



La Présidence luxembourgeoise

du **Conseil de l'Union européenne**

1^{er} juillet 1997 - 31 décembre 1997

VOLUME 2

Textes et Discours



Service
Information
et **Presse**

Luxembourg

La Présidence
luxembourgeoise
du **Conseil de l'Union européenne**

1^{er} juillet 1997 - 31 décembre 1997

Publication du Service Information et Presse
3, rue du Saint Esprit L-1475 Luxembourg

Layout
Illustration couverture
Imprimerie

Christian Coiffard
Imedia S.à r.l.
Imprimerie Centrale S.A.

Sommaire*

PROGRAMME DE LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

LUXEMBOURG - DEUXIEME SEMESTRE 1997

011

Discours - programme de la Présidence luxembourgeoise

prononcé par Monsieur Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères
devant le Parlement européen réuni à Strasbourg

le 16 juillet 1997

029

Discours prononcé par Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS, Ministre des Communications

à l'occasion de la conférence européenne des ministres
sur le thème GLOBAL INFORMATION NETWORKS

du 6 au 8 juillet 1997 à Bonn

038

Discours de Monsieur Marc FISCHBACH,

devant la Commission des Libertés publiques
et des Affaires intérieures du Parlement européen

le 7 juillet 1997

040

Intervention de Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Président en exercice du Conseil,

devant la Commission de la Culture,
l'éducation et les médias du Parlement européen

le 14 juillet 1997 à Strasbourg

045

Discours de Monsieur Fernand BODEN, Président du Conseil Agriculture

lors de sa comparution devant la Commission de suivi ESB du Parlement européen

le 17 juillet 1997

047

"The European Union after the Intergovernmental Conference"

Discours de Monsieur Jean-Claude JUNCKER en visite à Prague

le 28 août 1997

054

Présentation du tourisme communautaire et du programme de la Présidence luxembourgeoise

faite par Monsieur Fernand BODEN, Président en exercice du Conseil Tourisme,
devant la Commission des Transports et du tourisme du Parlement européen

le 3 septembre 1997

059

* Le titre de chaque contribution reprend l'intitulé du document qui a été transmis



**Discours du ministre luxembourgeois de l'Agriculture,
de la Viticulture et du Développement rural,
Monsieur Fernand BODEN,**

**lors du dîner à l'Abbaye d'Echternach,
à l'occasion de la Réunion informelle des Ministres de l'Agriculture**

le 8 septembre 1997

063

**Intervention de Monsieur Johny LAHURE,
Ministre de l'Environnement du Grand-Duché de Luxembourg,
au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres,**

**à l'occasion de la 9^{ème} réunion des Parties au Protocole de Montréal
relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

le 15 septembre 1997

065

**Eröffnungsvortrag von Herrn Fernand BODEN,
Tourismusminister des Grossherzogtums Luxemburg
und amtierender Ratsvorsitzender**

**Tourismuskonferenz des Bundesverbandes
der Deutschen Tourismuswirtschaft Petersberg/Bonn**

le 15 septembre 1997

067

**Discours de Monsieur Robert GOEBBELS,
Président du Conseil Energie de l'Union européenne,**

devant "EUFORES" à Luxembourg

le 22 septembre 1997

069

**Intervention de Madame Marie-Josée JACOBS,
Ministre de la Promotion féminine**

devant la Commission des Droits de la Femme du Parlement européen

le 23 septembre 1997

071

**Discours de Monsieur Jean-Claude JUNCKER,
Premier Ministre, Président en exercice du Conseil européen**

**devant les Assemblées générales du Fonds monétaire international
et de la Banque mondiale, à Hong-Kong**

le 23 septembre 1997

076

**Allocution de Monsieur Jacques F. POOS,
Président du Conseil de l'Union européenne,
Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères,
du Commerce extérieur et de la Coopération
du Grand-Duché de Luxembourg,**

à l'occasion de la 52^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

le 23 septembre 1997

079

**Speech by Mister Robert GOEBBELS, Minister of the Economy,
Grand Duchy of Luxembourg, acting EU presidency,**

at the Asia Europe Meeting (ASEM), Economic Ministers' Meeting (EMM)

September 27-28, Makuhari (Japan)

088

"The Amsterdam Treaty and follow up"

Speech by Mister Robert GOEBBELS, Minister of the Economy,
Grand Duchy of Luxembourg, at the 11th EU-Japan Journalists Conference

September 29, Kobe (Japan)

090

**Comparution de Monsieur Fernand BODEN,
Président du Conseil Agriculture,**

devant la Commission de l'Agriculture et du Développement rural
du Parlement européen

le 30 septembre 1997

096

**Discours de Monsieur Fernand BODEN,
Président en exercice du Conseil Pêche,**

devant la Commission de la Pêche du Parlement européen

le 30 septembre 1997

102

**Discours d'ouverture de Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS,
Ministre des Communications du Luxembourg,**

lors de la Conférence mondiale de normes
"Construire la société mondiale de l'information pour le 21^{ème} siècle"

du 1^{er} au 3 octobre 1997 à Bruxelles

108

**Discours de Monsieur Jean-Claude JUNCKER,
Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg,**

prononcé à l'occasion de la signature du Traité d'Amsterdam

le 2 octobre 1997

111

**Discours de Monsieur Jean-Claude JUNCKER,
Premier Ministre du Luxembourg,**

à l'occasion du 2^{ème} Sommet du Conseil de l'Europe

le 10 octobre 1997

114

Discours prononcé par Monsieur le Ministre Alex BODRY,

à l'occasion de la Conférence européenne
des Ministres de l'Aménagement du territoire à Limassol

le 16 octobre 1997

117

**Intervention de Monsieur Jacques F. POOS,
Président du Conseil de l'Union européenne,
Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg**

à la Conférence ministérielle sur l'Albanie, Rome

le 17 octobre 1997

122

"Débat sur l'Etat de l'Union"

Discours de Monsieur Jean-Claude JUNCKER,
Président en exercice du Conseil européen, à Strasbourg

le 22 octobre 1997

125

"Des critères de Maastricht aux critères de Luxembourg"

Discours de Monsieur Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères,
Président du Conseil de l'Union européenne
à l'occasion de la quatrième conférence régionale européenne du S.E.T.A.-U.I.T.A.

le 5 novembre 1997

129

"Comment l'Europe peut-elle prévenir des conflits?"

Allocution de Monsieur Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères
et Président du Conseil de l'Union européenne,
au dîner en l'honneur des invités au colloque
"How can Europe prevent conflicts?"
du Philip Morris Institute for Public Policy Research

le 6 novembre 1997

134

**Intervention de Madame Marie-Josée JACOBS,
Ministre de la Famille du Grand-Duché de Luxembourg,**

lors de la Conférence européenne "Les transferts sociaux et la famille"

les 17 et 18 novembre 1997

136

**Intervention de Monsieur Fernand BODEN,
Président en exercice du Conseil Agriculture**

à l'occasion du débat du Parlement européen
sur le rapport de la Commission de suivi de l'ESB

le 18 novembre 1997

138

**Intervention de Monsieur Jacques F. POOS,
Président du Conseil de l'Union européenne,**

devant la séance plénière du Parlement européen
lors du débat sur le Traité d'Amsterdam

le 19 novembre 1997

143

**Intervention de Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES,
Président du Conseil Education,**

lors du Conseil Education

le 20 novembre 1997

146

"Livre vert sur le brevet communautaire et le système des brevets en Europe"

Discours de Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre de l'Economie

le 26 novembre 1997

149

Intervention de Monsieur Alex BODRY, Ministre des Sports du Luxembourg

au 7^{ème} Forum européen du Sport

le 27 novembre 1997

152

Intervention de Monsieur Marc FISCHBACH, Ministre du Budget du Grand-Duché de Luxembourg

lors du Conseil ECOFIN

le 1^{er} décembre 1997

155

Intervention de Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille et Présidente en exercice du Conseil Consommateurs

pour l'ouverture de la Conférence européenne "Les consommateurs et l'EURO"

les 1^{er} et 2 décembre 1997

156

"Agenda 2000 - Une Europe plus forte et plus large"

Discours de Monsieur Jacques F. POOS, Président du Conseil, devant la session plénière du Parlement européen à Bruxelles

le 3 décembre 1997

159

Discours de Monsieur Alex BODRY, Ministre luxembourgeois de la Force publique

prononcé lors de la cérémonie de signature de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et des transferts des mines antipersonnel et sur leur destruction, Ottawa

le 4 décembre 1997

163

Intervention de Monsieur Jacques F. POOS, Président en exercice du Conseil des ministres de l'Union européenne, Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg

à la 3^{ème} P.I.C. (Peace implementation conference)

le 9 décembre 1997

166

Aménagement du Territoire, Semaine Ministérielle d'Echternach, Conclusions de la Présidence

le 9 décembre 1997

168

"L'Europe après le Sommet pour l'emploi de Luxembourg"

Discours de Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre de l'Economie
à l'occasion de la conférence de la presse syndicale, Luxembourg,

le 11 décembre 1997

170

"Progrès dans le domaine de la justice et des affaires intérieures"

Intervention de Monsieur Marc FISCHBACH, Président en exercice du Conseil JAI,
devant le Parlement européen

le 16 décembre 1997

175

Discours de fin de Présidence de Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Président en exercice du Conseil

devant le Parlement européen à Strasbourg

le 17 décembre 1997

178

Discours de fin de Présidence de Monsieur Jacques F. POOS, Président du Conseil de l'Union européenne, Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg

devant la session plénière du Parlement européen à Strasbourg

le 17 décembre 1997

181

Discours pour la fin de la Présidence luxembourgeoise de Monsieur Carlo TROJAN, Secrétaire général, Coreper II

le 18 décembre 1997

189

Conseil Européen extraordinaire sur l'emploi Conclusions de la Présidence

les 20 et 21 novembre 1997

192

Conseil Européen de Luxembourg Conclusions de la Présidence

les 12 et 13 décembre 1997

201

PROGRAMME DE LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

LUXEMBOURG - DEUXIEME SEMESTRE 1997

INTRODUCTION:

CONSTRUIRE UNE UNION SOLIDAIRE AU SERVICE DE TOUS

Le Luxembourg assumera la présidence de l'Union européenne à un moment crucial du développement de celle-ci. Grâce à un engagement sans faille de la présidence néerlandaise, la CIG a pu être conclue. Il faut maintenant procéder à la mise au point des textes dans les meilleurs délais afin que le Traité d'Amsterdam puisse être signé et ratifié.

Trois grandes échéances sont à l'ordre du jour de la présidence luxembourgeoise: assurer le succès du Conseil européen extraordinaire sur l'emploi, mettre l'Union à même de prendre, en décembre 1997, les décisions nécessaires sur l'ensemble du processus d'élargissement et finalement poursuivre, pour autant que de besoin, la préparation de l'Union monétaire.

La présidence sera au service de l'Union pour poursuivre dans les domaines les plus divers les travaux commencés et pour lancer une approche cohérente en matière d'élargissement.

Le succès de ces nouveaux chantiers dépendra largement de la volonté politique et de l'esprit de solidarité de tous les Etats membres. La présidence doit pour cette raison être à l'écoute des Etats membres. Sa tâche primordiale est de poursuivre activement l'intérêt commun.

Une Europe efficace et solidaire vers l'intérieur et vers l'extérieur, voilà l'objectif que nous poursuivons pendant les prochains six mois.

Construire l'Europe, c'est d'abord agir pour ses citoyens. En s'interrogeant sur leur avenir, ils s'adressent également à une Union européenne qu'ils veulent plus proche, plus transparente, plus démocratique. Une Union forte, dynamique et solidaire est la meilleure garantie pour la paix, l'emploi et la sécurité.

La présidence luxembourgeoise peut construire sur des acquis solides. Elle s'efforcera de toute son énergie et avec passion d'y apporter sa contribution.

I. SUITES DU CONSEIL EUROPEEN D'AMSTERDAM

Comme il est de pratique courante, il appartient à la présidence de veiller à présent à la mise au point correcte du texte du nouveau Traité agréé à Amsterdam. Une fois ce travail achevé, la Présidence procédera sans délai, avec le concours des délégations des Etats membres et de juristes, à la mise en forme du texte dans toutes les langues, afin que les Plénipotentiaires puissent procéder à la signature du Traité à Amsterdam en octobre 1997.

La présidence se propose de procéder encore en juillet à la signature de l'Accord interinstitutionnel concernant le financement de la politique étrangère et de sécurité commune.

Parallèlement à ce travail, la présidence veillera à clôturer en temps opportun les travaux qui devront être achevés avant la signature du nouveau Traité. Il s'agit de trouver un accord sur l'application au Royaume-Uni des mesures agréées sous le Protocole de 1991 sur la Politique Sociale auquel est annexé un Accord conclu entre les Etats membres de la Communauté Européenne, à l'exception du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à la suite à l'intégration de ces textes dans le nouveau Traité.

Au lendemain de la signature du nouveau Traité, la présidence lancera les travaux relatifs aux arrangements prévus dans le Protocole incorporant l'acquis de Schengen, qu'il s'agisse de la détermination des bases juridiques de l'acquis, y compris les décisions du Comité Exécutif institué par l'Accord de Schengen qui ont été adoptées avant cette date; qu'il s'agisse de la détermination des dispositions de cet acquis auxquelles voudraient souscrire

l'Irlande et le Royaume-Uni; qu'il s'agisse, enfin, de fixer les mesures nécessaires pour permettre à la République d'Islande et au Royaume de Norvège, associés à la mise en oeuvre de l'acquis de Schengen et à la poursuite de son développement sur la base de l'Accord signé à Luxembourg le 19 décembre 1996, la poursuite de leur participation à la suite de l'incorporation de Schengen dans le cadre de l'Union européenne.

Toujours en vue de permettre le fonctionnement intégral du Traité dès qu'il entrera en vigueur, la présidence lancera, avec le concours du Secrétaire général du Conseil, les travaux de mise en place d'une unité de planification de la politique et d'alerte rapide, ainsi que l'intégration du Secrétariat Schengen dans le Secrétariat Général du Conseil.

II. ELARGISSEMENT ET "AGENDA 2000"

A la mi-juillet, la Commission présentera, d'abord au Parlement européen et ensuite au Conseil, ses avis sur les demandes d'adhésion des dix pays d'Europe centrale et orientale ainsi qu'un avis complémentaire sur la demande d'adhésion de Chypre.

En même temps, la Commission déposera une communication détaillée, intitulée "Agenda 2000" sur le développement de la Communauté, y compris la politique agricole et les politiques structurelles, les questions horizontales liées à l'élargissement et enfin le futur cadre financier après 1999.

La Commission a annoncé qu'elle formulera dans son "Agenda 2000" les principales conclusions et recommandations tirées des avis et exprimera son point de vue sur le lancement du processus d'adhésion. Elle fera notamment des propositions sur le renforcement de la stratégie de pré-adhésion et l'évolution future de l'aide en vue de l'adhésion, compte tenu des modifications apportées actuellement au programme PHARE.

Quant au nouveau cadre financier pour l'activité de la Communauté au cours des cinq années suivantes, il s'agira notamment de savoir si le plafond des ressources propres de la Communauté, qui a été fixé à 1,27% du produit intérieur brut de celle-

ci, sera suffisant pour financer les activités d'une Communauté élargie ou s'il faudra le relever.

La présidence luxembourgeoise veillera à ce que le Conseil Affaires Générales instruisse les avis de la Commission relatifs aux demandes d'adhésion ainsi que l' "Agenda 2000" sans a priori et en toute objectivité.

Le Conseil présentera un rapport détaillé au Conseil européen qui se réunira à Luxembourg les 12 et 13 décembre 1997.

Lors de cette réunion le Conseil européen ne sera probablement pas encore en mesure de prendre une décision sur l'ensemble des questions abordées dans l' "Agenda 2000".

Il faudra cependant faire en sorte que les négociations d'adhésion puissent effectivement être entamées dès que possible après décembre 1997. Le Conseil européen devra donc prendre les décisions nécessaires sur l'ensemble du processus d'élargissement, notamment en ce qui concerne les modalités pratiques de la phase initiale des négociations et le renforcement de la stratégie de pré-adhésion de l'Union, ainsi que les autres moyens qui permettront de renforcer la coopération de l'Union européenne et tous les pays candidats.

III. EMPLOI

Lors du Conseil européen d'Amsterdam, la présidence luxembourgeoise a reçu mandat de convoquer une réunion extraordinaire du Conseil européen. Cette réunion est appelée à se consacrer notamment à l'examen de la mise en oeuvre des initiatives concernant les possibilités de création d'emplois pour les PME, le nouveau groupe consultatif sur la compétitivité, l'étude des bonnes pratiques relatives aux politiques des Etats membres en matière d'emploi et les initiatives prises par la BEI pour créer des possibilités d'emploi. La Commission et le Conseil en coopération avec la BEI, doivent élaborer un rapport sur l'état des travaux en vue de la session spéciale du Conseil européen.

La présidence luxembourgeoise a immédiatement démarré les travaux pour accomplir le mandat qui lui a été confié. Elle a par ailleurs jugé indispensable

que les Chefs d'Etat et de Gouvernement s'investissent personnellement dans la préparation du sommet "Emploi", afin que celui-ci soit en mesure de répondre aux attentes des citoyens de l'Union européenne et débouche sur des résultats concrets.

Pour enrichir les travaux d'analyse la présidence a fait appel à un certain nombre de hautes personnalités. Celles-ci travailleront en étroite collaboration avec la présidence pour explorer de nouvelles voies dans la lutte contre le chômage et en faveur du maintien de l'emploi.

La présidence a invité les Etats membres, les institutions et les partenaires sociaux à participer activement à la réflexion dans la phase de préparation du sommet. Elle a également suggéré aux Etats membres de faire connaître les mesures nationales qui ont eu le plus grand impact sur l'emploi.

Il a été demandé aux Etats membres d'avancer la présentation de la mise à jour des programmes pluriannuels sur l'emploi pour la fin juillet. Sur cette base la Commission et le Conseil élaboreront le rapport conjoint tel que prévu dans le nouveau titre sur l'emploi dans le Traité d'Amsterdam. Cette démarche répond aux dispositions pertinentes reprises dans la résolution sur la croissance et l'emploi adoptée à Amsterdam.

IV. DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES INTERIEURES DE L'UNION

Marché Intérieur

Les travaux de la présidence luxembourgeoise relatifs au Marché intérieur se placent dans le contexte des conclusions du Conseil européen d'Amsterdam qui ont clairement réaffirmé que le bon fonctionnement du Marché intérieur constitue un élément essentiel d'une stratégie globale visant à promouvoir la compétitivité, la croissance économique et l'emploi dans toute l'Union européenne.

La présidence luxembourgeoise, - de concert avec les futures présidences britannique et autrichienne - s'est engagée à donner priorité à la mise en oeuvre du Plan d'Action Marché Intérieur, dont le Conseil européen d'Amsterdam a approuvé l'objec-

tif général. Alors que les différentes catégories d'action identifiées dans ce Plan devront être réalisées de manière échelonnée dans le temps, il revient à la présidence luxembourgeoise de lancer avec la Commission, de manière prioritaire les actions dans les domaines où des actions peuvent être entreprises immédiatement ou sur lesquels les négociations en cours sont susceptibles d'aboutir à court délai.

Un premier volet concerne la transposition rapide et la mise en oeuvre correcte du droit communautaire, ainsi que les mesures de simplification des législations existantes (action SLIM I et II) et la réduction des charges administratives qui pèsent notamment sur les PME.

La présidence luxembourgeoise adoptera un profil actif dans la promotion d'un certain nombre de dossiers législatifs importants dans le contexte du Marché Intérieur comme par exemple:

- le statut de la Société européenne;
- le mécanisme de transparence en relation avec la Société de l'Information (modification de la directive 83/189);
- la protection juridique des inventions biotechnologiques;
- le transit douanier;
- l'harmonisation relative aux véhicules;
- les marchés publics;
- le domaine des assurances;
- la protection de la propriété intellectuelle;
- l'action de sensibilisation Robert Schuman.

Enfin, à quelques mois de l'ouverture des négociations d'élargissement, la présidence compte approfondir le dialogue sur la mise en oeuvre du Livre Blanc avec les candidats d'Europe centrale et orientale dans le cadre du dialogue structuré.

Travail et Affaires Sociales

En matière d'emploi et d'affaires sociales, la présidence luxembourgeoise sera confrontée à un calendrier très chargé, notamment dans le domaine de l'emploi.

Il s'agira - au cours des six prochains mois - de répondre à une longue série de mandats qui lui ont été adressés et de donner des impulsions nouvelles à certains domaines tout en menant à terme les discussions sur une série de dossiers sur la législation sociale européenne.

Parmi les dossiers auxquels la présidence luxembourgeoise accordera une priorité considérable figure l'acquis social dans le contexte de l'élargissement. Il s'agira dans un premier temps - dans le cadre du dialogue structuré prévu le 7 octobre prochain - de nouer des contacts plus étroits entre les responsables politiques de nos Etats membres et leurs homologues des pays d'Europe centrale ou orientale à l'adhésion.

La présidence s'attachera aussi au cours des 6 prochains mois à donner un nouvel élan à des dossiers sur lequel le Conseil n'a plus progressé depuis longtemps. Il s'agit en premier lieu de la participation des travailleurs dans les instances décisionnelles des entreprises.

Les travaux réalisés au cours des derniers mois par un groupe d'experts placé sous l'autorité de Monsieur Davignon constituent un excellent point de départ pour débloquer le dossier du "Statut de la Société européenne".

La présidence a l'intention de donner un cadre juridique au récent accord des partenaires sociaux européens sur le travail à temps partiel.

Un certain nombre d'autres dossiers figureront à l'ordre du jour des Conseils des Ministres du Travail et des Affaires sociales. Il s'agit notamment de ceux qui concernent la coordination des régimes de sécurité sociale et en particulier de l'extension du règlement 1408/71 suite à l'arrêt de la Cour de Justice dans l'affaire "Vougioukas".

En fonction de l'avancée des travaux institutionnels,

le Conseil traitera les directives "charge de la preuve dans les cas de discrimination fondée sur le sexe" et "protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à des agents chimiques".

A l'ordre du jour du Conseil figurera aussi la proposition de la Commission sur des activités de recherche, de coopération et d'analyse en matière d'emploi.

La présidence assumera de même les travaux de suivi de la conférence de Pékin.

Agriculture

La présidence luxembourgeoise se place à un moment essentiel pour la construction européenne, une période qui est également cruciale dans le développement de la politique agricole et de la politique en faveur du monde rural. Elle s'efforcera de faire progresser aussi loin que possible les importants, mais indispensables, travaux d'adaptation de la politique agricole commune. Il faut toutefois être conscient du fait que l'adaptation de la PAC est une entreprise de longue haleine et que pour certains dossiers importants, il ne sera guère possible de parvenir à ces conclusions finales avant la fin de l'année 1997. Pour ces dossiers, l'objectif de la présidence est de faire démarrer le processus d'examen dans les meilleures conditions en vue d'une décision finale ultérieure.

La présidence luxembourgeoise est décidée de faire progresser les dossiers agricoles, tout en mettant l'accent surtout sur l'aspect de la qualité de la production agricole, y compris les méthodes de production respectueuses de l'environnement et du bien-être des animaux, mais également sur l'aspect de la simplification administrative dans l'application des mesures à décider et de la qualité de vie des gens vivant dans le milieu rural, notamment aussi des agriculteurs.

Dans les domaines vétérinaire et phytosanitaire - que ce soit sur le plan interne ou externe (OMC, conclusion d'accords d'équivalence) - les préoccupations liées à la protection des consommateurs et de leur santé resteront à l'avant-plan, notamment dans le contexte de la gestion du dossier sensible de la BSE et des conclusions qu'il convient d'en tirer.

Dès à présent, il est à prévoir que le Conseil Agriculture sera confronté, au cours du deuxième semestre 1997, aux problèmes fondamentaux de l'élaboration de nouvelles dispositions, notamment en matière d'huile d'olive, de marché de la viande bovine et de régime applicable aux cultures arables et des quotas laitiers. Toutes ces propositions se placeront dans le contexte plus large de la politique européenne touchant l'agriculture, à savoir dans le contexte de la politique budgétaire à définir, de la politique en matière de fonds structurels, de l'élargissement de l'UE, des futures négociations dans le cadre de l'OMC. D'autres sujets, tels que l'organisation de marché du tabac ou, au cas où de nouveaux éléments pourraient y être apportés, la discussion de la réforme proposée pour le secteur du vin, feront l'objet des travaux sous présidence luxembourgeoise.

De nouveaux défis s'annoncent dont il faudra tenir compte dans le développement futur de la politique agricole commune. Consciente de cette situation, la présidence luxembourgeoise a l'intention d'aborder avec la prudence nécessaire, mais aussi avec la détermination indispensable pour faire avancer les affaires, les sujets qui viendront sur la table au Conseil ou qui y sont déjà.

Transports

Le développement d'une mobilité soutenable sur le continent européen reste un objectif majeur de la politique commune des transports - dans ses volets interne et externe - qui affecte directement les divers modes de transports. Elle constitue également un facteur non négligeable de la compétitivité, et partant, de l'emploi dans l'Union européenne.

Comme dans d'autres secteurs, la dimension sociale devra occuper une place centrale. C'est ainsi que l'examen des notions de temps de conduite, de temps de repos et surtout du temps de travail des conducteurs de camions sera relancé, notamment sur base du Livre blanc sur le temps de travail dans les "secteurs exclus" que la Commission se propose de présenter sous peu.

L'adoption de mesures plus strictes et exigeantes relatives à l'accès à la profession de transporteur routier, dans le but notamment d'améliorer la viabi-

lité des entreprises de transports communautaires, constitue une autre priorité.

En matière de transport routier, la discussion sur la taxation sur les poids lourds devra progresser de manière significative durant le prochain semestre.

En raison des contraintes budgétaires actuelles, la réalisation de certains projets en matière de réseaux transeuropéens des transports est rendue difficile. Le Conseil examinera les possibilités de partenariat entre les secteurs public et privé en vue de donner des impulsions additionnelles à la mise en place des infrastructures indispensables au développement harmonieux de la Communauté.

Compte tenu des aspects de protection de l'environnement, le transport combiné doit bénéficier d'une attention particulière. Comme le règlement relatif aux aides dans ce domaine touche à son terme à la fin de l'année, il est indispensable que le Conseil adopte en temps utile de nouvelles mesures en faveur de ce mode de transport.

La création, avec la participation de la Communauté, d'une organisation européenne compétente en matière de sécurité de l'aviation civile s'impose pour garantir un niveau de sécurité aérienne élevé en Europe.

Les modalités d'un mandat à conférer à la Commission pour engager des négociations en vue de l'adhésion de la Communauté à la Convention d'Eurocontrol seront approfondies par le Conseil.

La mise en oeuvre d'un mandat de négociation élargi de la Commission en vue de la conclusion d'un accord aérien entre la Communauté et les Etats-Unis sera examinée par le Conseil.

La mise en place d'un cadre communautaire en matière de redevances aéroportuaires s'inscrit dans le processus de libéralisation du secteur aérien. L'objectif en est d'apporter au transport aérien une plus grande valeur ajoutée par l'introduction et la réaffirmation de conditions de marché justes et équitables.

Le Conseil se penchera sur l'autorisation à conférer

à la Commission à ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'accords sur le transport maritime entre la Communauté et la République populaire de Chine et l'Inde.

En matière de sécurité routière, la présidence soutiendra fermement la nouvelle stratégie proposée par la Commission pour réduire le nombre des accidents.

La conclusion d'un accord équilibré sur les transports routiers et aériens entre la Communauté et la Suisse est dans l'intérêt des deux parties et prend une importance majeure dans le cadre des relations entre l'UE et ce pays. Des contacts politiques seront maintenus par la Présidence, de concert avec la Commission, en vue d'une relance, le moment venu, des négociations.

Environnement

Les dossiers européens qui figurent au programme de la présidence luxembourgeoise concernent les trois domaines suivants: air, eaux et déchets.

En ce qui concerne la lutte contre la pollution de l'atmosphère, la présidence luxembourgeoise se propose de dégager dans les meilleurs délais un accord politique sur la proposition de directive "véhicules utilitaires légers", laquelle fait partie intégrante du programme "auto-oil" (nouvelle modification de la directive 70/220/CEE en relation avec les VUL).

En outre, la présidence luxembourgeoise entamera les discussions en substance sur la stratégie communautaire relative à l'acidification. Cette stratégie est censée conduire, d'ici à 2010, à une réduction importante de l'étendue des régions de l'Union européenne où la tolérance à l'acidité d'écosystèmes sensibles est dépassée.

En ce qui concerne la gestion des eaux, la présidence luxembourgeoise entend parvenir à court terme à un accord politique sur la proposition de directive modifiant la directive existante relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. En outre, la présidence luxembourgeoise fera progresser les travaux sur la proposition de directive instituant un cadre communautaire pour l'action dans le domaine de l'eau.

En ce qui concerne la gestion des déchets, la présidence luxembourgeoise se propose de rechercher un accord politique sur la proposition de directive relative à la mise en décharge des déchets. Suite au rejet de la position commune par le Parlement européen, la Commission a présenté une nouvelle proposition qu'il revient maintenant au Conseil d'instruire.

D'autres dossiers à l'ordre du jour concernent les pièges à mâchoires et les accords afférents en matière de piégeage sans cruauté ainsi que la communication de la Commission sur les taxes et redevances environnementales.

Finalement, il appartiendra à la présidence luxembourgeoise de gérer trois conciliations avec le Parlement européen: engins mobiles non routiers, biocides et révision du 5ème Programme d'action pour l'environnement et le développement durable.

Outre ce programme fourni sur le plan interne, la présidence luxembourgeoise aura à gérer un semestre particulièrement actif sur le plan international. Signalons en particulier la conférence de Kyoto sur les changements climatiques, la conférence de Montréal sur la couche d'ozone, la conférence de Kuala Lumpur sur les transferts de déchets, la conférence méditerranéenne d'Helsinki ainsi que diverses obligations en matière de biodiversité et de biosécurité.

Industrie

Les travaux du Conseil Industrie sont placés plus particulièrement sous le signe de la discussion en cours en Europe sur la compétitivité, que ce soit sur un plan horizontal ou dans sa dimension sectorielle. Dans cette perspective, un programme de travail impliquant les trois présidences successives sera développé et mis en place au cours du prochain semestre.

Par ailleurs, des dossiers industriels aussi importants que la sidérurgie ou encore les chantiers navals feront l'objet de travaux actifs dans les mois à venir (aides à la sidérurgie, avenir du Traité CECA, prolongation de la VIIe directive en matière d'aide aux chantiers navals et discussion sur la compétitivité du secteur de la construction navale et un nou-

veau régime d'aide. Parallèlement, les débats sur divers aspects de l'émergence de la société de l'information seront poursuivis (TIC, commerce électronique...).

Un accent important sera mis sur les conditions de création et de développement des petites et moyennes entreprises (PME), dont le potentiel en matière de création d'emploi doit être pleinement valorisé.

La politique de concurrence, notamment sous l'angle des aides d'Etats (mise en oeuvre de l'article 94) fera l'objet de travaux intensifs sur base des propositions attendues de la Commission.

Il convient enfin de relever le développement de la coopération industrielle internationale, que ce soit dans le cadre euro-méditerranéen (conférence ministérielle de Marrakesh), asiatique (conférence ASEM de Tokyo) ou transatlantique (TABD).

Énergie

Les principales priorités dans le domaine de l'énergie pendant le semestre de la présidence luxembourgeoise peuvent être résumées comme suit:

- marché intérieur du gaz naturel;
- énergies renouvelables;
- politique énergétique.

L'Union européenne se trouve dans une phase de croissance soutenue de la demande énergétique et devra faire face à une dépendance de plus en plus accentuée d'importations énergétiques en provenance de pays tiers.

A ces défis, l'Union européenne répond par une politique énergétique commune, dont les objectifs sont la garantie de la sécurité d'approvisionnement, l'amélioration de la compétitivité et la protection de l'environnement. Afin d'atteindre ces objectifs, des actions concertées seront nécessaires sur plusieurs plans. Tout d'abord il y a lieu de compléter la mise en place du marché intérieur en finalisant la libéralisation du marché du gaz naturel tout en assurant le développement des énergies renouvelables et de la

cogénération. Une coopération plus étroite sur les objectifs communautaires en matière de politique énergétique, des actions énergétiques coordonnées et ciblées seront de rigueur, tout en tenant compte de la dimension extérieure de cette politique.

La présidence luxembourgeoise s'efforcera d'aboutir à une position commune au sujet des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel.

La présidence encouragera par ailleurs le débat autour du Livre Blanc pour une stratégie communautaire pour les énergies renouvelables. Dans le contexte du programme ALTENER II, la présidence visera l'élaboration d'une position commune.

L'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie et la promotion de la cogénération dans l'Union européenne sont des sujets auxquels la présidence accorde une grande importance.

Enfin l'adoption d'une décision du Conseil relative à la coopération sur les objectifs communautaires convenus dans le domaine de l'énergie figure à l'ordre du jour de la présidence.

Télécommunications

La date butoir pour la libéralisation des services et infrastructures de télécommunications en Europe étant le 1er janvier 1998 (à l'exception des pays bénéficiant d'un délai supplémentaire), la présidence luxembourgeoise déploiera tous ses efforts pour parachever le cadre réglementaire communautaire spécifique à cette libéralisation. Deux actes législatifs appartenant à ce cadre restent actuellement en suspens, tout en étant très avancés dans la procédure: la proposition de directive sur la protection des données dans des réseaux numériques et la proposition de directive "ONP-Téléphonie vocale". La mise en oeuvre des réglementations fera également l'objet d'un suivi attentif au cours du prochain semestre.

La présidence s'efforcera en outre de parvenir au moins à une position commune du Conseil sur une toute nouvelle proposition de directive du PE et du Conseil sur les équipements terminaux de télécommunication. Cette proposition, tout en visant une simplification des procédures actuellement en

vigueur, n'est pas essentielle au cadre réglementaire 98.

Toutes les initiatives, réglementaires ou autres, susceptibles de favoriser l'émergence de services de la société de l'information et de faciliter l'accès non discriminatoire du citoyen européen à celle-ci seront examinées de manière prioritaire (voir notamment Conférence de Bonn des 7-8.7.97). La présidence soutiendra en outre toutes les initiatives ayant pour objectif une meilleure protection des intérêts du citoyen dans cette société de l'information, notamment sur le plan de ses droits fondamentaux (par ex. en matière de protection des données privées).

Enfin, la présidence consacrera une attention toute particulière à la préparation de la Conférence Mondiale des Radiocommunications qui aura lieu à Genève, du 27 octobre au 21 novembre 1997.

Consommateurs

Plus que jamais, la politique en matière de consommation se trouve au coeur des préoccupations des citoyens européens. Le vaste débat public et politique qui s'est développé autour de la problématique de la sécurité alimentaire dans la suite de ce qu'il est convenu d'appeler la crise de la "vache folle" a montré à suffisance l'importance que la sauvegarde d'un niveau élevé de protection des consommateurs a prise comme dimension essentielle d'un marché intérieur efficace et crédible. La Présidence entend contribuer de manière active à la poursuite et à l'approfondissement de ce débat essentiel.

Sur le plan législatif, la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur la vente et les garanties des biens de consommation représente un élément essentiel dans la réalisation du marché intérieur et peut contribuer à conforter la confiance des consommateurs, notamment dans le cadre des achats transfrontaliers. Dès lors, la Présidence espère pouvoir réaliser des progrès significatifs sur ce dossier complexe.

Deux autres propositions de directives pourront, avec l'aide du Parlement européen, être adoptées définitivement: il s'agit d'abord de la proposition

de directive du PE et du Conseil relative à la protection des consommateurs en matière d'indication des prix des produits offerts aux consommateurs et du dossier plus technique concernant la proposition de directive relative au crédit à la consommation.

A noter que la Commission entend présenter fin juillet une proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant les contrats à distance dans le domaine des services financiers, dont l'examen sera entamé, le moment venu, sous présidence luxembourgeoise.

Une conférence sera consacrée au mois de novembre aux diverses questions que l'introduction de la monnaie unique pose pour les consommateurs.

Comme indiqué en introduction, la problématique de la protection de la santé des consommateurs, notamment dans le domaine alimentaire est centrale à l'heure actuelle. Un débat au Conseil sur la communication de la Commission sur la santé des consommateurs et la sécurité alimentaire est à l'ordre du jour de la présidence luxembourgeoise.

Ce large débat - qui comprend des dimensions multiples également dans d'autres domaines (agriculture, marché intérieur, santé publique, etc) - devrait permettre ensuite de tirer une synthèse à un stade ultérieur.

Recherche

Alors qu'il est désormais largement reconnu que la recherche et le développement sont un facteur crucial dans le contexte de l'amélioration de la compétitivité de l'économie communautaire et, partant, de la création d'emploi, l'effort majeur de la présidence sera consacré à la conduite d'un programme de travail serré sur les contenus et modalités de mise en oeuvre du 5ème programme-cadre recherche et développement (5ème PCRD), dont l'adoption constituera la pierre angulaire de l'effort de recherche communautaire dans les années à venir.

La présidence orientera les débats vers la consolidation des convergences politiques sur les diffé-

rents axes définis dans la proposition de la Commission.

Par ailleurs, la dimension de coopération scientifique et technologique internationale continuera à figurer en bonne place à l'ordre du jour du Conseil Recherche, notamment sous l'angle de la conclusion d'accords de coopération R&D avec divers pays tiers.

Culture / Audiovisuelle

En ce qui concerne l'avenir de la coopération culturelle en Europe, la présidence luxembourgeoise travaillera en étroite collaboration avec la Commission pour jeter les bases d'un nouveau programme cadre qui englobera, à partir de 1999, "Kaléidoscope" (soutien aux activités artistiques et culturelles), "Ariane", (livre, lecture et traduction), "Raphaël" (patrimoine culturel), les villes européennes de la culture ainsi que d'autres domaines non encore identifiés. Suite à la réunion de conciliation du 2 juillet 1997 qui a permis d'arriver à un accord avec le Parlement européen concernant "Raphaël", il a été décidé d'engager, sur le sujet de ce programme-cadre, une vaste consultation qui englobera aussi le Parlement européen.

Dans le but de rendre l'action culturelle plus visible et plus efficace, la collaboration avec les organisations non gouvernementales, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe va être intensifiée sous Présidence luxembourgeoise. La première réunion du comité Affaires culturelles du 1er juillet, a permis d'identifier les axes suivants de coopération avec le Conseil de l'Europe.

- la coopération, dans les domaines de la culture et du patrimoine culturel, avec les pays de l'Europe centrale et orientale, en termes d'assistance technique, de réforme législative, de mise en place de politiques de formation;
- les itinéraires culturels et le tourisme culturel;
- le trafic illicite des biens culturels au-delà des instruments juridiques.

Au Conseil des Ministres de la Culture du 30 juin

1997, la Commission a confirmé son intention de présenter à brève échéance une proposition concernant les nouveaux critères de sélection des capitales culturelles de l'Europe après l'an 2000. La présidence luxembourgeoise organisera une consultation avec tous les partenaires concernés, pour élaborer les nouveaux critères de sélection.

La présidence luxembourgeoise se propose de faire un inventaire des problèmes rencontrés par les professionnels de la musique (production, diffusion, conditions de travail), ensemble avec des experts en musique, la Commission et le Parlement européen, en vue d'une résolution qui sera soumise au Conseil des Ministres du 24 novembre prochain.

La présidence organisera par ailleurs les différents séminaires spécialisés:

- Séminaire sur la musique, les 5 et 6 septembre au Château de Bourglinster
- Séminaire: "L'Islam et l'espace Euro-méditerranéen", du 25 au 27 septembre à Luxembourg
- Séminaire: "Statistiques culturelles" (méthodologie, dépenses culturelles, culture et emploi, pratiques culturelles), du 13 au 15 novembre à Luxembourg;
- Séminaire: "Des Centres d'excellence: nouveaux espaces culturels et coopération en réseaux", les 7 et 8 novembre à Luxembourg
- Séminaire concernant les capitales culturelles de l'Europe, du 8 - 9 novembre au Château de Bourglinster
- Séminaire: "L'avenir de l'action culturelle", ensemble avec la Commission, le Parlement européen, les pays membres (cf. supra). La date reste à déterminer.

Dans le domaine audiovisuel, l'attention de la présidence sera concentrée sur l'adoption de la proposition de décision du Conseil instituant un fonds européen de garantie pour encourager la production cinématographique et télévisuelle.

A relever enfin qu'un dialogue structuré avec les PECO est prévu sur le thème de la protection des mineurs et de la dignité humaine.

Éducation

Le Luxembourg assume la présidence de l'Union européenne à un moment très important pour le développement de l'éducation et de la formation en Europe, puisqu'après la clôture de la CIG à Amsterdam, il s'agit d'une part de concrétiser l'Union de la Connaissance telle qu'elle est préconisée dans le préambule du nouveau Traité et d'autre part de préparer les discussions sur l'élargissement de l'Union européenne.

A l'heure actuelle, déjà trois Etats PECO sont sur le point d'adhérer aux programmes communautaires dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse alors que pour les autres, ainsi que pour Chypre, les négociations ont été entamées ou le seront sous peu. Un dialogue structuré avec les Etats d'Europe centrale et orientale est d'ores et déjà prévu.

Ces développements accroissent aussi la nécessité d'une première discussion sur ce que sera la coopération dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse dans les années à venir.

Par ailleurs, l'Union européenne doit approfondir le dialogue avec les pays du sud et de l'est de la Méditerranée. L'éducation sera amenée à enrichir les initiatives prises dans d'autres domaines au sein du partenariat euro-méditerranéen. Dans cette perspective, la présidence prévoit d'organiser une conférence sur le thème "La perception de l'Autre dans le domaine de l'Enseignement".

En outre, la présidence luxembourgeoise se situe dans la continuité de la coopération dans le domaine de l'éducation telle qu'elle a été menée lors des présidences précédentes. A cet effet, la présidence luxembourgeoise a choisi comme thèmes prioritaires l'évaluation de la qualité de l'enseignement scolaire ainsi que l'apprentissage des langues. Elle a identifié ces domaines d'intérêt commun dans l'ensemble de l'Union européenne, en tenant compte, et des conclusions adoptées lors de

Conseils précédents, et d'actions d'ores et déjà entreprises par la Commission.

Jeunesse

Dans le contexte de la mise en place d'une véritable politique européenne pour la jeunesse, la présidence s'efforcera, entre autres, de mener à bon port la discussion sur la proposition de décision établissant le programme d'action communautaire "Service volontaire européen pour les jeunes".

Santé

La présidence luxembourgeoise veillera à faire avancer les initiatives diverses en matière de lutte contre le tabagisme. En particulier, elle tentera de réunir la majorité requise pour l'adoption d'une proposition de directive présentée par la Commission en matière d'interdiction totale de la publicité en faveur du tabac et de ses produits.

Un autre domaine prioritaire sera le développement d'une stratégie visant la sécurité du sang et l'auto-suffisance en sang dans l'Union européenne; la présidence luxembourgeoise s'efforcera de faire adopter une recommandation du Conseil à ce sujet.

Par ailleurs, elle s'attachera à faire progresser de manière décidée l'instruction des programmes récemment proposés par la Commission en matière de maladies rares, de maladies liées à la pollution et de prévention des blessures.

Dans le secteur des denrées alimentaires, la présidence luxembourgeoise accordera une attention particulière aux questions ayant trait à la sécurité et à l'hygiène des aliments.

La problématique de la lutte contre la toxicomanie sera examinée ensemble avec d'autres aspects importants du dossier de la drogue, à l'occasion d'une rencontre conjointe entre les Ministres de la Santé et les Ministres de la Justice et des Affaires intérieures.

Enfin, la réunion de la task force UE - Etats-Unis sur les maladies transmissibles permettra de faire le point sur cette coopération qui s'inscrit dans le

cadre de la relance des relations transatlantiques et d'élaborer, le cas échéant, des orientations sur les tâches futures à accomplir dans ce contexte.

Pêche

En ce qui concerne le secteur de la Pêche, la présidence luxembourgeoise essaiera prioritairement de faire avancer, voire aboutir le dossier des mesures techniques de conservation des ressources de pêche, cette question étant traitée lors de la session du Conseil "Pêche" du 30 octobre 1997. Ce dossier complexe et hautement technique comporte non seulement des mesures destinées à protéger les ressources et l'environnement marin, mais a également une portée économique considérable.

La session du Conseil du 18 décembre 1997 sera prioritairement consacrée à la fixation pour l'année 1998 des Totaux Admissibles de Captures (TAC) et des quotas revenant aux Etats membres. Cette fixation devient d'autant plus délicate que les ressources halieutiques ont tendance à diminuer, en particulier pour certains stocks.

Tourisme

La présidence luxembourgeoise s'emploiera à dégager les bases et les modalités d'un déblocage du programme d'action communautaire "Philoxenia".

Les 4 et 5 novembre 1997, une conférence européenne consacrée au thème "Tourisme et Emploi" sera organisée à Luxembourg.

Justice et Affaires Intérieures

Les travaux en matière de Justice et d'Affaires Intérieures se concentreront sur la mise en oeuvre du programme d'action relatif à la criminalité organisée entériné par le Conseil européen d'Amsterdam.

- La Convention Europol devrait être ratifiée par tous les Etats membres d'ici la fin de l'année. Le règlement sur la protection du secret, les règlements sur les relations avec les Etats et instances tiers et le règlement d'ordre intérieur de l'autorité de

contrôle commune d'exécution qui conditionnent l'application pratique de la Convention, devront faire l'objet d'un accord.

- Au niveau de la coopération judiciaire pénale, une initiative dans le domaine de la corruption par des entités privées sera lancée. Elle vise à donner une suite concrète à la communication de la Commission sur une politique anti-corruption.
- Une action commune tendant à l'harmonisation des législations concernant les organisations criminelles, la constitution d'un réseau de magistrats de contacts ainsi qu'un dispositif d'évaluation mutuelle de l'application des actes et engagements internationaux en matière pénale constitueront d'autres initiatives pour renforcer davantage la lutte contre la criminalité organisée dans l'UE.
- Les travaux sur la convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale, ainsi que sur la Convention dite de Naples II relative à l'assistance mutuelle entre les administrations douanières, seront activement poursuivis afin de déboucher sur un accord.
- En matière d'asile et d'immigration, une priorité sera réservée à l'examen de la proposition de la Commission sur la protection temporaire des personnes déplacées ainsi qu'à la mise en oeuvre de la Convention de Dublin.
- La présidence prendra une initiative pour trouver une solution au problème des mariages blancs.
- En matière de drogues, un rapport d'évaluation sera présenté au Conseil européen de Luxembourg sur la mise en oeuvre de l'action commune relative au rapprochement des législations et pratiques des autorités judiciaires et des services policiers et douaniers. Une priorité sera accordée à la mise en oeuvre de l'action commune relative aux drogues synthétiques.

La présidence organisera une rencontre commune des Ministres de la Santé et des Ministres de la Justice et des Affaires Intérieures, en vue d'un débat portant sur une approche globale et cohérente du problème de la drogue, tant en ce qui concerne l'aspect prévention que l'aspect répression.

Dans le même contexte, la Présidence organisera la coordination entre les Etats membres dans le cadre de la préparation de la session extraordinaire en 1998 de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacrée exclusivement aux problèmes liés aux stupéfiants et substances psychotropes.

Conformément à la déclaration intervenue à l'issue de la VIIème réunion ministérielle entre l'UE et le Groupe de Rio, une réunion d'experts de haut niveau sera organisée avec les pays du Groupe de Rio afin d'intensifier la coopération dans la lutte contre la drogue.

Economie et Finances

Les deux axes principaux de la présidence luxembourgeoise seront tout d'abord la mise en oeuvre de la troisième étape de l'UEM et la continuation des travaux préparatoires à cet effet, et de l'autre côté la fiscalité sous l'aspect des propositions en cours d'examen, et surtout sous l'aspect de nouvelles impulsions.

En ce qui concerne l'UEM, le Conseil ECOFIN a reçu mandat d'approfondir la préparation en vue d'améliorer la coordination économique lors de la troisième phase de l'Union économique et monétaire dans le respect des principes et des pratiques inscrits dans le Traité. Il s'agira avant tout de mieux organiser le rôle du Conseil dans l'Union économique et monétaire ainsi que celui des comités qui préparent les travaux.

Un bon agencement et une meilleure organisation des travaux découlant des articles 103 et 102 A contribueront d'ailleurs à une meilleure discussion du deuxième volet du mandat d'Amsterdam, et qui a trait à l'article 109 tant sous l'aspect de la formulation d'éventuelles orientations générales de politiques de change que sous l'aspect de la position et de la représentation externe de la Communauté.

Les travaux relatifs à l'UEM comprennent également la continuation de l'effort consistant à parfaire l'infrastructure législative dans laquelle opérera la nouvelle institution monétaire. Il s'agit avant tout des textes fondés sur l'article 106 (6).

Finalement le Conseil ECOFIN devrait adresser au Conseil européen un dernier rapport intérimaire reprenant l'état de la préparation pour le passage à la troisième étape dans nos Etats membres et dans la Communauté.

En ce qui concerne le deuxième axe principal, à savoir la fiscalité, la présidence luxembourgeoise s'efforcera de faire avancer les textes qui sont actuellement sur le métier, tant en matière de fiscalité indirecte (notamment le programme FISCALIS et la taxation des produits énergétiques) qu'en matière de la fiscalité directe. Dans ce dernier domaine à côté d'une proposition attendue en ce qui concerne le régime fiscal commun applicable aux paiements d'intérêts et redevances effectués entre sociétés mères et filiales d'Etats membres différents, une attention spéciale sera accordée au Groupe de politique fiscale sous la présidence du Commissaire Monti.

La présidence s'attend à ce qu'une première liste des domaines sujets à harmonisation ainsi qu'un code de bonne conduite puissent être élaborés et discutés afin de maintenir l'impulsion politique nécessaire à l'avancée de ce dossier.

Sur ces deux axes principaux viendront se greffer quatre priorités supplémentaires. Il s'agit tout d'abord du financement futur des activités de la Communauté dans la mesure où les travaux préparatoires engagent la contribution du Conseil ECOFIN. En deuxième lieu il faut mentionner la poursuite des travaux dans le domaine prudentiel et financier. La troisième priorité a trait à la prise en charge de la responsabilité communautaire à l'extérieur de l'Union. La quatrième priorité résulte de l'accent mis par le dernier Conseil européen à Amsterdam sur l'engagement ferme de donner une nouvelle impulsion afin de maintenir résolument l'emploi au premier plan des préoccupations politiques de l'Union, et à laquelle les Ministres des Finances se sont engagés à apporter leur contribution.

Dans le domaine prudentiel, nous nous attachons à faire avancer les législations ayant trait aux établissements de crédit, aux établissements financiers et aux bourses qui sont actuellement pendantes. Dans le domaine financier, nous engagerons les discussions sur les questions des pensions supplémentaires et sur les crédits à l'exportation dès que la Commission aura fait la présentation de ses propositions. Les travaux en matière statistique (FISIM) seront également poursuivis.

La troisième priorité concerne l'action extérieure de la Communauté, et qui peut être subdivisée en un certain nombre de contacts tant avec les pays PECO dans le cadre du dialogue structuré, qu'avec les pays AELE ou la réunion ASEM-Finance. Le Conseil ECOFIN poursuivra également son action d'assistance financière à l'extérieur de la Communauté dans le respect des critères que l'ECOFIN s'est donnés. Cet aspect inclut d'éventuelles actions de la Communauté dans le cadre de la BERD ou du Traité Euratom. Un troisième volet de l'action extérieure de la Communauté impliquant l'ECOFIN a trait à la participation communautaire dans les actions de désendettement.

La quatrième priorité des travaux de l'ECOFIN pendant le deuxième semestre a trait à la participation à l'action revigorée de l'Union en faveur de l'emploi, de la compétitivité et de la croissance. Cette contribution comprend le renforcement à l'avenir des articulations des grandes orientations axées sur l'emploi afin d'améliorer l'efficacité de la coordination et d'en élargir le contenu. L'agencement des contributions et le réexamen des procédures actuelles sont des aspects qui relèveront de la préparation de la réunion extraordinaire du Conseil Européen.

Les Ministres des Finances auront ensuite à coordonner les initiatives de la BEI et du Fonds Européen d'Investissement ainsi que les recettes pouvant provenir des réserves constituées dans le cadre du Traité CECA. Le Conseil ECOFIN, en application de la résolution sur la croissance et l'emploi, doit également accorder une attention spécifique aux mesures d'incitation au travail prévues dans les régimes fiscaux et les régimes d'allocations et à la réduction des coûts non salariaux. Enfin, le Conseil ECOFIN devra continuer à tra-

vailer sur le rapport conjoint sur l'emploi élaboré en collaboration avec le Conseil "Travail et Affaires Sociales" et la Commission.

Au besoin le Conseil ECOFIN reviendra sur certains aspects qui le concernent de façon plus particulière dans l'amélioration de la gestion financière de la Communauté.

V. RELATIONS EXTÉRIEURES

Politique Commerciale

Au sein de l'OMC, l'accord sur les services financiers devra être finalisé avant la fin de l'année. Une attention spéciale devra être accordée à l'intégration des PMA dans le système commercial multilatéral afin de les mettre en mesure de bénéficier concrètement de la libéralisation des échanges. L'Union européenne jouera un rôle prééminent à la Conférence internationale consacrée à ce sujet. La présidence attache en outre une importance particulière aux travaux au sein de l'OMC en matière de commerce et d'environnement. Enfin, la réflexion sur les droits sociaux fondamentaux et les échanges commerciaux devra continuer.

Dans ce contexte, la réforme du SPG appliqué par la Communauté prendra en compte les dimensions sociales et environnementales.

Un suivi particulier devra être assuré en matière de règlement des différends au sein de l'OMC.

Les travaux préparatoires en vue de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC seront engagés activement.

La présidence considère que la stratégie de l'Union européenne en matière d'accès au marché devra être mise en oeuvre de façon continue.

Ex-Yougoslavie

La présidence accordera une attention particulière au processus de stabilisation et de démocratisation en Ex-Yougoslavie: Bosnie, RFY, Croatie, ARYM. Une mise en oeuvre équilibrée de l'approche régionale et de la conditionnalité constituera un instrument privilégié à cet égard.

En Bosnie, la paix reste à consolider. Une application rigoureuse des accords de paix et des conclusions du Comité directeur de Sintra s'impose. A cet effet, la présidence coopérera d'une manière très étroite avec le bureau du Haut Représentant. Elle participera de manière active aux travaux du Comité directeur. Une priorité particulière sera accordée au fonctionnement des institutions, au retour des réfugiés, à la reconstruction et à la coopération avec le Tribunal Pénal International.

L'organisation et la surveillance des élections municipales en septembre seront cruciales. La réunion au niveau ministériel du "Peace Implementation Council" (PIC) en décembre prochain constitue une autre échéance majeure.

En Croatie, la réalisation de nouvelles étapes du processus de transition en Slavonie orientale est nécessaire. Les droits de l'homme et ceux des minorités devront être respectés dans tout le pays. Le rapatriement des personnes déplacées et des réfugiés sera à mettre en oeuvre.

En RFY, la mise en oeuvre intégrale des recommandations du rapport Gonzalez devra être assurée. La situation au Kosovo est à améliorer, notamment par le respect des droits de l'homme et par l'ouverture d'un dialogue sur la définition d'une large autonomie.

Albanie

L'UE apporte une contribution essentielle à l'effort international de restauration et de réhabilitation en cours. La présidence poursuivra cette action. Le suivi des élections législatives fin juin constitue une étape importante dans le processus de redressement de l'Albanie. La présidence agira en coopération avec notamment l'OSCE - dont elle appuie pleinement les efforts de coordination - l'UEO et le Conseil de l'Europe. Elle veillera à la mise en oeuvre de tous les aspects de la position commune adoptée le 2 juin. Au vu de l'évolution de la situation en Albanie, une conférence sur l'assistance économique devrait se tenir.

Moyen-Orient

Le processus de paix se trouve dans une impasse inquiétante. Il n'y a pas d'alternative à ce processus

lancé à Madrid en 1991 et à Oslo en 1993. L'UE se doit de contribuer au maintien de la paix et à la stabilité dans cette région.

L'appel de l'UE en faveur de la paix au Moyen-Orient, adopté au Conseil européen d'Amsterdam, trace la voie pour l'établissement d'une paix juste, durable et globale. La présidence s'attachera, par le biais des efforts de l'envoyé spécial de l'UE, à encourager les dirigeants israéliens et palestiniens à reprendre les négociations pour faire avancer l'application de l'accord intérimaire et de l'accord de Hébron, et à relancer les pourparlers sur le statut définitif. Chaque partie devrait s'abstenir de prendre des mesures unilatérales susceptibles de préjuger le résultat des négociations sur le statut final. Une coopération durable et efficace doit être rétablie en matière de sécurité pour lutter contre le terrorisme.

La promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la société civile constitue une autre priorité, tout comme le redressement de la situation économique et sociale des Palestiniens.

Chypre

L'UE a un grand intérêt à un règlement politique de la question de Chypre. La présidence appuiera activement les négociations directes entre les dirigeants des deux communautés de Chypre que l'ONU s'apprête à reprendre.

Turquie

Le Conseil d'Association du 29 avril dernier a constitué une étape importante dans les relations entre l'UE et la Turquie. La présidence soutiendra le momentum créé lors de ce Conseil, en encourageant la réalisation de nouveaux progrès, en particulier sur base de la communication de la Commission, en vue du renforcement des relations UE-Turquie.

Relations avec les pays méditerranéens

A la suite de la deuxième Conférence euro-méditerranéenne qui s'est tenue à La Valette, la présidence poursuivra la mise en oeuvre des conclusions qui y ont été adoptées. Elle veillera au développement équilibré du partenariat dans les domaines politique, économique et social.

Dans le domaine politique et de sécurité, les travaux sur les mesures de confiance et de sécurité seront activement poursuivis, notamment pour ce qui est de l'établissement d'une Charte de paix et de stabilité en Méditerranée.

Avec le concours de la Commission, la conclusion des nouveaux accords d'association euro-méditerranéens, prévus dans le cadre du processus de Barcelone, avec l'Égypte, le Liban, la Jordanie et l'Algérie, revêt une importance particulière.

Deux conférences ministérielles seront organisées: une deuxième réunion des Ministres de l'Industrie à Marrakech et une première réunion des Ministres de l'Environnement à Helsinki.

Dans le cadre du partenariat social, culturel et humain, la présidence organisera à Luxembourg une conférence autour du thème "La perception de l'Autre dans le domaine de l'enseignement".

Iran

La politique poursuivie par l'Iran continue à préoccuper l'UE. La présidence suivra de près les développements dans ce pays et, en fonction de ceux-ci, mettra en oeuvre les conclusions que le Conseil a arrêtées à la suite du verdict prononcé dans le procès du Mykonos.

Relations transatlantiques

La présidence oeuvrera en faveur du développement harmonieux des relations transatlantiques avec les États-Unis par la mise en oeuvre des conclusions du Sommet de La Haye. En matière économique, une attention particulière sera accordée à la poursuite des travaux relatifs à l'étude conjointe et à la promotion de la "transatlantic market place". A cette fin, la mise en oeuvre et l'extension éventuelle des accords de reconnaissance mutuelle devra, en particulier, être assurée dans les meilleures conditions.

Elle vise à obtenir dans les meilleurs délais un règlement satisfaisant des problèmes entraînés par les législations américaines Helms-Burton et d'Amato.

Dans le domaine de la justice et des affaires intérieures qui revêt désormais une importance particulière dans les relations transatlantiques, la présidence intensifiera la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic international de la drogue.

La présidence favorisera les relations de coopération dans divers domaines tels que le social, la recherche scientifique et technique, l'environnement et la santé.

Elle continuera à encourager les échanges entre les milieux économiques organisés au sein du TABD (Transatlantic Business Dialogue) et assurera le suivi de la conférence "people to people".

La présidence coopérera avec ses partenaires transatlantiques dans la recherche d'une solution aux conflits, notamment en Ex-Yougoslavie, au Moyen-Orient, à Chypre et en Afrique centrale.

La présidence attachera également une grande importance à la mise en oeuvre des conclusions du Sommet de Denver entre l'UE et le Canada, conformément à la déclaration de politique commune et au plan d'action UE-Canada.

Espace économique européen

La présidence poursuivra avec ses partenaires la mise en oeuvre de l'accord sur l'EEE. Le 8ème Conseil EEE se tiendra le 24 novembre prochain.

Confédération Helvétique

Au regard des derniers développements, la poursuite et si possible la conclusion des négociations en cours entre l'UE et la Suisse pourra être envisagée sur base de l'évolution de la position de la Suisse en particulier dans le domaine des transports. Il est entendu que la présidence veillera au strict respect des mandats de négociation d'octobre 1994 et mars 1995, en particulier pour ce qui est du maintien du parallélisme approprié entre les différents domaines de négociation.

Pays de l'Europe centrale et orientale

La présidence veillera à consolider le cadre existant des relations avec l'ensemble des pays associés.

Sur le plan bilatéral, les accords d'association sont à présent entrés dans une phase de gestion. L'adaptation des accords européens dans le domaine agricole sera à l'ordre du jour. La mise en vigueur des nouvelles règles d'origine applicables au commerce préférentiel au niveau pan-européen coïncidera avec le début de la Présidence.

Sur le plan multilatéral, huit réunions de dialogue structuré sont prévues au courant du deuxième semestre de 1997. La présidence a proposé à ses partenaires de tenir, pour la première fois, une rencontre au niveau ministériel dans le domaine des affaires sociales. A ce titre, elle fera un état des lieux de la reprise de l'acquis communautaire par les pays associés et initiera une discussion sur la mise en place des dispositions fixant le cadre du dialogue social.

Russie

Une importance primordiale s'attache au développement des liens politiques et économiques entre l'Union européenne et la Fédération de Russie. De nouvelles perspectives se présentent à la suite des développements de ces derniers mois et notamment de la conclusion de l'accord OTAN-Russie.

Le deuxième semestre de 1997 sera prévisiblement placé sous le signe de l'entrée en vigueur des accords de partenariat et de coopération avec la Russie signé 24 juin 1994. La présidence poursuivra activement la préparation de cette échéance importante, pour permettre la tenue du premier Conseil de coopération avec la Russie.

Un Sommet UE-Russie aura lieu au courant de l'automne.

Ukraine

La tenue d'un premier Sommet en automne à Kiev entre l'Union européenne et l'Ukraine permettra de réaffirmer l'importance des relations avec ce pays. Celles-ci devraient être intensifiées à l'occasion de l'entrée en vigueur de l'Accord de partenariat et de coopération. La tenue d'un premier Conseil de partenariat et de coopération au niveau ministériel est prévue.

L'Union ne relâchera pas ses efforts et poursuivra ses actions en faveur de la sûreté nucléaire en Ukraine - tout comme dans les autres pays d'Europe centrale et orientale - au regard notamment des conclusions dégagées dans ce contexte lors du G8 de Denver.

Belarus

L'UE suivra attentivement les développements au Belarus, en particulier pour ce qui est du respect des droits de l'homme et du fonctionnement démocratique des institutions. A cet égard, elle est prête à coopérer avec ce pays en vue de l'introduction des réformes politiques nécessaires.

Relations avec les pays ACP

Les réflexions relatives à la révision de la Convention de Lomé seront activement poursuivies, non seulement au niveau des Ministres chargés de la Coopération, mais également au niveau des Ministres des Affaires Etrangères. La Commission alimentera le débat sur base d'une communication qu'elle adressera au Conseil en automne. Au vu de ces échanges, la Commission soumettra au Conseil en fin d'année un projet de mandat de négociation.

Coopération aux développements

En matière de coopération au développement, la présidence luxembourgeoise se propose de mener à bien le processus législatif entamé en vue de l'adoption du règlement concernant la "Coopération Nord-Sud dans la lutte contre les drogues et la toxicomanie". Elle reprendra, respectivement entamera, au niveau du groupe de travail, les discussions en vue de l'adoption de positions communes sur les propositions de règlements relatives à la "coopération décentralisée", "l'intégration des questions de genre" et les "Droits de l'homme".

Au cours de la présidence luxembourgeoise la Commission présentera des communications sur les sujets de "Démocratisation", de "Politique forestière dans les PVD" et de "good governance".

Par ailleurs, la présidence luxembourgeoise lancera

une discussion sur les instruments de microfinancement dans la coopération au développement de l'Union européenne dans les PVD.

Afrique

La présidence favorisera les efforts des pays africains et notamment de l'OUA dans la prévention et la solution des conflits. Elle favorisera le dialogue entre l'UE et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique, en particulier l'OUA et la SADC.

Le processus de stabilisation, de réconciliation et de démocratisation dans la région des Grands Lacs et notamment dans la République Démocratique du Congo sera poursuivi. La présidence agira surtout à travers la mission de l'envoyé spécial de l'UE. Des relations constructives avec les nouvelles autorités de la RDC seront à établir et à développer en fonction de l'avancement de ce processus. Les engagements pris par le Président Kabila concernant la protection des réfugiés et les enquêtes à mener sur les violations présumées des droits de l'homme devront être respectés. La présidence est prête à soutenir le processus de démocratisation qui devrait se traduire par la tenue d'élections libres et régulières dans deux ans. Une troïka au niveau politique est en préparation.

L'UE devra accorder une grande priorité aux pays d'Afrique centrale, exposés à l'heure actuelle à de graves conflits.

Relations avec les pays de l'Asie

Une attention particulière sera accordée aux relations entre l'UE et l'Asie.

Deux réunions ministérielles sont prévues en septembre dans le cadre de l'ASEM: l'une au niveau des Ministres des Finances à Bangkok (Thaïlande) et l'autre au niveau des Ministres de l'Economie à Makuhari (Japon). La présidence organisera les 30/31 octobre une réunion des Hauts Fonctionnaires à Luxembourg pour examiner la mise en oeuvre des résultats de la réunion ministérielle de Singapour et pour lancer la préparation du Sommet de Londres qui se tiendra en 1998.

Les relations entre l'UE et les pays de l'ASEAN seront approfondies conformément aux conclusions de la réunion ministérielle qui a eu lieu les 13/14 février 1997 à Singapour. Elle tiendra compte des conclusions du Conseil Affaires Générales du 26 juin, adoptées à la suite de l'élargissement de l'ASEAN.

La présidence suivra de près le processus de transition en cours à Hong Kong et notamment le respect des accords conclus ainsi que des droits et libertés de sa population.

La présidence contribuera à l'approfondissement des relations UE-Japon en tenant compte notamment des conclusions du récent sommet UE-Japon.

Les relations avec la Chine, l'Inde, la Corée du Sud et l'Australie seront développées, en particulier lors des rencontres de dialogue politique au niveau ministériel prévues avec ces pays.

La présidence continuera à appliquer la position commune concernant le Timor-Est.

Amérique Latine

La présidence poursuivra l'approfondissement des relations avec les pays de l'Amérique latine sur base des accords conclus avec le Mercosur, le Chili, les Etats d'Amérique centrale et le Pacte Andin. Le dialogue politique avec le Groupe de Rio. sera continué.

Elle oeuvrera en vue de la conclusion d'un nouvel accord de coopération entre l'UE et le Mexique.

Nations Unies

La présidence luxembourgeoise appuiera le processus de réformes des Nations Unies que le Secrétaire Général est en train de relancer.

Droits de l'homme

La présidence accordera une attention particulière à la promotion et à la protection des droits de l'homme. Consciente de l'importance qui s'attache en particulier au principe de l'universalité de ces

droits, elle entend promouvoir la réflexion en cours sur une réévaluation de la stratégie de l'UE en matière de droits de l'homme.

Désarmement

Une attention particulière s'attache au problème des mines anti-personnel. En application de l'action commune du 1er octobre 1996 et en prenant

en compte des résultats de la Conférence qui vient de se tenir à Bruxelles, la présidence contribuera aux travaux en cours appelés à conduire, aussi rapidement que possible, à une interdiction totale des mines anti-personnel de par le monde.

Les conclusions du Conseil européen d'Amsterdam sur le contrôle des exportations d'armes seront mises en oeuvre.

Discours - programme de la Présidence luxembourgeoise

prononcé par Monsieur Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères
devant le Parlement européen réuni à Strasbourg

le 16 juillet 1997

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est pour la dixième fois que le Luxembourg est appelé à assumer la présidence du Conseil.

Au fil des décennies il s'est confirmé que la rotation des présidences constitue un puissant moyen pour sensibiliser nos opinions publiques aux questions européennes, et pour mobiliser les administrations nationales pour notre cause commune.

Il m'importe avant tout de souligner que l'Europe soit perçue par nos peuples comme une entreprise collective à la gestion de laquelle chacun prend sa part. Le fait que l'identité nationale du plus petit des pays membres n'ait pas été mise en cause par plus de 40 années d'intégration, est considéré par les citoyens des pays candidats comme un élément rassurant et donc important dans les débats internes relatifs à l'accession de ces pays à notre Union.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A la suite de la conclusion de la Conférence Intergouvernementale, pour laquelle je tiens à présenter encore une fois à nos amis néerlandais nos félicitations les plus chaleureuses, il appartient prioritairement à la nouvelle présidence de mettre dans leur forme définitive les textes agréés, de vérifier une dernière fois leur concomitance dans les onze langues, et de les soumettre à la signature des plénipotentiaires, à Amsterdam, le 2 octobre 1997. Conformément aux conclusions du Conseil européen, nous prendrons les mesures appropriées en vue d'assurer le fonctionnement du traité dans les domaines indiqués.

La préparation de l'élargissement

La Présidence aura la grande tâche prioritaire de préparer les décisions que l'Union devra prendre, en décembre prochain, au sujet de l'ouverture de

nouvelles négociations d'élargissement de l'Union. Le Parlement européen a été saisi des avis de la Commission au sujet des demandes d'adhésion, ainsi que d'une communication détaillée ("Agenda 2000") sur l'avenir des politiques communes, les questions horizontales liées à l'élargissement, et le futur cadre financier après 1999.

L'Agenda 2000 et ses annexes comportent plus de mille pages et constitue certainement la communication la plus substantielle que la Commission ait faite au Conseil depuis les origines de la Communauté.

Elle est aussi extrêmement dense et bien articulée. La Présidence rend hommage à la Commission et à ses services pour le travail impressionnant fourni. Elle salue également le fait que la Commission ait clairement pris ses responsabilités et qu'elle nous soumette un projet de route caractérisée par une clairvoyance exemplaire. Il reviendra maintenant en particulier au Conseil mais aussi au Parlement, d'examiner attentivement cette communication, ses implications et les recommandations qu'elle comporte.

Pour sa part, la Présidence luxembourgeoise est déterminée à instruire cette communication et les différents avis relatifs aux candidatures sans a priori, en toute objectivité et dans la transparence.

Nous constatons que la Commission a choisi la voie de la différenciation dans l'ouverture des négociations d'adhésion avec les pays candidats. Il reviendra au Conseil européen de Luxembourg de se prononcer sur ce choix.

Il demeure en tout état de cause, et quelle que soit la décision finalement prise à Luxembourg en décembre, que la stratégie de l'élargissement de l'Union doit être un processus d'inclusion et non d'exclusion. A cet égard, le Conseil devra porter

une attention toute particulière à la définition d'une stratégie de pré-adhésion renforcée dont l'objectif est l'adhésion à terme de tous les pays candidats faisant l'objet des avis de la Commission. Nous veillerons à ce que les pays candidats sentent que leur vocation à l'adhésion est fermement acquise et que la discussion porte uniquement sur le moment auquel cette vocation pourra se concrétiser.

L'intention de la Présidence est de tout mettre en oeuvre pour que nous puissions aboutir au Conseil européen de Luxembourg à une décision non ambiguë permettant le lancement du processus d'élargissement.

La communication de la Commission nous rappelle de façon pertinente que le processus d'élargissement s'inscrit dans une approche plus large qui exige de tous les Etats membres de s'y consacrer pleinement. La Commission nous a saisis d'un certain nombre d'orientations pour l'avenir des politiques de l'Union, en particulier la politique structurelle et la politique agricole commune, ainsi que le futur cadre financier de l'Union.

La commission a procédé à un relevé exhaustif des décisions de réforme que l'Union sera appelée à prendre dans les années à venir.

Comme vous le savez, le Conseil européen d'Amsterdam a demandé au Conseil d'établir un rapport sur ces questions en vue du Conseil européen de Luxembourg les 12 et 13 décembre 1997. La Présidence exécutera cette tâche afin de permettre au Conseil européen de prendre les décisions relatives à l'élargissement en toute connaissance de cause.

Le Conseil Affaires générales a été chargé par le Conseil européen de la conduite des négociations. Il assurera la coordination et l'unicité des travaux.

Dans notre esprit ce rapport devra refléter toutes les sensibilités des Etats membres, notamment celles relatives au maintien de la solidarité communautaire et à la rigueur en matière budgétaire. Il devra également permettre de dégager quelques priorités pour l'avenir des politiques de l'Union. Si nous souhaitons à l'évidence contribuer à la clarifi-

cation d'un certain nombre d'orientations fondamentales, notamment en ce qui concerne le cadre financier futur de l'Union, la politique agricole commune et les politiques structurelles, les échéances pour des prises de décision dans ce domaine sont plus éloignées dans le temps.

Pour conclure sur ce point, je voudrais répéter que la Présidence luxembourgeoise mettra tout en oeuvre pour une décision d'élargissement qui soit objective et inclusive.

Le Parlement européen pourra faire valoir son point de vue tout au long de ce processus. Les citoyens européens auront, à travers vous, le droit de s'exprimer sur ce grand chantier et sur cette grande ambition qu'est l'élargissement de notre Union.

Le Sommet pour l'emploi et la dimension sociale de l'Europe

Lors du Conseil européen d'Amsterdam, la Présidence luxembourgeoise a reçu mandat de convoquer une réunion extraordinaire du Conseil européen. Cette réunion se consacrera notamment à l'examen de la mise en oeuvre des initiatives concernant les possibilités de création d'emplois pour les PME, du nouveau groupe consultatif sur la compétitivité, de l'étude des bonnes pratiques relatives aux politiques des Etats membres en matière d'emploi et des initiatives prises par la BEI pour créer des possibilités d'emploi. La Commission et le Conseil en coopération avec la BEI, doivent élaborer un rapport sur l'état des travaux en vue de la session spéciale du Conseil européen.

La Présidence luxembourgeoise a immédiatement démarré les travaux en vue d'accomplir le mandat qui lui a été confié. Elle a par ailleurs jugé indispensable que les Chefs d'Etat et de Gouvernement s'investissent personnellement dans la préparation du sommet "Emploi", afin que celui-ci soit en mesure de répondre aux attentes des citoyens de l'Union européenne et débouche sur des résultats concrets.

Pour enrichir les travaux d'analyse la Présidence a fait appel à un certain nombre de personnalités. Celles-ci travailleront en étroite collaboration avec la présidence pour explorer de nouvelles voies dans la lutte contre le chômage et en faveur du maintien de l'emploi.

Il est impensable que l'Europe se résigne à la perspective de la marginalisation de millions de citoyens, leur mise hors du jeu économique et social. Le chômage plonge les catégories sociales touchées dans une détresse matérielle et morale. Les jeunes sont souvent les premières victimes. L'emploi sera donc au centre de nos préoccupations.

Le seul moyen pour se rapprocher à moyen terme du plein emploi est d'assurer pour les années à venir une croissance forte, durable et porteuse d'emplois. C'est possible car les conditions y sont favorables.

Nous devons maintenant élaborer et exécuter les politiques macroéconomiques et structurelles adaptées en coordination étroite.

La présidence a invité les Etats membres, les institutions et les partenaires sociaux à participer activement à la réflexion dans la phase de préparation du sommet.

Il a été demandé en outre aux Etats membres d'avancer la présentation de la mise à jour des programmes pluriannuels sur l'emploi pour la fin juillet. Sur cette base la Commission et le Conseil élaboreront le rapport conjoint tel que prévu dans le nouveau titre sur l'emploi dans le Traité d'Amsterdam. Cette démarche répond aux dispositions pertinentes reprises dans la résolution sur la croissance et l'emploi adoptée à Amsterdam.

A côté de l'emploi les autres volets de la politique sociale européenne au sens large du terme méritent également toute notre attention.

L'Europe a développé un modèle social qui accorde aux travailleurs un certain nombre de droits. Ceux-ci font partie de notre culture. Il ne faut pas remettre en cause notre modèle fondé sur la solidarité par une politique de dérégulation sociale.

Nous veillerons à donner un nouvel élan à l'un des dossiers sur lequel le Conseil n'a pas progressé depuis longtemps. Eu égard à l'actualité récente - et douloureuse - en matière de restructuration des entreprises, nous développerons tous les efforts nécessaires pour que les discussions sur les droits

des travailleurs en matière d'information, de consultation et de participation repartent sur de nouvelles bases plus prometteuses.

En même temps, la Présidence s'attachera à ce que le Conseil fournisse un cadre juridique contraignant à l'Accord conclu il y a quelques semaines entre les partenaires sociaux européens sur le travail à temps partiel.

Parmi les dossiers auxquels nous accorderons une priorité considérable au cours des prochains mois figure aussi l'acquis social dans le contexte de l'élargissement. Il s'agira - dans un premier temps - dans le cadre du dialogue structuré prévu le 7 octobre prochain - de nouer des contacts plus étroits entre responsables politiques de nos Etats membres et leurs homologues des pays d'Europe centrale et orientale candidats adhésion.

L'Union Economique et Monétaire

L'Union économique et monétaire est le projet économique et politique le plus important et le plus ambitieux que l'Europe ait mise en oeuvre depuis le début du processus d'intégration. Le Conseil européen d'Amsterdam a réalisé des progrès concrets substantiels en vue de la réalisation de l'UEM le 1er janvier 1999, date fixée par le Traité et qui sera respectée.

L'adoption du Pacte de stabilité et de croissance ainsi que de la résolution sur la croissance et l'emploi garantit à la fois la poursuite de politiques macro-économiques et budgétaires saines et le développement de l'emploi. Grâce aux progrès accomplis, la plupart des préparatifs techniques en vue de la mise en place de l'UEM sont à présent terminés. Le cadre juridique de l'euro est établi. Il s'agit maintenant pour tous les acteurs, y compris les administrations, d'accélérer les efforts pratiques en vue de préparer l'introduction de l'euro.

Conformément aux conclusions du Conseil européen d'Amsterdam, la Présidence s'engage à ce que des modalités d'application efficaces de l'article 109 soient étudiées. Il s'agit notamment de formuler les orientations générales en matière de politique de change qui soient compatibles avec les statuts de la future banque centrale européen-

ne. Le Conseil européen de Luxembourg sera également saisi d'un rapport sur les moyens d'améliorer la coordination des politiques économiques.

Ces travaux seront menés activement. Les opérateurs économiques européens, dans leur très grande majorité, souhaitent la monnaie unique dans le délai prévu. Elle créera ce climat de confiance dont l'économie européenne a fortement besoin. Elle favorisera la reprise des investissements et contribuera de façon significative à la création d'emplois. Les efforts d'assainissement qui ont été déployés sont considérables. Jamais auparavant, les économies européennes n'ont connu un niveau aussi élevé de convergence.

Il est pour cette raison contre-productif de perpétuer par toute sorte de déclarations ou spéculations les incertitudes qui freinent aujourd'hui l'expansion en Europe.

L'UEM est techniquement sur les rails. Elle est notre objectif majeur dont dépend aussi pour une bonne part la crédibilité du projet européen. Il nous appartient aujourd'hui d'achever le travail pour que les décisions soient prises l'année prochaine avec sérénité et dans l'intérêt de l'avenir économique de notre Union.

Mettre en place un espace de liberté et de sécurité

Les citoyens sont très préoccupés par l'accroissement de toute forme de criminalité.

Voilà pourquoi les travaux en matière de Justice et d'Affaires intérieures comprendront comme première priorité la mise en oeuvre du programme d'action relatif à la criminalité organisée tel qu'entériné par le Conseil européen d'Amsterdam.

Le problème de la drogue exige une action urgente. Ses coûts en termes humains sont énormes. Voilà pourquoi le Conseil européen de Dublin a confirmé la priorité d'une action efficace et coordonnée dans la lutte contre la drogue et la toxicomanie. La Présidence entend poursuivre cette action avec détermination, notamment en ce qui concerne le programme pluriannuel qui vise à l'échange des connaissances entre les Etats membres sur les méthodes de recherche, l'infor-

mation et les mesures destinées à des groupes cibles spécifiques.

En matière de drogues, un rapport d'évaluation sera présenté au Conseil européen de Luxembourg sur la mise en oeuvre de l'action commune relative au rapprochement des législations et pratiques des autorités judiciaires et des services policiers et douaniers. La mise en oeuvre de l'action commune relative aux drogues synthétiques figure en bonne place à l'ordre du jour.

Dans ce contexte, nous lancerons une initiative inédite. La Présidence organisera une rencontre en commun des Ministres de la Santé et des Ministres de la Justice et des Affaires intérieures en vue d'un débat portant sur les multiples facettes du problème lié à la drogue. L'intention de la Présidence est de confronter les responsables chargés de la prévention et les responsables politiques en charge de la répression.

La Présidence luxembourgeoise s'efforcera aussi de donner une impulsion à la coopération régionale (notamment avec l'Amérique latine, les Caraïbes, la Russie) ainsi qu'au dialogue structuré avec les pays associés et au dialogue transatlantique dans le domaine des drogues.

En matière d'asile et d'immigration, nous proposons l'examen du projet de la Commission sur la protection temporaire des personnes déplacées ainsi que sur la mise en oeuvre de la Convention de Dublin.

Dans le domaine de la lutte contre la corruption, une suite concrète sera donnée à la communication de la Commission sur une politique anti-corruption.

Enfin, et sur un plan plus général, la Présidence luxembourgeoise préparera le terrain pour l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam impliquant l'incorporation de l'acquis de Schengen.

Le développement du Marché intérieur

La nécessité de renforcer la dynamique du Marché Intérieur a été mise en lumière avec précision et force dans le récent Plan d'action sur le Marché

intérieur présenté par la Commission sur l'initiative du Commissaire Monti.

Le Conseil européen d'Amsterdam a clairement repris à son compte l'objectif général de ce plan en confirmant - et je cite - "l'importance qu'il attache au bon fonctionnement du Marché intérieur en tant qu'élément essentiel d'une stratégie globale visant à promouvoir la compétitivité, la croissance économique et l'emploi dans toute l'Union européenne". (fin de citation)

Dans cette optique, la Présidence oeuvrera avec détermination afin de lancer la mise en oeuvre des quatre objectifs stratégiques du plan d'action. Cette mise en oeuvre devra s'échelonner dans le temps dans une perspective globale qui impliquera dans un même effort les trois prochaines Présidences.

Elle visera à obtenir - avec le soutien, je le souhaite, du Parlement européen - des avancées significatives sur les principaux dossiers prioritaires identifiés dans le plan d'action.

Je voudrais répéter encore une fois que pour la Présidence luxembourgeoise, il ne saurait être question d'adopter une vision purement économique du marché intérieur. Nous sommes en effet convaincus que le Marché intérieur ne pourra s'épanouir et produire pleinement ses effets au bénéfice de nos concitoyens que s'il est complété d'un volet social fort et consistant, ainsi que par des politiques courageuses en matière de protection de l'environnement, de la santé et des consommateurs.

Pour ce qui est de la fiscalité, la Présidence s'efforcera de faire avancer les dossiers qui sont actuellement sur le métier, tant en matière de fiscalité indirecte que directe. Dans ce dernier domaine, à côté d'une proposition attendue en ce qui concerne le régime fiscal commun applicable aux paiements d'intérêts et redevances effectuées entre sociétés mères et filiales d'Etats membres différents, une attention particulière sera accordée aux conclusions du Groupe de politique fiscale présidé par le Commissaire Monti.

La Présidence s'attend à ce qu'une première liste

des domaines sujets à un rapprochement ainsi qu'un code de bonne conduite puissent être élaborés.

Santé et sécurité des consommateurs

Comme je viens de l'indiquer, la sauvegarde d'un niveau élevé de protection des consommateurs - et donc de la santé et de la sécurité des citoyens européens dans leurs actes les plus quotidiens - est une dimension essentielle pour la construction d'un Marché intérieur crédible et efficace. Et je sais que votre Parlement partage cette approche. Il a pu en témoigner avec vigueur et engagement à de multiples reprises.

Les changements intervenus au niveau des articles 129 et 129A dans le Traité d'Amsterdam représentent un progrès notable. Les bases d'un nouveau départ en matière de protection des consommateurs et de leur santé sont jetées.

Il existe évidemment un lien avec la vive inquiétude qui a saisi les opinions publiques européennes au cours de l'année 1996 au sujet de ce qu'il est désormais convenu d'appeler la "crise de la vache folle". Par l'action de votre commission temporaire d'enquête - désormais relayée par votre commission temporaire chargée du suivi des recommandations concernant l'E.S.B. - les éléments constitutifs d'une nouvelle approche en matière de sécurité alimentaire tout au long de la chaîne de production et de consommation, ont pu être identifiés. De son côté, la Commission a lancé un certain nombre de mesures et a pris des décisions fermes destinées à rétablir la confiance des citoyens-consommateurs que nous sommes. Il s'agit désormais de prolonger et d'approfondir cet effort là où cela est nécessaire.

La Présidence luxembourgeoise entend contribuer pleinement à la mise en place de cette nouvelle stratégie en matière de politique alimentaire: A cette fin, elle va proposer le lancement d'un vaste débat politique dans les diverses enceintes concernées du Conseil.

Au-delà des prises de décision concrètes attendues de sa part, le Conseil pourra faire entendre sa voix dans le contexte de cette importante discus-

sion qui implique toutes les institutions de notre Union, de même que les représentants de la société civile et des secteurs économiques intéressés.

Ce n'est que dans la mesure où ces questions seront abordées de front et en toute transparence que nous pourrons regagner et conforter cette confiance qui est à la base d'un fonctionnement harmonieux du Marché intérieur.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre du présent exposé, je ne puis malheureusement pas aborder les nombreux autres domaines d'activité relevant du développement interne de l'Union européenne auxquels mes collègues du Gouvernement luxembourgeois vont consacrer toute leur énergie. Dans le programme écrit de la Présidence luxembourgeoise, qui est à votre disposition, vous trouverez une présentation très détaillée des objectifs que nous nous sommes fixés dans ces secteurs.

Il me reste, quant à moi, de vous faire part de l'esprit dans lequel la Présidence entend aborder les principaux problèmes qui se posent actuellement sur le plan international.

Les Relations extérieures et la Politique étrangère et de Sécurité commune

Dans le domaine des relations commerciales multilatérales, je me limiterai aux deux échéances qui revêtent un caractère prioritaire:

Suite aux accords sur les télécommunications de base et sur les technologies de l'information conclus au cours du premier semestre, il s'agira d'oeuvrer à la consolidation de la libéralisation des services au sein de l'OMC par un accord sur les services financiers avant la fin de cette année.

D'autre part, l'Union se doit de confirmer son action traditionnelle en faveur des pays les moins avancés. Par conséquent, nous accorderons une attention toute particulière à la préparation de la Réunion à haut niveau sur les pays les moins avancés d'octobre prochain ainsi qu'à la mise en oeuvre des conclusions du Conseil sur l'accès au marché de ces pays.

La Présidence oeuvrera en faveur du développement harmonieux des relations transatlantiques auquel nous attachons une très grande importance. Nous mettrons rapidement en oeuvre les conclusions du Sommet de la Haye. En matière économique, une attention particulière sera accordée à la poursuite des travaux relatifs à l'étude conjointe et à la promotion de la "transatlantic market place". A cette fin, l'entrée en vigueur et l'extension éventuelle des accords de reconnaissance mutuelle devront être assurées dans les meilleures conditions.

La Présidence poursuivra activement avec nos partenaires américains la recherche d'un règlement des problèmes entraînés par les législations américaines Helms-Burton et d'Amato. Il devra évidemment être compatible avec les principes juridiques auxquels nous sommes attachés.

La Présidence coopérera avec ses partenaires transatlantiques dans la recherche d'une solution aux conflits, notamment en ex-Yougoslavie, au Moyen-Orient, à Chypre et en Afrique Centrale.

Dans le domaine de la Justice et des Affaires Intérieures, qui revêt désormais une importance particulière dans les relations transatlantiques, la Présidence intensifiera la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic international de la drogue.

La Présidence attachera également une grande importance à la mise en oeuvre des conclusions du Sommet de Denver entre l'UE et le Canada, conformément à la déclaration de politique commune et au plan d'action UE-Canada.

J'en viens maintenant aux nombreux foyers de crise où l'Europe est engagée.

La situation en Bosnie-Herzégovine reste très préoccupante. Les progrès accomplis pour consolider la Bosnie-Herzégovine en tant qu'Etat unique sont beaucoup trop lents. Les parties veulent-elles sincèrement mettre en oeuvre les engagements qu'elles ont pris à Dayton, ou préfèrent-elles courir à un nouveau désastre ?

Le Conseil a clairement rappelé la voie à suivre et posé les conditions d'une aide européenne. Il faut

que les Institutions de la Bosnie-Herzégovine soient enfin mises en place dans leur intégralité, et que leur fonctionnement ne soit pas entravé. Il faut que le retour des réfugiés se réalise et que les criminels de guerre soient livrés au Tribunal pénal international.

Les élections municipales de septembre devront être libres et honnêtes. Ensemble avec l'OSCE et le Haut Représentant, l'Union européenne les surveillera de près et tirera les conclusions qui s'imposeront.

Par ailleurs, la communauté internationale attend toujours la mise en oeuvre complète du rapport Gonzalez concernant la République Fédérale de Yougoslavie. Les autorités de Belgrade doivent enfin assurer le respect des droits de l'homme au Kosovo et ouvrir un dialogue sur la définition d'une large autonomie.

La réalisation de nouvelles étapes du processus de transition en Slavonie orientale est nécessaire. En Croatie, les droits de l'homme et ceux des minorités devront être respectés dans tout le pays. Le rapatriement des personnes déplacées et des réfugiés devrait enfin être mis en oeuvre.

L'UE apporte une contribution essentielle à l'effort international de restauration et de réhabilitation en cours en Albanie. La Présidence poursuivra cette action. Le suivi des élections législatives de fin juin constitue une étape importante dans le processus de redressement de l'Albanie. La Présidence agira en coopération avec notamment l'OSCE - dont elle appuie pleinement les efforts de coordination - l'UEO et le Conseil de l'Europe. Une conférence sur l'assistance économique à l'Albanie se tiendra prochainement. Je rends dans ce contexte un vibrant hommage à l'Italie et aux autres pays européens qui ont envoyé leurs soldats pour aider à stabiliser la situation.

Au Moyen-Orient, le processus de paix se trouve dans une impasse inquiétante. Or il n'existe pas d'alternative à ce processus. L'UE se doit de contribuer au maintien de la paix et au développement d'une situation stable dans cette région.

L'appel de l'Union européenne en faveur de la paix

au Moyen-Orient, adopté au Conseil européen d'Amsterdam, trace la voie pour l'établissement d'une paix juste, durable et globale. La Présidence s'attachera, par les efforts de l'Envoyé spécial de l'UE, à encourager les dirigeants israéliens et palestiniens à reprendre les négociations pour faire avancer l'application des accords conclus, et relancer les pourparlers sur le statut définitif. Chaque partie doit s'abstenir de prendre des mesures unilatérales susceptibles de préjuger le résultat des négociations sur le statut final. Afin de lutter contre le terrorisme, une coopération durable et efficace doit être rétablie en matière de sécurité.

La promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la société civile constitue une autre priorité, tout comme le redressement de la situation économique et sociale des Palestiniens.

Dans le contexte des travaux d'élargissement de l'UE, la Présidence préparera également l'ouverture des négociations d'adhésion avec Chypre.

Elle a un grand intérêt à un règlement politique de la question de Chypre. Nous appuierons activement les négociations directes entre les dirigeants des deux communautés de Chypre qui viennent d'être relancées sous l'égide de l'ONU.

Le Conseil d'Association du 29 avril dernier a constitué une étape importante dans les relations entre l'UE et la Turquie. Nous soutiendrons le momentum créé lors de ce Conseil en encourageant la réalisation de nouveaux progrès dans les questions susceptibles d'améliorer ces relations, notamment en matière des droits de l'homme.

Une importance primordiale s'attache au développement des liens politiques et économiques entre l'Union européenne et la Fédération de Russie. De nouvelles perspectives se présentent à la suite des développements de ces derniers mois et notamment de la conclusion de l'Accord OTAN /Russie.

Le deuxième semestre de 1997 sera prévisiblement placé sous le signe de l'entrée en vigueur des accords de partenariat et de coopération avec la Russie signés le 24 juin 1994. La Présidence poursuivra activement la préparation de cette échéance

importante, pour permettre la tenue du premier Conseil de coopération avec la Russie. Un Sommet UE-Russie aura lieu au courant de l'automne.

La tenue d'un premier Sommet en automne à Kiev entre l'Union européenne et l'Ukraine permettra de réaffirmer l'importance des relations avec ce pays. Celles-ci devraient être intensifiées à l'occasion de l'entrée en vigueur de l'Accord de partenariat et de coopération. La tenue d'un premier Conseil de partenariat et de coopération au niveau ministériel est prévue.

L'Union ne relâchera pas ses efforts et poursuivra ses actions en faveur de la sûreté nucléaire en Ukraine - tout comme dans les autres pays d'Europe Centrale et Orientale - au regard notamment des conclusions dégagées dans ce contexte lors du G8 à Denver.

Le renforcement continu du partenariat euro-méditerranéen revêt une importance particulière pour la politique extérieure de l'Union.

Pour cette raison nous souhaitons que la conclusion de nouveaux accords d'association euro-méditerranéens avec l'Egypte, le Liban, la Jordanie et l'Algérie puisse être atteinte dans un avenir proche. L'organisation de la deuxième conférence des Ministres de l'Industrie à Marrakech et d'une conférence des Ministres de l'Environnement à Helsinki permettront de donner de nouvelles impulsions.

La Présidence apportera sa propre contribution au développement du partenariat social, culturel et humain en organisant à Luxembourg une conférence dans le domaine de l'éducation autour du thème de "la Perception de l'Autre".

En Afrique, la Présidence appuiera le processus de stabilisation, de réconciliation et de démocratisation dans la région des Grands Lacs, et notamment dans la République démocratique du Congo. Elle agira surtout à travers la mission de l'Envoyé Spécial de l'UE.

Des relations constructives avec les nouvelles autorités de la RDC seront à établir et à développer en fonction de l'avancement de ce processus. Les

engagements pris par le Président Kabila concernant la tenue d'élections, la protection des réfugiés et les enquêtes à mener sur les violations des droits de l'homme devront être respectés.

Au regard du renouvellement de la Convention de Lomé, la Présidence organisera deux débats au niveau du Conseil, l'un impliquant les ministres des affaires étrangères, l'autre les ministres chargés du développement. La Commission s'est engagée à saisir le Conseil fin octobre d'une communication de nature essentiellement politique sur les adaptations qu'il convient d'apporter au partenariat qui lie l'Union à ses 70 Etats partenaires. Je ne doute pas que la Commission prendra en compte les préoccupations dont auront fait état les gouvernements des Etats membres lorsqu'elle saisira le Conseil d'un projet de mandat de négociation en vue du renouvellement du cadre privilégié et exemplaire que représente Lomé.

L'Europe attache une attention particulière aux relations avec l'Asie.

La Présidence oeuvre en faveur de l'approfondissement des relations entre l'UE et les pays de l'ASEAN conformément aux conclusions de la réunion ministérielle qui a eu lieu les 13/14 février 1997 à Singapour et elle lancera les travaux de préparation du deuxième Sommet de l'ASEM qui aura lieu à Londres en 1998.

La Présidence suivra de près le processus de transition en cours à Hong Kong et notamment le respect des accords ainsi que des droits et libertés de sa population.

La négociation de nouveaux accords et la mise en oeuvre d'accords bilatéraux et interrégionaux signés ces dernières années, ainsi que le développement et la consolidation de dialogues politiques déjà établis constituent les priorités affichées en ce qui concerne les relations de l'UE avec les pays d'Amérique latine.

Dans ce contexte, la négociation du nouvel accord avec le Mexique, ainsi que les préparatifs pour la mise en oeuvre de la 2ème phase de nos accords avec le Mercosur et le Chili, retiendront particulièrement notre attention.

De premières réflexions seront d'ores et déjà engagées pour la préparation d'un Sommet des Chefs d'Etat et Gouvernement, prévu pour le 1er semestre 1998.

Les relations avec le Parlement européen

Pour ce qui est des relations avec le Parlement européen, le semestre de la Présidence luxembourgeoise sera particulièrement riche en grands débats portant sur l'avenir de l'Union européenne.

Le traité d'Amsterdam a su opérer les changements institutionnels nécessaires afin de rendre plus efficace, plus démocratique et plus transparent, le processus de décision au sein de l'Union.

Ainsi, le rôle législateur du Parlement européen, qu'il partage désormais sur un pied d'égalité avec le Conseil, a été nettement renforcé par la simplification et l'extension de la procédure de codécision.

En outre, il faut mentionner la réduction du nombre des procédures à 3, à savoir l'avis conforme, la codécision et la consultation.

Par ailleurs, le rôle du Parlement européen en matière de lutte et de prévention contre la criminalité a été renforcé: le Conseil consultera le Parlement avant d'adopter des décisions-cadres, des décisions ou des conventions en la matière.

Le Parlement européen est habilité à faire des propositions pour la procédure régissant sa propre élection; ces propositions devront être fondées sur des principes communs à tous les Etats membres. Nous serons à l'écoute du Parlement au sujet de l'élargissement et des réformes de nos politiques internes. Votre Parlement sera informé régulièrement de l'avancement des travaux. Il sera consulté au sujet des grandes questions de politique étrangère que nous aurons à traiter au cours des six mois à venir. La Présidence souhaite établir des relations étroites d'échange et de dialogue avec votre Assemblée.

A l'instar de ses engagements vis-à-vis du Parlement européen, la Présidence luxembourgeoise honorera ses obligations envers le Comité Economique et Social et le Comité des Régions.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A peine la Conférence Intergouvernementale achevée, l'Union devra à nouveau relever au cours des prochains mois des défis fondamentaux.

La Présidence s'efforcera de faire en sorte que ce débat difficile se déroule dans un climat de solidarité qui doit caractériser les relations entre les Etats membres qui partagent le même idéal européen.

La Présidence servira cet idéal avec engagement et dévouement.

Discours prononcé par Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS, Ministre des Communications

à l'occasion de la conférence européenne des ministres
sur le thème GLOBAL INFORMATION NETWORKS

du 6 au 8 juillet 1997 à Bonn

Je voudrais remercier le gouvernement allemand et la Commission d'avoir organisé cette conférence sur les réseaux d'information globaux; je tiens surtout à féliciter les auteurs du document thématique que je trouve excellent et qui fait une présentation succincte des enjeux et des défis, des perspectives, des problèmes qui sont à résoudre et des questions auxquelles il faudra trouver des réponses.

Au nom des 15 pays de l'UE, je peux souligner l'intérêt que notre conseil des ministres des communications porte au sujet qui est traité pendant ces 2 jours. Nous y avons, au cours des présidences successives, consacré une grande partie de nos travaux; nous sommes conscients des potentialités qu'offrent les nouvelles technologies et les moyens de communication et d'information tant aux individus qu'à la collectivité. Au cours des prochains mois nous allons, entre autre, procéder à l'examen du programme communautaire pluriannuel pour stimuler la mise en place de la société de l'information en Europe. Nous attendons donc beaucoup de cette conférence, nous attendons des conseils et des suggestions qui pourraient éclairer nos discussions et faciliter des prises de décision.

Nous apprécions que cette conférence réunisse des participants d'autant de pays et de plusieurs continents; en effet à l'heure où le monde devient un village, à une époque où les moyens de communication permettent de transgresser toutes les frontières, il est plus que jamais nécessaire que le dialogue transcontinental s'intensifie.

Je n'ai pas l'intention de paraphraser ce qui a été formulé avec tant de pertinence dans le document thématique, je me permettrai néanmoins d'insister sur les points auxquels j'attache la plus grande importance et qui sont des questions sociétales - tout en sachant que seul le concours de solutions

et de réponses à toutes les questions garantira le développement prometteur et harmonieux de la société de l'information.

Le premier point est celui de l'accès pour tous, pour le plus grand nombre aux services et informations offerts - afin d'éviter que dans un monde virtuel sans frontières ne s'érigent de nouvelles barrières entre les "ins" et les "outs".

L'évolution en matière d'accès semble positive. Les sondages Internet les plus récents montrent que les caractéristiques démographiques de la communauté d'Internet dans les pays industrialisés reflètent de plus en plus les caractéristiques démographiques de la population dans son ensemble.

Il faut cependant que cette évolution soit maintenue sur sa lancée. Il faudra former et informer, enlever aux sceptiques leur méfiance, créer un climat de confiance psychologique. Le coût des équipements sera important, mais aussi et autant la facilité avec laquelle ils sont manipulables; les prix des télécom, que nous espérons voir baisser avec la libéralisation des telecoms et l'instauration d'un marché compétitif, y contribueront sans doute. Mais pour moi la mise en place d'un service universel, définissant entre autres des critères de qualité minimum et assurant leur adaptation aux progrès en matière de réseaux d'information, me semble un élément tout aussi déterminant.

Mon deuxième point est plus général et concerne moins le consommateur que le travailleur, pour utiliser un terme consacré dans le vocabulaire communautaire.

Quelles répercussions aura ce nouvel instrument de travail sur le marché de l'emploi?

Je viens d'assister à une réunion des ministres du travail et des affaires sociales où, dans un même tour de table, les uns ont défendu la thèse que les nouvelles technologies vont créer des emplois,

alors que les autres ont, avec autant de conviction, affirmé qu'elles allaient en détruire.

En tout état de cause, il est indéniable qu'elles vont changer les méthodes de travail; il faudra sans doute davantage définir les profils et les savoir-faire nécessaires dans le monde de demain et réfléchir aux passerelles que nous pouvons ériger pour faciliter au plus âgés, qui ont grandi loin de l'informatique, l'accès à ce qui est devenu un outil de travail très performant.

La présidence luxembourgeoise a reçu le mandat d'organiser un sommet pour l'Emploi et je voudrais formuler le souhait que des recommandations en ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication et leur interaction avec l'emploi et la formation soient soumises pour cette réunion importante.

Mon troisième point est celui de la réglementation et des mécanismes à mettre en place pour faire respecter cette réglementation. C'est une des questions, c'est la question, qu'auront à trancher les décideurs politiques.

Faut-il et que faut-il réglementer pour accompagner le développement des réseaux d'information, du commerce électronique. Il est sans doute important de sécuriser l'utilisateur, de lui donner les moyens d'évaluer correctement le sérieux d'un vendeur, la véracité d'une information. Tout le monde en conviendra. Mais n'est-ce pas l'absence de réglementation qui a permis le développement fabuleux d'Internet?

Internet est précisément un laboratoire d'essai passionnant, dans lequel naviguent des millions de participants et qui suscite des débats passionnés.

Pour les uns, Internet est le monde de la liberté qui permet de se dégager des contraintes physiques de l'espace et du temps, de communiquer quand tous les autres moyens de communications sont coupés.

Pour les autres, c'est précisément cette liberté qui est dangereuse, comme aucune police ne règle ce monstre, ce serait un lieu de perversion dans lequel peuvent se dévouer les maniaques et les criminels de tous les continents.

J'avoue me sentir mal à l'aise devant ces extrémismes et je ne crois que l'alternative sera ou le libéralisme anarchique ou le totalitarisme. Je ne crois pas que nous désirons qu'un Léviathan moderne, tyran omniprésent et tout puissant, organise la chasse aux pervers et rétablisse l'ordre dans le Cyberspace. J'espère donc que nous arriverons à trouver des modes de régulation respectueux de l'individu, de sa vie privée et de ses droits démocratiques.

J'aurais aimé dire un mot sur l'importance du contenu, sur la diversité culturelle, sur la participation des pays en développement à la société de l'informatique; les sujets traités sont nombreux et ambitieux; je souhaite plein succès aux travaux de la conférence.



Discours de Monsieur Marc FISCHBACH,

devant la Commission des Libertés publiques
et des Affaires intérieures du Parlement européen

le 7 juillet 1997

Mesdames, Messieurs,

J'ai voulu, comme une des premières activités qui m'incombent en tant que Président en exercice du Conseil Justice et Affaires Intérieures, rencontrer votre Commission et évoquer avec vous ce que seront les points forts de la Présidence luxembourgeoise dans le domaine JAI.

Je le fais en me rappelant l'époque où j'étais un des vôtres dans ce Parlement Européen qui lutte pour rendre la construction européenne plus démocratique et plus transparente.

Je le fais également en me remémorant la précédente Présidence luxembourgeoise de 1991, où j'occupais déjà le poste de Ministre de la Justice, et je crois donc pouvoir porter un jugement sur les progrès réalisés depuis lors et surtout depuis l'entrée en vigueur du TUE.

En tant que Ministre de la Justice, je couvre l'ensemble du champ d'activité du Conseil JAI et je vous présenterai en conséquence la totalité du programme luxembourgeois comportant tant les questions d'asile et d'immigration que celle de la coopération policière et douanière et enfin, celle de la coopération judiciaire en matière civile et pénale.

La Présidence néerlandaise, au travail de laquelle je voudrais rendre un hommage appuyé, peut revendiquer des progrès dans trois domaines:

- le premier, concernant le travail que j'appellerai " courant " au sein du troisième pilier, a été marqué par des progrès substantiels dans les domaines tels que la lutte contre la corruption et la fraude, les travaux relatifs à l'Europol ou encore la coopération judiciaire en matière civile et la lutte contre le racisme et la xénophobie.

- le deuxième, passé presque inaperçu dans l'agitation du Sommet d'Amsterdam, est constitué par un rapport volumineux, solide et précis du Groupe de Haut Niveau sur la criminalité organisé demandé par le Sommet de Dublin.
- le troisième concerne les progrès significatifs, bien qu'on puisse les juger trop timides, voire insuffisants, relatifs aux procédures et moyens d'action dans le domaine JAI, réalisés dans le cadre de ce que nous appellerons désormais le Sommet d'Amsterdam.

La Présidence luxembourgeoise a la lourde tâche de poursuivre ces travaux.

Avant de parler en détails de l'ensemble du programme de la future Présidence luxembourgeoise, laissez-moi faire quelques commentaires sur le nouveau Traité et sur le High Level Group Criminalité Organisée.

A. Le futur Traité d'Amsterdam

On peut rester un peu perplexe au vu des résultats de la négociation de la Conférence Intergouvernementale. Je ne voudrais pas entrer dans les détails de la discussion et de l'analyse des dispositions du futur Traité alors que j'estime que jusqu'à la signature dudit Traité, une certaine retenue est de mise, mais je ne voudrais pas manquer de faire quelques observations, notamment en relation avec les aspects Troisième Pilier.

En premier lieu, je pense que les résultats concernant le Troisième Pilier restent en deçà des espérances. Nous nous étions attendus à une communautérisation complète des aspects asile, immigration, visas et frontières extérieures; nous nous retrouvons avec des améliorations ponctuelles

pendant une période de cinq ans après la ratification, c'est-à-dire approximativement jusqu'en 2004, et une communautérisation plus marquée (avec droit d'initiative réservé à la Commission), mais sans passage automatique à la majorité qualifiée, ni à la procédure de la codécision.

Nous gardons d'autre part une partie " Troisième Pilier " avec un article K sérieusement modifié, où nous passons d'une coopération intergouvernementale, mais en principe plus performante et plus démocratique grâce à:

- de nouveaux instruments (art. K6) inspirés des instruments communautaires (la décision cadre)
- la consultation obligatoire du P.E.
- un rôle renforcé pour la Cour de Justice (art. K7)

Je note aussi et c'est appréciable une extension des compétences d'Europol (art. K2) et davantage de coopération judiciaire en matière pénale. Par rapport à ce dernier article, nous constatons l'inscription d'une règle permettant le rapprochement des législations pénales, ou la création d'un socle minimum de législation dans les domaines de la criminalité organisée, du terrorisme et du trafic de drogues.

Je note enfin la consécration des dispositions relatives au droit de suite au-delà des frontières (art. K4).

Le troisième aspect important concerne Schengen et les coopérations renforcées. Nous entrons ici dans une matière d'une complexité extrême, tant en ce qui concerne les problèmes juridiques (la reprise de l'acquis Schengen et sa répartition entre les 1er et 3ème piliers) qu'en ce qui concerne les problèmes matériels (l'intégration du Secrétariat Schengen dans le Secrétariat Général du Conseil).

Vous avez régulièrement des entretiens avec les présidences Schengen. Je crois savoir que le Président en exercice, M. Seixas Da Costa, vous a fait un rapport sur la présidence portugaise la semaine dernière. Vous connaissez donc l'état du dossier Schengen. L'intégration de Schengen

devra se faire au moment de l'entrée en vigueur du nouveau Traité. Il faudra bien utiliser le temps d'ici là pour régler différents problèmes qui sont:

- l'impérieuse nécessité de mettre Schengen en vigueur à l'égard de tous les signataires de la Convention d'application.
- la solution des problèmes particuliers au Danemark
- l'établissement de relations claires avec la Norvège et l'Irlande

Le traitement requiert une collaboration maximale des instances de l'Union et de celles de Schengen, ainsi qu'une discussion très franche de tous les problèmes matériels concernant la fusion des deux secrétariats. Je m'y emploierai, ensemble avec mon collègue autrichien qui préside le groupe de Schengen.

En attendant, il faudra que le processus Schengen continue à se développer harmonieusement, par l'intégration des Etats membres à l'égard desquels la convention Schengen n'est pas encore d'application. La situation se compliquerait singulièrement si, au moment de l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam, la Convention de Schengen n'était pas encore en vigueur à l'égard de tous les Etats signataires.

J'ajouterai que l'absorption de Schengen par l'Union est dans la logique des choses: Schengen était un laboratoire de l'Union destiné à avoir une durée limitée dans le temps; les auteurs de Schengen pourront toujours revendiquer le mérite d'avoir fait progresser l'Europe dans une des matières les plus sensibles pour la souveraineté nationale.

Je ne dirai rien des autres possibilités de coopération renforcée possibles au-delà de la problématique Schengen.

D'une façon générale, on peut regretter que tous les Etats ne progressent pas au même rythme, mais tous compte fait, il vaut mieux abolir le contrôle aux frontières à 13 que de ne pas progresser du tout.

B. La lutte contre la criminalité organisée

Je voudrais ensuite aborder la très importante question de la lutte contre la criminalité organisée.

Comme vous le savez, le Conseil Européen de Dublin a pris la décision de mettre en place un groupe de Haut Niveau, chargé d'élaborer un rapport dans de très brefs délais. Vu les échéances imparties par le Conseil Européen à cause du lien avec la Conférence intergouvernementale, il n'était malheureusement pas possible d'associer le Parlement européen à la rédaction du rapport. Néanmoins, j'ai appris que vous alliez rédiger votre propre rapport sur la criminalité organisée, et je félicite le Parlement européen d'avoir pris cette initiative. J'attends avec impatience le rapport de Madame Cederschlöld qui je crois ne peut qu'enrichir notre réflexion en la matière. Il est important que le Conseil et le Parlement européen travaillent ensemble dans la lutte contre la criminalité organisée, véritable fléau de notre société moderne.

C'est maintenant à la Présidence luxembourgeoise de commencer à mettre en oeuvre le rapport du Groupe de Haut Niveau, qui d'ailleurs était formellement approuvé par le Conseil européen d'Amsterdam il y a trois semaines.

Dans le contexte de la mise en oeuvre du Plan d'Action, la présidence luxembourgeoise tiendra également compte de l'action commune relative au rapprochement des législations et des pratiques entre les Etats membres de l'Union européenne en vue de lutter contre la toxicomanie et de prévenir et de lutter contre le trafic illicite des drogues. Les problèmes de drogue sont évidemment intimement liés à la criminalité organisée et il nous faut une approche cohérente en la matière.

La Présidence va entamer ou continuer les travaux sur les points suivants:

- Action commune tendant à l'harmonisation des législations concernant les organisations criminelles;
- un dispositif d'évaluation mutuelle de l'application des actes et engagements internationaux en matière pénale;

- la mise en place d'un réseau de coopération judiciaire;
- la poursuite des travaux sur une convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale;
- la lutte contre la corruption dans le cadre des entreprises (corruption privée).

Nous devons aussi prendre les mesures administratives nécessaires pour mettre en oeuvre le rapport (par exemple, mise en place du nouveau groupe de travail multidisciplinaire à l'intérieur du Conseil). Tout ceci doit se faire dans un temps extrêmement court et il est urgent que nous agissions vite.

Je sais que votre commission s'est beaucoup intéressée à plusieurs de ces questions. Je connais bien vos efforts pour contribuer à l'amélioration de la coopération judiciaire, les différents rapports sur la corruption et la fraude internationale, etc. En ce qui concerne les travaux relatifs à la convention sur l'entraide judiciaire en matière pénale, je peux d'ores et déjà vous annoncer que, dès que les travaux seront suffisamment bien avancés, la Présidence luxembourgeoise a l'intention de vous consulter sur le projet de convention.

Moi aussi, je suis préoccupé par la lenteur de certains aspects de la coopération judiciaire et nous travaillons actuellement à Luxembourg pour corriger certaines choses qui rendent l'entraide judiciaire parfois un peu compliquée. Je suis heureux de constater que votre Commission a travaillé avec des praticiens qui ont beaucoup d'expérience en la matière. Des débats comme celui que vous avez organisé avec les 7 juges de l'Appel de Genève sont utiles, ils permettent de confronter les vues des hommes politiques avec les réalités sur le terrain et de tirer les conclusions qui s'imposent.

S'il faut tirer des conséquences de certaines lenteurs ou dysfonctionnements, nous devons néanmoins aussi réfléchir beaucoup avant de prendre des mesures qui touchent aux libertés fondamentales des individus. Nous pouvons toujours devenir plus efficaces, mais voulons-nous le devenir au détriment de la protection des droits de la défense qui jusqu'ici était à nos yeux le principe fondamen-

tal qui nous donnait le droit de nous appeler des sociétés démocratiques?

Les juges de Genève souhaitent pouvoir saisir un compte bancaire à l'étranger et avoir rapidement des informations concernant ce compte à l'insu de la personne qui le détient. Ils disent que les droits du titulaire du compte sont protégés dans le cadre de l'instruction qui est menée, par exemple en Italie, et que nous avons tous ratifié la Convention des Droits de l'Homme.

La question qui se pose pour moi, en tant que Ministre responsable est la suivante: dois-je proposer une législation qui autoriserait la levée du secret bancaire sur simple demande d'un juge étranger? Si une telle demande est adressée à la banque, devrait-elle être communiquée à la personne titulaire du compte, et si tel est le cas, cette dernière devrait-elle pouvoir s'adresser à nos tribunaux pour protester contre la levée du secret? Peut-on accepter qu'un citoyen luxembourgeois doive protéger ses droits, par exemple, en Italie dont il ne connaît pas le système juridique, la langue ou les habitudes?

Tout le problème réside là.

En tant que Ministre, je dois aussi protéger la vie privée des personnes et la présomption d'innocence reconnue par la Convention européenne des Droits de l'Homme. J'ai le devoir de trouver le juste équilibre entre l'efficacité et l'équité dans la procédure pénale et nous ne pouvons jamais accepter d'outrepasser les limites du droit. Le rapport du Groupe de Haut Niveau rappelle d'ailleurs aussi que la lutte contre la criminalité organisée doit être rigoureuse mais qu'elle doit toujours utiliser des moyens légitimes et respecter pleinement les principes de l'Etat de droit, de la démocratie et des Droits de l'Homme.

Je voulais aborder ces questions avec vous pour illustrer par un exemple les difficultés de la tâche. Il est clair que nous devons être plus efficace pour lutter contre la criminalité organisée mais en même temps nous ne pouvons pas abandonner des principes de droit que nous reconnaissons tous.

C. Le programme de la Présidence luxembourgeoise

J'en viens maintenant au programme de la Présidence luxembourgeoise. Ce programme doit

tenir compte de plusieurs paramètres et s'inscrire dans la continuité. Ces paramètres sont:

- d'un côté, la mise en oeuvre des travaux préparatoires devant mener à l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam: nous en avons parlé ci-dessus.
- d'un autre côté, le lancement d'une série de travaux découlant des conclusions du Groupe de Haut Niveau sur la criminalité organisée: je vous ai indiqué quelles sont les priorités de la Présidence luxembourgeoise parmi les 30 points du programme d'action. Dans ce contexte, vous noterez que le Secrétariat Général du Conseil pourra, je l'espère, compter prochainement sur un renfort des experts nationaux (experts magistrats et policiers notamment).
- enfin, la réalisation du programme de travail sur 2 ans, adopté en 1996 et devant continuer jusqu'à la mi-1998. Ce programme sera d'ailleurs actualisé; les travaux à ce sujet sont en cours au Comité K4.

J'ai toujours été un partisan de la continuité et j'estime qu'une présidence doit mener à bien les travaux non achevés qu'elle reprend de la présidence précédente. Ce faisant, elle ne doit pas seulement se limiter à des actions qu'elle peut conclure à la fin de son mandat, mais avoir en vue l'intérêt général, qui est de faire progresser au mieux les dossiers.

En gardant cela à l'esprit, je voudrais décrire, sans entrer dans tous les détails les 10 priorités suivantes de la Présidence luxembourgeoise:

1. Dans le domaine asile et immigration, l'entrée en vigueur (à partir du 01.09.97) et le fonctionnement de la Convention de Dublin (portant détermination de l'Etat responsable de l'examen d'une demande d'asile).
2. Dans le même domaine, l'examen des propositions de la Commission concernant les questions de la protection temporaire.
3. Toujours dans cette optique, l'aboutissement de la Convention Eurodac permettant d'éta-

blir un système informatisé d'empreintes digitales pour combattre les fraudes en matière d'asile.

4. En matière de coopération policière, la priorité revient à l'entrée en vigueur de la Convention Europol pour laquelle certains règlements restent à finaliser, comme celui sur la protection du secret, le règlement d'ordre intérieur de l'autorité de contrôle commune et des règlements sur les relations avec les pays tiers et les organisations internationales tierces (Interpol, par exemple).

5. Dans le domaine de la coopération policière, une place importante revient également à la lutte contre la drogue. L'action commune relative au rapprochement des législations et pratiques des autorités judiciaires et des services policiers et douaniers requiert des mesures d'exécution et un suivi pratique. La Présidence s'y attachera en gardant à l'esprit qu'elle devra présenter un rapport au Sommet de Luxembourg.

6. Toujours en ce qui concerne les drogues, la Présidence luxembourgeoise estime qu'il est néfaste de cloisonner le débat entre le répressif d'une part, et l'aspect préventif et de santé d'autre part. Elle envisage de profiter de la tenue, le même jour, des Conseils JAI et Santé pour lancer un débat sur l'ensemble du problème.

7. Dans le domaine de la coopération douanière, la Présidence entend conclure les travaux concernant la Convention dite de Naples relative à l'assistance mutuelle entre les administrations douanières.

8. Les travaux en matière de coopération judiciaire qui ont été particulièrement fructueux sous les deux dernières présidences seront poursuivis avec comme objectif prioritaire de conclure la Convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale. Les travaux sous une présidence néerlandaise énergique sont bien avancés et le sujet a été déclaré prioritaire par le Groupe de Haut Niveau.

9. Il y a lieu de rappeler les autres priorités choisies dans le programme d'action du Groupe de Haut Niveau sur la Criminalité Organisée. Je cite: "Une action commune tendant à l'harmonisation des législations concernant les organisations criminelles, la constitution d'un réseau de magistrats de contact et un dispositif d'évaluation mutuelle de

l'application des actes et engagements internationaux en matière pénale".

10. Finalement, la Présidence ne négligera pas les relations internationales avec les Pecos et Chypre, le dialogue transatlantique, les relations avec les Etats de la Méditerranée et avec d'autres pays tiers; à noter que le dialogue structuré avec les Pecos et avec Chypre sera essentiellement consacré aux problèmes liés à la coopération judiciaire.

Voilà les 10 points majeurs de la Présidence luxembourgeoise. Sont-ce les 10 travaux d'Hercule? Est-ce un programme peu réaliste?

Le passé nous a montré que le troisième pilier est capable d'aboutir à des résultats concrets et remarquables malgré les conditions difficiles de travail (règle de l'unanimité notamment). Les conventions telles que Europol, Corruption, Extradition, Protection des intérêts financiers, Signification et Notification et les actions communes telles que celles sur le rapprochement des législations en matière de drogues ou encore en matière de racisme et de xénophobie en sont des exemples concrets.

Voilà dans les grandes lignes le programme de la Présidence luxembourgeoise. Ambitieux ou réaliste? L'avenir nous le dira. J'aurai en tous cas le plaisir de faire régulièrement la point avec le Parlement Européen, probablement en septembre avec votre commission à Luxembourg, après le Conseil JAI en décembre, soit devant votre commission, soit lors du débat de fin d'année en plénière, conformément à l'article K6.

Un mot pour terminer sur l'article K6 et la constitution du Parlement. Cet article qui devient l'article K10 dans le nouveau Traité, consacre le droit de consultation du Parlement sur toute proposition sous forme de décision cadre, décision ou convention. Par ailleurs, ce droit de consultation prévaut également pour les matières transférées au premier pilier. Je me réjouis de cette évolution du Traité vers plus de transparence et de légitimité démocratique. J'envisage, dans toute la mesure du possible, d'anticiper l'application de ces mesures et de consulter votre Parlement de la manière la plus large possible.

Je vous en remercie.

Intervention de Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Président en exercice du Conseil,

devant la Commission de la Culture,
l'éducation et les médias du Parlement européen

le 14 juillet 1997 à Strasbourg

La Présidence luxembourgeoise aborde le semestre qui vient de commencer avec un double sentiment de soulagement et d'espoir:

- Soulagement d'abord, dû au fait que, après un parcours long, difficile et tourmenté, le dernier des trois programmes culturels a pu enfin être finalisé. Grâce aux efforts conjoints de votre Parlement et du Conseil, nous avons pu - le 2 juillet dernier - dégager un accord, certes pas très satisfaisant, mais qui permet de faire démarrer Raphaël, qui, des trois programmes culturels (les autres étant Kaléidoscope et Ariane), semble être le plus significatif et le plus riche en potentialités.
- Espoir ensuite, que l'on s'achemine, après les expériences difficiles liées à la mise en oeuvre initiale de l'article 128 du Traité vers une nouvelle période pendant laquelle nous recevrons de la Commission des propositions reposant sur une approche globale.

En effet, la session du Conseil du 30 juin dernier a laissé entrevoir que cette nouvelle approche pourrait bientôt devenir réalité. C'est ce que le Conseil a demandé expressément à la Commission dans sa décision concernant l'avenir de l'action culturelle en Europe, à savoir, d'étudier une approche directrice, globale et transparente pour l'action culturelle et de lui faire parvenir des propositions comprenant, entre autres, l'établissement d'un instrument unique de programmation et de financement visant à la mise en oeuvre de l'article 128.

Cela correspond aussi à ce que la Commission a indiqué au cours des travaux du Conseil, à savoir son intention de soumettre au Parlement européen et au Conseil une proposition générale couvrant tout le domaine de la coopération culturelle.

Lors de sa session du 30 juin, le Conseil a également approuvé une décision dans laquelle il aborde la question d'un système transfrontalier de prix fixe du livre dans des zones linguistiques européennes. En vertu de cette décision, le Conseil invite la Commission à examiner l'incidence de l'article 128, paragraphe 4, sur l'application des articles du Traité qui pourraient concerner le système transfrontalier de prix fixe du livre, et à indiquer, le cas échéant, les moyens d'appliquer des réglementations ou des accords transfrontaliers de prix fixes du livre à l'intérieur de zones linguistiques homogènes. La Commission est également invitée à présenter les résultats de ses travaux au Conseil.

Se situant dans le contexte de ces nouvelles impulsions, la Présidence luxembourgeoise, qui a choisi le 24 novembre pour la tenue de la prochaine session du Conseil, essaiera de faire faire à ce dernier des progrès sur la coopération culturelle en Europe, en particulier en ce qui concerne les villes européennes de la Culture après l'an 2000, dans le contexte de la proposition que la Commission remettra à nos institutions en septembre. La Présidence luxembourgeoise organisera une consultation avec tous les partenaires concernés pour aider à élaborer de nouveaux critères de sélection des villes européennes de la Culture.

La Présidence luxembourgeoise se propose de faire un inventaire des problèmes rencontrés par les professionnels de la musique (production, diffusion, conditions de travail), ensemble avec les experts en musique, la Commission et le Parlement européen, et ce suite à la réunion organisée récemment par le Parlement. Cette réunion qui aura lieu les 5 et 6 septembre au Château de Bourglinster élaborera le texte d'une résolution qui sera soumise au Conseil du 24 novembre prochain.

Enfin, la Présidence luxembourgeoise a organisé, le

1er juillet 1997, suite à une initiative prise sous Présidence irlandaise, le 20 novembre 1996, une rencontre avec des représentants du Conseil de l'Europe qui a permis d'identifier les axes suivants de coopération pragmatique avec le Conseil de l'Europe:

- la coopération, dans les domaines de la culture et du patrimoine culturel, avec les pays de l'Europe centrale et orientale, en termes d'assistance technique, de réforme législative et de mise en place de politiques de formation
- les itinéraires culturels et le tourisme culturel
- le trafic illicite des biens culturels au-delà des instruments juridiques

De façon générale, la Présidence luxembourgeoise voudrait mener une réflexion sur une façon plus pragmatique de développer la coopération avec les pays tiers, les ONG, les réseaux culturels et les organisations internationales compétentes dans le domaine de la culture, comme p.ex. l'UNESCO.

En d'autres termes, la Présidence luxembourgeoise n'a nullement l'intention de rester les bras croisés et fera tout son possible pour que des progrès, que nous espérons substantiels, soient accomplis au cours de ce deuxième semestre.

Je voudrais conclure en soulignant que si, dans le passé récent, nos deux institutions ont connu des moments difficiles, cela n'a jamais été dû à une

mésentente fondamentale entre nous ou à des points de vues opposés en ce qui concerne le but ultime de l'action culturelle au niveau communautaire.

Même si le système instauré avec l'article 128 du Traité de Maastricht constitue une amélioration indéniable par rapport au passé parce qu'il donne droit de cité à la culture dans les textes communautaires, il conduit encore souvent à des attitudes divergentes et figées en réduisant l'espace de manoeuvre dont chaque partie aurait besoin pour qu'une négociation ne se transforme en une formule du "à prendre ou à laisser".

C'est pourquoi, comme cela avait été entendu lors de la procédure de conciliation sur Raphaël, la Présidence luxembourgeoise entend intégrer le Parlement européen dans ses réunions de réflexion, que ce soit aux niveaux des travaux pour le nouvel instrument unique de programmation et de financement, les villes européennes de la Culture, les problèmes de la musique, la coopération avec les réseaux culturels.

Les progrès accomplis, les succès que nous avons malgré tout pu atteindre ensemble, nous montrent que si nous continuons avec ténacité dans la recherche de l'intérêt général européen, nous pourrions résussir.

Avec votre aide, je suis sûre que nous atteindrons ensemble des résultats appréciables.

Je vous remercie de votre attention.

Discours de Monsieur Fernand BODEN, Président du Conseil Agriculture

lors de sa comparution devant la Commission de suivi ESB du Parlement européen

le 17 juillet 1997

Madame la Présidente

1. C'est avec un grand plaisir que j'ai accepté l'invitation de participer à votre réunion d'aujourd'hui. Le Luxembourg a toujours été convaincu du rôle essentiel du Parlement européen dans la vie communautaire et n'a donc pas ménagé ses efforts, chaque fois qu'il a assumé la Présidence du Conseil, pour entretenir avec le Parlement un dialogue très intense et constructif.

Notamment en matière de santé publique et de sécurité alimentaire le PE, la Commission et le Conseil ont des responsabilités et des devoirs communs. Il s'agit donc d'unir les forces et les efforts et de coopérer étroitement dans ce domaine. Nous sommes prêts à une telle coopération.

Dans mon intervention, je m'efforcerai donc de vous informer de la manière la plus complète que possible sur les délibérations du Conseil à la suite des travaux intervenus au sein du Parlement européen sur le problème de l'ESB et de vous faire part des priorités de la Présidence luxembourgeoise en cette matière.

2. Le Conseil a pris connaissance du rapport de la commission temporaire d'enquête sur l'ESB ainsi que de la résolution du Parlement européen du 19 février 1997.

Je puis vous assurer que le Conseil, sans partager pour autant toutes les critiques et conclusions figurant dans ce rapport et cette résolution, a dans son action en ce domaine été inspiré par des préoccupations qui coïncident largement avec celles manifestées par le Parlement européen.

L'approche suivie et les mesures adoptées par le Conseil vous sont déjà bien connues puisqu'elles ont fait l'objet d'une intervention très complète et

détaillée de M. Yates, le 3 septembre 1996 devant la commission temporaire d'enquête.

Je me limite à souligner que, sans négliger des préoccupations légitimes de nature économique ou sociale découlant du grand nombre de personnes dont la subsistance dépend de la survie de la filière bovine, le Conseil a agi constamment en se fondant sur deux principes:

- la première priorité consiste à assurer la protection de la santé humaine;
- toute action doit être solidement fondée sur les meilleures et les plus récentes preuves scientifiques.

Le Conseil ne manquera sans doute pas de continuer à agir selon ces principes; la présidence luxembourgeoise est en tout cas déterminée à s'investir et à s'engager pour que tel soit le cas.

Le Conseil a également estimé qu'agir dans la transparence, la clarté et la responsabilité est manifestement la voie la plus appropriée à suivre pour contribuer à restaurer la confiance des citoyens européens dans le fonctionnement de nos Institutions et, par ce biais, à rassurer les consommateurs européens et des pays tiers sur les mesures prises au niveau européen pour garantir leur santé.

C'est dans cet esprit que le Conseil a coopéré loyalement aux travaux de la commission d'enquête, en lui transmettant notamment tous les éléments d'information que cette dernière lui a demandé sur ses délibérations liées à l'ESB.

3. Le Conseil compte poursuivre, et le programme de notre présidence le prévoit expressément, son action résolue en vue de fournir aux

consommateurs une viande de qualité pouvant être facilement contrôlée et pour assainir le marché de la viande bovine. Dans cette optique, il garde bien à l'esprit, comme il se doit, les préoccupations et indications provenant du Parlement européen.

Comme la réunion d'aujourd'hui est la première rencontre officielle entre la commission de suivi ESB et la présidence du Conseil, il me tient à cœur de vous informer que le Conseil a déjà adopté (depuis la comparution de M. Yates devant la Commission d'enquête) toute une série de mesures dans les domaines alimentaire, vétérinaire et phytosanitaire ainsi que de l'alimentation des animaux, qui s'inscrivent dans la perspective visant à rassurer et redonner confiance non seulement aux consommateurs de viande bovine, mais également, d'une manière plus générale, aux consommateurs de denrées alimentaires. Parmi les résultats les plus importants atteints, il importe de rappeler:

- l'interdiction des substances à effet hormonal et tyrostatique ainsi que des substances Béta-agonistes dans l'élevage du bétail et les mesures de contrôle y afférentes;
- la définition des règles à respecter pour la délivrance de la certification des animaux et des produits animaux;
- la définition des normes relatives à la protection des veaux en ce qui concerne les surfaces minimales disponibles;
- la modification de la directive 64/432/CEE relative à la police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine dont l'un des objectifs est de mettre en place un système d'épidémiologie-surveillance permettant le renforcement des contrôles sur les mouvements d'animaux à partir de leurs troupeaux d'origine;
- le règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux nouveaux aliments et aux nouveaux ingrédients alimentaires, qui comprend les organismes génétiquement modifiés;

- dans le domaine de la protection contre l'introduction d'organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux, la modification de la directive 77/93/CEE dans le but de renforcer l'application effective du régime phytosanitaire communautaire dans le marché intérieur et de répartir, au niveau de la Communauté, la charge des risques qui pourraient subsister dans les échanges en vertu du régime phytosanitaire communautaire.

Tous ces actes législatifs ont tenu compte de la position du Parlement européen.

Le Conseil a également adopté un règlement sur le système d'identification et d'enregistrement des bovins ainsi que d'étiquetage de la viande bovine et des produits de cette viande. Certes, le Conseil n'a pas suivi la proposition de la Commission, modifiée quasiment en dernière minute suite au débat du Parlement européen, en ce qui concerne la base juridique de ce règlement. Je reviendrai sur cet aspect au cours de mon intervention. Je fais observer cependant que la divergence sur cet aspect spécifique ne doit pas faire oublier que, par son contenu, le régime adopté - et le fait qu'une décision soit rapidement intervenue - répond largement aux préoccupations exprimées par le Parlement européen et reflétées dans la proposition modifiée de la Commission.

Il s'agit maintenant de mettre en oeuvre sans tarder les décisions prises. Nous savons tous que l'enregistrement des animaux et la traçabilité sans faille de leurs mouvements est essentiel pour pouvoir éradiquer efficacement et rapidement des maladies et que c'est un préalable à tout étiquetage fiable et contrôlable de la viande et des produits de la viande des animaux.

Pour d'aucuns, en Europe et ailleurs, il semble y avoir beaucoup plus de difficultés d'enregistrer et de contrôler correctement les passeports des animaux que ceux des personnes. Tel ne peut plus être le cas à l'avenir.

Par ailleurs, je rappelle également que le Conseil, en contact avec les autres Institutions, est engagé dans une réforme en profondeur de l'organisation

commune du marché de la viande bovine. Au-delà des indications y afférentes contenues dans l'Agenda 2000 présenté hier au PE et dont le commissaire Fischler fera rapport au prochain Conseil Agriculture, le conseil attend à bref délai des propositions concrètes de la Commission à cet égard, conformément à l'accord trouvé dans le cadre du paquet prix.

Dans la perspective d'une réforme du secteur bovin, le Conseil a d'ailleurs déjà dégagé un certain nombre d'orientations politiques sur les objectifs à atteindre:

- il s'agit tout d'abord de poursuivre l'action visant à rétablir la confiance des consommateurs et donc d'adapter le régime pour la viande bovine afin d'encourager la production de viande bovine de haute qualité basée sur des techniques de production correspondant aux attentes légitimes du consommateur et respectueuses de l'environnement;
 - il importe en outre d'aligner l'offre de viande bovine au sein de l'Union sur le niveau probable à long terme de la demande intérieure et extérieure tout en assurant qu'il ne sera pas portée atteinte à la capacité de l'Union de s'acquitter de ses obligations internationales.
4. A propos des travaux du Conseil Recherche, auxquels il est fait référence dans le rapport de la commission d'enquête, il convient de noter que:

- le 5 décembre 1996 le Conseil a pris acte de ce que la Commission a l'intention, en plus des 5,9 millions d'écus déjà alloués, de redéployer les ressources disponibles (9,8 millions d'écus) à l'intérieur des programmes "Sciences du Vivant" (BIOTECH et FAIR) pour les affecter aux activités de recherche liées aux encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST). Ce faisant, la Commission répondait à l'invitation en ce sens que le Conseil Recherche lui avait adressée à sa session du 7 octobre 1996.

- en plus, le Conseil est convenu, compte tenu des ressources limitées pouvant être déployées dans l'actuel programme-cadre, que 35 millions d'écus supplémentaires doivent être consacrés aux activités de recherche relative aux EST dans le cadre du complément financier au quatrième programme-cadre. Il est rappelé qu'à cette même session ce complément financier a été l'objet d'un accord politique à l'unanimité concernant la position commune du Conseil en la matière.

Il est rappelé également que l'accord unanime du Conseil Recherche a été atteint le 5 décembre 1996 peu de temps après la présentation du Rapport Weissmann et des propositions de la Commission concernant les priorités de recherche sur l'EST. L'urgence des recherches à entreprendre a été pleinement reconnue.

Cette urgence existe toujours et pour débloquer la situation actuelle due à l'ouverture de la procédure de conciliation sur l'enveloppe globale du complément financier à apporter au quatrième programme-cadre, la Présidence luxembourgeoise s'emploiera à trouver un accord acceptable entre le PE et le Conseil.

5. De son côté, le Conseil Santé a suivi attentivement l'évolution de la situation en 1996 et a pris position à deux reprises en adoptant, lors de ses sessions du 14 mai et 12 novembre 1996, des conclusions sur la question des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) (publiées au JO n°s C 194 du 5.7.1996, p.1 et C 374 du 11.12.1996, p.2).

Dans ces conclusions il a notamment souligné la nécessité d'accorder la plus haute priorité à la protection de la santé publique et de prendre toutes les mesures appropriées en vue de l'élimination du risque de transmission éventuelle de l'ESB.

Parmi ces mesures - qui se situent dans les limites des compétences en matière de santé publique telles que définies à l'article 129 du traité - il convient de relever notamment:

- la mise en place des mécanismes de suivi des preuves scientifiques relatives aux

causes et à la transmission de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ);

- l'extension de la surveillance épidémiologique de la MCJ à tous les Etats membres;

Dans ce contexte, il y a lieu de rappeler que la proposition de décision du Parlement et du Conseil portant création d'un réseau de surveillance épidémiologique et de contrôle des maladies transmissibles dans la Communauté européenne actuellement en cours d'examen au Conseil mentionne explicitement la maladie de Creutzfeldt-Jakob parmi les maladies transmissibles susceptibles d'être couvertes par le futur réseau de surveillance épidémiologique.

- l'encouragement de l'échange entre les Etats membres d'expériences et de compétences dans les secteurs du contrôle et du diagnostic des cas;
- des études complémentaires sur les EST et la promotion de stratégies de recherche appropriées visant à prévenir les EST;
- la coordination appropriée des travaux de tous les organes concernés, y compris les comités institués par la Commission, qui portent sur les EST.

Dans cette ligne et conformément à la volonté exprimée dans ses conclusions de suivre en permanence cette question, le Conseil, lors de sa session du 5 juin 1997, a pris note des derniers développements intervenus et a procédé à un nouveau débat sur cette question, au terme duquel le Président a en particulier attiré l'attention sur la nécessité:

- de poursuivre le relevé minutieux des cas de la maladie de Creutzfeldt-Jakob et de rassembler et d'analyser ces données au niveau européen;
- de veiller à ce que les cas d'ESB soient rapportés d'une manière appropriée, y compris en ce qui concerne la partie continentale de l'Europe;

- de mener un débat ouvert sur la politique en matière de sécurité alimentaire dans l'Union européenne, à laquelle la Commission a déjà apporté une contribution importante sous la forme d'un Livre vert relatif aux denrées alimentaires.

Il a également souligné l'importance de poursuivre la recherche sur les EST, et la maladie de Creutzfeldt-Jakob en particulier.

6. Pour conclure, je souhaite formuler quelques observations sur le problème spécifique de la base juridique retenue par le Conseil en ce qui concerne le règlement sur l'identification et l'étiquetage et, d'une manière plus générale, sur la demande formulée par le Parlement européen à l'issue des travaux de la Commission d'enquête visant à:

- utiliser l'article 100A pour toutes les propositions de la Commission traitant de questions de politique agricole touchant ou pouvant toucher à la protection de la santé ou à la qualité des aliments;
- modifier l'article 129 du Traité afin de disposer d'une base juridique qui puisse habiliter la Communauté à intervenir dans le domaine de la santé publique.

S'agissant du règlement "identification/étiquetage", le Conseil a estimé qu'en l'état actuel des dispositions du traité, l'article 43 était la base juridique appropriée et suffisante puisque ce règlement concerne la production et la commercialisation de produits agricoles énumérés à l'Annexe II du Traité et qu'il contribue à la réalisation de certains objectifs de la politique agricole commune énoncés à l'article 39.

Le Conseil a également considéré en se basant d'ailleurs sur une jurisprudence constante de la CJCE que cette conclusion n'est pas affectée par le fait que les mesures adoptées visent également à protéger la santé humaine et animale et à restaurer la confiance des consommateurs, étant donné que ces exigences d'intérêt général font partie intégrante des objectifs de la politique agricole commune.

Cela étant, la situation évoluera très prochainement

dans le sens souhaité par le Parlement européen.

Vous connaissez tous les résultats atteints lors du récent Conseil européen d'Amsterdam en conclusion de la Conférence intergouvernementale et qui se traduisent dans une amélioration significative du rôle législatif du Parlement européen y compris dans ce domaine qui vous tient tout particulièrement à coeur.

Ainsi, l'article 129 va être modifié en tenant compte des demandes formulées par le Parlement européen. En particulier, la procédure de codécision est prévue, par dérogation à l'article 43, pour l'adoption des mesures dans les domaines vétérinaires et phytosanitaires ayant directement pour objectif la protection de la santé publique.

Dès l'entrée en vigueur du nouveau Traité, le Parlement pourra donc participer pleinement et directement à l'élaboration de la législation future en ce domaine.

La Présidence luxembourgeoise se félicite fortement de cette évolution qu'elle considère très positive et qui va bien au-delà du domaine qui nous occupe aujourd'hui, et ce d'autant plus que le Parlement européen a manifesté sa satisfaction à cet égard dans la résolution qu'il a adoptée le 26 juin sur la réunion du Conseil européen d'Amsterdam.

7. Je m'en voudrais de ne pas me référer brièvement aux récents événements relatifs à des exportations frauduleuses de viande bovine britannique, pourtant soumise à embargo, qui ont été ressentis très négativement par l'opinion publique de nos pays.

Il s'agit, comme vous le savez, d'une question qui fait l'objet actuellement de délicates investigations de l'autorité judiciaire, ce qui nous impose de faire preuve, sur le fond, de la nécessaire discrétion. Madame le Commissaire BONINO a fait ce lundi un rapport détaillé de ces investigations à votre commission.

Cependant, je pense pouvoir interpréter notre sentiment commun, et donc également celui des parlementaires que vous êtes, en affirmant que ces

événements ont clairement fait apparaître la nécessité de tout mettre en oeuvre afin d'éviter qu'ils ne puissent se reproduire.

Je suis persuadé que telle est la ferme volonté des Etats membres qui n'ont pas manqué d'apporter, comme la Commission l'a reconnu publiquement, une réponse immédiate, en termes de vigilance et de contrôles renforcés, aux révélations sur les exportations frauduleuses en question. Le Conseil demandera à la Commission de lui faire un rapport détaillé à ce sujet.

8. Avant de passer aux lignes directrices du programme de la Présidence luxembourgeoise, vous attendez certainement de ma part une prise de position sur la fabrication et l'utilisation des farines de viande et d'os ainsi que sur l'interdiction de l'utilisation de matériels à risques spécifiés.

Tout d'abord je voudrais vous féliciter de l'organisation de la conférence internationale à ce sujet qui a abouti à des résultats intéressants, même si elle n'a pas pu éliminer tous les points d'interrogation.

Je regrette de ne pas avoir pu participer à cette conférence mais le rapporteur M. Böge a eu la gentillesse de me faire parvenir son rapport à ce sujet. Je puis vous assurer que je partage très largement les idées et conclusions de ce rapport que je ne manquerai d'ailleurs pas de faire parvenir à mes collègues du Conseil.

- La protection de la santé du consommateur doit avoir la priorité absolue.
- L'information des consommateurs sur la situation de la BSE doit être améliorée et objectivée.

La notification de la Commission sur l'engagement de la procédure d'infraction à l'encontre de 10 Etats membres est un mauvais exemple d'information. Il faut éviter toute insécurisation inutile des consommateurs.

- La fabrication des farines de viande et d'os représente une méthode de recyclage de protéines économique et écologique, mais il faut absolument en éliminer

tous les risques pour la santé humaine et animale.

- La méthode actuellement la plus sûre est le traitement thermique à 133° C, à 3 bars pendant 20 minutes. Elle est obligatoire depuis le 1.4.97 dans tous les pays de l'UE et il ne faut en aucun cas la remettre en cause actuellement, mais assurer un contrôle rigoureux de son application.
- La farine animale ainsi produite ne doit pas être incorporée dans l'alimentation des ruminants. Il faut à cet effet mieux éviter les contaminations croisées et surtout améliorer l'étiquetage, comme l'a souligné à raison le Dr. Berlingieri lors de cette conférence.
- Par ailleurs, il y a urgence à trouver des méthodes fiables et standardisées pour la détection de farines animales dans les mélanges pour animaux.
- Les importations de farines animales en provenance de pays tiers doivent être soumises aux mêmes critères que la production communautaire, ceci pour éviter des risques importants et toute distorsion de concurrence.
- Il faut baser les mesures à prendre sur les connaissances scientifiques acquises et appliquer le principe de précaution là où elles sont incomplètes ou absentes en cas de risque porteur.
- L'application du principe de précaution se pose actuellement avec une certaine acuité et brisance pour l'interdiction absolue de l'utilisation de matériels à risques spécifiés (cerveau, moëlle épinière, yeux, etc)

Certains scientifiques ont des doutes sur l'inactivation complète des agents des EST par le procédé à 133° C à 3 bars pendant 20 minutes s'il est utilisé pour traiter du matériel présentant une forte infectiosité. Comme la Commission considère qu'aucun Etat membre ne peut être considéré indemne d'un risque potentiel d'EST et que le comité scientifique vétérinaire a recommandé que les matériels à

risques spécifiés soient exclus de toutes les chaînes d'alimentation humaine et animale dans les régions ou pays où un risque potentiel a été identifié, la Commission a représenté au CVP sa proposition d'exclusion des matériels à risques spécifiés que le Conseil a rejeté à la majorité simple lors de sa réunion du 17 décembre 1996.

Hier après-midi le CVP n'a pas pu trouver non plus une majorité qualifiée pour accepter la proposition de décision de la Commission.

7 Etats membres représentant 42 voix ont voté pour et 8 Etats membres représentant 47 voix ont voté contre la proposition.

Selon toute probabilité la Commission soumettra la proposition au Conseil qui devra en délibérer dans la quinzaine, donc sans aucun doute lors de la session des 22/23 juillet.

La tâche de la Présidence ne sera pas facile de dégager une solution de compromis acceptable tant par la Commission que par une majorité d'Etats membres. Nous ferons tous les efforts possibles, mais en gardant toujours à l'esprit les principes que je viens d'énoncer.

A côté des discussions sur l'existence d'un risque potentiel dans tous les Etats membres, le problème des coûts supplémentaires et de leur prise en charge ne manquera pas d'être soulevé.

Y a-t-il une évaluation des surcoûts; les régions ou pays à très faible risque potentiel doivent-ils assumer les mêmes frais et coûts que ceux à haut risque? Peut-on accepter que ce soit probablement de nouveau le producteur, le maillon le plus faible de toute la chaîne, qui devra assumer une grande partie de ces surcoûts? Voilà des questions économiques et sociales qui ne manqueront pas d'être posées et pour lesquelles il n'y a pas encore de proposition de réponse.

Mesdames, Messieurs,

Je viens de vous exposer la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Nous savons que, dans le passé, certaines évaluations des risques de la maladie du BSE n'étaient pas correctes. Aujourd'hui, nos connaissances de la maladie sont encore loin d'être complètes.

Mais nous sommes pleinement conscients des risques que nous courons dans l'Union si de nouvelles erreurs surviennent.

La présidence luxembourgeoise est décidée à prendre au sérieux la responsabilité qui est la sienne au cours du deuxième semestre 1997. Aussi s'est-elle clairement prononcée à ce sujet dans le document relatif au programme de la présidence: Dans le domaine de l'agriculture, elle mettra l'accent surtout sur l'aspect de la qualité de la production agricole, y compris les méthodes de production respectueuses de l'environnement et du bien-être des animaux, et elle a souligné que dans les domaines vétérinaires et phytosanitaires les préoccupations liées à la protection des consommateurs et de leur santé resteront à l'avant-plan, notamment dans le contexte de la gestion du dossier de la BSE et des conclusions qu'il convient d'en tirer.

Je voudrais par ailleurs souligner encore une fois ce que ma collègue, Madame Marie-Josée Jacobs, Président actuel du Conseil (consommateurs) a déjà brièvement indiqué devant la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs de votre Parlement au sujet de la législation alimentaire, d'une part, et de la santé du consommateur et de la sûreté alimentaire, d'autre part. Elle a relevé notamment que notre intérêt est très grand pour le domaine sensible du contrôle alimentaire et que nous tenons également à avoir un débat au Conseil sur le droit alimentaire et particulièrement la Communication de la Commission sur la santé des consommateurs et la sécurité alimentaire. En effet, le consommateur ne peut pas être absent du débat sur la sécurité alimentaire.

Je puis vous assurer que, dans la mesure où la matière est du ressort du Conseil Agriculture, j'insisterai à ce que l'attention adéquate soit accordée à la "Communication de la Commission relative à la santé du consommateur et à la sûreté alimentaire" ainsi qu'au "livre vert de la Commission sur les principes généraux de la législation alimentaire dans l'Union européenne" et que les conclusions qui s'imposent en soient tirées.

Avant de terminer je voudrais relever encore un point qui me tient beaucoup à coeur: je vous ai exposé que pour la présidence et pour moi-même en tant que président du Conseil agricole, il va de soi qu'on

attache une importance primordiale à la promotion de la qualité, à la fiabilité, à la sécurité des aliments. Il me semble donc normal que les critères stricts en matière de salubrité et d'hygiène, en matière de méthodes de production compatibles avec un environnement sain et avec la protection des animaux, en matière d'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires ou d'hormones, antibiotiques et autres ne s'appliquent pas seulement à notre production interne communautaire. Les mêmes critères ou des critères équivalents doivent s'appliquer aussi aux produits en provenance des pays tiers. Il serait en effet tout à fait inacceptable de laisser persister des risques quelconques pour les consommateurs communautaires par la présence sur le marché de produits des pays tiers, le cas échéant même non clairement identifiés comme tels. Il serait également inacceptable de tolérer sur notre marché des denrées alimentaires produites dans des conditions concurrentielles déloyales vis-à-vis des productions communautaires respectant les règles sanitaires qualitatives et environnementales.

Dans le cadre des négociations internationales (OMC, conclusions d'accords d'équivalence et de libre échange), il faudrait mieux tenir compte de ces considérations que par le passé:

Dans cet ordre d'idées, la résolution du PE relative au panel spécial de l'OMC sur l'importation de viande aux hormones dans l'UE ne manquera pas de trouver notre appui.

Mesdames et Messieurs,

J'espère vous avoir brossé un tableau de la situation dans le domaine de l'ESB tout en ayant abordé également quelques points qui vont au-delà de la seule question de la ESB. Je suis prêt à répondre dans la mesure du possible aux questions que vous serez certainement amenés à poser; et croyez-moi que je n'entends pas ma présence ici comme un simple devoir de la Présidence qui me donne l'occasion de faire un discours. J'entends ma présence au sein de votre commission - et je l'ai souligné au début de mon intervention - comme l'ouverture ou la continuation du dialogue entre le Conseil et la présidence de celui-ci d'une part, le Parlement Européen et votre Commission plus particulièrement, d'autre part.

C'est dans cet esprit que j'espère que notre échange de vues pourra porter fruits tel que nous le souhaitons tous.

"The European Union after the Intergovernmental Conference"

Discours de Monsieur Jean-Claude JUNCKER en visite à Prague

le 28 août 1997

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

I would like to thank the Bohemia Foundation for giving me the opportunity to address this distinguished audience.

The integration of the Czech Republic into the European sphere of freedom, democracy and market economy has always been one of the main interests of this prestigious organization. I would like to pay tribute to this constant commitment.

Today your country is actively preparing the accession to the Atlantic Alliance and to the European Union. We tend to consider this as something quite naturel. 10 or 15 years ago nobody would have been foolish enough to contemplate such a possibility. Just 20 years ago my generation was protesting against the stationing of new nuclear weapons on both sides of the iron curtain. This gives the measure the momentous changes we have been witnessing since the fall of the Berlin Wall. Although it has increased the security of all of us, the biggest changes have taken place in countries like yours. This peaceful revolution has changed societies and citizens' lives in Eastern Europe beyond recognition. We are in admiration for the courage and energy with which your country has taken up these tremendous challenges. The open door of the Union and of NATO are a tribute to these efforts and the recognition of your achievements.

The Czech Republic's intention is to join the EU within the next five years.

What is that body you are about to join? Where does it come from? Where is it going to? How will it be able to integrate new members? These are a number of questions I would like to touch upon.

As a founding member of the EU, Luxembourg has a particular view on this.

Our aim has always been to contribute in a positive way to the development of the European integration process. During the present semester, when Luxembourg assumes for the tenth time in the history of the European Union the Presidency, we will endeavour to follow that same objective.

Since the Second World War, integration into a larger entity has been a precondition for the prosperity and security of my country. This has been true for Luxembourg and is not basically different from the ambition Robert Schuman and Jean Monnet had for Europe. By proposing the construction of a political and economic union these men of vision wanted to reconcile former enemies and create an undivided space of peace and prosperity for future generations on the European continent.

This is still today the very essence of the political ambition underlying the European construction, even if the sometimes heavy every day management of the Union makes us forget this. The members of the EU have to remind themselves constantly that European integration represents a different way of preventing war on the European continent. Historic reasons prevented the vision of the founding fathers to be extended to the whole continent for more than 40 years. The end of the Cold War and the fall of communism has at last given us the opportunity to materialize this commitment.

European construction has never been an easy thing, but certainly a worthwhile one. This attitude is not the result of a romantic dream of a totally integrated Europe, but a necessity and an opportunity for all of us.

Joining our forces makes us a stronger partner in the international community and allows a better taking into account of our interests. This is certainly true for our economic interests, but is also becoming increasingly relevant for our political and security interests.

Did the Intergovernmental Conference that was concluded in June in Amsterdam contribute to the forstering of the European Union? My answer is clearly - yes. We were able to make progress in many fields, even if all our initial wishes and ambitions could not be met. The overall result is satisfactory. Progress could be achieved in the so-called first pillar. A new chapter on a better coordination of our national employment policies has been added to the Treaty. At the special EU summit on employment in November, the Luxembourg Presidency intends to establish guidelines on good practices in the employment field.

In Amsterdam the UK finally joined the Social Chapter. These provisions are now an integral part of the Treaty. From now on all member States share the same economic, but also social ambitions.

In the third pillar concerning justice and home affairs, we were able to establish a better framework for the free circulation of persons within the EU. It was possible to add the Schengen agreement as a Protocol to the Treaty. It was unfortunately not possible for all member States to go along with this move.

The role of the European Parliament in the decision making process is strengthened, increasing by this way the democratic legitimacy of the EU. Other decision-making procedures were simplified, although the Union's mechanisms are still difficult to grasp by ordinary citizens, a characteristic which is not so different from our own national procedures.

A great attention has been paid to a more complete definition of the fundamental rights of the citizens of the Union. Membership is now clearly linked to the continuous respect of high democratic and human rights standards.

For Luxembourg the deepening of the European integration was the prime objective of the Conference, as an effective way to prepare for enlargement. It is essential in my eyes that a future enlargement of the Union cannot be done at the cost of diluting the very essence of what the Union is about. Such an approach would neither serve the present members nor future members. This does

not mean that we don't recognize the necessity for change and adaptation as the Union grows.

Preparing enlargement necessitates also an adaptation of the institutions. The IGC did not succeed in finding a solution that would suit all member States. Part of this question has been postponed to a later stage before the conclusion of the accession negotiations.

The ratification of the new Amsterdam Treaty will now have to take place in the member States. I expect a lot of discussions and careful attention will be needed. Recently the President of the Foreign Affairs Commission of the French Parliament indicated that he was not satisfied by the results achieved, notably in the institutional field. For others like the Danes new developments seem already to go too far. Compromises are never optimal solutions, but tend to reflect what is possible.

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

After the Intergovernmental Conference the EU has to face a number of urgent tasks: it has to put into effect the new Treaty, it has to fulfill its promises by beginning the accession negotiations and it has to continue the preparation for the Economic and Monetary Union.

Employment will remain a headline for our work in the EU. Unemployment represents an unacceptable situation in our societies. At the special European Council in November in Luxembourg I want to give a signal of confidence to investors and I want to establish clear guidelines on employment practices.

As you know, European Council decisions ask us to start enlargement negotiations six months after the end of the IGC. These negotiations are therefore to start at the beginning of next year. During this semester we will have to examine the Commission's opinions on the eleven candidate countries. These documents are now available.

The Commission's evaluation of the overall situation of the Czech Republic is quite positive. The Commission considers that the political and economic conditions for membership that were set at the



Copenhagen European Council are met by your country.

Progress needs nevertheless to be made in certain areas in the next few years. The Czech Republic has to catch up in a range of economic sectors to be able at the time of membership to fulfill all the obligations of a new member. This is for our common sake. One figure describes well the need for further developments: your population represents 3% of the Union's total population, but your economy is only 1,4% of that of the Union. Your GDP is at a level of 55% of the EU average.

During the pre-accession period the Commission will be proposing a strategy for assisting the candidate countries in preparing accession notably in those sectors where inadequacies have been detected. The Partnership for accession will be provided to all candidate countries, as well as a tighter cooperation in the second and third pillar through a European Conference.

The Commission presented its opinions on the candidate countries in the framework of the so-called Agenda 2000. This document of more than 1000 pages of analyses and proposals is one of the most substantial communications the Commission has ever submitted to the Council. It includes an analysis of the repercussions of the EU enlargement on the common policies and suggests adaptations, notably for the Common Agricultural Policy and the structural funds system. An outlook on the future financing of the EU after 1999 is also given in the Agenda 2000 (for a period of seven years beginning in 1999). The Commission explains how the EU intends to finance the internal adaptations, and how it will face the costs of the pre-accession facilities and the first accessions until the year 2006.

It is obvious that all the subjects of the Agenda 2000 are in some way interlinked and wide ranging. This will be an extremely difficult discussion as it concerns in one way or another each of the present member States. Sacrifices will be required by all. The possible reduction of agricultural prices by 20 or 30% for certain products is not welcomed by those concerned. The reorganization of the structural funds and a possible long term phasing out of certain regions of the system are fundamental pro-

blems that have to be addressed carefully. We all know nevertheless that a positive outcome of these discussions is essential for the viability of the enlarged European Union.

It is our intention to organize the agenda of the works in the Union in such a way that the European December Summit in Luxembourg will be able to take a decision on how to manage the enlargement process and give orientations on how to take forward the other elements of the Agenda 2000.

Although conditions for accession of new members are governed by objective criteria laid down in the conclusions of the Copenhagen European Summit, it is undeniable that enlargement in itself has a wider political connotation. Enlargement is more than just the fulfillment of objective criteria. It is a historic opportunity to bring together countries and people. It is the recognition of the fact that Europe is not divided anymore and that we want to build together a democratic and open Europe.

On the basis of the proposal of the Commission to start accession negotiations with six candidate countries the Council will have to make a difficult judgement of the preparedness of the candidates. Will the Council follow the advice of the Commission? Will the European Council accept to differentiate between member States right from the beginning of the formal accession negotiations?

Out of the member States analyses we will have to draw conclusions in December in Luxembourg on how to best take forward the enlargement process. This process includes a number of elements, such as the formal enlargement negotiations, and the pre-accession strategy designed for all candidate countries. The financial means for the pre-accession period proposed by the Commission amount to twice the Marshall Plan: 45 billion ECU will be available for the new members out of which 7 billion will represent the preaccession assistance. The pre-accession strategy comprises also a regular reassessment of the capacity of those candidate countries who do not qualify for immediate negotiations. If at a given time conditions are met, the Commission proposes to begin accession negotiations with one more country. The enlargement of the EU should therefore be seen as an ongoing pro-

cess. There will be no waves or groups of candidate countries. Each negotiation will be following its own rhythm, and will be concluded accordingly.

These assumptions will obviously have to be tested against the member States' own positions. The very first and preliminary reactions of the member States show that there is a strong wish to establish a substantial pre-accession strategy.

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

An enlarged EU is a common ambition to all of us. The EU is facing another major challenge - the Economic and Monetary Union. EMU has been a longstanding ambition of those who want an integrated Europe. For many politicians in Europe it means a natural complement to the single market concept. We needed quite some time to agree on writing into the Treaty the stages of the procedure to achieve EMU. This was finally done in 1992 in the Maastricht Treaty. The second stage was entered successfully and we are today preparing the third phase leading to the Euro. The participating countries will abandon their national currencies, the expression of national monetary sovereignty and merge these currencies into a new currency. The EURO will give Europe, the biggest single market in the world, a completely different status in international relations, today dominated by the United States.

In Maastricht European leaders decided on a number of criteria as conditions to join the new common currency. They were all fully aware of the fact that the fulfillment of these criteria would mean continuous and serious effort by their governments. If I examine statistics of how European economies developed since 1992, I detect rather an encouraging evolution. The general objective of a greater convergence towards common criteria has been quite remarkably achieved. This shows how widely governments have followed the regular convergence recommendations of the Council of Finance Ministers for each country. It demonstrates the recognition of sound financial and budgetary policies as a good investment for the future.

It is my personal conviction that EMU will happen at the time and according to the conditions foreseen

by the Treaty. I refuse to speculate about postponements or any adaptations of criteria. The Treaty provides for all the elements we need to take a sound decision.

Entering the third phase of EMU will be another essential step towards European integration. It will create a dynamic which will oblige participants to pursue the convergence objectives laid down by the Treaty. EMU is a political ambition whose success will prove to be beneficial to our economies. I am convinced that those countries which today doubt its wisdom will soon realize that it is worth participating.

At this place I think it is appropriate to say a few words about the discussions at the Amsterdam Summit on the Stability Pact and on the coordination of economic policies between member States:

In Amsterdam the Heads of States and Governments adopted a resolution on the stability pact. The main elements of this text were already agreed 6 months before in Dublin. The stability pact will guarantee that the member states, when participating in economic and monetary union, respect certain objectives, such as close-to-balance budgets as a medium term goal. This is crucial if a monetary union is to work since the single currency would suffer enormously from a lack of budgetary discipline in larger member states. A second resolution on growth and employment was agreed in Amsterdam in order to accommodate the concerns of the member States for a better coordination of their economic policies. The articles 102a and 103 of the Treaty give already clear indications on how to address this question. Thanks to the discussions and the new resolution these procedures will be enhanced. The annual setting of the broad economic guidelines will be prepared in a way that takes better account of the employment policies of the member States. We will have to put into place a complementary and efficient system including the new chapter of the Treaty on employment and the procedures of the broad economic guidelines.

Media presented this discussion mainly as a Franco-German opposition or an opposition between on the one hand monetary and on the other



hand economic and employment interests. It makes no sense to address these questions separately. They have to be dealt with together. The provisions of the Treaty and the new elements out of Amsterdam lay down the basis for this. The Luxembourg Presidency is ready to take up that challenge.

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

The European construction would not be complete without a social dimension. This does not mean that we want to harmonize social security systems or transfer competences to the Commission. What we want is to ensure a decent level of protection for the working people and avoid unlimited competition in this field. This will be even more true after the entry into the Euro, when monetary competition will have disappeared. It cannot be that progress is only measured in economic terms.

Europe has developed over the years a social model which grants workers through specific labour legislation a number of rights. These rights are in a way part of our culture and should not be discarded in the sole name of competition and economic efficiency. Were we to do this in the European Union, I can assure you that public support for the European construction would rapidly vanish. Considering the European construction as only a matter for industrialists and bankers misses the point entirely.

As Minister of Labour it is my intention to build in the second half of this year on the new situation in

the social field after Amsterdam, restart a new dynamic in this respect and encourage the Commission to bring forward new proposals.

In the enlargement process the social dimension will be an important element as different levels of social protection will have to be brought together. This will need good will and patience and quite an amount of time. Not giving the necessary amount of attention to this will create the risk of the loss of public support in our countries for the enlargement itself. Being aware of the dangers of such misunderstandings, the Luxembourg Presidency has decided to take up that difficult subject and intends to initiate a dialogue with the candidate countries.

Ladies and Gentlemen,

I think it is time now to stop listing the difficult, but promising subjects that the EU faces after the Intergovernmental Conference. Many other headings could be mentioned, like the necessity for a further tax harmonisation, the need for a common action of Health and Justice Ministers on drugs, the protection of the health of consumers, and so on.

The European Union is heading for the next millennium.

The European construction has been the real success story of the 2nd half of this century. We must make sure that it will also be the one of the next century. It is our common interest. An enormous challenge is lying ahead of us, let us do it together.

Présentation du tourisme communautaire et du programme de la Présidence luxembourgeoise

faite par Monsieur Fernand BODEN, Président en exercice du Conseil Tourisme,
devant la Commission des Transports et du tourisme du Parlement européen

le 3 septembre 1997

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais d'abord vous faire part du plaisir que j'éprouve à prendre la parole devant vous aujourd'hui en ma qualité de Président en exercice du Conseil "Tourisme", afin de vous faire un bref exposé sur la politique communautaire en matière de tourisme et sur les objectifs de la Présidence luxembourgeoise, ainsi que pour écouter vos suggestions et essayer de répondre à vos questions.

Je voudrais avant tout souligner l'importance toujours croissante du secteur du tourisme dans les économies des Etats membres. Vous n'êtes pas sans savoir que le tourisme représente déjà plus de 5,5% du P.N.B. de la Communauté, et ce chiffre ne cesse de croître.

En outre, le tourisme est un des secteurs qui sont encore à ce jour créateurs d'emplois, ce qui a une signification toute particulière en ce moment, où l'emploi est un des problèmes cruciaux de la Communauté et où le débat communautaire dans ce domaine, lancé par le Conseil d'Amsterdam, ne fait que commencer.

Je souhaite également insister sur le caractère "horizontal" du tourisme, un domaine qui a des incidences très importantes sur des secteurs très divers, tels que les transports, l'environnement, la culture, la protection des consommateurs, la restructuration de l'agriculture, et j'en passe.

Si je tiens à souligner ces données, que vous connaissez déjà, c'est pour mettre en évidence le besoin d'une politique cohérente au niveau communautaire dans le secteur du tourisme. La Présidence luxembourgeoise est, en effet, convaincue de la nécessité d'une telle politique.

Bien que le Traité d'Amsterdam n'inclue pas de chapitre spécifique sur le tourisme, une politique communautaire dans ce secteur peut parfaitement être réalisée sur la base des dispositions existantes. Toutefois cette politique doit tenir compte du principe de subsidiarité, et dans ce contexte il est utile de se remémorer que l'industrie du tourisme, qui a toujours été favorable aux initiatives communautaires, nous a mis en garde contre la surréglementation en la matière.

Je tiens aussi à rappeler qu'un nombre toujours croissant d'actions communautaires comportent désormais un volet tourisme ou ont des répercussions significatives sur les activités dans ce domaine, notamment par le biais des Fonds Structuels. Il est donc essentiel d'améliorer la coordination entre les services de la Commission, ainsi que la coopération et la concertation avec les Etats membres et les organisations représentant les différents secteurs de l'industrie du tourisme, afin de veiller à ce que les intérêts de cette dernière soient pris en compte lors du développement des autres politiques ou actions communautaires, telles que le développement des réseaux transeuropéens, le développement de la société de l'information, la politique des consommateurs, les actions en faveur de la formation, les politiques régionales, les actions en matière culturelle, la politique de l'environnement les programmes "Ruralité et Développement", les politiques en faveur des PME et de l'artisanat, etc...

Pour toutes ces raisons, la Présidence luxembourgeoise pense que la Communauté a un rôle important à jouer en tant que coordinatrice des actions dans ce secteur, dans une optique de dynamisation, de plus grande rentabilité et de compétitivité accrue de l'industrie touristique ainsi que de mise en oeuvre maximale de sa fonction génératrice d'emplois au sein de l'Union Européenne.

Et voilà que je viens d'évoquer les deux grands objectifs autour desquels s'articulera le programme en matière de tourisme de la Présidence luxembourgeoise: le programme pluriannuel "Philoxenia" et la problématique "Tourisme et Emploi".

Vous savez qu'en 1996 "Philoxenia", premier programme pluriannuel en faveur du tourisme européen (1997-2000), devant faire suite au plan d'actions communautaires en faveur du tourisme (1993-1995), a été soumis par la Commission au groupe de travail "Questions économiques tourisme" pour examen en vue de son adoption par le Conseil des Ministres. Malgré les efforts hautement méritoires des Présidences italienne et irlandaise, la proposition de décision du Conseil n'a pu trouver l'appui de tous les Etats membres.

Estimant que l'abandon de "Philoxenia" irait à l'encontre de toutes les volontés d'intégration européenne en général et affaiblirait la position du tourisme dans le cadre du Traité en particulier, le Luxembourg relancera la proposition de décision sur la base d'un texte de compromis de la Présidence qui est en train d'être finalisé et qui est conçu de façon à avoir de sérieuses chances de recueillir l'unanimité des Etats membres. Il servira de base de travail aux réunions du groupe "Questions économiques tourisme", dont la première aura lieu le 18 de ce mois.

Dans une "Résolution sur le tourisme" adoptée en sa séance du 12 juin 1997, le Parlement Européen affirme au "considérant C", que "Philoxenia" -je cite - "peut indubitablement contribuer à la croissance et à la création d'emplois en promouvant l'amélioration qualitative et la compétitivité industrielle de ce secteur", et, au "considérant D", -je cite toujours - "que le refus d'adopter le programme Philoxenia est dépourvu de tout fondement politique ou socio-économique". Je suis fort content, Mesdames et Messieurs, de vous voir étayer notre ferme volonté de débloquent le programme "Philoxenia" pour le faire adopter par un Conseil Tourisme que nous sommes prêts à organiser durant notre Présidence.

Le texte de compromis de la Présidence établira un cadre bien déterminé qui puisse assurer la continuité de l'action communautaire dans le secteur du

tourisme en visant à l'adéquation des objectifs à atteindre et des moyens à mettre en oeuvre. Il respectera le principe de la subsidiarité et fixera clairement les objectifs prioritaires comme les critères qui régiront la sélection des actions et qui seront:

- le rapport coût-efficacité;
- l'approche de partenariat dans la mesure du possible de caractère transnational;
- l'incidence importante sur le tourisme communautaire ou du moins, le transfert possible à ce niveau;
- le respect du principe de développement durable;
- la contribution à des objectifs majeurs de la Communauté.

Seront maintenus le développement de l'information en matière de tourisme, l'échange des informations et des expériences ainsi que le renforcement de la coopération de tous les acteurs impliqués, tant au niveau national, régional ou local qu'au niveau des opérateurs économiques. Ainsi, il faudra mettre à profit l'entrée en vigueur de la directive 95/57/CE sur les statistiques relatives au tourisme et également utiliser les outils technologiques existants pour l'échange des expériences et l'information. Trop fortement contestée et même rejetée par certains Etats membres, la promotion de l'Europe comme destination touristique, ne pourra être maintenue. Si le programme-cadre susmentionné pouvait être adopté par le Conseil, un Comité de Gestion du type IIb constitué de représentants de tous les Etats membres élaborerait, de concert avec la Commission, des programmes annuels comportant un nombre restreint d'actions précises à déterminer et à mettre en oeuvre d'un commun accord et dans le strict respect du principe de subsidiarité. Dans ces conditions ces programmes pourraient inclure des initiatives relevant des domaines de la promotion du tourisme durable et de l'élimination des obstacles au développement du tourisme, lesquels figurent actuellement sous forme de volets autonomes dans la proposition de décision du Conseil.

Je conclurai en disant que peu importe que "Philoxenia" garde son nom ou en prenne un autre; l'essentiel, c'est qu'il vive et qu'il permette d'"approfondir" l'action communautaire dans le domaine du tourisme.

Mesdames et Messieurs, en dehors et même au-delà de tout programme d'actions communautaires, l'un des plus grands défis de cette fin de siècle nous préoccupe tous: le chômage. Je me contenterai de deux chiffres qui en disent long sur la gravité du problème. Selon les statistiques récentes il y a 18 millions de chômeurs au sein de l'Union Européenne, dont 5 millions - plus d'un quart du total - de jeunes en-dessous de 25 ans; pour cette tranche d'âge le taux de chômage moyen de l'Union Européenne se situait, en 1995, à 21,5% de la population active.

L'emploi étant l'une des priorités de l'Union Européenne et du programme 97 de la Commission et le tourisme étant toujours créateur d'emplois, nous pensons qu'il importe de conduire une réflexion approfondie sur le sujet. C'est pourquoi nous organiserons, conjointement avec le Commissaire Papoutsis et la Direction Générale XXIII de la Commission Européenne, une grande Conférence "Tourisme et Emploi", qui aura lieu à Luxembourg les 4 et 5 novembre prochains et s'adressera aux professionnels du tourisme, aux partenaires sociaux et aux autorités publiques agissant aux niveaux local, régional, national et international. Il est évident qu'une participation active de parlementaires européens serait la bienvenue.

Elle se proposera d'explorer l'évolution prévisible des marchés touristiques, d'analyser les besoins de l'industrie touristique par rapport aux ressources humaines, d'étudier les réponses à apporter en termes d'éducation et de formation, d'identifier des pratiques déjà mises en oeuvre avec succès ou susceptibles de l'être.

On abordera les principaux problèmes "sui generis" qui affectent l'emploi dans ce secteur puisque, comme vous le savez, la nature de l'activité touristique principalement axée sur l'offre de services dans des périodes de temps discontinues a pour conséquence des conditions de travail et d'emploi spécifiques: travail saisonnier, mobilisation les

week-ends, longues journées de travail en saison, etc... Ces spécificités expliquent la forte présence des femmes (entre 45% et 65%), des jeunes et du personnel peu qualifié ou non-qualifié. Toute discussion valable sur les aspects sociaux et humains particuliers de l'emploi dans le domaine du tourisme devrait se traduire, dans les faits, par une amélioration de ses conditions, la lutte contre sa précarité et la formation d'une main-d'oeuvre plus professionnelle.

En tout état de cause, l'objectif déclaré, ce sera de dégager des lignes de conduite concrètes pour des actions futures dans le secteur touristique. Autant dire que nous la situons dans la perspective du "Sommet Emploi" devant avoir lieu fin novembre, auquel elle pourra et devra apporter une contribution non négligeable.

Que l'emploi soit l'un de vos soucis majeurs, je n'en voudrai pour preuve que deux documents: d'une part votre Résolution du 25 octobre 1996 relative au rapport de la Commission sur l'évaluation du plan d'actions communautaires en faveur du tourisme 1993-1995; d'autre part votre rapport du 3 octobre 1996 sur la proposition de décision du Conseil concernant "Philoxenia".

S'il fallait une preuve supplémentaire de la fonction génératrice d'emploi du tourisme tout comme de son poids grandissant dans les domaines social, économique et humain, je mentionnerais le fait que l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) a choisi comme thème de la "Journée mondiale du tourisme" du 27 de ce mois "Le tourisme, activité du XXe siècle pour créer l'emploi et protéger l'environnement".

Mesdames et Messieurs, si "Philoxenia" et la Conférence "Tourisme et Emploi" représentent les temps forts de la Présidence luxembourgeoise, elle est pourtant loin de se désintéresser de l'intensification comme de l'extension géographique d'un phénomène relativement récent, en partie lié à l'augmentation considérable du nombre de voyageurs d'affaires et de touristes internationaux pendant la deuxième moitié du XXe siècle, à savoir le tourisme sexuel impliquant des enfants.

Le sujet est d'actualité, comme le montrent à titre

d'exemples, le "Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales", tenu à Stockholm en août 1996, et la "Rencontre des chefs de file du tourisme mondial sur l'impact du tourisme sur la société" qui a eu lieu à Manille, au mois de mai dernier, et où les participants ont applaudi à la campagne de l'Organisation Mondiale du Tourisme contre l'exploitation et la prostitution des enfants dans le cadre du tourisme sexuel. Dans son rapport sur "Philoxenia", le Parlement Européen a défini, en octobre 1996, une véritable stratégie de lutte contre cette forme de tourisme, précédant de peu la "Communication de la Commission sur la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants" de novembre 1996; ce document constitue un excellent point de départ pour une prise de conscience du problème à l'échelle européenne et il propose des initiatives pour endiguer le mal, voire en venir à bout.

Il va de soi que chaque Etat membre doit assumer ses propres responsabilités. D'autre part la Présidence luxembourgeoise se rallie sans réserve à ce combat et est prête à encourager et à appuyer toute mesure visant à renforcer la concertation entre les Etats membres ainsi que leur coopération avec l'industrie du tourisme et les organisations non-gouvernementales dans le but de faire pièce à un fléau dont sont victimes les plus désarmés et les plus démunis, un fléau qui se situe aux antipodes du tourisme tel que nous l'entendons tous et qui est épanouissement, et non pas avilissement de l'individu, qui est respect de l'autre, et non pas atteinte profonde à sa dignité, qui est convivialité et sympathie, et non pas mépris et dégoût.

A notre avis, il s'agira d'accorder la priorité absolue à des mesures pouvant mener, à moyen terme, à des résultats concrets. Dans ce contexte, nous

aimerions mettre l'accent sur trois propositions faites par la Commission dans la Communication précitée: fournir aux professionnels du tourisme des principes directeurs en matière de lutte contre le tourisme sexuel, encourager l'élaboration et le renforcement de codes de conduite et de mécanismes autorégulateurs de l'industrie du tourisme, militer en faveur d'un socle minimal d'engagements à souscrire par l'industrie du tourisme sur une base volontaire.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, il me semble essentiel d'aller résolument de l'avant et de plaider avec conviction la cause du tourisme qui représente un pilier important de l'économie européenne, qui est un facteur essentiel de développement économique pour les régions défavorisées, les zones rurales ou les régions marquées par le déclin industriel, qui rapproche les Européens et consolide l'identité européenne.

Une coopération accrue, toujours dans un esprit de subsidiarité, et un renforcement de l'action communautaire en faveur du tourisme sont souhaitables, et d'ailleurs souhaités par le secteur privé, et sont indispensables pour enrayer l'érosion des parts de marché de l'Union Européenne dans le secteur du tourisme. C'est un secteur dynamique, avec de bonnes perspectives de croissance économique et de création d'emplois, mais fortement disputé, ce qui revient à dire que les parts de marché acquises ne le sont nullement à tout jamais.

A l'approche de l'an 2000, date et échéance "magiques", soyons solidaires dans notre engagement en faveur d'un essor optimal du tourisme dans les Etats membres de l'Union Européenne! La cause et ses enjeux justifient tous nos efforts!

Discours du ministre luxembourgeois de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Monsieur Fernand BODEN,

lors du dîner à l'Abbaye d'Echternach,
à l'occasion de la Réunion informelle des Ministres de l'Agriculture

le 8 septembre 1997

Chers collègues, Monsieur le Commissaire,
Mesdames et Messieurs

C'est un grand plaisir pour mon épouse Tilly et moi-même de pouvoir vous accueillir tous ce soir dans le magnifique cloître de l'Abbaye d'Echternach. Cette abbaye a été fondée en 698 par Saint-Willibrord, cet éminent évangéliste de la Frise, de la Flandre et du Luxembourg, sur les traces duquel se meut notre Conseil pour tenir ses réunions informelles. Avant de s'établir à Echternach ce moine irlandais originaire de Northumbria en Angleterre avait débarqué dans la région de Middelburg, lieu de notre dernier Conseil informel, et était devenu archevêque d'Utrecht aux Pays-Bas. On m'a rapporté que mon successeur à la présidence du Conseil serait très attaché à la région Angleterre que je viens de mentionner. Notre prochaine réunion informelle fera-t-elle un retour aux sources du long pèlerinage européen de Saint-Willibrord? Notre collègue britannique nous le dira certainement tout à l'heure.

L'abbaye dans laquelle nous dînons ce soir était au Moyen-Age un grand centre spirituel et artistique et dans son célèbre scriptorium furent créés les chef-d'œuvre de la peinture des manuscrits de l'époque, dont le prestigieux Codex aureus epternacensis.

Aujourd'hui cette ancienne abbaye bénédictine, au passé glorieux, héberge un lycée accueillant chaque jour un millier d'élèves. Je ne vous cache pas que j'ai une relation toute particulière avec l'enceinte de cette abbaye ou j'ai passé de nombreuses années de ma vie en tant qu'élève, étudiant et professeur et en tant qu'epternacien je suis vraiment fier d'avoir pu vous la présenter à l'occasion de notre réunion informelle.

Au cours de ces deux premières journées de notre réunion informelle il m'a tenu à cœur de nous donner à nous tous l'occasion de se rencontrer et de s'approcher de façon décontractée dans un cadre accueillant et favorisant le rapprochement des personnes et des idées.

La journée d'aujourd'hui nous a permis de visiter et de faire connaissance avec la région d'Echternach et la Moselle luxembourgeoise. J'espère que vous avez apprécié votre descente des lieux de ce que j'aimerais appeler, non dans un sens possessif, mais affectif, ma ville et ma région.

Vous avez pu vous rendre compte qu'à côté de l'agriculture c'est surtout le tourisme qui joue un rôle économique et social essentiel dans cette région. Or, notre principal attrait touristique est sans doute la beauté du paysage et l'harmonie impressionnante entre les localités et ce paysage, entretenu et maintenu grâce au travail infatigable des nos agriculteurs et viticulteurs.

Nous avons également pu visiter deux exploitations représentant deux secteurs clés de l'agriculture luxembourgeoise, à savoir la production laitière et la viticulture.

Si les types d'exploitations visitées étaient différents - l'exploitation KLEYR est une entreprise de type familial tandis que les Caves viticoles de Wormeldange sont une coopérative - elles nous ont montré, chacune à sa manière, combien il est important de s'adapter à la demande et d'innover, de miser sur la qualité et sur les activités et créneaux prometteurs, comme le tourisme rural ou la production de crémants.

Pour les visites d'aujourd'hui nous avons voulu faire ressortir le rôle primordial que jouent l'agriculture et

la viticulture non seulement dans la production des denrées alimentaires, mais également dans l'occupation du territoire et dans l'entretien, la conservation du paysage et des ressources naturelles.

Dans une région à vocation touristique comme la nôtre, le rôle multifonctionnel de l'agriculture est essentiel.

Chers collègues,

Lors de notre réunion de demain qui porte sur "l'Agenda 2000" nous aurons l'occasion d'approfondir le débat sur le rôle multifonctionnel de l'agriculture et sur la nécessité d'assurer la survie des activités agricoles dans toutes les régions d'Europe.

J'espère que lors de ces discussions que nous aurons à mener demain et dans les mois à venir nous réussirons à définir une identité de l'agriculture européenne, qui à mon avis devra être une agriculture multifonctionnelle durable, performante, respectueuse des exigences écologiques et d'équilibre territorial, et que nous parviendrons à dégager les voies et moyens pour assurer qu'une telle agriculture européenne puisse s'épanouir et se développer et qu'elle soit compétitive dans la lutte concurrentielle contre le modèle de production agricole qui pousse à la productivité à tout prix et qui suit la logique du coût minimal sans respect des règles et exigences en matière de protection de l'environnement, du bien-être des animaux et de la sécurité alimentaire.

Notre tâche est capitale, mais très ardue et des personnes mal intentionnées pourraient avancer que le choix du lieu de notre réunion ne serait pas de bon augure pour la réussite de nos travaux. Ne dit-on pas, en effet, dans les milieux diplomatiques lorsque les négociations n'avancent pas qu'on progresse au rythme de la procession dansante d'Echternach?

Je puis vous assurer, chers collègues, c'est en méconnaissance des choses que telles affirmations sont faites, car en tant que participant régulier à la procession dansante, je vous assure que cette fameuse procession avance, lentement certes, mais sûrement en toute harmonie et chaque fois elle atteint son but et arrive en temps utile à destination. Je souhaite que nous fassions de même lors de nos travaux de demain et des mois à venir et je compte sur votre bonne collaboration pour y réussir.

Chers collègues, Monsieur le Commissaire, Mesdames, Messieurs,

J'ai hâte de conclure mon intervention en vous souhaitant à vous une agréable continuation de soirée et encore un beau séjour à Echternach et dans la région. Je vous avoue que mon cœur bat pour cette ville et cette région et que ce n'est pas sans arrière-pensée que le Ministre du Tourisme vous a fait découvrir cette région. Si le cœur vous en dit de revenir, vous serez toujours les bienvenus, ici et ailleurs au Grand Duché de Luxembourg. Merci.

**Intervention de Monsieur Johny LAHURE,
Ministre de l'Environnement du Grand-Duché de Luxembourg,
au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres,
à l'occasion de la 9^{ème} réunion des Parties au Protocole de Montréal
relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

le 15 septembre 1997

Président, Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

En tant que Ministre de l'Environnement du Luxembourg, j'ai le plaisir et l'honneur de m'adresser à vous au nom de la Communauté Européenne et de ses Etats membres.

Avant toute chose, je tiens à remercier chaleureusement le gouvernement du Canada d'avoir organisé cette réunion symbolique. Il y a dix ans en effet qu'ici même, nous avons donné le coup d'envoi au Protocole de Montréal.

L'élaboration en 1985 de la Convention de Vienne, et en 1987 du Protocole de Montréal, avait suscité à travers le monde un grand enthousiasme en faveur de la protection de l'environnement. Grâce à cette dynamique, les années qui ont suivi nous ont permis de réaliser des progrès importants, notamment en ce qui concerne la substitution et l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Ceci nous a amené, entre autres, à franchir une étape cruciale: l'interdiction de la production et de la consommation de CFC et de halons dans les pays visés à l'article 2.

Malgré les progrès réalisés, ce que nous avons atteint jusqu'à présent n'est pas encore suffisant. Le Protocole de Montréal est souvent cité comme modèle de coopération internationale dans le domaine de l'environnement, et son fonctionnement est présenté comme efficace: Une des raisons en est que le développement de substituts aux CFC a permis que les intérêts économiques aillent de pair avec les intérêts écologiques. Il nous appartient dès à présent de veiller à ce que des intérêts économiques à courte vue n'entravent pas les progrès vers la réalisation des objectifs fonda-

mentaux du protocole. Des signaux en ce sens ont été perçus. Autre signal préoccupant: il semble que plusieurs pays visés à l'article 5 et certaines économies en transition ne seront pas en mesure de remplir leurs obligations au titre du protocole. Il faut que les raisons en soient clairement établies et que des remèdes soient trouvés.

Je tiens ici à en appeler à votre vigilance: le Protocole de Montréal reste un instrument majeur pour la protection de notre biosphère. Des efforts considérables restent à faire, comme le confirment les récentes mesures d'ozone stratosphériques. Le "trou" au-dessus de l'Antarctique, qui avait atteint une étendue "record" en 1993, a augmenté encore davantage durant les 3 années écoulées. Au-dessus de l'Arctique, la réduction totale d'ozone chimique a atteint 50% dans les hivers des deux années passées qui ont été particulièrement froids, et on peut prévoir que cette situation va se reproduire lors de situations climatiques analogues. A des latitudes moyennes, les niveaux moyens annuels d'ozone ont diminué de presque 5% par décennie depuis 1979.

On nous parle trop de coûts pour l'industrie et trop peu de bénéfices pour la couche d'ozone. Trop d'intervenants ne se sont préoccupés que des intérêts économiques des producteurs de HCFC et de bromure de méthyle, et des furnigateurs. Nous sommes loin de la protection des populations. Ce serait une bien triste célébration de notre 10^e anniversaire si nous poursuivions dans cette voie. Et je tiens également, en tant que Ministre de la Santé, à mettre l'accent sur le fait que le nombre de cancers de la peau risque d'augmenter considérablement, et à rappeler qu'il y a lieu de protéger efficacement nos populations.

C'est pourquoi notre objectif doit être l'élimination,

dans le monde entier, de toutes les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Et je tiens particulièrement à insister sur l'élimination la plus rapide possible de toutes ces substances.

La Communauté européenne a déjà adopté un règlement sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone qui va plus loin que ce qui est prévu par le Protocole de Montréal. A l'occasion de la présente réunion, la Communauté européenne a introduit des propositions qui vont encore au-delà de notre propre règlement.

Il est primordial, d'après nous, que cette réunion aboutisse à des résultats concrets sur un certain nombre de points. Nous préconisons un resserrement du calendrier pour l'élimination du bromure de méthyle pour les pays visés à l'article 2 du protocole, ainsi que la mise en place d'un calendrier aboutissant à l'élimination, le plus tôt possible, de ces substances pour les Parties visées à l'article 5, tout en sauvegardant les utilisations critiques.

Nous tenons également à réduire la limite quantitative fixée dans le protocole pour les HCFC et à introduire une date plus avancée pour l'élimination de la consommation de ces substances. Les dernières données disponibles montrent que l'élimination des HCFC serait, avec l'élimination des émissions de halons, une des mesures les plus efficaces pour protéger la couche d'ozone. En outre, nous croyons qu'il n'y a aucune raison de ne pas introduire le principe du contrôle de la production des HCFC, comme il existe pour les autres substances réglementées. En l'absence d'un contrôle de la production, il serait plus difficile pour les Parties de limiter leur consommation aux quelques utilisations pour lesquelles des HCFC sont encore nécessaires.

Nous sommes conscients que l'acceptation de nouvelles obligations pour les pays visés à l'article 5, résultant de l'adaptation du protocole, dépend de la disponibilité de ressources adéquates. Nous sommes prêts à examiner ensemble les formes de collaboration appropriées. En particulier, nous souhaitons que le Fonds multilatéral et ses agences mettent davantage l'accent sur un renforcement et une meilleure maîtrise des capacités dans les pays visés à l'article 5, afin de leur permettre de remplir leurs obligations en ce qui concerne le contrôle, le gel et l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Nous reconnaissons également l'importance cruciale d'introduire au plus vite un système global de contrôle des importations et des exportations à travers des licences. Ces mesures aideraient à combattre le commerce illégal de substances interdites par le protocole, qui pose un problème dans la Communauté et dans d'autres pays qui ont cessé de produire ces substances. Il est clair qu'un tel commerce illégal limite le développement d'un marché pour les substituts et qu'il met gravement en péril les objectifs du protocole. Bien que, dans la Communauté, depuis deux ans, nous n'ayons plus autorisé l'importation de CFC sauf pour utilisations essentielles, il apparaît que des quantités non négligeables de ces substances sont disponibles sur le marché. La coopération communautaire des autorités douanières a récemment révélé un cas important de commerce illégal impliquant plusieurs pays européens et les Etats-Unis. Pour enrayer ce commerce illégal, il faut au plus vite prendre des mesures énergiques: introduire un système généralisé de licences et agir sur la demande. Nous comptons évidemment aussi sur la coopération active des pays qui produisent encore des CFC.

Nos propositions sont à peine révolutionnaires. Mais au lieu de trouver ici des interlocuteurs, nous entendons que les mesures sur les HCFC ne sont pas négociables. Nous constatons également qu'après quatre jours de réunion, il n'y a pas de positions prises sur l'élimination du bromure de méthyle dans les pays de l'article 54. Nous n'avons plus le temps. Commençons maintenant les discussions sérieuses dont dépendent le succès final du Protocole de Montréal.

A tous les problèmes que j'ai évoqués, nous devons ici et maintenant remédier en nous mettant d'accord sur un renforcement significatif du protocole, afin qu'il conserve pleinement son efficacité en tant qu'instrument unique pour la protection de la couche d'ozone. La Communauté européenne est venue ici avec la volonté de faire avancer la lutte pour la protection de la couche d'ozone et de poursuivre de manière constructive les débats qui nous ont amenés à conclure des accords au cours des dix dernières années. Permettez-moi, en guise de conclusion, d'émettre le vœu que ce 10^e anniversaire du Protocole de Montréal devienne une étape vraiment symbolique et peut-être décisive dans la lutte pour la préservation de notre planète.

Eröffnungsvortrag von Herrn Fernand BODEN, Tourismusminister des Grossherzogtums Luxemburg und amtierender Ratsvorsitzender

Tourismuskonferenz des Bundesverbandes
der Deutschen Tourismuswirtschaft Petersberg/Bonn

le 15 septembre 1997

"Europäische Tourismuspolitik im allgemeinen und aus der Sicht des luxemburgischen Vorsitzes im besonderen"

Drei Tatsachen machen aus einer kohärenten Tourismuspolitik auf Gemeinschaftsebene eine Notwendigkeit:

- Die wirtschaftliche Importanz des Tourismussektors in den EU-Mitgliedstaaten nimmt ständig zu.
- Der Tourismus schafft noch immer Arbeitsplätze.
- Durch seinen "horizontalen" Charakter spielt der Tourismus in sehr verschiedenartige Bereiche hinein.

Auf der Grundlage der bestehenden Bestimmungen ist EU-Tourismuspolitik durchaus machbar.

Aktionen auf Gemeinschaftsniveau begreifen in steigendem Masse eine touristische Komponente oder wirken sich in bezeichnender Weise auf Aktivitäten im touristischen Bereich aus, insbesondere über die Strukturfonds.

Der Europäischen Gemeinschaft fällt eine ausschlaggebende Rolle als koordinierende Instanz zu, im Hinblick auf eine Dynamisierung, eine Steigerung der Rentabilität und der Wettbewerbsfähigkeit der Tourismuswirtschaft als auch auf eine Optimierung des im Tourismus vorhandenen Beschäftigungspotentials. Damit sind die beiden grossen Zielsetzungen bezeichnet, auf welche das Tourismusprogramm des luxemburgischen Vorsitzes aufbaut: Mehrjahresprogramm "Philoxenia" und Problematik "Tourismus und Schaffung von Arbeitsplätzen".

"Philoxenia", das erste Mehrjahresprogramm zur Förderung des europäischen Tourismus (1997-2000), ist 1996 als Ratsbeschlussvorschlag von der Europäischen Kommission vorgelegt worden. Leider ist eine Beschlussfassung durch den Ministerrat nicht möglich geworden. Luxemburg wird unter seinem Vorsitz einen abgeänderten Ratsbeschlussvorschlag unterbreiten, der konsensfähig sein dürfte und von einem formellen Ministerrat gebilligt werden könnte. Er bildet einen abgegrenzten Rahmen, der die Fortführung von Gemeinschaftsaktionen mittels einer bestmöglichen Angleichung der zu erreichenden Ziele und der einzusetzenden Mittel sicherstellt, immer unter Wahrung des Subsidiaritätsgrundsatzes.

Ausserhalb und jenseits irgendwelcher Aktionsprogramme auf Gemeinschaftsebene müssen wir alle uns einer der grössten Herausforderungen am Ende dieses Jahrhunderts stellen: dem Problem der Arbeitslosigkeit. Einerseits ist Arbeitsbeschaffung eine der Prioritäten der Europäischen Union und des 97-Programms der Kommission; andererseits bietet der Tourismus reelle und virtuelle Möglichkeiten in puncto Beschäftigung. Deshalb wird der luxemburgische Vorsitz mit Kommissar Papoutsis und der Generaldirektion XXIII am kommenden 4. und 5. November in Luxemburg eine grosse Konferenz zum Thema "Tourismus und Beschäftigung" veranstalten, die auf Tourismusfachleute, Sozialpartner und Behörden der lokalen, regionalen, nationalen und internationalen Ebene ausgerichtet ist. Erklärte Zielsetzung werden praxisbezogene Handlungsmaximen für künftige Aktionen sein.

Mit "Philoxenia" sowie "Tourismus und Beschäftigung" liegen unsere Schwerpunkte fest; nichtsdestoweniger teilt der luxemburgische Vorsitz eine allgemeine Besorgnis um das Anwachsen und die

räumliche Ausweitung des Sextourismus mit Kindesmissbrauch. Er ist bereit, alle Massnahmen zur Bekämpfung einer pervertierten Form des Tourismus zu unterstützen. Es wird darum gehen, Massnahmen, die mittelfristig messbare Erfolge zeitigen, den absoluten Vorrang zu geben.

Wesentlich scheint, mit Entschlossenheit und Überzeugungskraft für die künftige Weiterentwicklung des Tourismus einzutreten.

Ein Mehr an Zusammenarbeit, immer unter Einhaltung des Subsidiaritätsprinzips, wie auch verstärktes Handeln zugunsten des Tourismus auf EU-Ebene sind wünschenswert, und von der Tourismuswirtschaft gewünscht. Beim Herannahen des "magischen" Jahres 2000 müsste solidarischer Einsatz für einen bestmöglichen Aufschwung des Tourismus in den Mitgliedstaaten der EU das Gebot der Stunde sein.

Discours de Monsieur Robert GOEBBELS, Président du Conseil Energie de l'Union européenne, devant "EUFORES" à Luxembourg

le 22 septembre 1997

Ladies and Gentlemen,

In my double capacity as acting President of the Energy Council and Honorary President of Eufores, I feel a special pleasure in heading today's meeting, which will discuss important issues concerning the development of renewable energy sources.

Development and application of renewable energy sources is essential to achieve a more sustainable energy economy.

What people seek from energy use is the service energy provides - such as heating, cooling, cooking, lighting and motive power.

Energy is not a mere commodity unrelated to other human requirements or concerns. The provision and use of energy have powerful social and environmental impacts. The first priority for the majority of the world's population is access to sufficient and affordable energy.

Some 70% of the world population lives at a per capita energy consumption level of less than one-quarter of that of the European Union and less than one-sixth of the United States.

We still experience an explosive increase in world population from 5.3 billion in 1990 to more than 8 billion in 2020 and probably around 10 billion in 2050.

The main problem will be that there is only a potential for containing future energy demand in the OECD-countries and, hopefully, in the former Soviet block.

Or cost-effective energy efficiency measures cannot be implemented indefinitely.

The increasing amount of GDP which can be gene-

rated from a given amount of energy will slow in the next decades.

Most of the developing countries, and especially such huge nations as China, India, Pakistan and Indonesia will have an increasing demand for energy supply.

In addition there is an absolute need to surmount the severe local environmental problems faced by a majority of countries. Problems such as deforestation, soil erosion, loss of habitats for wildlife and uncontrolled urbanisation are often related to the lack of energy supply and misuse of natural resources like fuel-timber.

There is an absolute need to raise the efficiency with which energy is provided and used around the world.

Even if the main goals will remain energy saving and greater energy efficiency, the fact is, that without sufficient energy supply at a reasonable cost, mankind will experience major economic and social problems. As renewable energy is not yet an alternative, fossil fuels are likely to continue to dominate the energy-mix over the next thirty years and even beyond this period. We will also not be able to stop the use of nuclear power electricity production. In the foreseeable future the main alternative would be coal, with all the emission-problems connected to its use, even if we achieve the clean-coal technology.

In his report to the 'Club of Rome', "the Limits to Growth", Dennis Meadows came in 1972 to the conclusion that mankind would run out of oil in the nineties. Even if the worst is never sure and if the proven recoverable resources have been increased since, the world's fossil resources are indeed finite.



But the present state of proven reserves gives us half a century to effect the transition away from heavy dependence on fossil fuels to alternative forms of energy supply.

So the real challenge is to communicate that the switch to alternative forms of energy supply will take many decades, and thus that the commencement of the appropriate action must be NOW!

This was already the conclusion of the world commission on environment and development, chaired by Gro Harlem Brundtland in 1987, ten years ago: "It is clear that a low energy path is the best way towards a sustainable future (...). Within the next fifty years, nations will have the opportunity to produce the same levels of energy-services with as little as half the primary supply currently consumed. This requires profound structural changes in social-economic and institutional arrangements and is an important challenge to global society.

More importantly, it will buy the time needed to mount major programmes on sustainable forms of renewable energy, and so begin the transition to a safer, more sustainable energy era."

During the past decade the European Union, or at least some member states, tried to develop the renewables. Up to now traditional biomass and large-scale hydro count for roughly 90% of the total renewable energy availability. The critical issue is what will happen to the "new" renewables - solar, wind, geothermal, modern biomass, ocean or small hydro - during the next decade. There is obviously a wide range of uncertainty, with only major and co-ordinated policy support being able to accelerate significant progress in the use of renewable energy. The intermittent nature of renewable energy, especially solar and wind, highlights the need to develop electricity storage systems, if sustained energy demand requirements are to be met, and the fuller potential of renewable energy realised.

There is much to do, and up to now the European Union has done only a little.

There is the ALTENER Programme launched in 1993 by the Commission to promote the further application of renewable energy in the member states as part of the energy policy related to limiting CO2 emissions. ALTENER was meant to bridge the gap between technological development and demonstration on one hand, and market development on the other. By these terms, it should reach hand, especially to member states who do not have a specific policy of their own on the development of renewable energy. As you know the ALTENER Programme will run out by the end of this year and proposals and discussions on an ALTENER II Programme are ongoing in the council.

In the meantime it has been clearly adopted by the parties involved, that there is a need for a unique approach or even better, a common European strategy for renewable energy.

Going through different stages of development, this strategy will be presented in the Commission's White Paper on renewable energy, coming along with a detailed and quantified Action Plan. All these different stages of development have as well been shaped and co-designed by members of the European Parliament: the Peter Mombaur report approved by the Parliament on July 1996; the Mechthild Rothe report on the Commission's Green Paper.

The presentation of the Commission's White Paper by the end of this year will, hopefully, represent a milestone in striving to develop a sustainable energy market.

The present meeting of Eufores will help to define and refine the proposed means to achieve those objectives.

Ladies and Gentlemen, thank you for joining us here today and for your willingness to actively participate in this meeting.

Intervention de Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Promotion féminine

devant la Commission des Droits de la Femme du Parlement européen

le 23 septembre 1997

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais d'abord vous remercier pour l'organisation d'une réunion de la Commission des Droits de la Femme à Luxembourg. En effet, j'ai bien apprécié cette démarche. Il m'importe de me concerter avec vous sur les grandes lignes des actions politiques entamées et envisagées sous la Présidence luxembourgeoise dans le domaine de l'égalité des chances et de la promotion de la femme. J'espère que nous pouvons avoir un échange de vues sur la façon dont progressent les divers dossiers en cours dans les instances du Conseil, que ceux-ci fassent l'objet ou non de discussions lors des Conseils (Travail et Affaires sociales) du 7 octobre ou du 2 décembre.

La plate-forme d'action de la 4e conférence mondiale sur les femmes de Pékin et la Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes servent de référence aux actions politiques de mon ministère, actions qui se concentrent:

1. au niveau d'une politique de mainstreaming
2. dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'emploi
3. au niveau de la politique sociale

Mon ministère vient d'ailleurs de présenter son 1er et 2e rapport devant le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. C'est ce Comité qui a prié la Présidence de veiller à ce que le respect des droits fondamentaux des femmes soient une priorité des actions de politique européenne.

Il m'importe de souligner dans ce contexte vos multiples efforts de voir inscrit le droit à l'égalité des

femmes dans le texte du traité de l'union européenne, efforts qui ont porté leurs fruits.

Notamment le nouveau traité prévoit que le Conseil peut prendre des mesures appropriées pour lutter contre les discriminations fondées sur le sexe (article 6A nouveau).

Je crois que cet article qui consacre le principe de non-discrimination pour quelque motif que ce soit, et qui condamne toute discrimination fondée sur le sexe, constitue un premier pas vers la réalisation effective de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est évident pour tous/toutes ceux et celles qui cherchent à promouvoir les droits des femmes que cet article dans son actuel libellé doit être complété et précisé lors d'une prochaine révision du Traité.

J'espère bien que, en ce qui concerne la proposition de directive relative à la charge de la preuve, le consensus sera trouvé entre le Parlement et la Commission afin qu'elle puisse être adoptée le plus rapidement possible lors de l'une des prochaines réunions du Conseil.

Deux éléments de cette directive me paraissent importants:

- la définition de la discrimination indirecte
- l'obligation de la partie défenderesse de prouver qu'il n'y a pas eu violation du principe de l'égalité de traitement.

La Commission vient de vous soumettre la position prise lors du dernier Conseil Travail et Affaires sociales. Je vous saurais gré de vos réflexions.

Je ne veux, bien sûr, pas anticiper l'avis du Parlement européen mais je souhaite vraiment que



la directive soit adoptée prochainement car il s'agit d'un texte très important pour que les femmes puissent combattre efficacement devant les tribunaux les discriminations indirectes dont elles sont encore trop souvent victimes. J'ai le sentiment que le Conseil a respecté l'esprit du texte même s'il n'a pas repris intégralement les termes employés par la Cour de Justice dans la définition de la discrimination indirecte comme le préconisait le Parlement et, en dépit des réticences de nombreuses délégations à inscrire, à ce stade du moins, le domaine de la sécurité sociale dans le champ d'application de la directive.

Je considère comme progrès l'ajoute d'un alinéa 4 à l'article 119 du traité.

L'avenir nous montrera si l'énoncé du nouvel article 119(4) va résoudre l'incertitude juridique créée récemment par les affaires Kalanke et Marshall devant la Cour de Justice. L'article 119(4) vise en effet les mesures prévoyant des avantages spécifiques destinés à faciliter l'exercice d'une activité professionnelle par le sexe sous-représenté, mais ne parle pas expressément d'actions positives en faveur des femmes. On devra attendre pour voir si l'interprétation qu'en fera la Cour de Justice dans ses prochains jugements correspondra à la volonté politique.

Pour l'instant il est à craindre que la modification de la directive relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation professionnelle, et les conditions de travail (arrêt Kalanke) ne ferait qu'accroître l'insécurité juridique et limiter de ce fait les possibilités actuelles d'action positive.

Comme vous le savez sans doute, les mesures spécifiques en faveur des femmes sans emploi et la promotion de l'égalité des chances en matière d'emploi sont l'un des thèmes retenus dans l'examen des initiatives prises par les Etats membres dans le cadre des programmes pluriannuels destinés à mettre en oeuvre la stratégie définie à Essen. Les délégations étaient invitées à adresser leurs contributions à la Commission qui présentera un rapport et des propositions de lignes directrices le 1er octobre. Je ne suis donc malheureusement pas

en mesure de vous donner de plus amples informations à ce sujet.

Je viens de soumettre tout récemment au Premier Ministre, Président actuel du Conseil des Ministres, les propositions du Ministère de la Promotion Féminine pour le sommet sur l'emploi prévu pour le 20 et 21 novembre.

Nous préconisons:

- la réalisation effective du mainstreaming
- la réalisation d'un cadre plus favorable à l'emploi féminin tenant compte des revendications des organismes féminins nationaux dans le domaine de l'encadrement, de l'éducation, de la formation et de l'emploi
- la réalisation d'actions en faveur d'un nouveau contrat social qui implique les femmes à tous les niveaux de décisions et qui intègre la dimension du genre dans toutes les actions politiques par:
 - des actions de sensibilisation à l'emploi féminin
 - des actions de sensibilisation au partage des responsabilités publiques et privées entre femmes et hommes
 - des engagements concrets de redéfinition du travail par une redistribution du travail rémunéré et non-rémunéré et la mise en oeuvre de nouvelles formes d'organisation du travail: p.ex.
 - le job sharing
 - le temps partiel volontaire
 - la réduction des heures supplémentaires et des cumuls
- la stimulation des actions d'encouragement visées à l'article (5) du Traité d'Amsterdam.

Sous la Présidence luxembourgeoise se tiendra, en date du 23 octobre, une conférence portant sur l'Organisation du travail. Elle est organisée de concert par le Ministère de la Promotion Féminine, le Ministère du Travail et de l'Emploi, la Commission Européenne et avec la participation du Parlement européen. Cette conférence a 3 objectifs spécifiques:

1. Présentation et diffusion de bonnes pratiques, de modèles d'actions positives, de modèles de nouvelles formes d'organisation du travail: objectif allant dans la lignée des objectifs du sommet "Emploi".
2. Promotion du partenariat entre salarié-e-s, employeurs/euses, partenaires sociaux.
3. Intégration de la dimension d'égalité dans l'organisation du travail.

Par la présentation de cas concrets, nous voulons démontrer que de nouvelles formes d'organisation de travail sont possibles, et qu'on peut tenir compte des intérêts des femmes qui apportent d'autres compétences.

(Il est pour moi essentiel de trouver aussi des mesures qui permettent aux jeunes d'intégrer le marché du travail. Dans ma qualité de ministres aux handicapés et aux accidentés de la vie, je réclame le même droit pour ces personnes défavorisées par la vie.)

J'ose espérer que vous aussi vous enverrez des propositions de mesures à la Présidence luxembourgeoise, et que les organisations féminines se manifestent par des suggestions concrètes. J'insiste sur l'importance du lobbying à faire pour garantir les droits des femmes dans le domaine de l'emploi.

En ce qui concerne la proposition de directive sur le travail à temps partiel, les instances du Conseil viennent de commencer l'examen de cette proposition de la Commission qui reprend l'accord-cadre adopté par les partenaires sociaux sur le temps partiel.

Je suis bien consciente que différentes formes de nouvelle organisation du travail puissent avoir des

effets non désirés. Je pense aux multiples formes de temps partiel et leur répercussion sur les régimes de sécurité sociale des salarié-es. Je suis préoccupée par les formes qui échappent à l'obligation d'une affiliation aux systèmes de sécurité sociale. Car ce sont les femmes qui occupent de tels postes et nous en connaissons toutes les conséquences: l'appauvrissement vers la fin de leur vie. J'aimerais bien me concerter avec vous sur des mesures à prendre par les Etats pour garantir des systèmes de protection sociale appropriés.

J'ai bon espoir que le Conseil travaillera vite et bien sur ce dossier, de sorte que le texte puisse faire l'objet d'un accord politique lors du Conseil du 2 décembre 1997.

Il ne faut pas non plus oublier la situation des conjointes aidantes, dossier qui a été traité par vos soins. Vos conclusions dans ce domaine m'intéressent vivement.

Un autre sujet du domaine de l'emploi qui me tient à coeur est la lutte contre le harcèlement sexuel sur le lieu du travail. Or la 2e phase de consultations des partenaires sociaux n'a pas eu le succès escompté face au refus du patronat européen d'adopter un accord sur ce sujet lors de la réunion du Comité du Dialogue social européen (3 juillet) à s'engager concrètement dans la lutte contre le harcèlement sexuel. La confédération européenne des syndicats et le lobby européen demandent à la Commission européenne de prendre des mesures législatives.

Toutefois la Commission a annoncé son intention de prendre une action en la matière, soit sous forme d'une proposition de directive, soit sous forme d'une campagne d'information. J'ignore les intentions de la Commission. Je puis seulement vous dire que la Présidence luxembourgeoise serait ravie que la Commission soumette une proposition de texte au Conseil avant la fin de l'année, même si le "timing" d'une telle option paraît assez peu probable.

La Recommandation de la Commission sur la protection de la dignité des femmes et des hommes au travail et le Code pratique ont pourtant eu un certain impact dans la plupart des Etats membres. Plusieurs pays ont introduit une législation spéci-

fique ou apporté des amendements importants à leur code civil et pénal en vue d'apporter une solution au problème du harcèlement sexuel.

Le Luxembourg, pour sa part, est également sur le point d'introduire des dispositions dans sa législation pour définir et interdire expressément le harcèlement sexuel et offrir aux victimes de harcèlement des voies de recours facilement identifiables. Il nous semble important d'un point de vue préventif, de prendre des dispositions stipulant qu'il est de la responsabilité de l'employeur de veiller à ce que le climat de travail soit exempt de harcèlement sexuel et qu'il lui appartient de prendre des sanctions disciplinaires à l'encontre des personnes qui s'en rendent coupables.

La désignation d'un conseiller, d'une conseillère au sein des entreprises en vue de promouvoir la mise en place de politiques efficaces de lutte contre le harcèlement sexuel dans les entreprises, telle que prévue dans la résolution du Parlement européen de 1994 est à nos yeux une arme efficace dans la lutte contre le harcèlement sexuel.

Malgré les efforts faits par un certain nombre de pays membres les résultats obtenus pour la sensibilisation au problème restent cependant modestes. Afin d'améliorer concrètement la situation des salariées de l'Union Européenne en ce qui concerne le problème du harcèlement sexuel, un instrument contraignant pourra constituer une solution cohérente et efficace. Mais il est clair qu'une approche globale au niveau européen doit impliquer les acteurs à tous les niveaux pour garantir un impact pratique dans les entreprises.

Afin que les femmes puissent persister dans le monde du travail, il faut qu'elles soient dotées d'une excellente éducation et formation.

Il s'agit en un premier lieu de provoquer un changement des mentalités quant au rôle à jouer par l'homme au niveau des charges résultant d'un ménage, voire de l'éducation des enfants. Si ce sont les femmes qui mettent au monde des enfants cela ne veut pas dire que les pères n'ont pas de responsabilités à prendre. Le partage des tâches et des responsabilités au niveau de la famille et du ménage est primordial. Le changement des menta-

lités sera un processus lent, les convictions traditionnelles étant fortement ancrées. Il faut l'entamer dès maintenant.

Ainsi, dans le cadre du 4e programme d'action communautaire à moyen terme pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (1996-2000), mon ministère mène le projet pilote "Partageons l'égalité" qui prévoit dans son 1er volet l'"Education à l'égalité" mené dans des classes du préscolaire, que les enfants vivent des expériences non influencées par des clichés traditionnels de comportement masculin et féminin. Le 2e volet "Formation à l'égalité" sensibilise les formateurs/ trices à examiner de manière critique leur propre perception des rôles traditionnels et les informe sur les similitudes et les différences que les femmes et les hommes rencontrent dans leur développement et leurs vies respectives.

D'un autre côté, si nous voulons une participation égale des femmes et des hommes sur le marché de l'emploi, il faudra veiller à la création de mesures nouvelles et au renforcement (extension) des mesures existantes permettant cette participation. L'Etat, les partenaires sociaux et les collectivités locales et les entreprises sont visées. Parmi ces mesures on peut compter: congé parental et congé pour raisons familiales, augmentations et améliorations des services de garde d'enfants, aides aux personnes âgées et handicapées, cantines familiales, organisation d'activités périscolaires, de vacances, et surtout la flexibilisation de l'organisation et du temps de travail.

Un grand domaine traité sous notre présidence est la traite des femmes.

Depuis que je suis Ministre de la Promotion Féminine, le dossier de la traite des femmes m'importe beaucoup. C'est un dossier qui ne trouvera pas de solutions soudaines, et il est important que les Présidences successives suivent ce dossier.

Le 26 avril 1997, à l'initiative de la Présidence néerlandaise, les 15 Etats membres ont adopté à l'unanimité une déclaration ministérielle concernant "les lignes directrices européennes afin de prendre des mesures effectives pour prévenir et combattre la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle".

Ces mesures comprennent la prévention, l'information, le soutien aux victimes et les poursuites judiciaires contre les trafiquants.

Dans l'optique d'assumer le suivi lors de notre Présidence, j'ai présidé un groupe de travail dans le cadre du programme STOP il y a un mois.

Nous avons aussi pris l'initiative en tant que Présidence de préparer en collaboration avec les autorités américaines, une grande campagne de prévention et d'information. Il s'agira d'informer les jeunes filles des pays d'origine sur les risques liés à l'immigration. Il est prévu qu'une réunion d'experts se tiendra le 26 novembre à Luxembourg en vue de préparer les détails techniques de cette campagne. Le déroulement de la campagne se fera sous Présidence anglaise.

Toujours sous notre Présidence, le Centre d'Information, de Réflexion et d'Echange en matière de Frontières et d'Immigration (CIREFI), examinera les aspects migratoires des filières des femmes aux fins de la prostitution les 24 et 25 novembre 1997 à Luxembourg.

Il m'est important de considérer la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle dans son ensemble. Ceci concerne surtout les réseaux des trafiquants. Il est urgent que la Convention Europol soit ratifiée par tous les pays membres. Au Luxembourg cette convention est sur le point d'être ratifiée.

Une de mes priorités se situe au niveau de l'assistance aux victimes:

Les pays membres devraient développer des réseaux d'aides et d'échanges à l'intention des victimes. A l'avenir les pays membres doivent s'engager à prendre les mesures nécessaires pour fournir systématiquement des permis de séjour temporaires aux victimes prêtes à témoigner.

En vue de leur réintégration dans leur pays d'origine, il est important de prévoir des formations. Il est

inconcevable et souvent dangereux de renvoyer les victimes dans leurs pays d'origine sans leur fournir "un alibi" concernant leur séjour en Europe.

Les pays membres devraient développer des réseaux d'aides et d'échanges à l'intention des victimes. En vue d'une meilleure protection, les divers pays devraient pouvoir accueillir des victimes des autres pays dans l'attente du procès de leurs tortionnaires.

Au Luxembourg un service d'accueil pour prostituées est prévu. L'une de ses missions sera de fournir l'encadrement nécessaire aux jeunes victimes de la traite. La gestion de ce centre sera confiée dès l'année prochaine à la Croix Rouge avec laquelle je signerai une convention.

L'Union Européenne ainsi que chacun des Etats membres devrait tenir compte de critères stricts lors de l'octroi d'aides financières aux pays en voie de développement. Ces critères doivent couvrir l'attitude de ces pays par rapport au tourisme du sexe sur leur territoire, ainsi que leur politique concernant la violence sexuelle et leur position face à la promotion des droits de la femme et des enfants.

Au niveau de la prévention, il incombe surtout aux professionnels des médias de sensibiliser le grand public à la question de la représentation des femmes dans les médias et l'impact qu'elle peut avoir sur le phénomène de la traite et de la prostitution forcée.

Finalement je tiens à féliciter le Parlement pour son initiative de déclarer l'année 1999 comme année de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Voilà, je pense vous avoir décrit dans leurs grandes lignes, les actions de la Présidence en matière d'égalité et de promotion de la femme.

Je vous remercie pour votre attention et je suis à votre disposition pour toute question que vous souhaitez me poser.

**Discours de Monsieur Jean-Claude JUNCKER,
Premier Ministre, Président en exercice du Conseil européen**
devant les Assemblées générales du Fonds monétaire international
et de la Banque mondiale, à Hong-Kong

le 23 septembre 1997

As Luxembourg currently holds the Presidency of the Council of the European Union, I am honoured to address this meeting on behalf of the Union. I will focus my speech on three subjects: the outlook for the world economy from the European perspective, the progress in the process to a European economic and monetary union, and some comments on how the European Union is contributing to international financial stability.

In most European countries, however, the recovery has not been sufficiently strong to reduce high unemployment, despite the progress made over the last twelve months. Growth has been too weak in the recent past, but above all, some European countries suffer from the fact that growth creates fewer jobs than in other countries. Given this, we are conscious that the best way to increase employment is to implement the structural reforms necessary to improve the functioning of labour, product and financial markets. This would at the same time improve growth prospects. Progress has been made over the past year, but more needs to be done. Structural reforms will have to continue, as well as the process of budgetary consolidation which has allowed significant reductions of short-term and long-term interest rates. Such perseverance will boost consumer and business confidence, and can be expected to lead to higher investment and new job opportunities.

The soundly based recovery supported by structural reforms and a positive international environment are assisting European economies in their transition to Stage 3, the final stage of the European economic and monetary union. The introduction of the single currency will constitute a historical event opening new avenues for growth and employment in Europe, and providing large opportunities for our trading partners.

Since the last meeting of the Interim Committee, further significant progress has been made in economic convergence of Member States and the technical preparation of economic and monetary union. In the Spring of 1998, European Heads of State or Government will decide which of the Member States of the Union will belong to the first group of countries with the euro as their single currency. This decision will be based on the achievement of a high degree of sustainable convergence as measured by the convergence criteria of the Treaty, referring to government financial positions, inflation, and interest and exchange-rates. On the latter three, almost all Member States are performing well. As regards budgetary consolidation, considerable progress is being made. While all the Member States are making efforts to meet the agreed reference value, some differences of rhythms and results remain.

The strong commitment of European governments to reduce budget deficits and the stock of public debt in relation to GDP is based not only on EMU requirements but also on their common conviction that sound public finances are a precondition for sustainable economic growth.

European Heads of State or Government, meeting last June in Amsterdam, have added further significant elements to the ongoing preparation of the technical, legal and institutional framework of European economic and monetary union. First, a Stability and Growth Pact was endorsed, which will help to maintain budgetary discipline in the EMU. Secondly, they decided on the principles and fundamentals of a new exchange-rate mechanism which will link participating currencies of Member States outside the euro area to the euro. Thirdly, they agreed on a Resolution on Growth and Employment which focuses policy making more

intensively on creating favourable conditions for higher employment, and the Treaty of Amsterdam includes a new chapter in order to strengthen the co-ordination of Member States' policies on employment. The Heads of State or Government have also reached complete agreement on the two regulations which constitute the legal framework for the use of the euro.

In addition, Heads of State or Government agreed to improve the process of economic co-ordination in Stage 3 of EMU so as to give better effect to the Treaty provision that Member States should regard their economic policies as matters of common concern. Regarding EMU's implications for the IMF, Member States of the European Union will contribute to the discussion in a constructive and pragmatic manner. On some of these issues, the European Union and the IMF have already started work.

The Amsterdam Summit also concluded an inter-governmental conference with the decision to adopt new amendments to the European Union Treaty. The process of modernization of the European Union is now clearly under way, although further work is needed in the institutional field. Nevertheless, the results achieved in Amsterdam allow the European Union to launch a process of enlargement. These negotiations will be opened as soon as possible after December 1997, and will be one of the main challenges the European Union will face over the coming years.

The European countries are already major actors at the international level, while the Union itself is progressively acquiring this status. We are conscious of the responsibility which this entails, and will contribute actively to promoting international cooperation. Allow me to comment briefly on our contributions in three areas: Europe's role in providing financial assistance, in co-operating with other regional bodies, and in its support of the IMF and the World Bank.

We are firmly committed to support to the heavily indebted poor countries. The Member States, notably in the framework of the Paris Club, and the Community institutions have indicated that they will participate in the initiative on debt relief launched by

the international community after the Lyon Summit. They will provide an appropriate contribution to this international commitment in favour of the poorest countries of the world. This participation of the European Union, together with its Member States, confirms our continuing will to help developing countries towards fast and balanced progress.

The European countries are already a major part of the international monetary system. A successful EMU, underpinned by sound macroeconomic and structural policies, is likely to become a major pole of that system and to contribute to its stability. In other areas, we maintain regular contacts with the Central and Eastern European countries and the EFTA, and stand ready to develop similar relations with other countries or regions. Recently, on 19 September, an Asia-Europe Finance Ministers' Meeting was held in Bangkok. It illustrates our commitment to international co-operation and our wish to contribute to a stable overall economic environment.

Of course, the IMF and the World Bank continue to occupy a key role in our approach. The Member States of the European Union welcome the crucial contribution of these institutions to the improvement of the international economic and financial framework. We are determined to support them in their efforts to contribute, in accordance with their respective mandates, to a sound international financial and monetary system as well as to sustainable economic development.

Hence, it is appropriate to broaden the Fund's mandate to include the promotion of orderly and sustainable liberalization of capital movements and we welcome the progress made in that direction. Movement towards increased capital account liberalization highlights the Fund's role in maintaining order in the international monetary system and the need for sustained sound macroeconomic and structural policies.

The size of the Fund and its liquidity position need to take into account the deep changes in the world economy as well as the mandate of the institution. We therefore welcome the recent Executive Board agreement on the basic features of the eleventh quota review.



To conclude this part of my intervention, I would like to stress again the resolute commitment of the European Union to the stability and the efficiency of the world economy. We are convinced that EMU will be a decisive contribution to that objective and are determined to do what is necessary, in full compliance with the Maastricht Treaty, to ensure that EMU starts on schedule on 1 January 1999.

Let me add some more words on a topic which will command our particular attention over the next few months: the improvement of the World Bank's ope-

ration performance. The Member States of the European Union encourage the World Bank in its endeavours to adopt better working methods, and we welcome the strategic compact which aims to make the Bank more cost-effective, flexible and responsive to client needs.

Regarding the mission of the Bank, the Member States of the European Union will actively contribute to finding satisfactory solutions for issues such as the need for a timely increase of the assets of the (MIGA).

**Allocution de Monsieur Jacques F. POOS,
Président du Conseil de l'Union européenne,
Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères,
du Commerce extérieur et de la Coopération
du Grand-Duché de Luxembourg,**

à l'occasion de la 52^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

le 23 septembre 1997

Monsieur le Président,

Tout d'abord j'aimerais vous adresser mes félicitations les plus vives et les plus chaleureuses pour votre élection à la Présidence de la 52e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Architecte de la stabilité, vous avez largement aidé à la conclusion récente de plusieurs accords importants avec des pays voisins de l'Ukraine. Je suis convaincu que cette expérience ainsi que celle que vous avez acquise dans les domaines de relations internationales et des Nations Unies permettront de contribuer de manière décisive au succès des travaux de cette session. Soyez assuré de notre plein appui.

Je souhaite également exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali, pour le savoir-faire et l'engagement avec lequel il a su diriger nos travaux lors de la dernière session de l'Assemblée.

Je voudrais de même exprimer mon appréciation à notre Secrétaire Général, M. Kofi Annan, pour l'excellent travail qu'il a accompli depuis le début de son mandat, et en particulier pour ses propositions de large portée pour la réforme des Nations Unies qu'il a présentées le 16 juillet dernier.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de m'adresser aujourd'hui à cette Assemblée au nom de l'Union Européenne qui, tout comme l'Organisation des Nations Unies, cherche à se renouveler et à se transformer afin de mieux être à même de faire face aux défis du prochain millénaire.

Rôle et défis de l'Union européenne dans la communauté internationale

La mondialisation, caractérisée par une interdépendance croissante entre les nations et leurs économies, introduit des changements profonds dans les relations internationales. Elle est marquée en particulier par une véritable révolution des technologies de l'information et de la communication qui réduit à néant les distances géographiques. Elle se traduit par une accélération des échanges commerciaux et des flux financiers ainsi que par une intégration accrue des marchés. Cette mondialisation est source de progrès et de nouvelles opportunités. Mais elle suscite également des interrogations sérieuses, même parmi les pays industrialisés, où nous observons une montée inquiétante du chômage.

Nous constatons en même temps qu'un nombre important de pays en développement reste à l'écart de cette évolution et demeure dans un état de grande pauvreté. Plus d'un milliard et demi d'êtres humains continuent de vivre dans un état de pauvreté absolue. Cette situation ne saurait nous laisser indifférents.

Ce qui doit nous inquiéter plus particulièrement, c'est le fossé des inégalités qui se creuse tant à l'intérieur des pays qu'entre pays du Nord et du Sud. Il s'agit là d'une source dangereuse de nouvelles tensions et de nouveaux conflits.

Libérés de la menace d'une confrontation dans un monde bipolaire, nous faisons aujourd'hui face à une série de problèmes globaux, anciens et nouveaux: le sous-développement, la croissance démographique, des migrations de plus en plus

massives, la dégradation de l'environnement, la prolifération des armes de toutes sortes, le terrorisme, des conflits ethniques, le trafic de la drogue, la violence et la criminalité sous des formes souvent inédites.

Pour affronter tous ces problèmes avec succès, il convient de continuer à promouvoir la justice, la solidarité entre tous les pays et tous les êtres humains, la tolérance et l'estime de l'autre. Mais il importe également et avant tout de renforcer la coopération entre les Etats tant au niveau régional que mondial.

C'est cette démarche d'une intégration progressive dans le respect des identités nationales qui caractérise la politique des Etats membres de l'Union Européenne. Depuis à peine 50 ans, nous avons réussi à développer en Europe une stabilité et une prospérité que notre continent n'a jamais connues auparavant. L'Union Européenne est fondée sur la démocratie comme système politique et sur l'économie sociale de marché comme système économique. Cette économie de marché n'est pas sauvage, mais sociale. L'Etat y assume pleinement ses responsabilités au niveau de la santé, de l'éducation et de la justice sociale. Ce système nécessite des ajustements permanents mais ses principes ne sauraient être remis en cause.

Soucieuse de répondre aux défis du monde de l'après-guerre froide, l'Union Européenne se propose de relever dans les années à venir trois défis majeurs:

- mettre en place une Union économique et monétaire
- renforcer sa base institutionnelle par la mise en oeuvre du Traité d'Amsterdam
- préparer un nouvel élargissement vers l'Est et le Sud de l'Europe.

La mise en place d'une Union économique et monétaire

L'Union économique et monétaire est sans doute le projet économique et politique le plus important et le plus ambitieux que l'Europe ait mis en oeuvre depuis le début du processus d'intégration. L'Euro,

tel sera le nom de la monnaie unique, verra le jour le 1er janvier 1999. Sa mise en place couronne le long processus de réalisation d'un marché unique. Elle est une suite logique de la démarche entreprise lors de la fondation de la Communauté européenne en 1957.

En vue de préparer l'objectif de la monnaie unique, les Etats membres de l'Union Européenne se sont engagés avec succès à renforcer la coordination de leurs politiques économiques et à poursuivre des politiques macro-économiques et budgétaires plus saines et plus stables.

La création de l'Euro contribuera à une plus grande stabilité et à un meilleur équilibre du système monétaire international. Il contribuera à réduire les incertitudes monétaires et stimulera le développement des échanges, des investissements, donc de la croissance et de l'emploi aux niveaux européen et mondial.

La mise en oeuvre du Traité d'Amsterdam

Le 17 juin dernier, les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Européenne sont parvenus à un accord politique sur un nouveau traité pour l'Europe, le Traité d'Amsterdam. Dans deux semaines, ce Traité sera soumis à la signature des plénipotentiaires.

Le traité d'Amsterdam constitue un nouveau pas dans la construction de l'Europe et ouvre la voie au lancement du processus d'élargissement.

Il prévoit le renforcement de la cohérence dans l'action extérieure de l'Union, il lui permettra de mieux anticiper les crises et d'assurer une défense plus efficace de ses intérêts économiques.

Il accentue la dimension de défense et de sécurité de l'Union Européenne et précise en particulier le rôle de l'Union pour des missions de maintien ou de rétablissement de la paix et pour des actions humanitaires.

Le nouveau traité comporte également la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice, ce qui permettra à l'Union de lutter de manière plus coordonnée et plus efficace contre le terrorisme, la grande criminalité et les immigrations illégales.

Enfin plusieurs dispositions soulignent l'importance que l'Union attache à la promotion et à la protection des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Vers un nouvel élargissement

En décembre prochain, l'Union prendra des décisions importantes quant à son futur élargissement. Des négociations d'adhésion devraient être entamées dès que possible au début de l'année prochaine.

Les implications internationales de l'élargissement de l'Union iront bien au-delà des nouvelles frontières de l'Europe élargie; cet élargissement renforcera le poids de l'Europe dans le monde, il donnera à l'Union Européenne de nouveaux voisins et il fera de l'Europe un espace pacifique plus uni et plus stable.

En relevant ces trois défis, les Etats membres de l'UE cherchent à s'unir davantage pour faire face en commun au problème du chômage, pour mieux lutter contre le crime organisé, le terrorisme et la prolifération d'armes de toutes sortes, pour mieux prévenir les dégradations majeures de l'environnement et pour assurer une croissance durable avec une utilisation optimale des ressources mondiales.

En même temps, l'Union Européenne cherche à accroître son influence sur les affaires du monde, à mieux promouvoir des valeurs telles que la paix et la sécurité, la démocratie et les Droits de l'Homme, à défendre sa conception du modèle social et à affirmer sa présence sur les marchés internationaux.

C'est dans cet esprit et pour renforcer la coopération politique, économique et financière que l'Union Européenne développe des relations de partenariat avec tous les pays du monde.

Renforcement de la coopération au développement

Une Union Européenne plus unie et plus vaste contribuera aussi davantage à la coopération au développement avec les pays plus démunis.

L'aide de l'Union en faveur du développement

s'inscrit dans une politique visant à faire reculer la pauvreté et les inégalités dans le monde et à promouvoir un développement durable.

Déjà aujourd'hui l'Union est le plus grand contributeur au budget régulier et au budget des opérations de maintien de la paix de l'ONU. L'Union est également le plus grand donateur d'aide internationale. La Communauté européenne et ses Etats membres fournissent plus de la moitié de l'aide humanitaire distribuée dans le monde et financent la moitié de l'assistance internationale au développement. Nous apportons 40% de l'assistance à la reconstruction en Bosnie-Herzégovine, près de 60% de l'aide internationale à la Russie et aux républiques issues de l'URSS, la moitié de l'aide destinée aux territoires palestiniens et le tiers de l'aide totale au Moyen-Orient.

Monsieur le Président,

Comme par le passé, l'Union Européenne présente, dans un memorandum diffusé en tant que partie intégrante de ce discours, ses relations avec des pays tiers, ainsi que sa position et son action en ce qui concerne les conflits dans les différentes régions du monde. J'aimerais toutefois soulever plus particulièrement certaines questions qui retiennent toute notre attention.

Ex-Yougoslavie

L'Union Européenne continue d'apporter une contribution importante à la consolidation de la paix dans tous les pays de l'ex-Yougoslavie. Elle souhaite développer ses relations et renforcer sa coopération avec ces pays dans la mesure où leurs gouvernements mènent une politique qui respecte les accords de paix conclus et qui permette de progresser sur la voie de la démocratie, de l'Etat de droit, de la tolérance et du respect des Droits de l'Homme et des minorités.

L'Union Européenne est préoccupée par les lenteurs et les retards dans la mise en oeuvre des accords de paix en Bosnie-Herzégovine. Elle souligne que la responsabilité de cette mise en oeuvre incombe aux parties elles-mêmes.

Nous appuyons pleinement les efforts du Haut-



Représentant, M. Carlos WESTENDORP. Nous rendons hommage à son adjoint, l'Ambassadeur Gerd WAGNER, à M. David KRISHKOVICH et à leurs collègues, qui viennent de payer de leur vie leur engagement pour la paix.

L'Union Européenne est déterminée à insister sur une application rigoureuse et intégrale des accords de paix en Bosnie-Herzégovine et des conclusions de la réunion ministérielle de Sintra.

C'est en fonction d'une telle application que l'Union Européenne est prête à continuer à contribuer à l'effort international de reconstruction. Elle ne cessera d'attacher une grande importance au retour des réfugiés et des personnes déplacées. Elle ne cessera d'exiger une pleine coopération de toutes les parties avec le Tribunal pénal international, condition nécessaire à une réconciliation durable et à une paix juste.

Sans vouloir minimiser les difficultés dans la Fédération croato-musulmane, l'Union Européenne observe avec préoccupation la crise politique qui a éclaté en Republika Srpska. Elle demande à toutes les parties de respecter le fonctionnement constitutionnel de cette entité, de prendre des mesures énergiques pour réformer la police et pour créer des médias libres. Nous estimons que pour sortir de l'impasse politique actuelle, la solution appropriée et démocratique passe par la tenue d'élections législatives sous la surveillance de l'OSCE.

L'Union Européenne se félicite de la tenue et du déroulement des élections municipales les 13 et 14 septembre derniers avec le concours de toutes les parties. Ces élections constituent un pas important dans le processus de démocratisation de la Bosnie-Herzégovine. Nous en appelons aux parties afin qu'elles respectent les résultats tels qu'ils seront certifiés par l'OSCE.

L'Union Européenne demeure aussi préoccupée par la situation au Kosovo, notamment face au manque de respect des Droits de l'Homme et des principes de l'Etat de droit.

Chypre

En ce qui concerne Chypre, l'Union Européenne

déplore que les pourparlers intercommunautaires sous l'égide des Nations Unies n'aient pas enregistré de progrès. Nous invitons les dirigeants des deux communautés à les reprendre comme proposé par M. CORDOVEZ. Nous leur demandons avec insistance ainsi qu'à toutes les parties concernées d'oeuvrer et d'agir de manière constructive et de bonne foi pour favoriser le succès de ces pourparlers.

Nous rejetons tout lien entre ceux-ci et les négociations d'adhésion avec Chypre. Ces négociations seront engagées conformément aux décisions prises par le Conseil européen. Elles contribueront de manière positive à la recherche d'une solution politique. L'Union Européenne a rappelé que l'adhésion de Chypre devrait bénéficier aux deux communautés et concourir à la paix civile et à la réconciliation.

Processus de paix au Moyen-Orient

Au Moyen-Orient, le processus de paix se trouve dans une impasse inquiétante.

L'Union Européenne appelle les peuples et les gouvernements du Moyen-Orient à retrouver l'esprit de confiance mutuelle qui, à Madrid en 1991 et à Oslo en 1993, avait fait naître l'espoir d'une paix juste, durable et globale. Nous engageons les dirigeants israéliens et palestiniens à poursuivre les négociations pour faire avancer l'application de l'accord intérimaire et de l'accord d'Hebron, et à reprendre les pourparlers sur le statut définitif. Nous les invitons une fois de plus à s'abstenir de toute action unilatérale préjugant les questions relatives au statut définitif.

L'Union Européenne condamne de la manière la plus ferme les récents attentats qui ont eu lieu à Jérusalem. Nous demandons à chaque partie de faire preuve d'une détermination totale pour lutter contre le terrorisme. Nous souhaitons que la coopération dans le domaine de la sécurité entre Israël et l'Autorité palestinienne soit rétablie et renforcée. A cet effet, nous proposons la création d'un comité de sécurité permanent avec la participation des parties concernées et éventuellement celle aussi des Etats-Unis et de l'Union Européenne.

Nous exhortons les deux parties de ne pas céder

au chantage d'extrémistes qui ont pour but de saboter le processus de paix. Nous demandons à Israël de supprimer certaines mesures prises à l'égard des Palestiniens que nous jugeons contre-productives. En particulier nous lui demandons de transférer intégralement les recettes fiscales dues à l'Autorité palestinienne. Il n'est pas dans l'intérêt de la paix que l'économie, l'administration et les dirigeants palestiniens soient affaiblis et que des sentiments de frustration et d'humiliation de tout un peuple soient entretenus.

Pour l'Union Européenne, la paix reste le seul choix stratégique et la seule garantie durable pour la sécurité et la prospérité des deux parties.

A travers les efforts de son envoyé spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, l'Ambassadeur Moratinos, par ses relations diplomatiques, son engagement économique ainsi que ses relations d'amitié et de confiance avec les différentes parties, l'Union Européenne continuera à œuvrer en faveur de la relance du processus de paix, conjointement avec les parties concernées à l'intérieur et à l'extérieur de la région, en particulier avec les Etats-Unis.

Afrique - Région des Grands Lacs

En Afrique, des développements importants sont intervenus ces derniers mois, notamment dans la région des Grands Lacs qui continue de connaître de graves problèmes.

L'Union Européenne appuie pleinement les efforts déployés, là comme ailleurs, par l'OUA qui agit en coopération étroite avec l'ONU. Elle salue l'action menée par M. AJELLO, son représentant spécial, ainsi que celle de M. SAHNOUN, représentant spécial des Secrétaire Généraux de l'ONU et de l'OUA. La communauté internationale doit ainsi viser à instaurer la paix, à consolider le processus de réconciliation nationale dans les pays concernés, à créer un climat propice au retour volontaire des réfugiés et à faciliter l'établissement d'une vie démocratique normale. Nous soutenons l'instauration de l'Etat de droit, qui doit mettre fin au climat d'impunité qui prévaut dans la région et encourager son redressement économique et social.

L'avènement de nouvelles autorités en République Démocratique du Congo constitue un changement très important pour le Congo et l'Afrique toute entière.

L'Union Européenne est consciente de l'ampleur des besoins de reconstruction de la République Démocratique du Congo. Elle est prête à soutenir celle-ci. Elle confirme sa disponibilité à reprendre progressivement la coopération avec le gouvernement de la République Démocratique du Congo. Cette reprise interviendra conformément aux conclusions du Conseil européen d'Amsterdam, en fonction des progrès constatés dans les domaines des Droits de l'Homme, de la démocratisation et de l'établissement de l'Etat de droit.

L'Union Européenne souligne la nécessité d'une coopération sans faille du gouvernement de la République Démocratique du Congo avec le Haut-Commissariat aux réfugiés afin d'assurer le retour en toute sécurité des réfugiés, notamment au Rwanda. Nous insistons de même auprès du gouvernement congolais pour qu'il assure une pleine coopération avec les Nations Unies afin que la mission d'enquête sur les allégations de massacres et d'autres violations de Droits de l'Homme puisse se dérouler sans entraves et sans délai.

L'Union Européenne reste gravement préoccupée par la situation en République du Congo (Brazzaville) et note avec inquiétude que les parties en conflit n'ont pas jusqu'ici réussi à surmonter leurs divergences de vues. Nous encourageons toutes les parties à cesser les hostilités et à œuvrer ensemble en faveur de la réconciliation nationale et d'un retour à la paix civile. Nous réitérons son plein appui à la médiation entreprise par le Président BONGO du Gabon.

L'Union Européenne condamne les violences au Burundi d'où qu'elles proviennent. Elle encourage les autorités de ce pays à accélérer le démantèlement des camps de regroupement de la population.

Nous demandons instamment à toutes les parties burundaises de s'engager définitivement sur la voie de la négociation et de la réconciliation nationale.

L'Union Européenne reste également préoccupée par l'aggravation de l'insécurité dans les provinces du Nord-Ouest du Rwanda qui touche indifféremment toutes les populations.

L'Union Européenne se félicite des succès enregistrés en République centrafricaine par la mission d'observation des accords de Bangui.

Cambodge

L'Union Européenne reste également préoccupée par la situation au Cambodge qui est susceptible de remettre en cause le processus de démocratisation et les efforts importants de la communauté internationale pour la reconstruction de ce pays. Nous renouvelons notre soutien aux efforts de médiation déployés par l'ASEAN et nous saluons le rôle constructif et constitutionnel joué par S.M. le Roi Sihanouk dans la recherche d'une solution à cette crise.

Nous lançons un appel en vue de la cessation immédiate de toute violence au Cambodge et nous réitérons l'importance que nous attachons à la tenue des élections libres et pluralistes en mai 1998.

Mines antipersonnel

Monsieur le Président,

Ces dernières années, les conséquences tragiques de la dissémination et de l'emploi indiscriminés des mines terrestres antipersonnel ont suscité une émotion légitime dans l'opinion publique mondiale. Pour sa part, l'Union a adopté, en octobre 1996, une action commune sur les mines terrestres antipersonnel, dans laquelle elle a exprimé sa résolution à atteindre l'objectif consistant à éliminer totalement les mines antipersonnel et à œuvrer activement à la conclusion, dans les meilleurs délais, d'un accord international efficace visant à interdire ces armes dans le monde entier.

Nous nous félicitons des travaux effectués à la récente Conférence diplomatique d'Oslo qui ont conduit à l'adoption d'une Convention internationale. Nous poursuivrons également la réalisation de nos objectifs au niveau de la Conférence du désarmement.

Droits de l'Homme

Le 10 décembre prochain commencera la célébration du 50e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Cette Déclaration, adoptée le 10 décembre 1948, ainsi que les deux pactes internationaux et d'autres instruments juridiques dans ce domaine adoptés ultérieurement, conservent aujourd'hui toute leur actualité. Nous réaffirmons notre profond attachement à l'universalité des Droits de l'Homme et à la protection et la promotion de ceux-ci. L'année 1998 sera l'occasion pour tous les membres de la communauté internationale de renforcer l'action afin de mieux mettre en œuvre les principes universels de cette Déclaration à travers les instruments et les mécanismes de l'ONU.

L'année 1998 sera également une occasion pour faire le point sur la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action adoptés en 1993 à la Conférence mondiale sur les Droits de l'Homme de Vienne.

Nous nous félicitons dans ce contexte de la nomination de Mme Mary Robinson en tant que Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme. Nous lui accordons notre plein appui. Nous soulignons l'importance de la mission du nouveau Haut-Commissaire, y compris dans le cadre du 50e anniversaire.

Environnement et développement

En matière d'environnement et de développement, l'Assemblée Générale est appelée lors de sa présente session à endosser les résultats de la session spéciale sur le suivi de l'Agenda 21 et de la Conférence de Rio qui a eu lieu en juin dernier. L'Union Européenne estime qu'il est indispensable qu'un nouvel élan politique soit donné à la mise en œuvre de cet Agenda. Nous considérons qu'il est impératif de parvenir à une conclusion substantielle des négociations sur les changements climatiques en décembre à Kyoto. Nous exhortons tous les Etats à œuvrer en vue de parvenir à cette fin.

Nous avons proposé des objectifs clairs pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et nous souhaitons que d'autres Etats fassent très pro-

chainement leurs propres propositions détaillées, afin d'accélérer les progrès indispensables pour assurer le succès de la Conférence de Kyoto.

Réforme de l'ONU

Il y a deux ans, les Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis dans cette salle à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies constataient que dans un monde en mutation rapide, les objectifs énoncés dans la Charte n'avaient rien perdu de leur actualité.

Dans de nombreuses régions de la planète, nous devons toujours faire face à des menaces sérieuses contre la paix et la sécurité internationales. Plus que jamais, nous devons promouvoir le développement économique et social. Il est indispensable que les idéaux qui fondent notre Organisation - Droits de l'Homme, bonne conduite des affaires publiques, démocratie - se reflètent toujours davantage dans le comportement des autorités publiques et dans la vie quotidienne des citoyens. La primauté du droit doit être raffermissée.

Nous sommes conscients que pour répondre de façon adéquate aux mutations profondes de son environnement extérieur, notre Organisation doit adapter ses structures aux nouvelles réalités du monde moderne.

En juillet dernier nous avons pris connaissance avec satisfaction des propositions ambitieuses du Secrétaire Général. Il ne s'agit certes pas de redéfinir les mandats de l'ONU, auxquels nous demeurons profondément attachés, mais de transformer l'Organisation en un instrument performant et efficace au service commun des peuples du monde.

En examinant ces propositions, la 52^e Assemblée Générale ouvre une période de débats et de prises de décisions qui s'annonce parmi les plus marquantes de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies.

- Nous avons besoin d'une Organisation qui s'acquitte de façon plus rapide et plus efficace de son mandat de préserver la paix et la sécurité internationales, en se dotant de meilleures capacités dans les domaines de

la diplomatie préventive, du maintien et du rétablissement de la paix, et qui dispose, une fois que les conflits ont été surmontés, d'instruments d'intervention plus efficaces dans le domaine du relèvement et de la reconstruction.

- Nous avons besoin d'une Organisation qui apporte une réponse mieux adaptée à l'un de ses objectifs fondamentaux, qui consiste à promouvoir le progrès économique et social, à éradiquer la pauvreté et à assurer la participation du plus grand nombre à une économie mondiale en expansion.
- Nous avons besoin de fonds et de programmes du système des Nations Unies qui traduisent les objectifs de l'Organisation en matière de développement durable. Ils doivent offrir aux pays et aux peuples du monde un appui matériel et un cadre de référence qui leur permettent de bâtir leur propre développement de la manière la plus efficace possible et de façon adaptée à leurs besoins spécifiques.
- Nous avons besoin d'un système des Nations Unies qui apporte une réponse crédible aux problèmes complexes de l'assistance humanitaire et aux situations d'urgence, qui porte à la fois sur la prévention des conflits, le maintien de la paix, le relèvement et la transition vers le développement.
- Enfin, nous avons besoin d'une Organisation qui intègre dans l'ensemble de son action la notion fondamentale du respect des Droits de l'Homme, qui constituent une partie intégrante de la recherche de la paix et de la sécurité, de la prospérité économique et de l'équité sociale.

Pour mener à bien ces objectifs, notre Organisation devra compter non seulement sur l'engagement du Secrétaire Général et sur la coopération de ses Etats membres, mais sur l'appui de tous les secteurs de la société internationale, et notamment sur les organisations non-gouvernementales, dont l'action inspire et rejoint nos efforts.

Le programme de réformes qui nous a été présenté par le Secrétaire Général comporte deux volets:

Le premier volet relève de la responsabilité propre du Secrétaire Général. Il complète la série de propositions qu'il avait pressenties au mois de mars de cette année. Il vise à rationaliser et à mieux coordonner le fonctionnement des services du Secrétariat et des organes du système des Nations Unies. Ces propositions sont destinées à transformer ces services en une structure plus cohérente. Il convient d'assurer une communauté de vues, une cohérence des efforts, et davantage de souplesse pour la mise en œuvre des interventions. Nous encourageons le Secrétaire Général à mettre en vigueur ces propositions aussi rapidement que possible.

L'Union Européenne estime que des modalités pourraient être étudiées pour que les économies réalisées soient réinvesties dans le domaine du développement.

Le second volet vise à améliorer le fonctionnement et à renforcer les mécanismes intergouvernementaux du système des Nations Unies. Ce volet requiert l'approbation des Etats membres de l'Organisation.

Ici encore, l'Union Européenne estime que la méthode retenue et les choix effectués par le Secrétaire Général devraient permettre de s'engager dans une réforme des Nations Unies, effective et de grande portée.

Ceci vaut particulièrement pour la promotion du développement économique et social, qui doit rester l'un des objectifs prioritaires de l'Organisation des Nations Unies.

Dans ce secteur, la réforme devra renforcer la capacité d'action de l'Organisation dans le domaine intergouvernemental, de même qu'au niveau des structures et de la gestion.

Pour l'Union Européenne, la réforme de l'ONU en tant qu'instrument au service du développement ne saurait avoir pour objectif de réduire les coûts, mais au contraire de renforcer et de revitaliser l'Organisation afin de la mettre en mesure de

répondre de la façon la plus efficace possible aux défis de l'avenir. En effet, seule une ONU qui aura été réformée et revitalisée pourra constituer la fondation d'un partenariat global entre pays en développement, pays développés et organisations multilatérales, dont l'objectif premier sera de réaliser un développement soutenu et durable.

L'Union Européenne est d'avis que globalement, le programme de réformes qui nous a été proposé par le Secrétaire Général représente un ensemble équilibré. Il s'efforce de tenir compte des différents intérêts en présence et, une fois mis en œuvre, permettra à notre Organisation de mieux répondre à son mandat et de s'acquitter de façon plus efficace de ses tâches au service de la communauté internationale.

Aussi estimons-nous qu'il est primordial, si nous voulons que la rénovation des Nations Unies puisse se réaliser, que les propositions du Secrétaire Général soient examinées par l'Assemblée Générale dans leur ensemble et de manière intégrée. Il importera aussi de respecter, dans la mesure du possible, le calendrier qui nous est proposé par le Secrétaire Général, de sorte que les mesures de réforme puissent commencer à être mises en application dès le début de l'année 1998.

Le programme de réformes qui nous est proposé nous offre une occasion unique de procéder à une réforme en profondeur de notre Organisation.

C'est à nous, les Etats membres, qu'il appartient de faire preuve d'ambition, de courage et de clairvoyance nécessaires pour montrer que nous sommes à la hauteur de ce défi.

L'Union Européenne est bien consciente que les propositions qui se trouvent devant nous représentent nécessairement un compromis entre les intérêts parfois divergents, et qu'elles ne sauraient de ce fait refléter intégralement ses vues ni celles des autres courants présents à l'Assemblée Générale.

Parce que nous estimons que le programme de réformes pris dans son ensemble représente un progrès significatif pour notre Organisation, l'Union n'a pas l'intention d'insister, pour sa part, à ce qu'il

soit tenu compte de façon détaillée de ses positions pour chacune des propositions ou recommandations qui se trouvent devant nous.

Nous exprimons le voeu que d'autres délégations abordent l'exercice dans un esprit similaire, et qu'elles acceptent de placer l'orientation générale positive du paquet de propositions au-dessus de la satisfaction de chacune de leurs revendications spécifiques.

Au cours des semaines à venir, l'Union Européenne entend participer activement aux travaux de notre Assemblée. Il s'agira de parvenir à un accord général sur une réponse réalisable, constructive et cohérente aux propositions du Secrétaire Général, qui respectera ses responsabilités propres et son autorité.

Monsieur le Président,

Aussi nécessaire qu'il soit, l'exercice de réforme dans lequel nous nous sommes engagés ne portera pas ses fruits tant que l'Organisation des Nations Unies ne disposera pas des ressources financières dont elle a besoin pour remplir ses mandats.

Depuis plusieurs années maintenant, l'ONU s'est enfoncée dans une crise financière qui, de conjoncturelle, est devenue structurelle. Cette crise sape le nécessaire climat de partenariat entre les Etats membres, et met en cause la mise en œuvre des programmes de l'Organisation dans de nombreux domaines.

L'Union Européenne a déclaré à de nombreuses

reprises que cette crise ne pourra être résolue que lorsque tous les Etats membres auront accepté de remplir pleinement leurs obligations en vertu de la Charte des Nations Unies, en remboursant les arriérés qu'ils doivent à l'ONU et en versant à temps et de manière inconditionnelle le montant intégral de leurs contributions obligatoires au budget ordinaire de l'Organisation et aux budgets des opérations de maintien de la paix.

Pour leur part, les Etats membres de l'Union Européenne, dont les contributions couvrent 35% du budget ordinaire et 38% du budget des opérations de maintien de la paix, ont toujours honoré leurs obligations financières promptement, intégralement et sans y poser de conditions.

L'Union Européenne a présenté un ensemble de propositions cohérentes en vue d'assurer une base financière sûre et prévisible à l'Organisation.

Ces propositions portent sur des mesures destinées à accélérer le paiement des arriérés, à rendre plus rigoureux le système de paiement des contributions, à renforcer le contrôle de la régularité des dépenses de l'ONU, à réformer dans le sens d'une plus grande équité les barèmes des quotes-parts, afin de mieux tenir compte du principe de la capacité de paiement.

Il est important qu'au cours de cette 52e session de l'Assemblée Générale, nous trouvions ensemble une solution constructive et viable à ces questions, qui sont fondamentales si nous voulons assurer la capacité future de notre Organisation de remplir pleinement son mandat.

Speech by Mister Robert GOEBBELS, Minister of the Economy, Grand Duchy of Luxembourg, acting EU presidency,

at the Asia Europe Meeting (ASEM), Economic Ministers' Meeting (EMM)

September 27-28, Makuhari (Japan)

Dear Colleagues,

Let me first, on behalf of my European colleagues, take this opportunity to thank the Japanese Government for hosting the first Meeting of Economics' Ministers. In particular I would like to show my appreciation to the Ministry of Trade and Industry of Japan for the hospitality and excellent practical arrangements provided.

I'm sure that our meeting will give a new impetus and create new dynamics for the relationship between all ASEM countries.

When our Heads of State and Government first gathered in Bangkok in 1996 they agreed on a package of initiatives including: establishing the Economic Ministers' Meeting.

There is undoubtedly much scope for strengthening and extending economic relations between the ASEM countries in our two regions.

The recent currency turmoil in some Asian countries doesn't impact on the short term economic prospects which remain favourable on balance. The growth forecast of 7.1% made earlier this year looks very impressive by world standards although the economic growth in some ASEAN economies may need to be revised downward.

But the currency turbulence and economic consolidation expected over the short term cannot detract from the longer term positive outlook for Asia, provided sound macro economic policies together with a well adapted exchange rate regime are swiftly implemented. That was a major conclusion of the ASEM Finance Ministers' Meeting in Bangkok last week. Our colleagues acknowledged last week that the Economic and Monetary Union in Europe will be one of the world's largest economic areas and that

the Euro will assume a key role as a global currency for trade, investment and finance.

Growth in Europe does not match Asia's high catching up growth rates but our economies are recovering mightily. We are optimistic for 1998 in particular that the necessary conditions to launch the Euro will be achieved. The advent of a single European currency, which reduces transaction costs and eliminates foreign exchange risks, should pave the way for an expansion of trade between Asia and Europe.

The economic interaction of the ASEM process, the potential synergies generated by a deepening of the linkages between Asia and Europe, the possible growth generated through it as well as the extension out of it will certainly contribute to the further economic development and stability of all ASEM partners.

Concerning more precisely the first point on the agenda, the economic relations between the Asian and European ASEM partners, I would like to make some introductory remarks.

The regions of Asian and European countries participating in ASEM account each for approximately a quarter of world GNP. Thus, ASEM countries combined comprise half of the world GNP.

The general background of economic relationships between the Asian ASEM countries and the EU countries is best characterised by two points:

- a growing commercial interdependence and a converging pattern of trade and
- a more complex situation in Foreign Direct Investment between Asia and Europe.

Some aspects of the emerging trade pattern bet-

ween our countries are reflected in the interesting "Synergy Study" prepared by Japan. I do think that more empirical research in this area is welcome and useful. Perhaps, academics in the ASEM countries should be involved in further studies.

Let's first consider the Growing Commercial Interdependence in the light of some statistics provided by the European Commission.

Exports from the EU to Asian ASEM partners as well as exports from ASEM partners to the EU have risen sharply during the last ten years. The rate of growth of trade between the EU and the Asian ASEM Countries amounts to 257% over the last decade, a growth rate considerably greater than growth in total EU trade which amounts only to 143%.

As regards Direct Investment between Asia and Europe there is clear evidence that it is increasing, although it remains extremely low compared to total direct investment on both sides.

Direct Investment and Trade in particular are thus priority issues which should be addressed by our meeting today. The "IPAP", an acronym which stands for Investment Promotion Action Plan, initiated by Thailand and which has been finalised in Luxembourg in July, defines the rationale and the means to achieve greater crossflows of investment between Asia and Europe. There is also the Trade Facilitation Action Plan, more familiar as "TFAP" which will complement IPAP by actions in reducing non-tariff barriers, transaction costs and in promoting trade opportunities.

In particular, private investment should be promoted by respecting the rules established by international treaties as well as by providing binding legal frameworks in order to protect interested private

companies. This will certainly be a key issue of our discussions under the agenda item "World Trade Organisation (WTO)".

Considering the capital role of private entrepreneurship in the relationships between ASEM countries, it is important to address the question of the interaction with the Business sector. I would like to stress the utmost importance of SMEs as an engine of growth and exports which deserve special attention. We look forward to hearing the results of the work of The Business Forum to be made by Mr. Ortolí and Mr. Sarasin.

Growth can be hindered by bottlenecks, in particular by lack of infrastructures. Europe can bring in lots of expertise concerning private financing of infrastructure projects. I am sure that my colleague, Dr. Exrodt, will give us a stimulating presentation of the results to base our discussion on this point.

Last but not least, let me remind you of the sustainable economic growth. A reasonable environment policy is not an obstacle to economic growth but an opportunity which leaves open valuable options to the future.

Chairman, one last remark. We should design ways of monitoring the progress of further deepening two-way, mutually fruitful relationships in trade and investment. To use a buzzword of the European technocratic jargon, I think that we should seek to set benchmarks and to define milestones.

In conclusion, I'm convinced that ASEM Economic Ministers should be at the origin of a new dynamic in the relations between our countries and thus creating better economic outlooks for all participating ASEM partners.

Thank you.

"The Amsterdam Treaty and follow up"

Speech by Mister Robert GOEBBELS, Minister of the Economy,
Grand Duchy of Luxembourg, at the 11th EU-Japan Journalists Conference

September 29, Kobe (Japan)

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

I'm not sure that the Amsterdam Treaty will become as famous as the previous treaty named after another lovely Dutch city: Maastricht.

But the draft Treaty adopted in June in Amsterdam, which has yet to be signed in autumn, deserves attention.

The amendments to the Treaty of the Union agreed at the Amsterdam Summit do not announce the overhaul of the community architecture and of the decision making procedures. But the Treaty and the resolutions taken in Amsterdam are well in line with the expectations of public opinion in Europe.

The provisions on an area of freedom, security and justice and the integration into the Treaty of the Schengen Convention - named after a cute border city in Luxembourg - where this Convention was adopted under my chairmanship, constitute a major step towards a Citizen's Europe. The changes to the social and environment provisions manifest the concern to build a Europe that is more human, closer to the citizen.

The new Treaty improves the provisions on the common foreign and security policy and the coherence between it and external economic relations. The Union can now gradually enhance its presence and effectiveness on the international stage and develop an external policy which is commensurate with its potentials and more in line with the expectations of the Europeans.

At the institutional level, the role of the European Parliament as co-legislator has been strengthened quite considerably by the extension of the co-decision procedure and the simplification of procedures in general.

And most importantly: the Treaty lays emphasis on employment issues which rank high on the political agenda of all the Member States. In a way, the Treaty of Amsterdam completes the Treaty of Maastricht by striking a balance between, on the one side, the Economic and Monetary Union, which is advancing on a fast track and, on the other side, the social and labour dimensions of the Union.

The Amsterdam Summit has tempered the debate that polarised around the tenets of "enlargement" and "deepening" of the Union. It laid down a pragmatic procedure for negotiating a progressive adherence based on objective criteria of potential candidates in Central and Eastern Europe. Some believed that there could be no question of increasing the number of members without a complete overhaul of the institutions and of the way the European Union operates, deepening the integration among the 15. Others maintained that enlargement is the priority. Maybe they hoped that enlargement would water down the Union's political aspirations.

It will be the task of the Luxembourg Presidency to find a common denominative and to establish a road map for the enlargement at the European Council due to take place in Luxembourg in December.

Ladies and Gentlemen,

In my presentation I will focus on three main points: employment, enlargement and finally EMU.

The new Treaty incorporates a new title on employment which aims at realising the general Community objectives stated under article 2 of the Treaty of the European Community, namely, the objective of a high level of employment and of social protection. Thus, the new Treaty extends the goals of the Community of sustained and non-infla-

tionary growth respecting the environment and high degree of competitiveness by adding full employment and high standards of social solidarity as new objectives in their own right. This is not a mean feat! It paves the way to a more broad and collective action at regional, national and community level.

The high level of employment in the framework of the economic and monetary union entails a strengthening of the co-ordination mechanisms of economic policies covering all kinds of policies. I think that governments were oblivious of the degree of interaction of national economies and the need to take account of the externalities produced by the national economic policies.

Co-ordination encompasses not only macroeconomics - known under the famous nominal convergence criteria - but also taxation, social security and structural policies. A recent study issued by a European think tank, chaired by Jacques Delors, former president of the European Commission, showed evidence that the lack of policy co-ordination is responsible for a large share of actual unemployment.

The Treaty obliges Member States to regard their economic policies as a matter of common concern and to co-ordinate them within the Council.

The Broad Guidelines, a plan adopted by the European Council each year, will become the tangible expression and the instrument of the co-ordination of economic policies. Those Broad Guidelines will be enhanced on issues touching upon employment. A new instrument called Employment Guidelines will be proposed and hopefully adopted this year under the acting Luxembourg presidency.

Those instruments are at the heart of the co-ordination mechanism. It is clear that the Broad Economic Guidelines and the Employment Guidelines must abide by the principle of subsidiarity and that they should therefore respect the role and competencies of all the actors involved, in particular those of social partners: employers' and workers' unions.

Furthermore, the Amsterdam European Council

Resolution on Growth and Employment stated the need of:

- efficiency of labour product markets,
- training and education systems, including lifelong learning,
- work incentives in the tax and benefit systems, and
- reducing non wage labour costs.

Those goals have now to be implemented effectively.

Ladies and Gentlemen,

The Council mandated the Luxembourg Presidency to organise a European Summit devoted entirely to employment and to the ways to fight unemployment. About 11% of the work force in the EU is registered as unemployed, far more than in Japan and in the US. An unacceptably high rate!

The Luxembourg presidency is currently working out with the Commission, the Social Partners and the European Parliament a package of measures which will be submitted in November to the Heads of State and Government. The most important task will be to sort out best practices in employment policies that fit the European social model and to design a monitoring system to check the implementation and the effectiveness of the package.

Ladies and Gentlemen,

The European Council at Copenhagen in June 1993 agreed that the associated countries in Central and Eastern Europe that so desire shall become members of the European Union.

At the same time the Council of the Heads of State and Government stated that accession will take place as soon as a country is able to assume the obligations of membership by satisfying the economic and political conditions.

What are those conditions?



"Membership requires that the candidate country:

1. has achieved stability of institutions guaranteeing democracy, the rule of law, human rights, and respect for and protection of minorities,
2. the existence of a functioning market economy as well as the capacity to cope with competitive pressure and market forces within the Union, and
3. the ability to take on obligations of membership, including adherence to the aims of political, economic and monetary union."

Since then, all ten associated countries of Central and Eastern Europe, Hungary, Poland, Romania, Slovak Republic, Latvia, Estonia, Lithuania, Bulgaria, Czech Republic and Slovenia have applied for membership. In addition to those former communist States, Cyprus also applied for membership.

Enlargement to the associated states of Central and Eastern Europe is a great opportunity for both acceding countries and the European Union as a whole.

It is expected to bring major political benefits to the Union and mainly to peace and security in Europe.

In the economic field too, important benefits are expected, but problems related to adjustment strains will also arise. Especially in those acceding countries at the lower level of economic development and still undergoing transition towards a market economy.

The ultimate objective of the enlargement must be the strengthening of the European model. This means a Europe built on a set of values shared by all its societies and combining the features of democracy with those of an open economy underpinned by market forces, internal solidarity and social cohesion.

The integration of new members will be a complex task. It will pose a major challenge to the Union, its

policies and its cohesion, while it is likely to put a strain on its budgetary resources.

Enlargement will also greatly increase the EU's diversity.

Europeans are not afraid of diversity, for it is a fundamental element of the richness of the common European heritage and identity which rejects divisions along cultural or religious lines.

Already four successive waves of new members have joined the European Community adding nine countries to the six founder members - Belgium, France, Germany, Italy, the Netherlands and Luxembourg:

In 1973: Denmark, Ireland and the United Kingdom;

In 1981: Greece;

In 1986: Portugal and Spain;

In 1995: Austria, Finland and Sweden.

The candidates of Eastern and Central Europe represent more than 100 million citizens, more than a quarter of the present European Union.

The disparities between the two sides are yawning: the average wealth of the citizens, measured by gross domestic product at purchasing power standards, is roughly a third of the EU average. The previous vogues of widening of the Community entailed only slight decreases in average per capita GNP. The maximum enlargement could trigger off the decline of the average per capita GDP by almost 20 percentage points. Population will increase by more than a quarter although the GDP of the Union will increase by barely 5%!

There are tremendous differences too of the production structure. Take for example agriculture: in the EU only 5 % of the workforce on average is employed in agriculture compared to 20% of the workforce in Eastern and Central Europe. It is easy to understand that enlargement will put a great strain on the Common Agricultural Policy which already swallows the lion's share out of the Community Budget.

The first criterion, which concerns political issues is met by all except one of the candidate countries since the fall of the iron curtain. According to the two other criteria, concerning the economic performance and the ability to take on obligations of membership, Hungary and Poland come closest to meeting them, while the Czech Republic and Slovenia are not far behind. Estonia meets the first criterion, but has some progress to make to meet the second criterion of capacity to withstand competitive pressure. In December, under the Luxembourg presidency, the Council of the Union will have to pronounce on this short list of countries, reviewed by the European Commission, it has to pick up those countries which will be invited for negotiations.

Of course, evaluating the impact of the enlargement is an extremely complex and hazardous task. Very few reliable and comprehensive studies are available.

Economic benefits from enlargement are expected to result from the expansion of the Single Market, from the overall integration process, as well as from the strengthening of the Union's position in global markets. The Union's human potentials will be considerably enriched, not least in qualified and even highly qualified labour. Acceding countries have significant natural resources, agricultural land, some minerals, biodiversity and the like. Their geographic position will be an asset with respect to transport, energy transit and communications. The integration of these countries into the European Union will be a powerful stimulus to their economic development. Major investments related to the radical modernisation of the acceding countries' economies and their catching up with EU living standards will boost demand across the Union and strengthen competitiveness.

A recent study of the London-based Centre of Economic Policies Research, argues that evaluation defies calculation. But the report states that the "EU Member States will gain some while spending a relatively small amount of money. The aggregate gain will be distributed among the present 15 Member States. Some back on the envelope calculations show that gains will be unevenly distributed. The big member countries like Germany will bene-

fit most but so do Britain and France; they will get double-digit shares". The report says that some Member States could even lose, like Portugal for instance. If the overall benefit to acceding countries of Central and Eastern Europe is unquestioned, the cost of the accession is determined by the "acquis communautaire", that is the present community legislation designed for rich social democracies with extensive social security perhaps less appropriate for poorer nations which could "stunt growth and raise unemployment rates".

According to recent opinion polls, public opinions in both the candidate countries of Central and Eastern Europe and the European Union are not bubbling with enthusiasm in the perspective of enlargement. It shows that much is to be done to design a proper accession strategy, the need to explain the mutual benefits of the enlargement for both sides and above all it makes clear how important it is for our peoples to come closer through cultural understanding.

The economic gains to be reaped from enlargement will depend primarily on the conditions in which the Single Market is widened, which in turn depend on the progress the associated countries are able to make between now and accession in aligning their laws and practices with those of the EU.

Economic gains will also depend on the adequacy of transport, telecommunication and energy infrastructures and networks in acceding countries, which are necessary to support the increased trade and economic activity resulting from integration.

Ladies and Gentleman,

The enlarged European Union will not be a fortress. We will have to ensure that the enlargement serves as a bridge to reinforce relations with other third countries like Asia and in particular Japan. The EU will not be less open to the world.

The ASEM Economics Ministers' Meeting in Makuhari yesterday addressed precisely the mechanisms allowing to intensify the relationships between Europe and Asia, essentially by removing obstacles to trade and direct investment. The European single market which is now functioning will be completed

and underpinned by the introduction of a common currency, called the Euro. Over the last three years, the most frequently asked question was: "Do you think the euro will be introduced?". Such a question underlined the doubts of markets and media. Now the question has changed into another one: "How is the euro going to work?". Which assumes the new common currency will be introduced on schedule on January 1st 1999. Less than a month ago, a very important decision was reached in a small bath-town of Luxembourg called Mondorf.

It was agreed by Ministers of Finance and Economy, the so-called ECOFIN-Council that the bilateral exchange rates will be fixed in spring next year, the same day as the list of participating countries in the euro will be announced. This decision has sent an extremely positive signal. The markets are now anticipating the implementation of the EMU as is shown by the stability of European currencies likely to participate. I am therefore quite confident that many countries, at least 10 or 11, will qualify.

There are two main reasons.

Firstly, all the Member States made considerable efforts on fiscal consolidation, reducing the public sector deficits swiftly from 6.5% of GDP in 1993 to 4.4% in 1996 and the tendency is decreasing further quickly.

Secondly, it is difficult to find an economist giving compelling reasons why the toughest convergence criterion for qualifying for EMU, I mean the ratio of public deficit to GDP, should be 3.0% sharp. The EMU is a major political project. No doubt that this has to be taken into account.

So by the end of two days, or more likely the end of a long night, most probably the long weekend of the first of May 1998, there will be not a decision taken by accountants, but two political decisions taken by our Heads of State and Government.

The timely introduction of the euro on January 1st 1999 will not only eliminate the potential for tensions and turbulence among Member States' currencies, which hurt our economies so hard in the past, but it will help establish a multi-polar monetary and financial system at the international level. A

more balanced international monetary system which gives all parties involved the opportunity to seek more co-operation and hence more stability. The EMU is also an economic endeavour which will underpin and complete the European single market, save costs and facilitate investment. Japanese companies will, as others, benefit from this, but how important do they consider the European market?

In 1995, according to the IMF, developing Asia was Japan's first export market worth a 131 Bn\$, second was the USA with 122 Bn\$ and third the EU with 70 Bn\$.

Total trade encompassing exports and imports between the EU and Japan has been multiplied by four from 1985 to 1995, as it did between Japan and Asian developing countries. Total trade of your country with the USA only doubled in the same period. Exports of the EU to Japan have increased 17% yearly in the last decade while Japan's exports to the EU have increased 11.7% in the same period. These rates are far above the average world trends. Nevertheless, Europe's trade deficit with Japan remains too high. In 1995, the EU only sold half as many goods to Japan as it did to developing countries of Asia. Thanks to the deregulation efforts taking place in Japan, the trade deficit of Europe with Japan has been receding from its peaks of 1986 or the early nineties, but the deregulation effort must keep momentum in order to make the Japanese market as accessible as ours, which is still not the case now. The deregulation will benefit the Japanese consumer and boost trade even further.

On foreign direct investment, the situation is not satisfactory and the flow of investment imbalance.

Japan has been investing in Europe quite steadily in the last two decades. Strangely enough, Japan has invested more in Europe before the completion of the EU single market, probably because it was wrongly assuming that Europe was building a commercial fortress. This did not occur. In 1990 foreign direct investment from Japan into the EU amounted to 130 Bn\$. In 1994 this figure has shrunk by more than half to 60 Bn\$. On the other hand, European investment into Japan is ridiculously low, represen-

ting only 220 Mio\$ in 1994. This is not due to a lack of interest of European companies in the Japanese market. It is the result of complicated rules and obstacles that hinder our enterprises from investing in Japan. I know that the restructuring of the distribution system as well as the streamlining of national and local regulations are underway and will underpin European investment in this country. I hope some results will emerge soon. May I also express my conviction that the implementation of the Economic and Monetary Union will encourage Japanese companies to invest more in Europe, as was the case in the eighties.

But relations between the EU and Japan should not focus on economic matters only. Japan and the EU need to play a role that is closer in line with their economic strength. The Treaty of Amsterdam as well as the likely success of the EMU will lead to a more assertive Europe on major political issues. I see room for more co-operation and joint initiatives with Japan to broker deals or bring about solutions outside our own regions. The participation of Japan as a major donor in the former Yugoslavia or the involvement of the EU in the KEDO programme in the Korean Peninsula are excellent first examples. Why not join our efforts in the Cambodian crisis? Europe has a long standing historic relationship with Cambodia while Japan is the first donor country.

Japan's involvement in world politics is growing. Let me, in this context, pay tribute to Japan's major contribution to help stabilise the Thailand currency together with the IMF during the recent turmoil. I am confident that Japan's permanent membership to the Security Council of the United Nations, which is under discussion right now (and which Luxembourg supports), will be a major step

towards encouraging Japan to take upon itself more global responsibilities.

In conclusion, I would like to say a few words about my country, Luxembourg, which has the privilege of holding the Presidency of the EU during the second half of this year. Luxembourg is a founding member of the EU, which was then called the European Economic Community, and has always been a go-between in the difficult internal negotiations. One English journalist recently said, speaking about our role in the EU, that no one matches Luxembourg, when it comes to boxing over its weight. But let us be realistic. Our small size, our natural tendency to being objective as well as our understanding of the German, the French and the British culture and language are natural credentials to promote European integration. Therefore, Luxembourg's Prime Minister was able, at the European Council in Dublin, to convince his French and German colleagues that the stabilisation pact on the table was a good deal for each of them. My country often had the possibility to play the honest broker between diverging interests of Member States.

But also economically, Luxembourg is a bridge between the biggest markets on the Continent, especially between France, Germany and the Benelux countries. Luxembourg earns a high rate on the competitiveness scale calculated by the Institute of Management Development and by the World Economic Institute. The tiniest state of the Union is a prosperous country which owes much to its export-led growth and to the ongoing economic and monetary integration of Europe.

For all the reasons I just mentioned, the success of the European Union is for Luxembourg not an option amongst others, but a necessity.



Comparution de Monsieur Fernand BODEN, Président du Conseil Agriculture,

devant la Commission de l'Agriculture et du Développement rural
du Parlement européen

le 30 septembre 1997

Monsieur le Président, honorables Parlementaires,

C'est avec un grand plaisir que j'ai accepté l'invitation de participer à votre réunion d'aujourd'hui et de poursuivre ainsi la tradition qui veut que le Président en exercice du Conseil Agriculture se rende au début de sa période de Présidence devant votre Commission pour faire le point sur le programme de travail à mettre en œuvre.

Il ne s'agit pas pour moi de respecter une obligation protocolaire, mais bien d'entretenir, comme c'est de tradition pour la Présidence luxembourgeoise, un dialogue très intense et constructif avec votre Commission qui joue un rôle très important dans l'évolution de la politique agricole commune et dans la définition des positions du Parlement européen en ce domaine.

La Présidence luxembourgeoise se place à un moment essentiel pour la construction européenne dans son ensemble, mais également à une période cruciale dans le développement de la politique agricole et de la politique en faveur du monde rural.

L'Union européenne sera confrontée dans les années à venir à des défis d'une ampleur considérable. Dans cette perspective, la Commission a présenté sa communication "Agenda 2000" qui décrit, dans un cadre unique, les grandes perspectives de développement de l'Union européenne et de ses politiques pour le début du siècle prochain, les problèmes horizontaux liés à l'élargissement, le futur cadre financier pour après l'an 2000, les négociations prochaines dans le cadre de l'OMC.

Dans cette communication, deux politiques de l'Union européenne, qui sont intimement liées entre elles, occupent une place importante: celle relative

aux Fonds structurels et, surtout, celle concernant la politique agricole commune. Pour cette dernière ceci n'est manifestement pas l'effet du hasard mais s'explique aisément par le fait que cette politique a été dès le début au coeur de la construction de l'Union européenne, par le fort pouvoir intégrateur de la PAC, confirmé également en vue de l'élargissement, et par les incidences financières importantes de cette politique.

Dans le développement futur de la PAC on devra nécessairement tenir compte des nouveaux défis qui s'annoncent. La tâche de tous ceux qui auront à se pencher sur ce dossier, et tout particulièrement des Ministres de l'Agriculture, ne sera pas facile. Les réactions très vives des organisations du monde agricole suite à la présentation officielle de l'Agenda 2000 par la Commission l'ont souligné à suffisance. Un grand travail d'information et de concertation est indispensable si nous voulons que la poursuite du processus de réforme de la PAC se réalise avec le consensus, aussi large que possible, de ceux qui sont les acteurs directs du monde agricole.

La Présidence luxembourgeoise est consciente que les adaptations de la PAC seront une entreprise de longue haleine et que pour le volet agricole de l'Agenda 2000 il ne sera guère possible de parvenir, avant la fin de l'année 1997, à des conclusions définitives sur les mesures spécifiques et détaillées suggérées par la Commission. Cela relève de l'examen des futures propositions formelles. Notre objectif est de faire démarrer le processus d'examen dans les meilleures conditions, de mettre ce dossier sur le bon rail et de parvenir à dégager, lors du Conseil européen de Luxembourg, des orientations générales permettant de faire poursuivre par la suite les travaux dans les meilleures conditions en vue des décisions opérationnelles à prendre le moment venu.

D'une manière générale et au-delà de l'Agenda 2000, je suis décidé à faire progresser les travaux du Conseil Agriculture en mettant l'accent sur les aspects suivants: la qualité de la production agricole y compris les méthodes de production respectueuses de l'environnement et du bien-être des animaux et la simplification des dispositions de la politique agricole commune.

Dans les domaines vétérinaire et phytosanitaire, et cela tant sur le plan interne que sur le plan externe, je compte mettre l'accent sur la protection des consommateurs et de leur santé, et ceci notamment dans la gestion délicate du dossier sensible de l'ESB.

En revenant à l'Agenda 2000, les travaux du Conseil ont effectivement et pleinement démarré. Après la présentation faite par le Commissaire Fischler au Conseil de juillet et les premières réactions d'ordre général exprimées par les Ministres lors du dîner ministériel du 22 juillet, un large et très approfondi échange de vues a été consacré à ce dossier à l'occasion de la réunion informelle des Ministres de l'Agriculture à Echternach, suivi d'un débat d'orientation lors de la session des 22/23 septembre 1997 consacré plus particulièrement à la problématique du développement rural.

Le Conseil reviendra sur ce dossier à chacune de ses sessions, l'objectif étant de parvenir, lors de la session des 17/18 novembre 1997, à des orientations communes à transmettre au Conseil européen de Luxembourg.

Vous comprendrez aisément qu'il est encore trop tôt pour pouvoir tirer des conclusions définitives des débats intervenus jusqu'à présent et qui doivent être encore poursuivis et approfondis.

Sans sous-estimer les divergences existantes et l'effort important qui reste à accomplir pour rapprocher les positions des différents Etats membres, je pense néanmoins que sur un certain nombre de points des orientations communes commencent à se dégager.

Un large accord existe pour définir une identité de l'agriculture européenne qui doit servir de point de référence pour apprécier concrètement les

mesures de réforme à adopter dans tous les secteurs et à partir de laquelle il s'agit d'assurer une présence forte de l'Union européenne sur le marché mondial agricole.

Parmi les éléments constitutifs de cette identité, les principes fondamentaux, et fondateurs de la PAC, inscrits dans l'article 39 du Traité de Rome gardent naturellement toute leur valeur: il s'agit en particulier, comme vous le savez, d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, de garantir la sécurité des approvisionnements et d'assurer des prix raisonnables pour le consommateur. Dans ce contexte, une attention toute particulière doit être apportée à la sauvegarde de la préférence communautaire.

Cette identité doit également intégrer les nouvelles exigences découlant des demandes des consommateurs en matière de protection de l'environnement, de qualité et de sécurité des aliments et de bien-être des animaux.

Il s'agit aussi d'un modèle d'agriculture multifonctionnelle, durable, performante, répartie sur tout le territoire européen, et donc également dans les régions défavorisées, de montagne ou peu peuplées, capable d'entretenir le paysage et de maintenir l'espace naturel.

Un large accord existe également pour assurer une présence forte de l'Union européenne sur le marché agricole international, ce qui implique naturellement un processus continu d'amélioration de la compétitivité de l'agriculture européenne tant sur le marché intérieur que sur les marchés extérieurs.

Je fais observer à cet égard qu'il ne s'agit pas de choisir entre Europe forteresse ou Europe ouverte. Mais nous devons adopter une approche offensive dans le cadre des futures négociations OMC dans la perspective, d'une part, de préserver à l'Europe la possibilité de continuer à développer une agriculture répondant à ses caractéristiques et à des normes très élevées de qualité et de sécurité et, d'autre part, de faire en sorte que les échanges agricoles s'insèrent dans un contexte de commerce équitable.

Nous devons garder la liberté de définir des règles

vétérinaires et phytosanitaires répondant aux attentes et préoccupations de nos consommateurs. Nous ne pouvons pas accepter par ailleurs de soumettre nos agriculteurs, à qui nous imposons des contraintes en matière de clauses sociales, de protection de l'environnement, de bien-être des animaux et de qualité et sécurité des produits, à la concurrence déloyale de partenaires qui ne respectent pas ces mêmes contraintes.

D'une manière générale, les délégations partagent le souci de faire en sorte que le processus de réforme de la PAC soit juste et équitable et permette d'aboutir à un équilibre approprié entre les différents secteurs de production, entre les différents producteurs d'un même secteur et entre les régions.

Dans cet esprit, la Commission compte soumettre et est invité par le Conseil à le faire rapidement après le Conseil européen de Luxembourg des propositions formelles non seulement pour les domaines des grandes cultures, de la viande bovine et des produits laitiers, mais également pour des produits "méditerranéens" tels que le tabac, l'huile d'olive et le vin.

Je profite de cette occasion pour attirer votre attention sur le fait que, pour l'huile d'olive, la Commission attend au préalable de connaître la position du Parlement européen sur le document d'options qu'elle a présenté début 1997 et sur lequel le Conseil a déjà pris position à l'issue des débats d'orientation qu'il lui a consacrés. Il serait donc opportun que le Parlement européen prenne position le plus rapidement possible sur ce document.

Toutes les délégations sont d'accord sur l'opportunité de procéder à une simplification de la réglementation agricole et des procédures et de décentraliser davantage la mise en œuvre des mesures, en application du principe de subsidiarité. Cependant, il faudra veiller à ce que cette évolution ne conduise pas à une renationalisation de la PAC ni à un transfert des charges budgétaires découlant de la PAC vers les Etats membres.

Toutes les délégations reconnaissent également le rôle essentiel que joue l'agriculture pour le maintien d'un tissu rural vivant et conforme au modèle de

société européenne. Mais l'agriculture ne peut à elle seule assurer la réalisation de cet objectif, d'autant plus que le niveau de l'emploi en agriculture continue de baisser. C'est dans cet esprit que les Etats membres ont souligné dans leur grande majorité, lors de la session des 22/23 septembre 1997, l'importance particulière qu'ils attachent au développement d'une politique rurale plus ambitieuse, globale et cohérente destinée à former un ensemble plus intégré avec la politique des marchés.

Il y a une grande convergence sur les objectifs d'une telle politique de développement rural:

- il s'agit tout d'abord de soutenir l'évolution d'une agriculture européenne multifonctionnelle et présente dans toute les régions rurales de l'Europe, tout en poursuivant l'adaptation de la politique des structures agricoles face aux nouveaux défis représentés par l'élargissement et les négociations OMC;
- il s'agit en outre de mener une politique de l'environnement plus active, qui prête une attention croissante à la protection des ressources naturelles et à l'amélioration de la qualité des produits;
- il s'agit enfin de promouvoir la diversité économique en milieu rural afin d'apporter des revenus complémentaires à l'agriculture et de créer des emplois alternatifs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des exploitations agricoles, permettant ainsi de contre-carrer la baisse des emplois directement liés à la production agricole.

Dans ce contexte, la nécessité de garantir une juste rémunération pour tous les agriculteurs et de maintenir un tissu rural dans tout le territoire européen a été souligné.

Pour la stratégie à développer en vue de réaliser ces objectifs, trois grands principes ont recueilli un très large soutien: la subsidiarité, le partenariat et la concertation entre la Commission, les Etats membres et les autorités régionales.

A l'occasion de ce débat, les Ministres ont consa-

créé une attention toute particulière au problème de l'emploi et ils ont tous insisté sur l'importance de maintenir des populations actives dans les campagnes et de diversifier leurs activités afin de créer de nouveaux emplois et contribuer à diminuer le chômage qui est très important dans les zones rurales.

Le Conseil reviendra sur ce dernier sujet lors de sa prochaine session d'octobre et je compte lui soumettre à cette occasion des suggestions sur la contribution que le Conseil Agriculture pourrait apporter au prochain Sommet extraordinaire sur l'emploi de novembre 1997.

Vous comprendrez aisément que tout le cadre financier découlant des suggestions de la Commission reste encore à approfondir et qu'il est nécessaire avant de pouvoir prendre position de mieux cerner la portée du système d'ensemble proposé et d'évaluer son impact. Je me réfère naturellement au maintien de la ligne directrice agricole, au transfert vers le FEOGA-Garantie des dépenses liées au développement rural, de l'imputation de l'aide pré-adhésion.

Je me suis déjà référé à l'importance que j'attache à la protection des consommateurs et de leur santé.

J'ai eu l'occasion, le 17 juillet dernier, d'informer la Commission de suivi de l'ESB du Parlement européen sur les décisions adoptées par le Conseil dans ses différentes formations (agriculture, santé, recherche) à la suite des travaux intervenus au sein du Parlement européen sur ce dossier sensible de l'ESB. Je ne compte donc pas revenir en détail sur ce sujet mais je tiens à vous informer de quelques évolutions intervenues et qui constituent une concrétisation des engagements que j'avais pris à cette occasion.

Au préalable, et sur un plan général, je souhaite rappeler que la ligne d'action du Conseil se fonde sur deux principes essentiels:

- la protection de la santé humaine doit toujours constituer la première priorité;
- toute action doit être solidement fondée

sur les meilleures et les plus récentes preuves scientifiques.

En revenant aux questions plus spécifiques, j'aborderai en tout premier lieu le dossier des matériels à risques spécifiés. Vous vous souvenez que la proposition de la Commission visant à interdire l'utilisation de ces matériels n'avait pas recueilli la majorité nécessaire au sein du Comité Vétérinaire Permanent. Le Conseil a par conséquent été saisi de ce dossier.

Je me suis efforcé de parvenir, avec l'accord de la Commission, à une solution de compromis permettant de recueillir le soutien d'une majorité qualifiée de délégations. Malheureusement, je n'ai pu atteindre ce résultat, puisque plusieurs Etats membres considéraient les mesures proposées comme exagérées, estimant que leurs cheptels n'étaient pas affectés par l'ESB. Néanmoins, il a été possible de renverser la situation par rapport aux délibérations du CVP: en effet, le nombre d'Etats membres contraires à la proposition s'est réduit et n'a pas atteint la majorité simple. Au contraire une majorité d'Etats membres a pu se rallier à la proposition de décision modifiée.

La Commission a donc pu adopter sous sa responsabilité les mesures soumises au vote du Conseil, qui devraient entrer en vigueur le 1er janvier 1998. Cependant, lors du tout récent Conseil de septembre, le Commissaire Fischler nous a informé qu'à la lumière du récent avis rendu par le Comité Scientifique Multidisciplinaire sur le suif, le sperme et les embryons, il sera probablement nécessaire de modifier cette décision pour mieux définir la liste de produits dont l'utilisation doit être interdite.

J'ai également fait procéder, lors du Conseil de septembre, à un débat sur le problème des fraudes à l'exportation de viande britannique, qui ont été ressenties très négativement par l'opinion publique de nos pays. Nous avons fait le point de la situation, dans les limites imposées par les investigations judiciaires actuellement en cours, et des mesures déjà adoptées par la Commission et les Etats membres directement concernés. Le résultat le plus marquant de ce débat a été certainement la manifestation unanime de la part de tous les Ministres de la plus ferme volonté de tout mettre en

œuvre afin de lutter énergiquement contre de telles pratiques et d'éviter, dans toute la mesure du possible, qu'elles ne puissent se reproduire à l'avenir. Certes, il serait illusoire d'espérer dans une éradication complète de toute activité criminelle. Mais nous estimons de notre devoir de nous doter d'instruments encore plus efficaces pouvant mieux défendre les consommateurs. C'est pourquoi nous avons accueilli avec faveur l'intention de la Commission de nous soumettre rapidement des propositions destinées à renforcer le système des contrôles.

Quant à l'embargo sur les exportations de viande bovine britannique, nous avons été informés de l'avis rendu le 17 septembre 1997 par le Comité Scientifique Vétérinaire sur le schéma britannique révisé de troupeaux certifiés, avis dont je pense vous êtes tous au courant. Le moment n'est pas encore venu pour le Conseil de se prononcer sur un éventuel assouplissement de cet embargo. Néanmoins, je peux vous confirmer que les Ministres ont été unanimes pour considérer que les décisions prises par le Conseil européen de Florence sur les critères à prendre en compte et les procédures à suivre doivent être pleinement respectées.

S'agissant des hormones, le Conseil a manifesté son appui le plus ferme à l'initiative de la Commission de faire appel contre les conclusions du panel de l'OMC. Nous ne pouvons pas accepter en effet une interprétation restrictive du droit des Etats de décider eux-mêmes de leurs propres niveaux de protection sanitaire. Les normes internationales fixent les principes minimaux de sécurité alimentaire mais ne peuvent en aucun cas constituer une limite inférieure infranchissable empêchant des normes plus sévères. Nous estimons donc que l'Union européenne a le droit d'interdire l'utilisation de substances qu'elle considère dangereuses pour la santé humaine et qui sont de nature à provoquer un phénomène de rejet de la part des consommateurs. Les décisions de l'OMC doivent tenir compte de tous les éléments d'appréciation en présence, y compris l'avis d'émittants scientifiques attestant de preuves suffisantes d'un risque sanitaire inhérent aux viandes traitées avec des hormones. Le libre commerce ne peut tout justifier.

Le Conseil continue à suivre de près les négociations menées par la Commission pour la conclusion d'accords d'équivalence vétérinaires avec nos principaux partenaires commerciaux. Dans ce contexte nous insistons fermement pour sauvegarder pleinement nos intérêts légitimes. Nous nous sommes donc félicités de la décision prise par la Commission de déposer une plainte à l'OMC contre les Etats Unis suite à leur décision de retirer l'agrément aux établissements communautaires producteurs de viande de volailles.

Dans le domaine de l'harmonisation de la législation agricole et de la qualité des aliments, j'ai noté avec satisfaction que votre Parlement a rendu son avis sur différentes propositions de la Commission et notamment sur les trois dossiers suivants qui présentent à mes yeux une importance toute particulière:

- la proposition de modification de la réglementation communautaire sur les produits biologiques en vue d'étendre son champ d'application aux produits animaux;
- la proposition visant à modifier un paquet de sept directives dans le domaine des semences, et qui porte notamment sur la problématique de l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés (OGM) et l'évaluation de leur incidence sur l'environnement;
- la proposition portant sur des actions pour la promotion et la commercialisation de viande bovine, qui peut contribuer à rétablir la confiance des consommateurs suite à l'affaire de l'ESB.

Nous attendons les propositions modifiées de la Commission et je compte donner à ces dossiers la plus haute priorité dès que ces propositions modifiées nous seront parvenues.

Je profite de cette occasion pour vous faire part de mon souhait de recevoir le plus rapidement possible l'avis du Parlement sur la proposition de la Commission portant sur des mesures destinées à contrôler l'organisme nuisible dit "pourriture

brune", une maladie qui nuit surtout aux pommes de terre et dont nous sommes tous conscients des conséquences désastreuses pour les agriculteurs. Nous nous devons donc d'agir avec toute la rapidité nécessaire.

Enfin, j'attire votre attention sur trois propositions de la Commission dans le domaine des semences (inspections non officielles) et de l'alimentation animale (suppléments nutritionnels) qui viennent de

vous être transmises pour avis. Si cet avis était rendu encore sous Présidence luxembourgeoise, je ferai tout mon possible pour faire aboutir ces dossiers au Conseil.

Et pour terminer je voudrais vous informer que la Présidence envisage d'organiser lors de la prochaine séance du Conseil un débat sur le livre vert de la Commission sur les principes généraux de la législation alimentaire de l'Union européenne.



Discours de Monsieur Fernand BODEN, Président en exercice du Conseil Pêche, devant la Commission de la Pêche du Parlement européen

le 30 septembre 1997

Mesdames et Messieurs, les Parlementaires,

Je viens de sortir en tant que Président en exercice du Conseil "Agriculture" d'une rencontre avec vos collègues à la Commission de l'Agriculture et je me sens donc particulièrement lié aujourd'hui avec l'activité de votre Parlement. C'est avec plaisir que je rends visite, dans vos impressionnants nouveaux locaux à votre Commission, qui a évolué en parallèle avec le développement de la Politique commune de la pêche. Je puis vous assurer que le remarquable travail que vous apportez à l'approfondissement de cette politique - comme dernier exemple je peux citer le rapport sur les perspectives futures après l'an 2002 que votre Présidence vient de rédiger - est reconnu par le Conseil, et il va sans dire que la Présidence luxembourgeoise considère vos travaux comme une contribution précieuse à notre tâche commune de faire progresser l'Union sous tous ses aspects.

Je pourrais me lancer dans une réflexion quelque peu théorique au sujet des perspectives de l'avenir, l'Agenda 2000, les négociations d'élargissement - où la pêche jouera un rôle particulier dans quatre Etats candidats -, les perspectives post-Amsterdam. Mais je dépasserais les bornes de mes attributions en faisant cela, et puis, Madame le Président, vous avez bien clairement exprimé dans l'invitation que vous m'avez adressée le désir de votre Commission d'entendre un exposé sur les travaux du Conseil et le programme de la Présidence luxembourgeoise. Je vais donc rester terre-à-terre en regardant le défi des trois mois qui me restent comme Président du Conseil.

Tout d'abord, cependant, il me sera permis de rappeler les grands mouvements intervenus dans la Politique commune de la pêche depuis que mon prédécesseur, Monsieur Van Aartsen, s'est prononcé devant vous au mois de janvier dernier. Le

Conseil a notamment relevé le défi d'une nouvelle réforme structurelle en décidant l'application du quatrième Programme d'orientation pluriannuel; il a fait progresser la politique de contrôle qui doit l'accompagner; et il est à ce moment en train de se pencher de manière intensive sur le dossier des mesures techniques de conservation des ressources, deuxième élément d'accompagnement essentiel à la réforme structurelle.

Mon commentaire plus approfondi comprendra donc les grands événements de cette année entière. Par la suite, et selon la tradition, je serai très heureux d'entendre vos réactions afin de nourrir notre dialogue habituel.

Volet structurel

POP IV

Le dossier des Programmes d'Orientation Pluriannuels, les POP IV, est sans doute celui qui, dans un passé récent, a suscité le plus d'émoi, tant parmi les professionnels du secteur de la pêche que dans les milieux politiques concernés. Qui pourrait s'en étonner quand on sait qu'il s'agit ici de mesures qui, de par leur nature même, affectent directement les activités de l'outil de production par excellence du secteur, le navire de pêche? Outre la flotte proprement dite, les répercussions de telles mesures se font sentir dans la quasi-totalité des autres composantes du secteur. Il était donc parfaitement naturel, connaissant les enjeux, que ce dossier ait connu un processus décisionnel long et pénible. L'accord politique sur la base d'un compromis de la Présidence est intervenu lors du Conseil du 14-15 avril 1997 et la Décision proprement dite a été adoptée par le Conseil du 26 juin 1997. Je tiens à rendre hommage aux efforts inlassables dont ont fait preuve mes prédécesseurs, et notamment Monsieur van Aartsen et ses collaborateurs, en menant à bien ce dossier épineux et sensible.

Je rappelle que cette Décision du Conseil vise essentiellement à établir le cadre quantitatif et qualitatif dans lequel l'action de restructuration de la flotte de pêche communautaire doit être poursuivie, et cela notamment à travers la fixation des taux de réduction pilotes en ce qui concerne l'effort de pêche des flottes des Etats membres pour la période 1997-2001. A ce titre, la Décision sert de base aux différentes Décisions que la Commission est en train d'élaborer en ce qui concerne les Programmes d'Orientation Pluriannuels individuels des Etats membres, qui s'appliqueront avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 1997. S'agissant des aspects opérationnels de la Décision du Conseil, je me bornerai à en rappeler les plus pertinents.

Tout d'abord, les taux de réduction pilotes des niveaux de l'effort de pêche sont de 30 % pour les stocks présentant un risque d'épuisement et de 20% pour les stocks surexploités et cela sur une période de 5 années. Ces taux sont toutefois pondérés en ce qui concerne les pêcheries multi-spécifiques - situation qu'on rencontre souvent, ce qui conduit à une atténuation en termes de réductions effectives de l'effort de pêche au niveau du segment de flotte.

En deuxième lieu, les objectifs des POP IV prennent comme point de départ les objectifs fixés pour les POP III. Ce faisant, tant les crédits que les retards accumulés à l'issue des POP III entrent en ligne de compte dans la réalisation des POP IV.

Troisièmement, les objectifs de réduction de l'effort de pêche peuvent être réalisés par une gestion de l'activité ou par une réduction de la capacité ou par une combinaison des deux. Cette flexibilité quant aux moyens à utiliser pour atteindre les objectifs fixés a été jugée essentielle au regard des spécificités des flottes dans certains Etats membres.

Enfin, le segment correspondant à la pêche côtière bénéficie d'un régime préférentiel.

Comme je l'ai relevé à l'instant, le résultat final des travaux du Conseil sur ce dossier est le fruit d'un compromis, atteint au prix d'efforts laborieux du côté de tous les acteurs impliqués.

Mais, à travers ce compromis, il a été possible de trouver une série d'équilibres conciliant les nombreuses exigences qui se faisaient jour. Ainsi, et tout d'abord, il y avait évidemment la nécessité manifeste, en raison de l'état inquiétant de certains stocks dans nos eaux, à continuer, voire amplifier, l'effort de restructuration de certaines flottes dans nos Etats membres. A ce propos, il n'y a pas le moindre doute que les POPs IV fourniront une contribution réelle à cet effort, dont l'effet ira bien au-delà d'un simple exercice cosmétique.

Il importait par ailleurs que les instruments et mécanismes qu'on mettait à la disposition des Etats membres soient à la fois opérationnels et réalistes. Je suis convaincu que la flexibilité dont disposent les Etats membres quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés s'avérera fort utile.

Enfin, je ne peux évidemment pas passer sous silence le défi majeur avec lequel les Etats membres ont été confrontés tout au long du processus décisionnel de ce dossier. Il était en effet impératif que les effets socio-économiques des mesures de restructuration - effets sans doute inéluctables et qui risquent de se faire sentir dans les différentes composantes du secteur - soient atténués dans toute la mesure du possible.

J'ai confiance que les efforts conjugués tant du côté communautaire que de celui des Etats membres eux-mêmes permettront d'en arriver à des solutions satisfaisantes.

Mesures en faveur des pêcheurs italiens

Un autre dossier récent dans le domaine structurel mérite d'être soulevé dans cette enceinte. Il s'agit des mesures spécifiques - décidées par le Conseil en date du 28 avril 1997 - visant à promouvoir la reconversion de certaines activités de pêche pratiquées par des pêcheurs italiens. En clair, l'objectif des mesures en question est d'encourager les pêcheurs concernés à abandonner leur pratique de pêche au thon et à l'espadon en Méditerranée avec des filets maillants dérivants.

Contrôle par satellites et réseau informatique intégré

En décembre 1996, le Conseil est arrivé à un accord politique sur l'introduction d'un système de surveillance des navires de pêche par satellite. La solution de compromis prévoit une première phase à partir du 30 juin 1998 où le système s'appliquera à des navires communautaires opérant dans un nombre de pêcheries sensibles. Par la suite, à partir du 1er janvier 2000, le système comprendra tous les autres navires communautaires d'une longueur supérieure à 20 mètres entre perpendiculaires ou 24 mètres hors tout.

Le règlement définitivement adopté en date du 14 avril 1997 comporte également une exemption pour les navires dont la marée est inférieure à 24 heures ou qui conduisent leurs activités de pêche exclusivement à l'intérieur de 12 milles nautiques à partir des lignes de base.

En 1995, la Commission avait également proposé la mise en place par les Etats Membres d'un système informatique intégré de contrôle des données relatives à la pêche (integrated computer network).

D'une part, il semblerait logique de lier l'introduction de ce réseau à la mise en œuvre du contrôle par satellite. D'autre part, il ne faut pas oublier que, dans le cadre de l'intégration de l'Espagne et du Portugal dans la Politique commune de la pêche, le Conseil a établi un régime de limitation de l'effort de pêche dans les eaux occidentales et des mesures de contrôle y afférentes. Cependant, le Conseil n'avait pas statué sur une partie importante concernant les mesures de contrôle, c'est-à-dire la déclaration des captures détenues à bord à l'entrée et à la sortie de chaque zone de pêche. Le Conseil examine actuellement une solution de compromis pour sortir de cette impasse pour ce système qui deviendra opérationnel en date du 1er janvier 1998.

Actuellement, le Conseil est saisi d'une proposition sur le régime de contrôle relatif à la limitation de l'effort de pêche en mer Baltique, adoptée en avril 1997.

Mesures techniques de conservation

Une des priorités absolues pour la Présidence luxembourgeoise est l'adoption, lors de la prochaine session du Conseil "Pêche" du 30 octobre 1997, du règlement prévoyant certaines mesures techniques de conservation des ressources de pêche. La proposition a été présentée au Conseil le 26 juin 1996 et est à l'examen par les instances du Conseil depuis à peu près un an.

L'objectif de cette proposition est double: d'une part, de protéger le poisson juvénile et de trop petite taille, ce qui me semble impératif, et d'autre part de rendre les mesures techniques de conservation plus simples, plus compréhensibles et plus faciles à faire respecter.

Votre Parlement a rendu son avis en avril 1997. La Commission, dans sa proposition modifiée présentée au Conseil le 6 juin 1997 a fait sien la plupart des modifications proposées par le Parlement. Parlant pour le Conseil, je peux vous confirmer que cet avis constitue également une base pour les efforts de la Présidence d'arriver à une solution globale lors de la prochaine session du Conseil "Pêche".

Il est dans la nature des choses que je ne peux me prononcer sur le détail des délibérations actuelles sur ce dossier, pour ne pas préjuger l'établissement d'un compromis niveau du Conseil.

Une des questions qu'il faut résoudre est celle du maillage minimal en régions 2 et 3 qui sont actuellement de 100 et de 65 mm. Selon la nouvelle proposition, il est en principe permis d'utiliser tout maillage dans les gammes indiquées aux annexes pourvu que les taux d'espèces cibles soient respectés. Il faut cependant fixer les plus hauts maillages autorisés pour les régions 2 et 3 qui sont de 110 et 80 mm selon la proposition de la Commission.

Lors du Conseil "Pêche" du mois d'octobre 1991, à l'occasion de la dernière révision majeure des mesures techniques de conservation, le Conseil s'était engagé à décider sur proposition de la Commission l'introduction de ces maillages, sous condition que les analyses scientifiques reconnues

confirmaient que les mesures alors en vigueur n'avaient pas assuré la restauration des stocks.

Pour ce qui concerne les tailles minimales de débarquement, la proposition de la Commission est basée sur un taux de rétention de 25 % qui détermine la taille de débarquement en fonction du maillage autorisé. Dans la plupart des cas, cette méthode conduit à des résultats satisfaisants; il faudra toutefois trouver une solution pour éliminer le débarquement de poissons de taille non-commercialisable pour certaines espèces.

Un autre élément important de ce dossier est la règle dite du filet unique. Si aucune majorité est acquise en faveur de cette règle au sein du Conseil, il conviendrait de fixer les modalités permettant l'utilisation de par exemple deux filets sans compromettre l'état de la ressource.

D'autres éléments importants pour assurer une meilleure protection des ressources de la pêche sont les cantonnements prévoyant l'interdiction ou des restrictions pour la pêche à certaines espèces, telles que le merlu et la plie, pendant certaines périodes. Ce que je puis vous dire aujourd'hui est que le Conseil semble être sur la bonne voie dans la recherche d'une solution.

Il en va de même pour la question de la limitation des rejets en mer.

Le Conseil devra également fixer des périodes pour l'entrée en vigueur et le délai d'application des nouvelles mesures, tout en assurant aux pêcheurs un délai raisonnable pour se conformer à ces règles.

Nous avons de bons espoirs - et nous continuerons à payer de notre personne pour y arriver - que le règlement "mesures techniques de conservation" sera adopté par le Conseil "Pêche" du 30 octobre 1997 à Luxembourg.

Tacs et Quotas pour 1998

Une autre priorité pour la Présidence luxembourgeoise sera l'adoption, en décembre, du règlement fixant les totaux admissibles des captures pour 1998 et les mesures connexes. Comme vous le

savez très bien, les propositions de la Commission seront basées sur les avis scientifiques émanant du Conseil international pour l'exploration de la mer qui a son siège à Copenhague et du Comité scientifique, technique et économique de la pêche qui est un organe consultatif propre à la Commission.

Ces avis ne seront disponibles qu'au cours du mois de novembre pour l'essentiel de ces stocks, y compris la plupart des stocks en mer du Nord qui sont sous gestion commune avec la Norvège et pour lesquels la Communauté ne peut fixer les TACs qu'après des consultations avec ce partenaire aux termes de l'accord de pêche conclu entre la Communauté et la Norvège. Ces consultations dépendent des avis scientifiques dont je viens de parler, raison pour laquelle le dernier "round" aura probablement lieu quelques jours avant la tenue du Conseil de décembre ce qui impose à tous une stricte discipline de travail et aux Ministres une session particulièrement chargée où il faut, pour la centaine de stocks en cause, arriver à une solution qui assure en même temps la conservation des stocks et des pêcheries viables, tout en tenant compte des facteurs socio-économiques et les conditions particulières des régions côtières dépendantes de la pêche.

Arrangements pluriannuels

En dernier lieu, laissez-moi souligner que, en 1996, le Conseil a adopté un système de gestion flexible des TACs et quotas, permettant pour les stocks sensibles le report des possibilités non-utilisées d'une année à l'autre. En même temps, la surpêche est sanctionnée par des pénalités en cas de dépassement des quotas.

Volet extérieur

Abordant le volet extérieur de la Politique Commune de la Pêche, je m'attarderai dans un premier temps sur la question des Accords de pêche que l'Union a conclus avec des pays tiers.

Vous n'ignorez sans doute pas qu'en ce moment un débat de fond sur cette question est en cours au sein du Conseil. Depuis des années déjà, plusieurs acteurs communautaires ont insisté afin qu'on dresse le bilan des accords de pêche. La soumis-

sion, en novembre dernier, par la Commission d'une Communication portant sur ce sujet a permis un premier échange de vue au Conseil Pêche d'avril dernier.

Je suis heureux de pouvoir vous signaler que, dans le courant des travaux déjà menés au Conseil, l'excellent rapport qui a été préparé par M. Crampton à l'attention de votre Commission n'est pas passé inaperçu. Il s'agit ici d'un rapport à la fois concis et très bien documenté qui apporte une contribution précieuse au débat en cours.

Les travaux au sein du Conseil ne sont pas encore finalisés, mais tout laisse prévoir que le Conseil du 30 octobre sera en mesure d'en arriver à certaines conclusions qui devraient tracer les pourtours du futur de ces Accords.

Contexte multilatéral

L'émergence d'une série de nouveaux instruments internationaux dans le secteur de la pêche, tels que le Code de Conduite pour une Pêche Responsable ou encore l'Accord de New York sur les stocks chevauchants et les espèces hautement migratoires semble avoir marqué le début d'une nouvelle ère. Celle-ci se caractérise par une coopération internationale plus poussée en matière de la conservation des ressources halieutiques, notamment en haute mer et par un renforcement des pouvoirs des organisations régionales de pêche. Dans ce contexte la Communauté se doit de consolider, voire renforcer, son rôle comme un des acteurs principaux sur la scène internationale de la pêche.

Toujours dans le même contexte de la coopération multilatérale, je voudrais rappeler que la Proposition de la Commission portant ratification par la Communauté de l'Accord de New York sur les stocks chevauchants et les espèces migratoires se trouve encore sur le métier du Conseil, vu le besoin de clarification de certaines dispositions de la Décision proprement dite. Pour ce qui est de la Proposition de Décision du Conseil relative à l'adhésion de la Communauté au Conseil Général des Pêches pour la Méditerranée, les procédures internes sont également en cours.

Hémisphère Nord

A part les consultations annuelles dans le cadre de la fixation des TACs et quotas que je viens d'énumérer, la Communauté poursuit activement sa participation dans les organisations internationales de la pêche telles que l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (anglais: NAFO) et la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est (anglais: NEAFC).

NAFO

Dans le cadre de la NAFO, la Communauté participe, depuis la crise avec le Canada en 1995, à un système de contrôle très rigoureux dans la zone de réglementation de la NAFO, y compris un programme d'observateurs à bord des navires de pêche et un système de surveillance par satellites. Actuellement, la Communauté joue un rôle actif dans les négociations avec les autres Parties contractantes de la NAFO dans la recherche des solutions aux problèmes des activités de pêche des Parties non-contractantes et pour l'établissement d'un mécanisme de règlement des différends (dispute settlement system) à l'intérieur de cette organisation.

NEAFC

Récemment, la NEAFC a fixé des TACs pour le sébaste et pour le hareng atlanto-scandien. Ces TACs ont été répartis entre les Etats Membres pour la première fois pour 1996 et 1997 respectivement.

En général, le rôle de la NEAFC pour la gestion des stocks de l'Atlantique-Est sera plus actif à l'avenir, notamment dans le domaine du contrôle et de la surveillance. En même temps, le fonctionnement du Secrétariat de cette organisation devra être renforcé pour faire face aux nouvelles tâches.

Ces questions seront abordées lors de la réunion annuelle de la NEAFC qui se tiendra à Londres du 19 au 21 novembre 1997.

IBSFC

La Commission internationale des pêches de la mer Baltique (IBSFC) a tenu sa réunion annuelle du 8 au 12 septembre 1997 à Varsovie. A cette occasion, les TAC pour les quatre espèces concernées

(hareng, sprat, cabillaud et saumon) ont été établis.

La Communauté va conduire, en octobre et novembre 1997, des consultations pour le compte de la Finlande et de la Suède aux termes des accords bilatéraux de ces deux Etats membres avec la Russie et de l'accord bilatéral entre la Suède et la Pologne.

Pour terminer, je veux remarquer que la

Communauté, en tant que telle, n'a pas conclu des accords de pêche ni avec la Russie ni avec la Pologne. A terme, il conviendrait de combler cette lacune, tout en tenant compte des intérêts des parties et de la situation géographique de ces deux partenaires potentiels.

Conférence de La Toja sur le commerce responsable

La Déclaration unanimement acceptée par cette Conférence sera soumise au Conseil.

Discours d'ouverture de Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS, Ministre des Communications du Luxembourg,

lors de la Conférence mondiale de normes
"Construire la société mondiale de l'information pour le 21^{ème} siècle"

du 1^{er} au 3 octobre 1997 à Bruxelles

Je tiens à remercier la Commission européenne d'accueillir cette conférence, ainsi que ses parrains et organisateurs ce qui me donne l'occasion de m'adresser à un auditoire aussi remarquable de représentants venus du monde entier pour examiner quelques-unes des questions les plus critiques de notre temps.

Les sujets de cette conférence semblent à priori techniques mais en fait ils traitent de questions et de préoccupations politiques centrales. C'est pourquoi j'accueille favorablement l'occasion d'un échange de vues entre les gouvernements et l'industrie. Devant vous, qui représentez principalement l'industrie et les organismes de normalisation internationaux, j'aimerais me faire l'interprète de quelques-unes des préoccupations des gouvernements afin que vous aidiez à offrir des solutions appropriées.

Le développement rapide des technologies de l'information et de la communication, l'émergence de nouveaux services globaux, la convergence des technologies multimédias sont dus à l'industrie, le processus est poussé et influencé par l'économie et le marché.

Pour la première fois dans l'histoire, peut-être, l'homme ne rêve pas à des outils, à des inventions inaccessibles. La mythologie grecque nous rapporte qu'Icare est mort dans son vol de Crète vers Athènes parce que son père lui avait fourni une technologie insuffisante. L'homme a attendu des millénaires avant de disposer d'avions pour voler.

Aujourd'hui les technologies de l'information et de la communication qui abolissent les frontières et les distances sont à notre disposition et il nous reste à réfléchir à la meilleure façon d'utiliser ce formidable outil et l'utiliser au mieux pour le plus grand nombre.

En Europe nous avons préféré au terme d'autoroute ou d'infrastructure de l'information celui de société de l'information; parce ce que nous ne voulons pas voir dans l'utilisateur uniquement le consommateur, mais le citoyen, membre d'une société à laquelle il participe, qu'il contribue à façonner et à influencer avec ses aspirations et ses revendications, ses doutes et ses craintes.

Nous voulons éviter l'exclusion; nous ne voulons pas ériger de barrière entre ceux qui ont accès et ceux qui n'ont pas accès au TIC. Dans cette optique nous déployons des efforts pour améliorer l'enseignement, la formation, la formation continue. Le chemin vers la société de l'information passe par une adaptation des méthodes et des contenus de la formation. Cette tâche relève largement de la responsabilité des gouvernements. Et nous demandons à l'industrie de nous livrer un software facile et abordable. Il faut que l'accès aux infrastructures et aux contenus soit aisé, qu'il ne décourage pas à priori une partie de la population. C'est la condition pour stimuler la participation du grand nombre. Il faut pour pouvoir communiquer à travers le monde une langue commune, ou plutôt des éléments communs de communication, des signes reconnaissables en Europe, en Amérique, en Asie. En même temps pour éviter l'appauvrissement mais aussi pour promouvoir l'acceptance parmi les citoyens des nouveaux outils de communication, nous devons promouvoir la diversité culturelle et linguistique. Nous vous demandons donc de fournir des systèmes d'accès faciles, utilisables et identifiables partout au monde, et permettant au Grec, au Français, à l'Espagnol de naviguer dans le Cyberspace dans sa langue, de s'y retrouver et d'y découvrir des contenus variés, intéressants et enrichissants. C'est sans doute la quadrature du cercle que nous désirons et nous faisons appel à la créativité et le sens de l'innovation.

Nous disposons d'un marché mondial, le défi est de bâtir une société dans laquelle le citoyen peut participer, s'exprimer, opérer ses choix selon ses préférences, dans le respect de sa diversité et de son identité, de sa spécificité nationale, linguistique ou culturelle.

Nous encourageons les sociétés privées à investir, à développer de nouveaux services et à fournir des solutions satisfaisantes pour créer la confiance parmi les utilisateurs. Par conséquent un équilibre doit être trouvé entre d'une part les droits des citoyens et d'autre part les exigences et le dynamisme du marché.

Le cadre juridique à créer doit assurer la stabilité et la prévisibilité afin de promouvoir des investissements économiques et créer de nouveaux marchés, il doit garder suffisamment de flexibilité pour permettre les changements techniques et encourager l'innovation et il doit prendre en considération l'intérêt légitime des citoyens et leur garantir une protection juridique appropriée et efficace. Nous ne devons pas laisser les citoyens désarmés.

L'Union européenne ne peut pas faire de compromis sur le niveau de la protection des données à caractère personnel. Savoir et décider quelles données personnelles peuvent être traitées dans les réseaux globaux d'information, protéger sa vie privée est pour l'utilisateur européen d'une importance capitale. La directive de protection des données de l'Union européenne fournit un cadre contraignant pour les Etats-membres. Mais nous voulons réaliser une protection efficace des consommateurs européens dans le monde entier.

J'aimerais encourager l'industrie à développer au niveau mondial des codes de conduite mettant en oeuvre les principes de cette directive de protection des données.

L'objectif doit être d'appliquer des exigences légales par des accords et des pratiques commerciales volontaires.

L'autorégulation est un instrument puissant pour améliorer la protection juridique, pour introduire et élargir les moyens possibles de protection et de flexibilité, en faisant participer des acteurs privés.

Elle peut concilier des intérêts contradictoires et permet la recherche de consensus.

La normalisation peut, de plusieurs manières, aider à établir l'accord international sur les systèmes d'autorégulation visant la protection des consommateurs.

Les normes pour les "Trusted Third Parties" (TTPs) sont nécessaires pour transformer des exigences légales essentielles en normes de management. Le travail international de normalisation est un excellent exemple d'un moyen qui équilibre les besoins du marché et ceux de la société.

Pour exploiter à fond le potentiel de cet instrument, il est nécessaire de faire participer pleinement les représentants des consommateurs dans le processus de normalisation. Les citoyens peuvent ne pas avoir les compétences techniques suffisantes pour trouver des solutions appropriées, mais ils sont parfaitement légitimés pour exprimer leurs besoins. Ceci est vrai tout particulièrement pour des domaines sensibles tels que l'estimation des prix (rating), les technologies de filtrage qui autoriseront le consommateur à faire son choix individuel.

Internet est précisément un laboratoire d'essai passionnant, dans lequel naviguent des millions de participants et qui suscite des débats passionnés.

Pour les uns, Internet est le monde de la liberté qui permet de se dégager des contraintes physiques de l'espace et du temps, de communiquer, quand tous les autres moyens de communication sont coupés.

Pour les autres, c'est précisément cette liberté qui est dangereuse: comme aucune police ne règle ce monstre, ce serait un lieu de perversion dans lequel peuvent se défouler les maniaques et les criminels de tous les continents.

J'avoue me sentir mal à l'aise devant ces extrémismes et je ne crois pas que l'alternative sera soit le libéralisme anarchique soit le totalitarisme. Je ne crois pas que nous désirons un Léviathan moderne, tyran omniprésent et tout puissant, organisant la chasse aux pervers et rétablissant l'ordre dans la Cyberspace. J'espère donc que nous arriverons à





trouver des modes de régulation respectueux de l'individu, de sa vie privée et de ses droits démocratiques.

C'est dans cet esprit, je crois, que cette conférence devrait fournir des réponses à ces questions, de façon à trouver la meilleure manière de mettre en oeuvre une réelle société de l'information mondiale.

Ces remarques sont adressées à ceux qui, à mon avis, portent la responsabilité de conduire le développement de la société de l'information mondiale pour le 21ème siècle. C'est une tâche lourde qui ne peut être négligée, ni retardée.

Je souhaite un succès complet à votre conférence.

Discours de Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg, prononcé à l'occasion de la signature du Traité d'Amsterdam

le 2 octobre 1997

Majesté, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Président du Parlement Européen, Monsieur le Président de la Commission, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Voici 5 ans 1/2, j'eus comme vous Monsieur le Premier Ministre, en tant que Ministre des Finances, le bonheur d'apposer, avec notre Ministre des Affaires étrangères, ma signature au bas du Traité de Maastricht.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons une nouvelle fois les hôtes du gouvernement néerlandais.

Il me tient à coeur de remercier les autorités néerlandaises pour l'accueil réservé en cette heureuse circonstance, point d'aboutissement d'innombrables rencontres préparatoires qui ont conduit au résultat que nous avons le plaisir d'officialiser aujourd'hui.

Monsieur le Premier Ministre et Cher ami, recevez au nom de l'ensemble des délégations réunies ici, l'hommage qui vous est dû. Votre engagement personnel tout au long des négociations et particulièrement pendant la longue nuit d'Amsterdam nous a permis de conclure cette Conférence intergouvernementale dans les temps que nous nous étions fixés.

Je ne voudrais pas manquer de rendre hommage à tous vos collaborateurs responsables pour ce succès, je mentionnerai tant les Ministres que les hauts fonctionnaires. Tous ont été inlassables pour présenter ou modifier des textes et des compromis, tout en essayant de maintenir un haut degré d'ambition. La tâche n'a pas toujours été facile. Mais vous vous en êtes acquittés avec courage.

Je saisis cette occasion pour étendre notre appréciation collective aux talentueux négociateurs italiens et irlandais.

Au moment où bien des observateurs s'apprêtent à apporter un jugement sur les péripéties qui, depuis le Conseil européen de Turin, - date du lancement des travaux de la CIG -, ont marqué ces négociations, il convient de mettre précisément en évidence l'exceptionnelle durée de ces négociations.

Jamais dans l'histoire communautaire, a-t-on connu une CIG s'étendant sur 18 mois, préparée de surcroît par un groupe de réflexion qui a siégé tout au long de la deuxième moitié de 1995. C'est que la tâche était énorme et allait bien au-delà d'une relecture de textes. Il s'agissait de mettre l'Union Européenne en mesure d'affronter les défis du 21^e siècle.

Face à une ambition d'une telle envergure, les Etats membres ont dû prendre en compte des positions différentes, voire parfois divergentes.

- Pour un grand nombre d'entre nous, il s'agissait dans la foulée du Traité de Maastricht, de parachever l'œuvre entreprise, notamment dans les domaines de la politique étrangère, de la défense, de la justice et des affaires intérieures.

Pour ceux-là, il s'agissait de privilégier l'approfondissement de notre Union qui devait à leurs yeux accompagner le lancement de l'Union économique et monétaire.

- D'autres estimaient qu'il fallait privilégier dans notre action les adhésions de 11 nouveaux Etats membres.
- D'autres enfin, donnaient la priorité aux nécessaires changements institutionnels dans la perspective d'un élargissement appelé à nous conduire à d'intenses transformations.

Devant cet état de choses, il ne faut pas s'étonner des jugements forts différenciés qui sont portés aujourd'hui sur le texte que les Ministres des Affaires étrangères viennent de signer.

Les attentes et les espoirs, mais aussi les craintes, tout comme les déceptions, ont de tout temps marqué la voie difficile et le long cheminement vers l'unification progressive de notre Europe.

J'en reste convaincu; avec le seul recul du temps, un chacun constatera qu'Amsterdam constitue, à son tour, une importante étape dans le processus d'unification.

Méfions-nous des jugements hâtifs et sommaires aux lendemains de compromis toujours difficiles à cerner!

J'ai encore en mémoire les affirmations péremptives et souvent négatives, au lendemain du Conseil européen de Luxembourg qui a abouti à l'Acte Unique. Depuis, ces mêmes critiques reconnaissent une valeur d'exemplarité à l'Acte Unique, de par son contenu et de par les méthodes de travail et la dynamique qu'il a déclenchés.

Cette logique faite d'engrenages successifs se répétera sans aucun doute à partir du Traité d'Amsterdam.

Les potentialités de ce traité sont en effet considérables:

Qu'il s'agisse de la protection des droits fondamentaux, de la communautarisation d'une grande partie des dispositions relatives au domaine de la Justice et des Affaires Intérieures avec l'émergence d'un espace de liberté et de sécurité, suite à l'intégration de l'accord Schengen.

Qu'il s'agisse des nouvelles mesures concernant l'environnement, la santé publique, la protection des consommateurs, la lutte contre la fraude, la transparence, la subsidiarité, la protection des données.

Dans tous ces domaines le nouveau traité donne les réponses et les repères qui faisaient défaut au Traité de Maastricht.

Vous me permettez de citer à côté de l'intégration du Protocole social, le chapitre sur l'emploi, une affaire âprement négociée, dont nous avons décidé d'anticiper l'application lors du prochain Conseil Européen Extraordinaire sur l'Emploi fin novembre à Luxembourg.

Enfin et pour la première fois, face à l'hétérogénéité croissante de notre Union durant la prochaine décennie, nous disposons à présent d'un mécanisme, certes prudent, autorisant des coopérations renforcées en guise de réponse au risque de paralysie et de dilution de notre entreprise commune.

Si, sur le plan des relations extérieures, nous sommes à mes yeux restés trop frileux pour faire face collectivement aux nombreux défis d'une mondialisation qui avance à grands pas, il reste qu'une plus grande cohérence, assortie d'une visibilité et d'une efficacité accrues dans nos actions sur la scène internationale se dessine.

Bref, Amsterdam offre une réponse à nos citoyens, précisément dans des domaines où les carences étaient les plus mal ressenties. Le nouveau traité dessine aussi les contours de potentialités que nous devons mettre en œuvre dans les prochaines années.

Reste le volet institutionnel sur lequel se concentrent les critiques. Ici comme ailleurs, faisons la part des choses; dire qu'il n'y a pas eu de réformes des institutions ne résiste pas à une analyse objective. Des avancées ont été accomplies. Cela vaut pour le Parlement Européen, la Cour de Justice, la Cour des Comptes et le Comité des régions. C'est vrai aussi pour la simplification des procédures législatives et pour le rôle spécifique des Parlements nationaux. La Commission enfin, au regard des pouvoirs reconnus désormais à son Président, dispose de références sérieuses pour accroître son efficacité.

Tout cela est loin d'être négligeable.

Reste l'extension insuffisante de recours à la majorité qualifiée, la pondération des votes et le nombre de Commissaires. Pouvions-nous aller fin juin au-

delà du compromis, que je qualifierais d'intermédiaire, auquel nous avons abouti?

Je ne le pense pas. Bien que cela eût été souhaitable.

Au lendemain des ratifications que nous allons engager dans chacun de nos pays, je souhaite pour ma part, que nous remettions ce dossier sur le métier en nous rappelant qu'aucune initiative importante dans l'histoire de la Communauté n'a pu aboutir en l'absence d'une volonté collective associant les grands pays et les petits Etats membres.

D'ici là rappelons-nous deux principes élémentaires: les traités parfaits peuvent conduire à des résultats imparfaits. Des traités partiellement imparfaits peuvent conduire à des résultats par-

faits, à condition que ceux qui sont chargés de les exécuter, aient un niveau d'ambition élevé.

Ayons des ambitions élevées.

Les pères fondateurs de l'intégration européenne, - Robert Schuman, Jean Monnet, Paul-Henri Spaak, et d'autres - savaient que le rapprochement des peuples et l'unification européenne nécessitaient certes des accords politiques, mais surtout des méthodes de travail communes, nous permettant de franchir étape par étape le chemin en vue d'une "Union sans cesse plus étroite entre les peuples européens". Cet objectif inscrit dans le préambule du Traité de Rome est toujours le nôtre. Le Traité d'Amsterdam sera une étape supplémentaire vers cet objectif et vers une Union-espace de solidarité pour les peuples européens.

Discours de Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre du Luxembourg,

à l'occasion du 2^{ème} Sommet du Conseil de l'Europe

le 10 octobre 1997

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, à mon tour, vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser ce deuxième Sommet du Conseil de l'Europe.

La famille européenne est presque au complet. Je formule le voeu que les pays qui manquent encore à l'appel soient bientôt parmi nous. Il est en effet dans l'intérêt de la paix et de la sécurité en Europe que nous puissions étendre à l'ensemble du continent les valeurs démocratiques qui nous unissent.

Nous sommes réunis aujourd'hui dans l'hémicycle du Conseil de l'Europe où siègent aussi bien les membres de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe que ceux du Parlement Européen: L'Europe des Quinze et celle des Quarante se rencontrent ici à Strasbourg.

Alors que le Conseil de l'Europe a déjà presque achevé son élargissement l'Union se prépare à accueillir de nouveaux membres. Ce processus de longue haleine exigera, tant de la part de l'Union Européenne que des pays candidats, d'importants efforts d'adaptation. Le Conseil européen de Luxembourg prendra, au mois de décembre, les décisions relatives à cet élargissement.

Tous les pays candidats à l'Union Européenne sont déjà membres du Conseil de l'Europe. Les deux organisations partagent l'objectif commun de créer, à l'échelle du continent, une vaste zone de paix et de prospérité.

L'Union Européenne est animée par les mêmes valeurs fondamentales que le Conseil de l'Europe. Les critères retenus pour l'élargissement reprennent l'exigence d'institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les Droits de

l'Homme, le respect des minorités et leur protection. Je voudrais donc souligner l'intérêt commun des deux organisations à unir leurs efforts pour aider les pays candidats à atteindre ces objectifs.

La mise en œuvre de programmes conjoints dans le domaine de la démocratisation illustre à cet effet cette volonté d'aider tous les pays européens à renforcer leurs institutions démocratiques.

La promotion de l'état de droit, de la démocratie pluraliste et du respect des Droits de l'Homme est un objectif prioritaire pour le Conseil de l'Europe. J'ajouterai également le soutien à donner au développement d'une société civile diversifiée, par la création de conditions favorables à l'émergence d'ONG responsables qui permettront aux citoyens de jouer un rôle actif dans la société.

Le Conseil de l'Europe représente une enceinte privilégiée où les Européens se rencontrent pour promouvoir des normes communes fondées sur des valeurs partagées. Nous pouvons construire, ici à Strasbourg, l'Europe de l'humanisme.

Les documents que nous adopterons à l'issue de nos travaux, contiennent les tâches prioritaires que nous souhaitons confier à cette Organisation pour les années à venir. Dans tous les domaines d'action que nous avons retenus le Conseil de l'Europe dispose d'une expertise reconnue. Il offre un cadre approprié pour traiter de questions qui ne trouveront de solutions qu'à l'échelle de l'Europe tout entière.

Le Conseil de l'Europe a fait preuve de sa capacité d'adaptation en accueillant rapidement les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale. Il doit maintenant recentrer ses activités pour pouvoir mener à bien les nouvelles missions qui découlent de son élargissement.

Les peuples qui, de tous temps, se sont soulevés contre les régimes totalitaires l'ont fait au nom de certaines valeurs fondamentales de notre civilisation. Ils aspirent à la liberté, à la démocratie, à l'état de droit et à la protection des Droits de l'Homme. La détermination de l'Organisation à défendre ces principes ne doit pas faiblir. La force du Conseil de l'Europe réside en effet dans la solidité des idées qu'il défend.

Certains de nos membres les plus récents n'avaient pas encore, au moment de leur adhésion, entièrement achevé l'effort d'adaptation de leur législation pour se conformer pleinement aux normes et critères du Conseil de l'Europe. Nous devons les aider à atteindre cet objectif en renforçant les programmes de coopération qui soutiennent le processus de démocratisation.

Tous les Etats membres se sont en effet engagés à adopter et à mettre en œuvre l'acquis démocratique du Conseil de l'Europe. Celui-ci comprend les normes et conventions les plus importantes: ainsi la Convention européenne des Droits de l'Homme et son Protocole sur l'abolition de la peine de mort, la Convention pour la prévention de la torture et tant d'autres instruments.

Notre organisation doit veiller au respect de ses principes fondamentaux par tous ses Etats membres, anciens ou nouveaux. Le suivi des engagements doit être mené dans un esprit de dialogue constructif mais sans complaisance. Dans certains cas, il pourrait être dans l'intérêt de la démocratie et de la paix que les instances du Conseil de l'Europe s'expriment de façon ouverte sur des situations qui ne sont pas conformes aux normes de l'Organisation. C'est en identifiant clairement les problèmes que l'on peut leur porter remède. Ne pourrait-on pas, dans certains cas, montrer l'importance politique que l'Organisation attache au respect de la démocratie, en confiant à une mission d'évaluation, dirigée par le Secrétaire Général, le soin de poursuivre le dialogue avec les autorités du pays concerné pour faire ensuite rapport au Comité des ministres?

La sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales est le domaine d'excellence du Conseil de l'Europe. Après l'élargissement, le ren-

forcement du mécanisme de contrôle de la Convention européenne des Droits de l'Homme était devenu une nécessité. Je me félicite de la mise en place prochaine de la nouvelle Cour unique et je soutiens l'idée finlandaise de la création d'un poste de commissaire aux Droits de l'Homme qui complètera le mécanisme juridictionnel et donnera un visage à la protection des Droits de l'Homme en Europe.

Le Conseil de l'Europe doit contribuer au développement des Droits de l'Homme dans des domaines nouveaux en améliorant la protection de tous les groupes de la société, surtout les plus vulnérables et les plus menacés.

Je pense en particulier au rôle à jouer dans la lutte contre le racisme et la xénophobie, et à notre action en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Une démocratie véritable ne peut exister sans une représentation équilibrée des femmes dans toutes les activités de la société.

Des droits nouveaux doivent également être élaborés en réponse aux développements de la technologie et de la science. Je salue à cet égard les travaux du Conseil de l'Europe visant à interdire le clonage de toute personne humaine.

Parce que les droits sociaux sont une partie intégrante des Droits de l'Homme, il me semble justifié d'accorder une nouvelle priorité aux activités sociales du Conseil de l'Europe. La mise en œuvre de programmes de coopération, l'échange d'informations et d'expériences pourraient contribuer au rapprochement des législations sociales entre nos pays. Une coopération avec l'Union Européenne s'impose dans ce domaine.

Tous nos pays sont confrontés à des difficultés économiques. Le chômage, la croissance des inégalités et l'exclusion sociale qui en résultent constituent une menace pour les Droits de l'Homme et portent atteinte à la dignité de l'homme. Le Conseil de l'Europe dispose d'instruments nécessaires au renforcement de la cohésion sociale dans les pays européens et à la sauvegarde du modèle social original que l'Europe a élaboré:

C'est tout d'abord la Charte sociale européenne.



Celle-ci constitue le pendant de la Convention européenne des Droits de l'Homme pour les droits sociaux. Elle devra faire l'objet d'une large ratification. L'adoption par le plus grand nombre de pays de normes sociales minimales constituera une avancée importante pour les citoyens européens et contribuera au renforcement de la cohésion sociale entre nos pays.

Il nous faut également renforcer et utiliser pleinement les possibilités qu'offre l'instrument financier du Conseil de l'Europe, le Fonds de Développement Social. Sa vocation doit lui permettre de se mettre au service des objectifs du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

Je voudrais enfin rappeler le rôle essentiel du Conseil de l'Europe en matière de coopération culturelle.

L'Europe est riche par sa diversité culturelle. Notre continent abrite un patrimoine d'une valeur inestimable qu'il nous faut préserver pour les générations futures. Le Conseil de l'Europe est le cadre approprié pour élaborer les politiques culturelles de la Grande Europe.

Un défi particulier à l'aube de ce 21^e siècle sera le développement des nouvelles technologies de l'in-

formation dans le respect de la diversité culturelle et des normes du Conseil de l'Europe.

Monsieur le Président,

Je voudrais conclure en réaffirmant que c'est en développant ses domaines d'excellence et en consolidant sa spécificité que le Conseil de l'Europe affirmera le mieux sa place et son rôle parmi les autres organisations actives en Europe, notamment l'Union Européenne et l'OSCE.

Les situations de crise que nous avons connues dans plusieurs Etats européens ont montré la nécessité d'une action coordonnée de la communauté internationale. Le Conseil de l'Europe a apporté sa contribution aux efforts visant à rétablir des institutions démocratiques dans ces pays: en Bosnie-Herzégovine, en Albanie ou encore au Bélarus.

Le Conseil de l'Europe a un rôle essentiel à jouer dans le cadre de consolidation des institutions démocratiques de l'Europe.

La compétence du Conseil de l'Europe, la profondeur de ses réflexions sur des problèmes de société, sa capacité d'innover dans de nombreux domaines qui concernent la dignité de l'être humain et sa dimension paneuropéenne constituent les atouts et la véritable valeur ajoutée de cette Organisation.

Discours prononcé par Monsieur le Ministre Alex BODRY,

à l'occasion de la Conférence européenne
des Ministres de l'Aménagement du territoire à Limassol

le 16 octobre 1997

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Mesdames, Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi de pouvoir présenter devant vous, au titre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil des ministres de l'Union Européenne, le projet du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire, en abrégé le SDEC. L'intérêt que vous témoignez pour ce document montre la pertinence de la démarche qui a conduit au SDEC et la nécessité d'établir un tel document.

Il montre aussi le désir des pays du Conseil de l'Europe à trouver leur juste place dans l'établissement d'une vision de développement spatial de l'Europe toute entière.

Je voudrais d'abord rendre hommage aux travaux de la CEMAT, qui fut pendant de longues années le seul forum au niveau de l'Europe à réfléchir sur l'aménagement du territoire. La démarche de la CEMAT a permis de trouver le consensus et le langage commun nécessaire pour établir la charte de Torremolinos, document qui est toujours considéré comme base conceptuelle de l'aménagement du territoire en Europe et à laquelle le SDEC se réfère expressément.

A la fin des années 80, le Conseil de l'Europe a adopté le Schéma Européen de l'Aménagement du Territoire. On aurait pu souhaiter à ce document un plus grand retentissement et de suivi dans les pays du Conseil de l'Europe. A cette époque, l'Union Européenne a commencé à mener une réflexion en aménagement du territoire. Elle a conduit, lors du Conseil Informel de Liège en 1993, à la décision d'établir le SDEC et à un premier document politique appelé les principes de Leipzig, adopté en 1994. Les délégations ont continué de travailler en étroite coopération avec la Commission européen

ne et les réflexions ont abouti à un premier projet officiel, présenté par la Présidence néerlandaise au Conseil Informel de Noordwijk en juin de cette année.

Il m'incombe de vous présenter la première version du SDEC tel qu'il a été proposé à Noordwijk par la Présidence néerlandaise et approuvé en tant que projet par les ministres ainsi que le programme de travail sous Présidence luxembourgeoise destiné à approfondir et à compléter le document, conformément au souhait exprimé par les Etats-membres de l'UE.

Le SDEC vise à définir une approche territoriale commune au niveau européen. Il poursuit trois buts fondamentaux, qui correspondent à l'approche générale développée lors du Conseil Informel de Leipzig (1994):

- la cohésion économique et sociale
- le développement soutenable
- une compétitivité équilibrée pour le territoire européen.

Il me paraît de citer le passage afférent du SDEC:

"Ces trois buts diffèrent entre eux, tant par leur nature que par leur signification politique. En particulier, la cohésion économique et sociale est un pilier central du Traité de l'Union et une tâche majeure pour les différentes politiques communautaires... . La nouveauté réside dans le fait que ces trois buts sont poursuivis conjointement, en tenant compte aussi de leurs interactions. On peut à cet égard les rapprocher des trois objectifs opérationnels mis en avant dans le document de Leipzig: équilibre, protection et développement.

Aucun des trois objectifs opérationnels ne peut être

privilegié par rapport aux deux autres: le développement seul conduit à la victoire des plus forts, l'équilibre seul accroît la dépendance des plus faibles et affaiblit les forts dans le contexte global, la protection seule porte en elle un risque de sclérose et d'immobilisme. Un aménagement du territoire qui se concentrerait sur un seul de ces objectifs manquerait à coup sûr les deux autres et n'atteindrait pas son but d'assurer un développement territorial efficace, équilibré et harmonieux."

La partie I précise la nature du schéma. C'est un document de nature politique donc non technique. Il s'agit d'un document indicatif et non contraignant, donc sans effets juridiques directs. En plus, le SDEC est défini comme étant un processus continu (on going process) et non pas la conclusion définitive d'un travail. Cette notion donne la possibilité de travailler avec une première version qui est celle de Noordwijk pour mener le débat tout en affinant et précisant ladite première version par des mises à jour qui y seront intégrées à intervalles réguliers, par exemple tous les cinq ans.

La partie II, intitulée "Questions territoriales: la dimension européenne", passe en revue les forces motrices du développement territorial à long terme de l'Europe, et vise à en identifier les principales forces et faiblesses, opportunités et menaces. Le but est également de fournir une évaluation de l'impact des politiques communautaires, ou du moins les plus significatives pour le développement spatial. Cette évaluation cherche à établir dans quelle mesure les politiques communautaires actuelles contribuent à un développement territorial équilibré, qui prenne également en compte la diversité du territoire de l'Union.

La partie III traite des "Objectifs et des options politiques pour le territoire européen". C'est l'élément le plus politique du projet. Le document commence par sélectionner un nombre limité d'objectifs politiques, groupés selon les trois champs d'action définis à Leipzig, chacun de ces objectifs étant décliné en une courte liste d'options politiques. Elle comporte également une présentation d'un premier cadre d'intégration territoriale pour la mise en œuvre de ces objectifs. Quoique cette question ait déjà été de nombreuses fois débattue au sein du Comité de Développement Spatial (qui est le comi-

té de hauts fonctionnaires des Etats membres de la Commission européenne ayant pour moyen de préparer les Conseils Informels), ce cadre nécessite encore des améliorations ultérieures. La majorité des Etats membres désirent, en effet, approfondir l'exercice d'intégration territoriale.

J'ai été bref, puisque le SDEC, dans sa version actuelle fait partie de la documentation de cette conférence. C'est d'ailleurs dans ces parties centrales, II et III que le SDEC traite des questions liées à la gestion de l'eau. Il y est insisté sur la nécessité d'une gestion avisée des ressources en eau, tant du point de vue qualitatif que quantitatif.

Enfin, la quatrième partie a trait à la mise en œuvre du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire. Elle est très sommaire. Le projet de schéma ne propose dans ce contexte qu'une esquisse d'une première approche, présentée sous forme d'un appel au débat et de formulation de questions. Il s'agit d'éviter une approche trop centralisatrice, trop autoritaire consistant à imposer une planification d'en haut.

Comme je l'ai déjà souligné, la mise en œuvre du SDEC doit être vue comme un processus continu à entamer immédiatement. C'est la raison pour laquelle les trois Etats membres de la Troïka, c'est-à-dire les Pays-Bas, le Luxembourg et le Royaume-Uni, ont élaboré avec la Commission un programme de travail qui s'étend sur les deux présidences à venir. Les trois Etats précités ont organisé un partage de travail qui permet d'avancer en parallèle sur les différents éléments du SDEC qui sont à approfondir.

La transformation du document de Noordwijk en un document plus complet à développer sous Présidence luxembourgeoise et à présenter sous la Présidence du Royaume-Uni devra s'appuyer sur trois éléments étroitement liés:

- un large débat politique
- des actions innovantes et expérimentales
- l'établissement d'un appui technique solide.

Le débat politique lui-même devrait se concentrer sur deux questions:

- sur quelles analyses et options politiques présentées respectivement aux parties II et III les acteurs concernés désirent-ils mettre l'accent?
- Comment ces acteurs voient-ils la traduction pratique de ces options, en particulier dans leur propre échéancier politique ?

Ce débat sera large. Il impliquera:

- au sein de chaque Etat membre: les autorités nationales, régionales et locales, y compris les assemblées élues, les acteurs directement intéressés du secteur privé et des milieux non gouvernementaux et les citoyens.
- dans le cadre des programmes de coopération: les partenaires impliqués dans des programmes de coopération transfrontaliers, interrégionaux ou transnationaux dans le domaine de l'aménagement du territoire, à la fois sur le territoire de l'UE et au-delà des frontières externes de l'Union.

Deux autres niveaux de discussion sont encore prévus. Il s'agit:

- au niveau européen: du Parlement Européen, des Conseils des Ministres concernés, de la Commission, du Comité des Régions et des Autorités Locales, du Comité économique et Social.
- en dehors de l'Union: des pays tiers sur une base bilatérale et au sein d'organisations internationales concernées, y compris le Conseil de l'Europe et l'OCDE.

J'avais déjà insisté sur ce dernier point dans mon intervention à Noordwijk en soulignant:

"qu'il me paraissait indispensable, dans l'optique d'un élargissement de l'Union Européenne à moyen terme, de faire un lien avec les travaux en cours en

matière d'aménagement du territoire au sein du Conseil de l'Europe".

Le déroulement du débat se fera par phases. Il est prévu d'entamer en premier lieu un débat politico-administratif au niveau des instances nationales et régionales concernées en matière d'aménagement du territoire et si les pays membres de l'Union le souhaitent, les parlements nationaux. Ce débat est entre-temps entamé dans la plupart des Etats membres et nous disposerons pour la réunion informelle en fin de présidence, qui se tiendra le 9 décembre au Luxembourg d'un rapport intermédiaire.

D'autre part la Commission européenne a précisé qu'elle prendrait à charge l'organisation d'un certain nombre de fora transnationaux consacrés aux thèmes du SDEC. Il y sera notamment question des sujets liés à la mise en œuvre du SDEC.

Les résultats d'une consultation des pays membres sur ces questions figureront également à l'ordre du jour de la réunion ministérielle au Luxembourg. Normalement il deviendra ainsi possible de préciser la partie IV du SDEC.

Compte tenu des attentes dont le SDEC fait l'objet, il est nécessaire d'explorer pleinement et dans divers contextes les différentes possibilités qui existent pour tester la pertinence aussi bien de l'approche adoptée que des options politiques dégagées. A cette fin, des actions expérimentales et innovantes devront être entreprises tant au sein des Etats membres qu'entre les Etats membres et avec les pays tiers.

En outre, des instruments communautaires sont déjà disponibles pour la mise en œuvre du SDEC. Je citerai ici à titre d'exemple les programmes INTERREG II C qui sont explicitement destinés à soutenir des programmes opérationnels transnationaux orientés vers l'aménagement du territoire, INTERREG II A, visant la coopération transfrontalière, avec la possibilité d'une coopération sur des questions d'aménagement du territoire. L'article 10 du FEDER prévoit en outre la possibilité d'actions pilotes et de projets pilotes (le programme TERRA) dans ce domaine. PHARE, TACIS et MEDA ne mentionnent pas explicitement l'aménagement du

territoire. Ces programmes peuvent néanmoins compléter, de manière importante, les divers programmes INTERREG dans des régions telles que la région de la mer baltique, la région dite "Adriane" ou encore le Sud-Est méditerranéen de l'Europe, notamment lorsqu'il s'agit de questions portant sur l'accessibilité et le développement soutenable. D'autres initiatives communautaires et projets pilotes de l'article 10 du FEDER, notamment URBAN et les projets pilotes urbains peuvent également s'avérer utiles pour approfondir la réflexion sur certaines des options du SDEC présentées ci-dessus, en particulier celles qui ont trait à la ville soutenable.

Un certain nombre des instruments que je viens d'énumérer, comme le programme Phare ou l'initiative Interreg II C ont l'avantage d'aller au-delà des frontières géographiques de l'actuelle Union Européenne.

L'idée d'une organisation intégrée et globale de l'espace européen prend ainsi corps. L'agenda 2000, présenté par la Commission européenne continue d'accorder, en ce qui concerne les fonds structurel, une importance certaine au transnational, transinterrégional et transfrontalier.

Le troisième point du programme de travail en vue de garantir la mise en œuvre du SDEC concerne la mise en place de l'appui technique.

La préparation du SDEC a mis en évidence d'importantes lacunes en ce qui concerne la disponibilité de données comparables et quantifiées à références géographiques. Le besoin d'un accord sur des critères et indicateurs fiables permettant de mettre en place la typologie des régions et de zones urbaines est également devenu apparent. Une recherche à plus long terme sur des questions pertinentes se rapportant au territoire devrait faire partie intégrante du processus de mise à jour continue du SDEC.

Il est donc essentiel que les responsables politiques de l'Europe aient une base scientifique et technique adéquate à leur disposition. A cet égard, les principes de Leipzig avaient déjà prévu la mise en place d'un Observatoire européen. Les conclusions de Noordwijk ont confirmé cette décision et

précisé que la fin de la Présidence luxembourgeoise devrait voir la présentation d'un concept complet concernant l'observatoire. Maintenant que les objectifs politiques et les options à poursuivre au titre du SDEC ont été déterminés, les tâches futures de l'Observatoire peuvent être cernées avec plus de précision.

L'Observatoire européen devrait se concentrer sur les aspects scientifiques et techniques de l'élaboration et de la mise à jour périodique du SDEC. Il est prévu de lui donner la structure d'un réseau dynamique, avec quinze points focaux nationaux et un secrétariat. Au sein de chacun des Etats membres, le point focal aurait pour tâche d'assurer la liaison avec divers instituts de recherche et agences spécialisées dans le domaine de l'aménagement du territoire.

A l'instar de l'approche adoptée au sujet d'institutions communautaires similaires, il devra être examiné dans quelle mesure et à quel stade l'Observatoire sera ouvert aux Etats candidats à l'adhésion.

Voilà donc le programme de la Présidence luxembourgeoise. Les discussions qu'il suscite continuent à se faire dans les enceintes appropriées.

Monsieur le Président a exprimé dans son discours introductif le désir légitime des pays non membres de l'UE de ne pas rester à l'écart des réflexions concernant l'organisation spatiale de l'Europe. Je suis profondément convaincu de la justesse de cette revendication. Cette conférence doit être l'expression non équivoque de notre volonté commune d'organiser un échange d'expériences systématique, d'instaurer un dialogue et une concertation permanente sur tout ce qui touche de l'aménagement du territoire européen. C'est cela le signal politique fort de cette réunion.

Le rapport technique de la conférence fournit dans son premier chapitre "Les enjeux de l'aménagement du territoire durable de la Grande Europe", la preuve de la nécessité d'une vision spatiale globale de l'Europe. Je n'ai pas besoin d'y revenir. Il passe également en revue les spécificités dans trois grandes zones, à savoir celles des Pays de l'Europe Centrale et Orientale, des pays du Nord de l'Europe et des pays du bassin méditerranéen.

Notre objectif commun doit consister à permettre à tous les pays du Conseil de l'Europe et de cette conférence à s'exprimer, également à ceux qui nous ont rejoints depuis peu. Leur apport élargira la vision de cette nouvelle Europe que nous voulons plus solidaire et plus cohérente. Il apportera une plus-value certaine aux travaux en cours à l'Union Européenne.

Au-delà de cette approche d'essence puriste, j'estime qu'une démarche commune de réflexion est nécessaire avec les pays non-membres de l'Union Européenne et ceci essentiellement pour deux raisons:

- Tout d'abord, l'aménagement du territoire dans l'Union Européenne ne peut pas ignorer la situation dans les pays non-membres frontaliers; on risque d'atténuer la cohérence de sa propre démarche.
- Ensuite, les pays de l'Europe, dont le vôtre, Monsieur le Président, candidats à l'Union Européenne, doivent pouvoir se rapprocher de l'Union Européenne. C'est tout le sens de la démarche de pré-adhésion retenue par le Conseil des ministres. Ceci est d'autant plus vrai qu'avec l'aménagement du territoire on ne se situe pas dans le domaine communautaire, mais dans celui de la coopération entre gouvernements.

Il est évident que la coopération en matière d'aménagement du territoire au sein de la Grande Europe ne doit pas être une copie conforme de la démarche faite pour le SDEC. Aussi faut-il éviter

des double-emplois et l'éparpillement des moyens et des efforts. Les activités de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe doivent être complémentaires, les travaux entrepris de part et d'autre doivent nourrir et valoriser la démarche intégrée et globale commune. La politique d'aménagement du territoire n'y est toujours pas formellement reconnue, ancrée dans les traités, même si les ministres se rencontrent sur une base semestrielle. Mais les politiques communes se sont développées et leur application laisse leurs empreintes sur le territoire, et avec elles les mécanismes de prises de décision.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En dépit des différences entre les Etats représentés dans cette Conférence, j'estime que la coopération est le meilleur moyen d'arriver à la compréhension et au respect mutuel entre Etats et peuples d'Europe. Le Conseil de l'Europe constitue une plate-forme idéale pour promouvoir systématiquement la coopération et la coordination. Il a fait fonction de pouvoir dans ce domaine. Le rapport technique l'a formulé de façon claire et précise. "La coopération et la coordination peuvent être considérées, à ce niveau, comme les bases mêmes de tout effort visant à façonner l'avenir de la Grande Europe".

Façonner l'avenir, faire une œuvre prospective, aménager l'espace pour assurer un développement durable et équilibré de l'ensemble, voilà précisément la tâche des aménageurs du territoire. A vous de relever ce défi!

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Monsieur Jacques F. POOS, Président du Conseil de l'Union européenne, Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg

à la Conférence ministérielle sur l'Albanie, Rome

le 17 octobre 1997

Monsieur le Président,

La Conférence qui nous réunit aujourd'hui fait suite à deux autres Conférences, déjà organisées par vous-même, en mai et juillet dernier.

L'Italie démontre donc une fois de plus sa détermination à assurer le suivi de l'aide en faveur de l'Albanie, après avoir assuré, avec le succès que nous connaissons, le commandement de la Force multinationale de protection qui a réussi à remettre l'Albanie sur la voie du retour à la stabilité et de la normalisation.

La Présidence entend également saisir l'occasion pour remercier une fois de plus le Dr. Vranitzky pour ses efforts inlassablement déployés tout au long de la crise albanaise et, bien au-delà, dans la phase de normalisation qui caractérise actuellement la situation en Albanie. Le rôle de coordinateur, assuré par le Dr. Vranitzky en tant que représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE, s'est avéré particulièrement utile.

La Conférence ministérielle que vous avez eu l'obligeance de convoquer aujourd'hui, Monsieur le Président, vient à point nommé!

Depuis les élections des 29 juin et 6 juillet 1997, l'Albanie est rentrée dans un processus de normalisation démocratique. La détermination du nouveau gouvernement à réformer les institutions de l'Etat, à démocratiser la vie politique et à restructurer l'économie nationale porte déjà ses premiers fruits! Aussi voudrais-je souligner en cet endroit, toute l'importance que nous attachons à l'accord de coopération financière qui vient d'être signé avec le Fonds Monétaire International.

Au vu de ces développements, la disponibilité de

l'Union Européenne à s'engager dans un effort de coopération et d'assistance au profit de l'Albanie n'en est que plus grande.

Monsieur le Président, mes chers collègues, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Ces derniers mois, le Conseil "Affaires Générales" de l'Union a régulièrement examiné la situation en Albanie et celle de ses relations avec ce pays. Dès le début de la crise en Albanie, l'Union européenne a su réagir rapidement, notamment dans le domaine humanitaire. Les élections du 29 juin et du 6 juillet ont constitué un tournant dans la crise albanaise, permettant au pays de retrouver la voie de la légitimité démocratique. Nous réaffirmons notre volonté de poursuivre notre aide à l'Albanie. A cet égard, nous sommes actuellement en train d'examiner les conditions pour réactiver l'accord de coopération conclu avec l'Albanie en 1992 et pour programmer une réunion de la commission mixte prévue par cet accord. Autant dire que notre détermination à renforcer et structurer notre effort d'assistance à ce pays est bien réelle!

Au cours des dernières semaines, nous avons également souligné l'importance que nous attachons à la poursuite du processus de normalisation démocratique et de réconciliation nationale. Nous encourageons, par ailleurs, l'Albanie à continuer son approche prudente et constructive dans ses relations avec les pays voisins.

Le 6 octobre dernier, nous avons endossé le plan d'action international concernant l'Albanie. Ce plan détermine le cadre dans lequel doit se développer la coopération entre la communauté internationale et l'Albanie.

Le plan d'action est soumis aujourd'hui, ensemble avec les projets d'assistance de tous les autres

membres de la communauté internationale, à cette Conférence ministérielle pour adoption. Il a déjà été présenté par l'Union européenne lors de la dernière Conférence à Rome le 31 juillet dernier et le plan d'action finalisé début octobre ne constitue qu'une version légèrement actualisée à la lumière des développements les plus récents.

Je ne vais pas entrer dans le détail de ce document. Laissez-moi cependant vous en esquisser les lignes directrices et ajouter quelques commentaires!

Deux idées sont à la base de ce plan:

- identifier les domaines où l'Union européenne est disposée à prêter son assistance et
- énoncer les conditions que l'Union veut voir remplies afin que cet effort d'assistance ait lieu dans un environnement politique et économique qui permette un plein développement des projets au profit de l'ensemble de la population albanaise.

Ainsi, dans une optique à court terme d'abord, le plan d'action énonce ce qui dans l'immédiat nous paraît indispensable à la construction et au fonctionnement d'un Etat albanais démocratique, à l'amélioration de la situation de sécurité à l'intérieur du pays et vers l'extérieur ainsi qu'à la stabilisation économique.

Dans une optique à moyen terme, le plan d'action international pour l'Albanie trace le cadre des réformes plus fondamentales qui devront consolider l'Etat démocratique et ses institutions. Elles toucheront plus spécialement l'ensemble des matières relevant de la Constitution, les cours et tribunaux et l'administration publique. Dans le moyen terme également, le plan de l'Union européenne évoque la nécessité de réformes plus approfondies relatives à la sécurité intérieure et extérieure ainsi que les éléments d'un programme économique susceptibles de consolider les premiers acquis de la politique du Gouvernement.

Ceci dit, je me dois de relever certains éléments qui sont indissociables de notre stratégie d'assistance.

En premier lieu: "responsabilité". Nous entendons par là souligner que ce sont les Albanais qui ont l'avenir de leur pays dans leurs mains et qui devront déployer les efforts pour atteindre les objectifs de réconciliation nationale, de normalisation démocratique, de sécurité intérieure et extérieure ainsi que de réhabilitation et de réforme économique. L'aide internationale viendra compléter ces efforts.

"Conditionnalité" ensuite: l'aide internationale sera soumise à une conditionnalité politique, ce qui signifie que la communauté internationale souhaite voir confirmée, de façon irréversible, la réconciliation nationale; la communauté internationale souhaite voir s'établir un *modus vivendi* entre les autorités gouvernementales et les partis d'opposition qui soit conforme aux principes démocratiques. Souvenons-nous que le "Pacte pour l'avenir de l'Albanie" a été signé le 23 juin 1997 par les dirigeants de tous les partis politiques; ce Pacte doit garder toute sa valeur.

L'aide internationale sera également soumise à une conditionnalité économique. Dans ce contexte, l'Union européenne soutient la mise en œuvre de l'accord récent intervenu entre le Fonds monétaire international et l'Albanie. La nouvelle discipline financière qu'implique cet accord constitue une part substantielle et essentielle à la relance de l'économie albanaise. Cet accord signifie également qu'une solution appropriée devrait être trouvée à l'égard du problème des sociétés pyramidales, pour mettre fin à une nouvelle émergence d'activités financières douteuses.

La conditionnalité économique a évidemment encore d'autres composantes que je ne vais pas énumérer maintenant, car elles figurent toutes dans le document "éléments pour un plan d'action international pour l'Albanie" préparée par l'UE en vue de la session ministérielle de ce jour. Toutefois, je ne voudrais pas manquer de mettre l'accent sur l'opportunité qu'il y a à encourager l'initiative économique privée qui crée des emplois et apporte les investissements de l'étranger. La sécurité et l'ordre public constituent un autre aspect de la conditionnalité. Les conséquences qui s'en dégagent sont connues, aussi ne vais-je pas m'y attarder.

Troisièmement, la nécessité d'être cohérents dans

nos projets et de bien coordonner notre action découle directement des objectifs poursuivis. Dans l'intérêt de la cohérence, l'Union européenne a dressé un plan d'action qui vise l'ensemble des domaines d'activité politique et économique et la sécurité. Cohérence, par ailleurs, ne va pas sans coordination. L'Union européenne est déterminée à agir en coordination étroite avec les autres intervenants par l'intermédiaire d'un mécanisme souple de coordination dans le cadre de l'OSCE afin de coordonner l'évaluation des besoins et de l'aide internationale avec l'objectif d'éviter les doubles emplois et les lacunes.

Dernier point: l'évaluation des progrès accomplis. Ainsi qu'il est dit dans la plan d'action de l'Union Européenne, il faudra convenir de règles claires permettant des contrôles périodiques de l'avancement des projets avec l'objectif de cibler les efforts avec plus de précision et finalement de renforcer le consensus des Albanais.

C'est de cette façon, Monsieur le Président, que l'Union européenne entend contribuer au redressement de l'Albanie dans un esprit de solidarité et en souhaitant que les progrès accomplis puissent profiter à tous les citoyens d'Albanie.

"Débat sur l'Etat de l'Union"

Discours de Monsieur Jean-Claude JUNCKER,
Président en exercice du Conseil européen, à Strasbourg

le 22 octobre 1997

Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Commission, Mesdames et Messieurs les Députés,

Mes responsabilités m'amènent à prendre la parole à deux reprises en moins de 24 heures à cette même tribune.

Soucieux de ne pas susciter un sentiment de lassitude chez ceux qui ont la gentillesse de m'écouter, je serai bref, contrairement à mes habitudes et je limiterai mes propos à une analyse concise et réaliste de l'Etat de notre Union.

Ce troisième débat sur l'Etat de l'Union a lieu 23 jours après la signature du Traité d'Amsterdam, 30 jours avant le Sommet Européen de l'Emploi, 51 jours avant le Conseil Européen de décembre consacré à l'élargissement, et 7 mois avant la décision finale sur l'UEM.

Les différentes échéances que je viens d'énumérer nous ont fourni ou nous fourniront des indications précieuses sur le futur de l'idée communautaire et donc sur l'avenir de notre projet commun.

Ce projet commun reste fondé sur une finalité et sur une méthode. Par une solidarité forte de tous ses membres, nous aspirons à créer progressivement une entité politique à vocation fédérative, mue par une série d'engrenages vertueux mise en œuvre par des institutions gardiennes de l'intérêt commun.

Nous verrons à l'aune des comportements adoptés ou à adopter à l'occasion des rendez-vous cruciaux auxquels je viens de faire référence, si cette ambition est toujours partagée par tous et si notre projet reste pertinent.

1) Je ne répéterai pas ici ce que je pense du Traité d'Amsterdam. Je l'ai fait publiquement le jour de sa signature. Laissez-moi simplement rappeler que le Traité, qui aura à traverser les méandres connus et inconnus de la ratification, est un bon traité.

Il comporte des avancées indéniables envers les aspirations de nos citoyens.

Il contient des virtualités et des potentialités qui ouvrent de nouveaux chantiers à l'action communautaire.

Enfin, et aussi dans le domaine institutionnel, Amsterdam engrange des progrès sensibles - votre Parlement le reconnaîtra en toute objectivité - même si à ce titre il reste timide et insuffisamment conclusif.

Reconnaissons que ce nouveau Traité, en dépit des lacunes et faiblesses, constitue une étape importante sur la longue voie de la réalisation de notre Union.

Méfions-nous des jugements trop hâtifs et sommaires. Donnons une chance à ce Traité. Et rappelons-nous cette double évidence: les traités parfaits peuvent conduire à des résultats imparfaits; les traités imparfaits - et le Traité d'Amsterdam doit être qualifié comme tel - peuvent conduire à des résultats parfaits, si telle est la volonté collective de ceux qui sont chargés de les exécuter.

Les traités sont importants, certes. Mais l'ambition de leurs acteurs et la volonté de leurs animateurs sont essentielles.

Alors, ayons de l'ambition, ayons une haute ambition!

Dépassons le clivage entre les "souverainetistes" qui ont, un moment, failli avoir le haut du pavé, et les "fédéralistes" qui n'ont pas eu raison de toutes les embûches!

2) Quant à l'Union économique et monétaire, elle a poursuivi presque imperturbablement sa marche méthodique en avant, suivant un scénario agréé et articulé autour d'une myriade de dispositions législatives nouvelles.

Disons-le et soyons-en fiers: la méthode de Maastricht a connu un énorme succès. Les progrès de convergence ont été et restent impressionnants.

L'Union monétaire verra le jour, comme prévu, au 1er janvier 1999. La révolution monétaire aura lieu, n'en déplaise à tous ceux qui, à l'intérieur comme à l'extérieur, ont cherché à discréditer la monnaie unique. Rappelez-vous les propos malsains de ceux qui se sont cru autorisés à scinder les Etats membres en 2 groupes: les pays vertueux d'un côté, le club Méditerranée, expression ô combien injurieuse, de l'autre. Rappelez-vous les incitations répétées de ceux qui ne cessent de nous faire croire que l'UEM ferait mieux d'attendre encore quelques années.

Si nous ne réalisons pas la monnaie unique avant la fin de ce siècle, nous l'aurons perdue pour longtemps. Songez à l'échec de la Communauté Européenne de Défense!

La Présidence a tout fait pour renforcer davantage la crédibilité de l'euro: la décision des Ministres des Finances de fixer les parités le jour même où sera arrêtée la liste des Etats membres participants à l'euro va dans ce sens.

Les chiffres provisoires publiés par la Commission abondent dans cette même voie: les bons résultats économiques et budgétaires des Etats membres m'amènent à croire qu'un grand nombre d'Etats membres sont prêts à rejoindre l'euro dès 1999.

La décision est proche. Mais restons vigilants: ne permettons pas, d'ici le printemps décisif de l'année prochaine, aux nostalgiques de l'Etat-nation d'entraver le processus en cours. On peut peut-être gagner les élections en s'opposant à l'euro. Nous allons très certainement perdre l'avenir en tuant la dernière grande ambition européenne de ce siècle!

3) Le 21 novembre les chefs d'Etat et de Gouvernement vont se réunir pour parler et décider de l'emploi.

J'espère que le 21 novembre sera un grand rendez-vous européen.

Si nous nous séparons sur le simple constat que le chômage est un fléau, qu'il faut le combattre, sans toutefois arrêter les instruments concrets, quantifiés et vérifiables pour le combattre efficacement, le Sommet Emploi sera un échec et je le dirai.

Assez de paroles, assez de constats, assez d'analyses, assez de littérature! Agissons, agissons ensemble.

Je propose d'appliquer la méthode de la convergence économique et monétaire à la politique de l'emploi. Je voudrais que nous soyons gagnés en matière d'emploi par le même stress de convergence qui nous habite depuis quelques années en matière économique et monétaire.

Prouvons que le Sommet de l'Emploi aura été plus qu'un simple Sommet. Faisons en sorte qu'il opère un virage. Je voudrais que le lendemain du 21 novembre, le projet européen soit devenu plus complet et qu'il ait, en ayant été concret, replacé l'homme et sa dignité au centre de nos préoccupations.

Si nous réussissons le Sommet Emploi et, quelques mois plus tard, l'UEM, la confiance sera redevenue une vertu européenne. Ce qui manque le plus à l'Europe aujourd'hui, c'est la confiance en sa propre destinée.

Alors, montrons-nous à la hauteur de notre tâche. Nous, c'est vous, la Commission, les gouvernements nationaux et régionaux, les décideurs locaux et les partenaires sociaux dont la responsabilité égale la nôtre.

4) L'histoire européenne ne s'arrêtera pas aux confins de ses ambitions monétaires et de ses devoirs sociaux.

Nous devons lui fixer "une nouvelle frontière". Ce sera l'élargissement vers les pays d'Europe centrale et orientale et le sud.

Avant la dernière ligne droite de ce siècle, l'histoire et la géographie européenne se sont retrouvées. Nous devons maintenant les réconcilier et entamer résolument et sans hésitations l'avenue de l'élargissement.

L'élargissement est une ardente obligation morale. Les hommes et les femmes qui, au prix de mille renoncements et de tant de sacrifices, se sont libérés de l'oppression communiste et ont donné corps à de nouveaux espoirs que nous pensions perdus à tout jamais, nous posent aujourd'hui une question simple: est-ce que vous êtes prêts à nous accorder la place qui nous revient au sein de la sphère de solidarité européenne?

Notre réponse ne doit pas être compliquée. Elle doit être simple. Elle doit être "oui".

Elle doit aussi être honnête: l'adhésion à l'Union Européenne ne résoudra pas tous les problèmes auxquels les pays candidats doivent faire face. Parfois, en écoutant nos amis, qui trop longtemps furent séparés de nous par ce qui heureusement n'est plus le rideau de fer, j'ai l'impression que le sentiment prévaut que l'UE serait le meilleur des mondes possibles.

Non: d'importants efforts d'ajustement restent nécessaires dans tous les pays candidats.

Je m'empresse d'ajouter: nous aussi nous devons nous préparer à l'arrivée de nouveaux Etats membres.

L'agenda 2000 présenté par la Commission - travail d'analyse et de conception d'une grande qualité - démontre que l'élargissement impose de considérables efforts aux futurs, mais aussi aux actuels membres de l'Union.

Lors du Conseil européen de décembre, nous devons avoir le souci de tous les pays candidats.

Notre message sera clair: tous les pays candidats ont une vocation à devenir membre de l'Union Européenne. Tous feront partie du processus d'élargissement à partir du moment où il aura été lancé. Nous ne rejetons personne, nous n'excluons aucun pays candidat de notre famille européenne.

Nous allons commencer les négociations avec les pays qui sont les mieux préparés. Il s'agira de négociations bilatérales entre l'UE et les pays concernés. Il n'y aura pas de négociations de groupe. Les PECOS ne forment pas un groupe. Ce sont

des nations indépendantes et fières, à juste titre fières. Les considérer comme faisant partie d'un groupe d'une façon individuelle, ce serait retomber dans la logique soviétique.

Année par année, nous allons réexaminer la situation des différents pays candidats. Ceux qui auront fait des progrès suffisants se verront offrir l'ouverture de négociations.

Il sera sans doute difficile de commencer les négociations le même jour avec tout le monde. Elles ne se termineront pas le même jour avec tout le monde. Mais il sera essentiel de faire en sorte qu'au soir du Conseil européen de décembre, tous les peuples d'Europe aient la certitude, la garantie que l'Europe ne sera plus jamais divisée.

5) Je dirai, dans la foulée des considérations relatives à l'Agenda 2000, un mot au sujet d'un débat qui passionne beaucoup ceux qui l'animent et qui, si nous n'y prenons garde, pourrait beaucoup irriter. Je veux parler de cette nouvelle vieille question que constituent les contributions nationales au budget communautaire.

Je comprends les réactions de ceux qui estiment qu'ils sont trop lourdement soumis à contribution. Il faudrait - en temps utile - réfléchir à une nouvelle architecture du système des ressources propres qui tienne compte des desiderata des uns et des nécessités de tous. D'ici là, je voudrais dire ceci:

- N'accréditons pas l'idée que les avantages de l'Union Européenne puissent être mesurés sur la seule base des flux et des reflux budgétaires. Le budget de l'Union représente 1,2% du PNB communautaire. Or on ne peut réduire l'idée européenne à 1,2% de son PNB.
- Il y a parmi les nombreux acquis de la construction européenne des éléments immatériels qu'on ne peut pas quantifier. Il n'y a pas de réponse chiffrée à la seule question qui importe vraiment: quel est le prix d'une heure de paix?
- Ne retombons pas dans les erreurs d'un passé encore récent. Nous avons perdu 4

années précieuses au début des années 1980 parce que la bataille budgétaire qui nous opposait alors avait fini par paralyser toutes nos politiques. Or, alors que nous sommes sur le point de franchir le seuil d'un nouveau siècle, nous n'avons pas de temps à perdre.

6) L'Europe ne doit pas se suffire à elle-même. Nous avons un rôle à jouer sur la scène internationale, une place à occuper, une vocation à faire valoir.

Le prochain siècle ne sera pas européen, nous le partagerons avec d'autres acteurs.

Nous devons entretenir et développer des relations équilibrées avec les Etats-Unis et renforcer celles avec les voisins directs de l'Europe élargie que sont la Russie et l'Ukraine. Rien de ce qui sera russe ou ukrainien en cours des 30 années à venir ne vous sera vraiment étranger.

Nous devons renforcer notre présence et notre engagement au Moyen-Orient. Nous devons y avoir une présence influente. Nous devons poursuivre un dialogue direct et multiforme avec les pays asiatiques.

7) Bref, tout en ayant à l'esprit nos faiblesses, je n'arrive pas à comprendre pourquoi nous cédon si facilement à la morosité ambiante qui distingue l'état d'esprit de notre continent de celui des autres. Tout n'est pas parfait. Mais nous pouvons être fiers de nos succès depuis la fin de la guerre. Je fais partie de la première génération européenne qui n'a pas connu ni vécu la guerre. Lorsque mon père est né en 1924, il était génération d'après-guerre. Lorsque je suis né 30 années plus tard, mon père était redevenu génération d'après-guerre. Nos parents font partie d'une génération qui était deux fois génération d'après-guerre.

Alors oui, appliquons-nous à parfaire la construction européenne. Mais soyons reconnaissants à ceux qui nous ont précédé et qui ont, dans des circonstances difficiles, su tirer les vrais enseignements de l'histoire.

Et faisons en sorte, nous qui avons grandi dans la paix, que la guerre au cours du prochain siècle ne redevienne pas une option européenne.

Qui veut la paix, veut l'Europe.

"Des critères de Maastricht aux critères de Luxembourg"

Discours de Monsieur Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères,
Président du Conseil de l'Union européenne
à l'occasion de la quatrième conférence régionale européenne du S.E.T.A.-U.I.T.A.

le 5 novembre 1997

Mesdames, Messieurs,

L'Union Européenne se prépare à trois échéances capitales:

- le Sommet de l'Emploi des 20 et 21 novembre à Luxembourg,
- l'élargissement de l'Union à nos voisins de l'Europe centrale et orientale, ainsi que
- l'Union économique et monétaire.

Ces trois entreprises seront au coeur du projet européen pour les années à venir.

Le Traité d'Amsterdam

Le Traité d'Amsterdam conclu par le Conseil européen du mois de juin et signé le 2 octobre dernier pose les jalons pour cette Europe future. Ce nouveau traité, une fois ratifié par les 15 Etats membres, marquera non seulement une nouvelle étape dans la création d'une Union sans cesse plus étroite entre les peuples des Etats membres, mais il aura contribué à rapprocher l'Union Européenne des citoyens.

En effet, le Traité d'Amsterdam permettra de mieux répondre aux aspirations de nos citoyens dans différents domaines, notamment:

- par l'intégration de l'accord de Schengen dans le corps du Traité, ce qui crée un espace de liberté, de sécurité et de justice au profit des citoyens;
- par la protection renforcée des droits fondamentaux des citoyens: celle-ci est érigée en condition explicite de l'adhésion de nouveaux Etats membres. Le non-respect des droits fondamentaux pourra avoir

comme conséquence la suspension des droits de l'Etat membre concerné;

- par l'adoption de nouvelles dispositions concernant l'environnement, la protection des consommateurs, la santé publique, la subsidiarité et la transparence.

L'un des principaux mérites du Traité d'Amsterdam est d'avoir introduit dans la charte constitutionnelle de l'Union Européenne un chapitre dédié à l'emploi et d'avoir intégré dans le traité le Protocole social.

Bien que la politique en matière d'emploi demeure de la compétence de chaque Etat membre, ce nouveau chapitre prévoit une action coordonnée au niveau européen.

L'emploi est devenu la priorité de l'action de l'Union. Le Conseil extraordinaire de Luxembourg va ainsi mettre en œuvre les dispositions du traité avant son entrée en vigueur.

Le Sommet pour l'Emploi

A l'heure où 18 millions des citoyens européens sont au chômage, nous nous devons de lancer dès à présent une politique offensive en matière d'emploi. L'objectif du Conseil européen extraordinaire sera de dégager un accord sur une série d'actions coordonnées où une réelle plus-value communautaire peut être dégagée.

La Présidence luxembourgeoise est fermement résolue à déployer tous les efforts afin que le Sommet pour l'Emploi produise des résultats tangibles, concrets et quantifiables.

A la demande de la Présidence, les Etats membres ont tous communiqué leurs initiatives nationales les

plus efficaces en faveur de l'emploi. Cet échange d'informations permettra d'établir un catalogue comportant une vingtaine de bonnes pratiques utilisées dans les différents Etats membres. Il reviendra à chaque Etat membre d'avoir recours à ce catalogue et de s'en inspirer dans la mise en œuvre de sa propre politique en matière d'emploi.

Bien que très utile, ce catalogue de bonnes pratiques ne suffit pas. Si nous ne voulons pas trahir la confiance des citoyens européens nous devons définir des objectifs concrets. Nous devons nous engager à des lignes directrices quantifiées et vérifiables, c'est-à-dire il nous faut une méthode.

Sur la base d'un rapport conjoint relatif à la situation de l'emploi dans l'Union Européenne, des lignes directrices de politique de l'emploi pourront en effet être identifiées. Ces lignes directrices devront être concrètes et compréhensibles. Elles pourront présenter des mesures spécifiques que les Etats membres devraient adopter afin d'aider les chômeurs de longue durée à retrouver une occupation et afin de combattre le chômage des jeunes.

Ces lignes directrices seront d'une certaine manière pour l'emploi ce que les critères de convergence sont pour l'UEM. De plus, elles seront également soumises à une procédure de réexamen annuel, ceci pour vérifier si et dans quelle mesure les objectifs ont été atteints.

La Présidence luxembourgeoise souhaite que les Conseils européens de décembre deviennent, chaque année, le grand rendez-vous de l'emploi. Suite au Conseil européen d'Essen, où une stratégie pour l'emploi avait été définie, l'Union disposera enfin d'un mécanisme de coordination des politiques et d'une procédure de suivi. A côté des "critères de Maastricht", nous aurons les "critères de Luxembourg".

Les lignes directrices s'intégreront dans les grandes orientations économiques de l'UE, c'est-à-dire le volet emploi s'accordera avec le volet économique de l'UE. Du fait que des recommandations à l'attention des Etats membres pourront être adoptées, à l'instar même des orientations de politique économique les engagements pris par les

Etats membres auront une réelle signification politique.

Le financement de cette politique de l'emploi constitue évidemment un autre volet important. Il ne s'agit cependant pas de lancer de nouvelles et coûteuses opérations communautaires. La politique de l'emploi restant une politique nationale, il reviendra à chaque Etat membre de mettre en œuvre les lignes directrices afin d'atteindre les objectifs fixés. Toutefois, certains financements se feront par l'intermédiaire de la Banque européenne d'investissement. Celle-ci a déjà présenté un programme d'action comportant des moyens de financement substantiels, destinés surtout au financement des investissements des petites et moyennes entreprises.

Aussi importante qu'elle soit, une meilleure politique en matière d'emploi ne suffit pas pour créer les millions de postes de travail dont l'Europe a besoin et pour réduire le chômage durablement et de façon significative.

Nous nous trouvons dans une véritable révolution technologique qui continue d'anéantir des emplois à travers la rationalisation mais qui peut aussi avoir un puissant effet créateur. L'Europe - au contraire des Etats-Unis - a jusqu'à présent insuffisamment profité de cette dernière dynamique. Il faudra donc opérer à la fois un changement des mentalités et un changement des structures. La création de petites entreprises exploitant souvent des niches technologiques doit être au centre de nos préoccupations. Il faut y adapter nos instruments de financement, la fiscalité, la formation. C'est dans les régions dominées par les PME où le chômage a le plus reculé. C'est-à-dire qu'il faut développer un tissu de petites entreprises justement dans certaines anciennes régions industrielles dominées par des secteurs qui ont restructuré et diminué leurs effectifs.

Le développement de l'emploi surtout moins qualifié nous oblige à réfléchir également sur certains aspects de nos prélèvements obligatoires. Ne faudra-t-il pas dans l'avenir taxer moins le travail, respectivement les activités génératrices d'emplois, et augmenter davantage la fiscalité par exemple sur les activités qui ont un impact négatif sur l'environnement?

Le dernier point que j'aimerais relever est que l'Europe a besoin d'une croissance plus forte. Les fluctuations boursières ne devraient pas avoir un impact sensible sur les perspectives de croissance. Elles illustrent néanmoins la fragilité d'un système financier qui est désormais mondialisé.

Pour mieux faire face à cette mondialisation et pour assurer une plus grande stabilité aux économies européennes l'Union économique et monétaire est une nécessité.

L'Union économique et monétaire

Au mois de mai 1998, c'est-à-dire dans seulement six mois, les chefs d'Etat et de Gouvernement auront à prendre une décision cruciale sur l'Union économique et monétaire.

Il s'agira de déterminer ceux des pays qui sont prêts à rejoindre l'Euro dès le premier janvier 1999. De plus, en vue de renforcer davantage la crédibilité de l'EURO les Ministres des Finances ont décidé de fixer les parités le même jour que la décision sur la liste des pays participant à l'EURO.

J'ai la conviction que la grande majorité des Etats membres seront au rendez-vous de l'EURO dès le 1er janvier 1999. Selon les prévisions de la Commission 14 Etats membres remplissent les conditions. Bien que 3 de ces 14 Etats ne désirent pas rejoindre l'EURO dès le début il reste néanmoins que nous pourrons, si les chiffres se confirment, introduire l'EURO dans 11 Etats membres.

Ces chiffres constituent une victoire incontestable de la méthode des critères de convergence adoptée à Maastricht. 14 mois avant la date historique, rien ne semble pouvoir empêcher l'introduction de l'EURO. Les euro-sceptiques seront en manque d'arguments devant les faits incontestables:

- Tout d'abord, la reprise économique est au rendez-vous: certes, il convient de demeurer prudent mais la plupart des analystes prévoient une croissance économique supérieure à 2,5% pour 1998.
- Ensuite les économies européennes convergent: le taux moyen d'inflation se

situe autour de 2%, c'est-à-dire au niveau le plus bas depuis 20 ans. De plus, 5 pays étaient déjà en 1996 en-deça de la barre des 3% en ce qui concerne le déficit public; presque tous les autres auront atteint cet objectif en 1997.

Enfin, les taux d'intérêt se sont considérablement rapprochés et se situent à un niveau historiquement peu élevé et, partant, propice à l'activité économique.

L'élargissement

Le cinquième élargissement de l'Union Européenne viendra compléter la série de décisions stratégiques qui façonnera l'Europe du XXI^e siècle.

Quatre ans à peine après la chute du mur de Berlin, le Conseil européen de Copenhague a confirmé la vocation des pays d'Europe centrale et orientale d'adhérer à l'Union Européenne. Il a par là lancé le processus d'élargissement qui est désormais irréversible.

Sur base des conclusions des Conseils européens d'Essen, de Madrid et de Florence, le plan de route menant à l'élargissement futur a été tracé: les pays ont été déterminés (ceux ayant signé un accord d'association avec l'UE), et les conditions politiques et économiques fixées. Le cadre de pré-adhésion a été défini et le point de départ annoncé.

Le 16 juillet dernier la Commission a présenté au Parlement Européen sa communication intitulée "Agenda 2000". Elle répond aux demandes du Conseil européen.

La Commission expose dans l'Agenda 2000 sa propre évaluation de la situation économique et politique de chaque candidat ainsi que du lancement du processus d'adhésion. Tout en ne recalant aucun des candidats, la Commission propose au Conseil européen d'ouvrir les négociations d'adhésion avec cinq des dix Etats candidats d'Europe centrale et orientale ainsi qu'avec Chypre. Il appartiendra au Conseil européen de Luxembourg de prendre la difficile décision s'il convient de suivre la différenciation proposée par la Commission ou de



s'engager dans une autre voie. Une chose est d'ores et déjà acquise: tous les pays candidats ont vocation à adhérer à l'Union Européenne.

Outre les avis de la Commission sur chacune des demandes d'adhésion, la Commission expose dans l'Agenda 2000 les autres grands défis auxquels l'Union Européenne doit faire face en vue de l'élargissement.

Il s'agit particulièrement de la réforme des politiques communautaires, dont certaines étaient déjà programmées, notamment la réforme de la politique agricole commune, mais qui dans la perspective de l'élargissement deviennent indispensables. La Commission a estimé que les réformes qu'elle propose dans l'Agenda 2000 permettent de respecter le plafond des ressources propres à 1,27% du PNB.

L'Agenda 2000 décrit donc, dans un cadre unique, les grandes perspectives de développement de l'Union et de ses politiques à l'aube du siècle prochain, les questions horizontales liées à l'élargissement et le futur cadre financier au-delà de l'an 2000, dans la perspective d'une Union élargie.

L'ensemble de ces documents constitue la plus importante communication que la Commission ait jamais présentée et ceci pas seulement en termes quantitatifs.

Le Conseil européen de Luxembourg en décembre aura la responsabilité de prendre une décision sur les différents aspects liés à l'élargissement. La date d'ouverture des négociations ne sera qu'une des modalités du processus d'adhésion, à côté d'autres éléments comme en particulier la stratégie de pré-adhésion renforcée. Celle-ci fera l'objet d'un effort d'assistance important de l'Union afin de mettre tous les pays candidats en position d'adhérer à terme à l'Union Européenne.

L'élargissement signifie la formidable victoire de l'idée européenne qui a été à la fois une réponse aux déchirements terribles qu'a connus notre continent pendant ce siècle, comme à la guerre froide qui a cruellement divisé l'Europe. Nous allons définitivement réconcilier les peuples du continent européen dans la paix, la solidarité, la démocratie et le progrès économique et social.

Tel est l'objectif que, je pense nous partageons tous. Mais ne nous trompons pas ni sur les difficultés qui restent à surmonter ni sur la longueur du processus!

Le défi mérite néanmoins d'être relevé.

L'élargissement de l'Union représente une chance unique, non seulement pour consolider la paix et la démocratie, mais également pour fournir à l'économie européenne ce potentiel d'expansion dont elle a besoin pour retrouver la croissance durable et le plein emploi.

Le rôle de l'Union dans le monde

L'Union élargie et dotée d'une monnaie unique jouera un rôle de premier plan sur la scène internationale.

Les implications internationales de l'élargissement de l'Union iront bien au-delà des nouvelles frontières de l'Europe élargie. Cet élargissement renforcera le poids de l'Europe dans le monde, il donnera à l'Union Européenne de nouveaux voisins et il fera de l'Europe un espace pacifique plus uni et plus stable.

La création de l'EURO contribuera à une plus grande stabilité et à un meilleur équilibre du système monétaire international. Il contribuera à réduire les incertitudes monétaires et stimulera le développement des échanges, des investissements, donc de la croissance et de l'emploi aux niveaux européen et mondial.

Le Traité d'Amsterdam prévoit le renforcement de la cohérence dans l'action extérieure de l'Union. Il lui permettra de mieux anticiper les crises et d'assurer une défense plus efficace de ses intérêts économiques. Il accentue la dimension de défense et de sécurité de l'Union Européenne et précise en particulier le rôle de l'Union pour des missions de maintien ou de rétablissement de la paix ou pour des actions humanitaires.

En relevant les trois défis de l'élargissement, de la monnaie unique et de la mise en œuvre du nouveau traité, les Etats membres de l'Union Européenne cherchent à s'unir davantage pour faire face en

commun au problème du chômage, pour mieux lutter contre le crime organisé et le terrorisme, pour mieux prévenir les dégradations majeures de l'environnement et pour assurer une croissance durable.

En même temps, l'Union cherche à accroître son influence sur les affaires du monde, à mieux promouvoir des valeurs telles que la paix et la sécurité, la démocratie et les Droits de l'Homme, à défendre sa conception du modèle social et à affirmer sa présence sur les marchés internationaux.

Une Union élargie vers les pays de l'Europe centrale et orientale, ayant défini sa propre politique de défense commune, ne commettra pas l'imprudence de se suffire à soi-même. L'Union devra mainte-

nir et développer des relations équilibrées avec nos alliés d'outre-Atlantique, avec nos voisins russes et ukrainiens et avec nos partenaires méditerranéens.

Enfin l'Union Européenne devra mobiliser tous les moyens dont elle dispose pour garantir et consolider la paix que ce soit en ex-Yougoslavie ou au Moyen-Orient.

En fin de compte, la paix reste le seul choix stratégique et la seule garantie durable pour la sécurité et la prospérité de nos peuples. Voilà l'idée qui a motivé les Pères fondateurs des Communautés européennes. C'est cette idée qui nous guidera lorsque nous franchirons les nouvelles étapes du futur immédiat.



"Comment l'Europe peut-elle prévenir des conflits?"

Allocution de Monsieur Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères
et Président du Conseil de l'Union européenne,
au dîner en l'honneur des invités au colloque
"How can Europe prevent conflicts?"
du Philip Morris Institute for Public Policy Research

le 6 novembre 1997

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais profiter de ma présence parmi vous ce soir pour féliciter le Philip Morris Institute for Public Policy Research d'avoir organisé le colloque qui vous réunit autour du thème "Comment l'Europe peut-elle prévenir des conflits?"

Ce thème est pour le moins en phase avec les préoccupations de l'Union Européenne en matière de politique étrangère et de sécurité commune. Avec le Traité d'Amsterdam qui vient d'être signé, l'Europe s'est dotée, du moins sur le papier, de nouveaux instruments pour sa politique étrangère et de sécurité.

Des dispositions comme la stratégie commune, la nouvelle géométrie de la Troïka, l'abstention constructive et la flexibilité ne pourront être appliquées qu'après la ratification du traité.

Mais la mise en œuvre du Traité d'Amsterdam en la matière est d'ores et déjà engagée.

Il s'agit notamment de la mise en place de la cellule de planification et d'alerte rapide qui travaillera sous la responsabilité du secrétaire général du Conseil, auquel le nouveau traité a confié la mission de Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union.

Cette cellule est destinée à devenir un instrument important de la planification de la politique extérieure de l'Union. Dans le cadre de la prévention des conflits, elle devrait idéalement devenir le lieu de convergence de tous les renseignements dont disposent les Etats membres afin que des options stratégiques ou d'action valables puissent être présentées au Conseil.

Ces dernières années, les relations entre l'Union en tant que telle et des Etats ou organisations régionales dans le monde ont littéralement explosé. L'Europe intervient diplomatiquement et économiquement dans de nombreux conflits.

Mais sa contribution à la solution de ces conflits n'est pas toujours satisfaisante. Soit parce qu'elle n'arrive pas à parler d'une voix, soit parce qu'elle manque de moyens d'intervention, soit parce que son intervention est largement tributaire du soutien d'une autre puissance, soit encore parce que ses efforts sont contrecarrés par les intérêts d'autres puissances, etc. Bref, l'autonomie d'action de l'Union est limitée. Et il est temps qu'on réfléchisse à la manière de faire sauter les verrous.

L'effort de réflexion que vous êtes en train de conduire s'inscrit dans cette ligne.

Vous avez pris pour premier sujet la nature et la cause des conflits en Europe, c'est-à-dire de ces conflits qui nous sont proches, qui nous collent à la peau, si je puis dire. Il est indispensable que nous arrivions à bien les analyser, les définir et circonscrire. Il faut également que nous définissions dans chaque cas des intérêts de l'Union qui transcendent les intérêts nationaux, afin d'aboutir à une politique extérieure et de sécurité véritablement commune. Cette politique devra surtout être efficace, car nos citoyens jugeront l'Europe sur sa capacité à leur assurer un environnement sûr.

L'étude de cas des relations greco-turques et la question de Chypre est particulièrement pertinente. Ces questions sont un sujet majeur de préoccupations à la veille du Sommet de Luxembourg qui va lancer les négociations sur l'élargissement.

Les héritages du passé sont également devenus un facteur intervenant fortement dans la planification politique. Ils sont multiples depuis la chute du Mur:

- renaissances de nations et d'Etats opprimés, mais aussi nationalismes virulents, conquérants et parfois génocidaires, comme en Bosnie;
- renaissances des Eglises et de pratiques religieuses interdites, mais aussi fanatismes qui s'attaquent aux bases constitutionnelles des libertés fondamentales;
- renaissances d'économies jugulées, mais aussi fardeau des catastrophes écologiques à l'Est de l'Europe.

La gamme des moyens d'actions requis est infiniment vaste, de la médiation locale à la grande diplomatie, de l'éducation à la tolérance à la sécurité démocratique, de l'interposition militaire à l'intervention directe.

Un autre facteur de la prévention des conflits est l'identification à long terme des intérêts de l'Europe. Une telle identification rendra possible une action conséquente très en amont d'un conflit potentiel. L'étude de cas sur le Caucase que vous envisagez demain me semble très utile en l'occurrence. Le Caucase et l'Asie centrale limitrophe sont une région cruciale de la nouvelle géopolitique de l'énergie. Elle commence à intéresser sérieusement la planification politique au sein d'une UE dont on connaît la forte dépendance de l'extérieur pour son approvisionnement énergétique.

Ce ne sont pas ces initiatives qui feront cependant taire les critiques à l'égard de la PESC. Carl Bildt a notamment été très critique vis-à-vis de la PESC dans une des publications récentes de l'Institut Philipp Morris. Il a dit que "l'UE ne dispose d'aucun instrument qui lui permette de mettre en œuvre les politiques imaginées par sa machinerie de coordination sophistiquée".

De sa mission en Bosnie, il tire trois leçons:

1. "une stratégie politique (de l'UE) doit pouvoir compter sur un appui militaire aux moments critiques";
2. "une politique doit être soutenue par tous les Etats membres de l'UE pour être efficace";
3. "pour résoudre les conflits, les Etats-Unis et l'UE doivent collaborer dès le départ".

Je ne sais pas si vous arriverez aux mêmes conclusions. Mais il me semble évident qu'une concentration et une disponibilité des moyens politiques, de renseignement et militaires dont disposent les Etats membres sont nécessaires pour que notre PESC s'impose plus que par le passé.

Cela peut se faire dans le cadre du Traité d'Amsterdam. Cela peut également se passer dans le cadre du dialogue transatlantique. A nous, les politiques, de développer la volonté politique nécessaire pour faire résonner cette partition.

Intervention de Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille du Grand-Duché de Luxembourg, lors de la Conférence européenne "Les transferts sociaux et la famille"

les 17 et 18 novembre 1997

Mesdames et Messieurs les Députés, Madame la représentante de la Commission européenne, éminentes conférencières et éminents conférenciers, Mesdames et Messieurs, chères participantes et participants,

Je suis heureuse de vous accueillir à Luxembourg pour cette conférence sur les transferts sociaux et la famille.

Lorsque des associations familiales, soutenues par la DGV de la Commission européenne, et je les remercie tous vivement, ont proposé à la Présidence luxembourgeoise le thème de notre conférence, nous avons tout de suite pu soutenir ce projet et cela d'autant plus volontiers que le Luxembourg s'est engagé dans une réflexion sur les transferts sociaux. Il est donc pour nous particulièrement intéressant d'étendre ce sujet à un niveau européen et de faire ainsi en même temps un travail d'approfondissement comparatif.

La présente conférence veut d'abord établir un encadrement de la problématique des transferts sociaux et ses effets ainsi qu'une analyse des incidences et implications sur la famille. J'espère que ces deux jours nous permettront de cerner et d'approfondir quelques thèmes choisis, tout en sachant que deux jours sont nécessairement insuffisants pour traiter de façon exhaustive le sujet en tous ces détails.

Ce travail commencé devra être approfondi par la suite.

Le sujet est d'actualité pour plusieurs raisons qui peuvent différer selon les Etats membres et citons pêle-mêle:

- la crise de l'Etat providence,

- la limitation voire la raréfaction des ressources
- les changements sociologiques comme une plus grande égalité des enfants et des parents
- une approche plus rationnelle et plus efficace
- une modernisation des systèmes de redistribution
- une redéfinition des objectifs de la politique familiale
- de nouveaux besoins des familles et j'en passe...

Le sujet est complexe: si les transferts sociaux sont un instrument privilégié pour la mise en œuvre des politiques étatiques, l'importance des mesures, leur prolifération, les buts différents voire les contradictions nous conduisent à nous y intéresser afin de creuser leur logique et leur cohérence interne.

Cette complexité résulte d'abord de la notion même du concept de transfert social. Dans un sens large, ce concept englobe le transfert de prestations réelles ou en nature qui n'ont pas ou seulement partiellement de contrepartie dans le système de production. Sont donc également inclus les transferts de droits sur des biens et services: cela va par exemple, de la réduction pour famille nombreuse dans le transport jusqu'à la gratuité de l'accueil de l'enfance en institution périscolaire.

Mais la complexité résulte également du jeu entre transferts verticaux c'est-à-dire transferts d'ordre social et transferts horizontaux c'est-à-dire essen-

tiellement la compensation des charges familiales. A cela s'ajoutent des finalités soit circonstancielles comme par exemple le soutien à la naissance d'un enfant, soit incitatives, soit simplement de garantie du niveau de vie.

Les justifications mêmes des différentes prestations financières peuvent être fondamentalement différentes. Ainsi on se réfère tant aux notions de justice sociale qu'à celle de solidarité; chaque fondement déterminant sa logique propre. Nous sommes devant un jeu d'ensemble aux multiples finalités, aux conséquences diverses qui brouillent souvent l'observation.

Je vous proposerai donc de vous intéresser surtout aux prestations financières sans pour autant oublier les autres volets.

A cet aspect des choses s'ajoute une dimension européenne de plus en plus importante. Dimension dont on mesure l'importance au Luxembourg qui a plus de 30 % de citoyens de l'Union européenne non-nationaux résidant sur notre territoire et dont plus de 54% dans sa population active sont des non-luxembourgeois. La réglementation européenne en la matière devient de plus en plus difficile à gérer et notamment le système d'octroi des allocations compensatoires. Nous devons réfléchir pour trouver des solutions équitables plus rationnelles et plus efficaces dans l'intérêt de nos familles qui travaillent dans un autre pays que leur pays de résidence.

Dans ce contexte, les nouvelles prestations non prévues lors de la rédaction des réglementations européennes comme l'allocation d'éducation doivent certainement recevoir à l'avenir une solution clairement définie. Pour des raisons d'efficacité, je pense que le volet des modes de financement du système des transferts sociaux, qui intéresse plus particulièrement les Ministres des Finances, devra aujourd'hui moins nous préoccuper. Nous devons essentiellement nous attarder sur les effets et les

conséquences des transferts sociaux sur la famille et nous poser entre autres les questions suivantes:

- Quelles sont les prestations appropriées pour les familles d'aujourd'hui?
- Quels effets positifs mais également parfois pervers les prestations peuvent-elles avoir sur la vie de famille, sur la conciliation de la vie familiale et la vie professionnelle?
- Quels sont les effets actuels des transferts sociaux si on compare par exemple les familles dont les deux parents travaillent par rapport à une famille dont seulement un partenaire poursuit une activité professionnelle et est-ce que nos politiques familiales en la matière correspondent effectivement aux buts que nous poursuivons c'est-à-dire renforcer la famille?
- Enfin peut-on comparer les transferts sociaux si on établit un calcul comparatif étendu sur le cycle de vie familiale en tenant compte des différentes étapes familiales?

Et je pourrai continuer ce questionnement...

Vous constatez que le sujet est intéressant et à facettes multiples. Je souhaite que cette conférence puisse être non seulement une conférence de réflexion mais aussi de discussion et d'échange. Malgré cette grande salle seule disponible avant le sommet européen de l'emploi, nous avons pour des raisons d'efficacité limité le nombre de participants. Cela j'espère, vous permettra tous de contribuer dans les temps réservés aux discussions dans l'intérêt de nos familles. Permettez-moi de vous souhaiter une excellente conférence et un bon séjour à Luxembourg.

Je vous remercie.

Intervention de Monsieur Fernand BODEN, Président en exercice du Conseil Agriculture

à l'occasion du débat du Parlement européen
sur le rapport de la Commission de suivi de l'ESB

le 18 novembre 1997

Monsieur le Président, Honorables Parlementaires,

1. Le Luxembourg a toujours été convaincu du rôle essentiel du Parlement européen dans la vie communautaire et n'a donc pas ménagé ses efforts, chaque fois qu'il a assumé la Présidence du Conseil, pour entretenir avec votre Parlement un dialogue très intense et constructif.

Cela nous a paru d'autant plus nécessaire aujourd'hui compte tenu de l'importance et de la sensibilité toute particulière du sujet qui fait l'objet de vos débats.

Dans mon intervention, je m'efforcerai donc de dresser à votre attention un bilan nécessairement succinct, mais en même temps aussi complet que possible, des délibérations que le Conseil a consacré au problème de l'ESB, notamment depuis la résolution que vous avez adoptée le 19 février 1997 en conclusion des travaux de la Commission temporaire d'enquête.

J'intégrerai également dans mon intervention la réponse aux différentes questions orales qui ont été adressées au Conseil.

2. Sur un plan général, je crois opportun de souligner que, au-delà de la prise en compte des préoccupations légitimes de nature économique ou sociale découlant du grand nombre de personnes dont la subsistance dépend de la survie de la filière bovine, le Conseil a agi constamment et continue à agir, dans le cadre de ses compétences de nature législative, en se fondant sur deux principes:

- la première priorité consiste à assurer la protection de la santé humaine, et donc à établir des règles permettant d'assurer la qualité et la sécurité des produits alimentaires;

- toute action doit être solidement fondée sur les meilleures et les plus récentes preuves scientifiques.

Le Conseil est d'accord avec le Parlement européen pour estimer qu'agir dans la transparence, la clarté et la responsabilité est manifestement la voie la plus appropriée à suivre pour contribuer à restaurer la confiance des citoyens européens dans le fonctionnement de nos Institutions et, par ce biais, à rassurer les consommateurs européens et des pays tiers sur les mesures prises au niveau européen pour garantir leur santé.

Au-delà de l'action nécessaire sur le plan de la législation relative à la qualité et à la sécurité des produits alimentaires, le Conseil partage également les préoccupations du Parlement européen sur la grande importance qui s'attache à un système efficace de contrôle, notamment pour lutter contre les fraudes.

Par ailleurs, il est évident qu'au-delà de la législation vétérinaire et phytosanitaire, l'action de lutte contre l'ESB doit trouver son prolongement dans le domaine de la recherche et de la prévention des différentes formes d'encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST).

Depuis l'apparition de l'ESB, et surtout depuis les récentes découvertes scientifiques qui ont mis en évidence le lien possible entre l'ESB et la maladie de Creutzfeld-Jacob (MCJ), l'action du Conseil, dans ses différentes formations, a porté sur l'ensemble de ces aspects.

3. Le Conseil "Agriculture" a adopté toute une série de mesures dans les domaines alimentaire, vétérinaire et phytosanitaire ainsi que de l'alimentation des animaux.

Parmi les résultats les plus importants atteints, deux décisions méritent d'être soulignées d'une manière toute particulière:

- l'adoption par le Conseil du règlement sur le système d'identification et d'enregistrement des bovins ainsi que d'étiquetage de la viande bovine et des produits de cette viande, qui permettra en particulier d'assurer la traçabilité des produits bovins et donc un contrôle très efficace;
- la décision que, suite aux délibérations du Conseil, la Commission a adoptée en juillet dernier et qui vise à interdire l'utilisation des matériels à risques spécifiés en particulier dans l'alimentation humaine et animale. Dans cette décision, le principe de précaution a joué un rôle déterminant.

En outre, et sans vouloir être exhaustif, je souhaite rappeler différentes mesures concernant l'interdiction des hormones et de leurs dérivés dans l'élevage du bétail, la certification des animaux et des produits animaux, la protection des veaux, la police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires de bovins.

En adoptant ces actes législatifs, le Conseil a largement tenu compte de la position du Parlement européen. Quant à l'embargo sur les exportations de viande bovine britannique, vous connaissez tous les décisions prises par le Conseil européen de Florence.

Au sein du Conseil "Agriculture", nous sommes informés régulièrement de l'évolution de la situation et des travaux en cours au sujet du schéma britannique de troupeaux certifiés. Le moment n'est pas encore venu pour le Conseil de se prononcer sur un éventuel assouplissement de cet embargo. Nous le ferons lorsque la Commission considérera que les conditions sont réunies et nous saisira de propositions formelles. Je peux vous confirmer à ce sujet que les décisions prises par le Conseil européen de Florence sur les critères à prendre en compte et les procédures à suivre seront pleinement respectées.

Le problème des contrôles, et surtout des failles

que les cas récents des fraudes ont mis en évidence, a représenté un élément de préoccupation sérieuse pour le Parlement européen mais également pour les Ministres de l'agriculture qui en ont débattu sous ma Présidence. Certes, nous savons tous qu'il serait illusoire d'espérer dans une éradication complète de toute activité criminelle, dont la répression relève au premier chef des Autorités judiciaires. Cependant, les Ministres de l'agriculture ont été unanimes pour affirmer leur plus ferme volonté de tout mettre en œuvre, tant au plan national que communautaire, pour lutter énergiquement contre de telles pratiques. C'est pourquoi, au-delà de l'adoption de mesures nationales plus strictes, nous avons donné tout notre appui à la Commission suite à l'intention qu'elle a manifestée de renforcer le système de contrôle existant.

S'agissant des hormones, le Conseil appuie fermement l'action de la Commission dans le cadre de l'organisation mondiale du commerce (OMC), car nous estimons que la Communauté a le droit de fixer le niveau de protection de la santé humaine qu'elle juge approprié et d'interdire donc l'utilisation de substances considérées dangereuses pour la santé humaine.

4. Dans le domaine de la recherche, un résultat important pour atteindre l'objectif d'améliorer la coopération et la coordination des efforts de recherche en matière d'encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) a été réalisé avec la décision conjointe du Conseil et du Parlement européen, prise en tenant compte du rapport d'experts présidés par le Professeur Weissmann, et visant à allouer un montant supplémentaire de 35 Mécus à la recherche sur les EST, les vaccins et les maladies virales dans le contexte du 4ème programme cadre de recherche et développement (PCRD). Cette décision porte à 50 Mécus les fonds affectés à la recherche.

5. Je me limiterai à rappeler que les conclusions du Conseil "Santé" sur la question des EST soulignent la nécessité d'accorder la plus haute priorité à la protection de la santé publique et de prendre toutes les mesures appropriées en vue de l'élimination du risque de transmission de l'ESB.

Le Conseil "Santé" est convenu de poursuivre le

relevé minutieux de la maladie de Creutzfeld-Jacob et de rassembler et analyser ces données au niveau européen. Il veillera à ce que les cas de ESB soient rapportés de manière appropriée et compte, par ailleurs, revenir sur l'ensemble de ces questions lors de sa session du 4 décembre 1997.

6. Nous avons accueilli avec le plus grand intérêt la communication de la Commission relative à la santé des consommateurs et à la sûreté alimentaire ainsi que le livre vert sur les principes généraux de la législation communautaire.

La Présidence luxembourgeoise a clairement indiqué dans son programme d'action qu'elle accorde une grande importance à la sécurité alimentaire. C'est pourquoi elle a demandé au Conseil de participer de manière approfondie au grand débat ouvert par ces documents. Avant la fin de l'année un examen leur aura été consacré par les Ministres compétents pour l'agriculture, le marché intérieur, les consommateurs et la santé. Les Ministres de l'agriculture et des consommateurs y ont déjà procédé et ont reconnu en particulier que la protection de la santé humaine et la recherche du plus haut niveau possible de sécurité des denrées alimentaires doivent rester la première priorité de la législation européenne.

7. Monsieur le Président, la "crise de la vache folle" est un de ces événements qui marquent profondément non seulement l'opinion publique, mais également les décideurs que nous sommes et qui peuvent remettre en cause des certitudes et des comportements.

S'il y a une leçon que nous pouvons et devons tirer de cette crise c'est qu'il ne peut y avoir une protection efficace de la santé humaine et un développement d'une agriculture durable sans la recherche continue d'une intégration harmonieuse de l'activité agricole avec la nature. Forcer cette dernière et lui porter atteinte, revient inévitablement à mettre en danger l'agriculture elle-même.

Cette prise de conscience, qui s'affirme chaque jour davantage, inspire les délibérations des Ministres de l'agriculture sur l'Agenda 2000. Nous devrions aujourd'hui même ou demain adopter nos orientations communes sur l'avenir de la PAC.

Dans ce contexte, nous comptons affirmer et défendre une identité de l'agriculture européenne de demain qui soit en particulier en mesure d'entretenir le paysage, de maintenir l'espace naturel et, surtout, de répondre aux préoccupations et exigences des consommateurs en matière de qualité et sécurité des produits alimentaires, de protection de l'environnement et de défense du bien-être des animaux.

Notre objectif est d'assurer des modes de production agricole durables et la production d'aliments sûrs et sains.

En affirmant cette identité de l'agriculture européenne qu'il souhaite consolider et développer par la réforme à entreprendre, le Conseil veut également adresser aux pays candidats à l'Union européenne une indication claire et univoque sur la direction dans laquelle ils devraient orienter leur politique agricole pour faciliter l'adhésion. Il a voulu souligner par ailleurs que lors des futures négociations multilatérales dans le cadre de l'OMC il est nécessaire d'adopter une stratégie offensive destinée à préserver pour l'Europe la possibilité de développer une agriculture répondant à ses caractéristiques et à des normes très élevées de qualité et de sécurité.

8. Enfin, Monsieur le Président, et pour répondre aux questions orales posées par les différents groupes politiques, vous comprendrez aisément qu'il ne m'est pas possible aujourd'hui de prendre position sur les recommandations adressées au Conseil dans le rapport de la Commission de suivi de l'ESB, ce rapport n'ayant pu, faute de temps, faire l'objet d'un examen.

J'observe, sur un plan général, que le Parlement et la Commission ont fait un excellent travail et que le Conseil a, dans une très large mesure, tenu compte de la position du Parlement européen dans le cadre des délibérations qu'il a consacrées aux propositions faites par la Commission pour donner suite à vos recommandations de février 1997. Je n'ai pas de raison de douter que tel sera le cas également pour les propositions que la Commission présentera suite à vos conclusions d'aujourd'hui.

Pour ma part, j'ai pris note avec intérêt des recom-

mandations formulées par le Honorable Parlementaire dans le cadre de l'enquête sur l'ESB et des observations que vous ferez au cours du débat d'aujourd'hui. Je ne manquerai pas d'attirer l'attention du Conseil sur ces recommandations et sur les conclusions que vous tirerez de votre débat.

9. Avant de terminer, je souhaite aborder deux aspects relevant des relations entre le Parlement et le Conseil.

A l'issue des travaux de la Commission d'enquête sur l'ESB, votre Parlement avait demandé un renforcement de ses pouvoirs notamment pour les questions de politique agricole touchant ou pouvant toucher à la protection de la santé ou à la qualité des aliments.

Dans ce domaine également des progrès importants ont pu être enregistrés. Le Traité d'Amsterdam a en effet renforcé de manière significative le rôle législatif du Parlement européen y compris dans ce secteur qui vous tient tout particulièrement à coeur.

Ainsi, l'article 129 a été modifié en tenant compte de vos demandes. En particulier, la procédure de codécision est prévue, par dérogation à l'article 43, pour l'adoption des mesures dans les domaines vétérinaire et phytosanitaire ayant directement pour objectif la protection de la santé publique.

La Présidence luxembourgeoise se félicite fortement de cette évolution qu'elle considère très positive.

Nous sommes convaincus que cette évolution contribuera à améliorer et développer encore davantage la législation communautaire en matière de protection de la santé humaine.

10. S'agissant de la participation du Conseil et des Etats membres aux travaux de la Commission d'enquête sur l'ESB et des préoccupations manifestées à l'égard de la coopération des Gouvernements des Etats membres aux travaux des Commissions d'enquête, je tiens à souligner

que le Conseil et les Etats membres se sont efforcés de contribuer aux travaux de cette Commission d'enquête.

S'agissant du Conseil, je rappelle qu'il a transmis à la Commission d'enquête tous les éléments d'information que cette dernière lui a demandés concernant ses délibérations liées à l'ESB.

De plus, M. Yates, Président en exercice du Conseil, en répondant positivement à une invitation qui lui avait été adressée par cette Commission d'enquête, a personnellement participé à ses travaux et lui a fourni une contribution très complète et détaillée sur l'approche suivie et les mesures adoptées dans le passé par le Conseil.

Moi-même, je suis intervenu devant la Commission de suivi de l'ESB pour l'informer de l'ensemble des mesures adoptées depuis février 1997.

En outre, en application de l'article 3 de la décision interinstitutionnelle du 19 avril 1995, le Conseil a désigné un haut fonctionnaire de son secrétariat, autorisé à comparaître devant la Commission d'enquête. Ce fonctionnaire a, de manière suivie, participé aux travaux de la Commission d'enquête.

Par ailleurs, j'observe qu'il n'appartient pas au Conseil de se prononcer sur la manière dont les Etats membres donnent suite aux invitations qui leur sont adressées par une Commission d'enquête en application de l'article 3 paragraphe 2 de la décision du 19 avril 1995.

Je souhaite enfin rappeler que la décision interinstitutionnelle de 1995 prévoit expressément la possibilité d'une révision pour tenir compte de l'expérience acquise. Cette possibilité est définie à l'article 6 de la décision précitée.

A l'occasion de ma comparution devant la Commission de suivi de l'ESB, j'ai cru comprendre que les Parlementaires souhaitaient évoquer cette problématique dans le cadre du trilogue. J'ai déjà informé le Président du Conseil "Affaires générales" de ce souhait que je considère personnellement comme une voie possible à suivre pour mieux cla-

rifier cette question et améliorer l'entente entre les Institutions.

11. M. Le Président, le débat d'aujourd'hui fait encore une fois ressortir clairement qu'en matière de santé publique et de sécurité alimentaire le

Parlement européen, la Commission et le Conseil ont des responsabilités partagées et des devoirs communs. Il s'agit donc d'unir les forces et les efforts et de coopérer étroitement dans ce domaine. Je réitère la volonté du Conseil à une telle coopération.

Intervention de Monsieur Jacques F. POOS, Président du Conseil de l'Union européenne,

devant la séance plénière du Parlement européen
lors du débat sur le Traité d'Amsterdam

le 19 novembre 1997

Mesdames, Messieurs,

Il me faut tout d'abord vous féliciter pour la qualité du rapport sur le Traité d'Amsterdam élaboré au nom de la Commission Institutionnelle, par MM. Mendez de Vigo et Tsatsos. Il s'agit d'un texte substantiel qui place le Traité dans son contexte historique.

Je voudrais relever surtout le ton généralement positif de ce projet. Reprenant l'esprit de la résolution votée par le Parlement Européen au lendemain de la réunion du Conseil européen des 16 et 17 juin à Amsterdam, la Commission Institutionnelle reconnaît, en effet, les avancées importantes que marque le Traité signé le 2 octobre à Amsterdam, même si elle ajoute que des choses restent à faire, en particulier dans la perspective du prochain élargissement de l'Union Européenne. Ceci n'est d'ailleurs pas contesté par les signataires du traité.

La Présidence a déjà eu l'occasion de s'exprimer devant vous sur le résultat de la Conférence intergouvernementale et il n'est pas dans mon intention d'y revenir dans les détails. Je tiens cependant à réaffirmer, à cette occasion, que les critiques par trop hâtives exprimées au lendemain de la réunion d'Amsterdam ne pouvaient résister à une lecture un tant soit peu attentive et objective de ses résultats. Il me semble que les semaines qui passent font droit de cette constatation et je m'en félicite.

La proposition de résolution qui accompagne le rapport s'ouvre par une recommandation aux Etats membres de ratifier le Traité d'Amsterdam.

Permettez-moi de souligner l'importance politique de cette recommandation faite par le Parlement Européen, institution représentant le peuple des Etats réunis dans la Communauté et dont deux

membres ont participé aux travaux de la Conférence intergouvernementale. Cela montre bien que le Parlement voit dans le Traité d'Amsterdam la poursuite d'un processus - entamé avec les traités précédents et que le Parlement qualifie d'"inachevé" - de construction d'une Union politique européenne.

Je voudrais ouvrir une parenthèse pour souligner que l'absence de préambule dans le traité, remarquée aussi par d'autres, ne devrait pas être lue selon une clé politique. Elle n'est due qu'à la considération purement technique, faite au sein de la Conférence intergouvernementale. Contrairement à l'Acte unique européen et au Traité sur l'Union Européenne, lequel instituaient des politiques et formes de coopération particulières, le Traité d'Amsterdam ne comporte que des modifications aux traités préexistants, même si ces modifications sont substantielles.

Certes, et comme le souligne le Parlement Européen, cette nouvelle étape dans le processus d'intégration européenne ne produira des résultats tangibles que si une volonté politique claire se manifeste en faveur d'une démarche commune au sein de l'Union. La nécessité d'une telle démarche commune est évidente aujourd'hui plus que jamais.

Le Traité d'Amsterdam doit nous aider à répondre aux multiples défis auxquels est confrontée l'Union Européenne.

Le futur élargissement de l'Union ne représente que l'un de ces défis. En effet, il s'agit aussi - et avant tout - d'œuvrer pour réduire le chômage en Europe, de renforcer les instruments pour lutter contre la grande criminalité et le fléau de la drogue, de prévenir les menaces qui pèsent sur la santé publique. Il s'agit, d'une manière générale, de rapprocher

l'Union de ses citoyens, en s'attaquant d'une manière prioritaire et avec force à leurs préoccupations de tous les jours. Je partage entièrement les considérations de la proposition de résolution d'après lesquelles les avancées de l'intégration européenne doivent être mesurées à la lumière des progrès de l'Union non seulement comme marché commun mais aussi comme système de valeurs de la vie que ces avancées rendent possibles.

Je constate avec plaisir que la Commission institutionnelle reconnaît les progrès réalisés, à cet égard, par le traité pour développer les politiques de l'Union dans l'intérêt des citoyens.

Plus que toute autre chose, la question du chômage touche directement la vie de millions de citoyens en Europe.

Avec dix-huit millions de personnes sans travail aujourd'hui dans l'Union, le nouveau traité se devait d'insérer la promotion d'un niveau élevé d'emplois parmi les objectifs de l'Union et de définir une stratégie européenne en faveur de l'emploi, tout en laissant aux Etats membres la définition de leur politique nationale de l'emploi. L'action commune au niveau de l'Union visera plutôt l'élaboration d'une stratégie de coordination des politiques de l'emploi, comportant l'adoption des lignes directrices pour l'emploi - à l'instar des mécanismes déjà en vigueur pour les politiques économiques de la Communauté et des Etats membres - et une évaluation annuelle des mesures adoptées au plan national. Je ne dois pas souligner l'importance que la Présidence du Conseil attache à une mise en œuvre efficace et rapide, au niveau de l'Union, des instruments de lutte contre le chômage et de promotion de l'emploi en Europe. Preuve en est le Sommet extraordinaire que les chefs d'Etat et de Gouvernement consacreront à cette question, demain et après-demain à Luxembourg.

Ce Conseil européen sera précisément saisi de lignes directrices pour l'emploi sous forme de propositions quantifiées et vérifiables.

Par ailleurs, l'incorporation dans le traité instituant la Communauté européenne de l'accord sur la politique sociale permettra la création d'un espace social unique et le développement d'une politique

cohérente au niveau communautaire et à l'égard des pays candidats.

Inspiré par le même souci d'une plus grande prise en compte des préoccupations des citoyens, le Traité d'Amsterdam renforce sensiblement les dispositions relatives à la protection de la santé publique, qui devra répondre à des normes élevées de qualité, et à la protection des citoyens en tant que consommateurs et en tant qu'habitants d'un environnement qui doit rester propre.

L'objectif de la libre circulation des personnes étant déjà inscrit dans le traité instituant la Communauté européenne, la logique voulait que l'action sur des questions telles que l'asile, les visas, l'immigration et le contrôle aux frontières extérieures relève désormais des règles et des procédures communautaires. De même, il est significatif que l'acquis développé depuis quelques années par les Etats membres appartenant au système de Schengen - pour lesquels la libre circulation des personnes est d'ores et déjà une réalité - soit intégré dans le cadre de l'Union.

La liberté de circuler à l'intérieur d'un espace sans frontières ne doit cependant pas réduire la sécurité des personnes qui vivent dans l'Union: les activités criminelles comme le terrorisme, les délits commis contre les enfants, le trafic de drogue et la fraude ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. Aussi le Traité d'Amsterdam prévoit-il que la coopération entre forces de police, services douaniers et autres services répressifs des Etats membres sera développée pour prévenir et détecter ces infractions pénales. Les capacités opérationnelles d'Europol seront aussi considérablement améliorées.

Les améliorations concrètes apportées par le Traité d'Amsterdam dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune, que la Commission institutionnelle reconnaît, devront être appréciées à la lumière de l'expérience. L'unanimité restera la règle générale pour la PESC, mais les cas où le Conseil peut arrêter une position ou une action commune à la majorité qualifiée ont été élargis (Art. J 13).

Le Conseil a fait le point la semaine dernière sur la préparation de la mise en place de l'unité de plani-

fication et d'alerte rapide comme de l'intégration dans le traité de l'acquis de Schengen.

Les institutions n'étaient pas le thème principal de la Conférence intergouvernementale, bien que les résultats de celle-ci aient été jugés par beaucoup eu égard presque uniquement aux modifications convenues dans le chapitre institutionnel.

Ces modifications comportent des avancées tout à fait significatives, dont certaines sont rappelées par la Commission institutionnelle. Or, pour beaucoup, elles seraient un échec pour la seule raison qu'il n'y a pas eu accord sur la pondération des voix au Conseil et sur la composition de la Commission. Je relève, entre parenthèses, que le Parlement Européen n'a jamais formulé de propositions précises quant à la composition de la Commission et quant à la pondération des votes au Conseil. Le renforcement des pouvoirs du Parlement Européen à travers l'élargissement considérable de la codécision, sans compter l'extension des compétences de la Cour de Justice ou de la Cour des Comptes, sont à peine évoqués. Il en est de même pour la procédure nouvelle de la coopération renforcée.

Je crois qu'il est temps de remettre cela dans sa juste perspective. Les résultats d'Amsterdam ont montré clairement - et le débat qui a suivi la réunion du Conseil européen l'a confirmé - que d'autres réformes institutionnelles sont nécessaires avant le prochain élargissement. C'est le sens même du protocole sur les institutions annexé au traité. Mais

ce serait une erreur de mesurer le résultat d'Amsterdam par rapport à cela, tout comme ce serait une erreur d'isoler ces réformes par rapport à l'ensemble d'autres mesures qu'il conviendra de prendre pour bien préparer l'élargissement. Je pense notamment à la réforme de nos politiques ainsi qu'au fonctionnement de nos institutions, abstraction faite de leur composition.

Il est évident que tant le Conseil que le Conseil européen examineront avec intérêt toute contribution que la Commission, voire le Parlement Européen, voudront apporter au débat pour que de telles réformes puissent être réalisées dans les meilleures conditions possibles, et sans retarder le processus d'élargissement de l'Union.

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, en terminant mon propos, saluer la résolution du Parlement Européen d'intensifier ses contacts avec les Parlements nationaux. Vous vous prononcez pour un "accompagnement politique du débat dans les Etats membres" en vue de permettre une ratification rapide du traité. Cela me semble d'autant plus important à un moment où il est plus que jamais nécessaire de se livrer à un exercice d'explication auprès des opinions publiques sur l'action menée au niveau de l'Union.

Essayons ensemble, selon les mots même de votre rapport, "d'exploiter de façon optimale les résultats d'Amsterdam dans l'intérêt des citoyens européens".



Intervention de Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Président du Conseil Education,

lors du Conseil Education

le 20 novembre 1997

INTRODUCTION

Les travaux de la présidence ont été organisés autour de deux grands axes.

D'une part, il s'agit d'approfondir la coopération européenne et de concrétiser l'Union de la connaissance telle qu'elle est préconisée dans le préambule du Traité d'Amsterdam. L'ordre du jour qui vous est proposé témoigne de cette volonté. La recommandation visant à la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur ainsi que les initiatives prises par la présidence dans les domaines de l'apprentissage précoce des langues et de la qualité de l'enseignement scolaire témoignent de cette volonté commune de faire avancer la coopération dans le domaine de l'éducation. La présentation par Madame le Commissaire Cresson du document "Pour une Europe de la connaissance" nous permettra d'envisager la coopération future et de discuter lors d'un premier tour de table des orientations générales à donner aux mesures d'encouragement au-delà de l'an 2000. Dans le courant de nos travaux nous aurons l'occasion de revenir sur tous ces points.

D'autre part, il s'agit d'entamer les discussions sur l'élargissement de l'Union européenne. Le fait que le Conseil se poursuivra cet après-midi avec un dialogue structuré en est l'expression concrète. L'importance que nous attachons à ce dialogue se manifeste dans notre désir de voir Madame le commissaire Cresson présenter aussi les nouvelles orientations pour la coopération future à nos collègues des pays PECOS. En effet, n'oublions pas que beaucoup d'entre eux seront nos partenaires de demain et il est donc important d'avoir aussi leurs réactions aux propositions générales de la Commission.

Par ailleurs, l'Union européenne se doit d'approfon-

dir le dialogue avec les pays du sud et de l'est de la Méditerranée. C'est ainsi que la présidence a pris l'initiative d'organiser dans le cadre du dialogue EUROMED et dans la suite de la déclaration de Barcelone une conférence portant sur la perception de l'autre dans le domaine de l'éducation. Cette conférence a été organisée en coopération avec la Commission et elle a été parrainée par le Ministre tunisien de l'éducation. Elle a réuni des représentants des administrations, des écoles, des universités, de la vie civile des pays de l'Union et des pays du sud et de l'est de la Méditerranée et elle a débouché sur un certain nombre de recommandations que nous sommes en train de finaliser avec nos collègues tunisiens.

Néanmoins, j'aimerais faire miennes un certain nombre de propositions qui émanent de cette conférence. En premier lieu, il convient de souligner la volonté et le désir de voir s'instaurer un climat de coopération entre les pays représentés. Cette volonté s'est exprimée dans le désir des participants de permettre des échanges de jeunes à grande échelle. Nous connaissons tous les difficultés liées à une telle proposition: problème de coût, problème de visas, etc. Néanmoins, c'est une proposition que je juge importante, et elle n'est pas sans me rappeler l'Office franco-allemand des années 50 et 60. Aujourd'hui nul ne met en doute les effets bénéfiques que cet office a eus et il me semble que parfois il faut avoir la témérité d'envisager des solutions courageuses en dépit de tous les obstacles qui peuvent intervenir entre la vision et la concrétisation du projet. Par ailleurs, les recommandations portent sur un nombre de réalisations concrètes comme la nécessité de produire du matériel didactique commun, de conceptualiser des modules de formation et sur la nécessité de l'échange d'information et d'expertise à une large échelle. Cependant, il me semble que si nous voulons donner une suite à ces propositions

il nous faut les doter d'un cadre politique qui puisse garantir leur développement. Ainsi, il me semble nécessaire d'envisager une réunion des ministres de l'éducation des 27 pays qui pourrait faire en sorte que ces pistes de travail deviennent une stratégie d'avenir. Des rencontres régulières de hauts fonctionnaires des ministères de l'éducation permettraient de piloter les initiatives issues de la Conférence et d'en assurer le suivi.

Je me suis attardée sur les résultats de cette conférence, parce que je suis d'avis que l'école en tant que lieu de socialisation doit aider les jeunes à s'ouvrir vers d'autres cultures, à aller à la rencontre de l'autre. Dans le cadre EUROMED, cet objectif est aussi un objectif de paix. D'ailleurs dans le même ordre d'idées, la présidence a préparé une déclaration sur le respect des diversités et le combat contre le racisme et la xénophobie.

Dans la préparation du Conseil, les représentants de l'association européenne des parents d'élèves et du syndicat européen pour l'éducation ont aussi été entendus. Les discussions ont rappelé l'importance du partenariat dans la gestion quotidienne de nos écoles. Ce partenariat permet d'endiguer des fléaux comme la violence, l'exclusion. Les représentants des parents d'élèves ont insisté sur la nécessité de former, et les enseignants et les parents, à cette culture de dialogue qui doit s'instaurer dans nos écoles. Le syndicat européen pour l'éducation, donc le syndicat européen des enseignants, a mis l'accent sur la nécessité d'avoir une offre scolaire qui donne accès (et je le cite) "à de vraies qualifications". Les discussions ont essentiellement porté sur l'employabilité des jeunes. Les discussions ont eu lieu dans une atmosphère très constructive.

RECOMMANDATION SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le premier point à l'ordre du jour concerne la coopération européenne visant la garantie de la qualité de l'enseignement supérieur. La Commission a présenté une recommandation à ce sujet que les instances compétentes du Conseil ont étudiée. Vous trouverez dans le document 12339/97 un rapport sur l'état de la situation.

Avant d'entamer nos discussions, permettez-moi de vous rappeler l'importance du sujet dont nous avons à débattre. La qualité de l'enseignement supérieur est un des objectifs majeurs de toute politique éducative. Nous savons que les établissements d'enseignement supérieur doivent satisfaire aux exigences éducatives, professionnelles et sociales d'une société de la connaissance et ils doivent le faire dans un souci d'ouvrir cet enseignement de type supérieur à toutes les couches sociales. La recommandation touche donc à un sujet extrêmement important et la démarche de voir une recommandation à ce sujet traduit l'intérêt communautaire en la matière, c'est-à-dire le besoin pour la Communauté d'engager une coopération dans le domaine de l'évaluation commune de l'enseignement supérieur.

Je tiens aussi à souligner qu'il s'agit ici d'une recommandation qui est un acte non contraignant, mais qui est l'occasion de définir en commun des orientations communes aux Etats membres et à la Commission pour la conception et la mise en oeuvre d'actions de soutien à la coopération. Nous nous trouvons dans une procédure de coopération et le Parlement n'a donné son avis en première lecture qu'hier et donc le COREPER n'a pas encore eu le temps d'étudier les amendements proposés. Nous ne pouvons donc pas encore approuver un projet de position commune.

En étudiant le document de plus près, on constate que nous sommes assez proches d'un accord. Quelques réserves subsistent, mais je crois qu'il devrait être possible pour nous de marquer aujourd'hui notre accord politique sur un projet de texte.

APPRENTISSAGE PRECOCE DES LANGUES

La Présidence a pris l'initiative de cette résolution qui est consignée au doc.11947/97. Le texte représente le fruit des discussions au sein du Comité de l'éducation et a recueilli l'accord unanime du Comité des Représentants permanents.

L'initiative s'inscrit dans le cadre des réflexions et des actions que l'Union mène dans le domaine de l'apprentissage des langues. La construction de

L'Union européenne a toujours été caractérisée par le respect de la diversité culturelle qui s'exprime par une grande richesse linguistique.

Deux objectifs majeurs ont été fixés jusqu'à présent: celui de la promotion des langues les moins diffusées et les moins enseignées, objectif qui a trouvé son expression dans le programme LINGUA. L'autre objectif est celui du plurilinguisme qui vise à ce que le plus grand nombre possible d'élèves acquière, avant la fin de la scolarité obligatoire, une connaissance pratique de deux langues en plus de leur langue maternelle. La maîtrise de trois langues de l'Union européenne, telle qu'elle est préconisée par le Livre Blanc "Enseigner et apprendre - vers la société cognitive" va dans le même sens.

Les objectifs sont donc clairement fixés. A présent, il s'agit d'identifier les méthodologies qui nous permettent d'atteindre ces objectifs. L'apprentissage précoce des langues en est une.

Au Luxembourg nous vivons cette situation. Nous en connaissons les avantages indéniables, mais aussi les désavantages. Si nous vous proposons de nous pencher sur la question, ce n'est pas pour donner une leçon à quiconque. La résolution est plutôt motivée par le désir de faire de la question méthodologique un des points forts de notre coopération. La résolution suggère en effet aux Etats membres et à la Commission une gamme de possibilités pour promouvoir une rencontre au plus jeune âge avec les langues étrangères.

A cet effet, la présidence a aussi organisé une conférence réunissant des experts des 15 Etats membres, mais aussi des PECOS pour se pencher sur cette question. La conférence a débouché sur un certain nombre de recommandations, ce qui montre aussi l'importance accordée au sujet dans le milieu professionnel et dans les milieux des décideurs.

L'EVALUATION DE LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Le projet de conclusions nous permet de nous pencher sur les orientations politiques dans le domaine de l'évaluation et du pilotage des systèmes d'éducation.

Au niveau international, les tendances les plus récentes concernent le développement des évaluations des acquis des élèves. Hors d'Europe, l'automne sera marqué par l'appel d'offres que l'OCDE doit publier prochainement.

L'Union européenne, pour sa part, ne s'est pas encore engagée dans ce type d'évaluations dont on voit pourtant bien ce qu'elles pourraient apporter à la connaissance et à la construction européenne.

Suite aux travaux menés sous présidences française, puis espagnole en 1995, la Commission a pris conscience de l'intérêt politique de promouvoir la qualité de l'enseignement à travers le développement de son évaluation. Ceci s'est entre-temps concrétisé dans un projet-pilote intégré dans l'action III.3.1. de SOCRATES.

La présidence, ensemble avec la Commission, a pu organiser une conférence de lancement de ce projet.

Mais nous estimons qu'il importe d'aller plus loin et d'organiser dans le cadre institutionnel de l'Union des opérations de mesure des acquis des élèves permettant de développer une méthodologie commune, disponible pour tous les Etats membres qui souhaiteraient en faire usage. De telles actions viendraient enrichir et compléter les différents projets méthodologiques d'évaluation de la qualité des établissements scolaires.

A la suite des travaux de préparation de ce projet de conclusions, le Comité des Représentants permanents a pu constater un accord unanime. Il reste cependant une réserve d'examen parlementaire de la délégation allemande, mais j'espère entre-temps ce dernier obstacle a pu être surmonté.

"Livre vert sur le brevet communautaire et le système des brevets en Europe"

Discours de Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre de l'Economie

le 26 novembre 1997

Mesdames, Messieurs

La genèse du brevet communautaire est étroitement associée au Luxembourg. Depuis le début des années soixante, les groupes de travail des experts gouvernementaux ont activement préparé les conférences diplomatiques qui ont abouti à la Convention de Luxembourg de 1975 puis, 14 ans plus tard, à l'Accord de Luxembourg de 1989. Il est donc naturel que la présente consultation des milieux intéressés se tienne ici, à Luxembourg. Je suis particulièrement honoré que la Commission européenne ait accepté d'organiser - avec la Présidence luxembourgeoise du Conseil - une consultation sur le Livre vert consacré au brevet communautaire et au système des brevets en Europe.

L'histoire du brevet communautaire est déjà longue. Sept années sont écoulées depuis la signature du fameux Accord de Luxembourg. Pourtant, le processus de ratification ne progresse pas rapidement. Sept Etats ont ratifié et je sais que certains Etats s'y préparent activement. Mais, au train où vont les choses, il faut craindre que le brevet communautaire n'entrera en vigueur qu'en dix ou vingt ans... et on m'assure que je suis optimiste si on tient compte des mesures transitoires.

Entretemps le monde change:

- la concurrence se globalise,
- le progrès scientifique et technologique conquiert de nouveaux horizons, je pense à la biotechnologie et aux logiciels,
- le brevet européen, né de la Convention de Munich de 1973 jouit d'une santé resplendissante et s'impose comme système de brevet supra-national et, last but not least,

- la Commission européenne s'est vue attribuer des compétences en matière de brevets.

Tout bien pesé, je pense que la Commission européenne a eu raison de lancer l'opération LIVRE VERT et de placer le projet d'un brevet communautaire dans un contexte plus large, comme un instrument de promotion de l'innovation, même si, il ne faut pas se voiler la face, reprendre l'opération à zéro, constitue quelque part un aveu d'échec pour la démarche intergouvernementale qui n'a porté ses fruits avec la célébrité escomptée.

Il faut donc changer de méthode. Les compétences reconnues à la Commission par la jurisprudence de la Cour de Luxembourg devraient faciliter les choses.

Mesdames, Messieurs

Je souhaiterais en revenir à l'essentiel, c.-à-d. au fondement économique du système de brevet. L'objectif du brevet est double, il tient en deux mots: protection et diffusion.

La protection et la diffusion sont les deux piliers sur lesquels est construit tout système moderne de propriété industrielle: d'une part, protéger l'investissement en recherche et en développement de produits et procédés nouveaux, et, d'autre part, faciliter la diffusion de la technologie, transférer les connaissances techniques au plus grand nombre au profit de toutes les entreprises et donc de l'emploi.

Il faut donc protéger pour inciter à l'effort de recherche et d'innovation et diffuser les résultats des recherches pour assurer la croissance économique et l'emploi. Ce sont aussi les deux critères qui doivent vous guider lors de l'examen du système des brevets en Europe et en particulier du brevet communautaire.

J'ai parfois l'impression que le Livre Vert sur le système de brevet, qui est soumis aux débats aujourd'hui et demain a un peu négligé l'autre pilier du système de brevet, celui du transfert de technologie. Cela montre, me semble-t-il, l'impérieuse nécessité de mettre en place un cadre cohérent associant tous les acteurs de l'innovation au niveau national et communautaire: ceux qui sont en charge de la stimulation de l'innovation et du transfert de technologie et ceux qui ont pour mission de délivrer des titres de propriété industrielle. Tous les acteurs devraient pouvoir inscrire leur démarche dans le cadre d'une politique d'innovation cohérente et convergente. Les prémisses d'une telle politique sont esquissées dans le Plan d'action pour l'innovation présenté par la Commission.

C'est la responsabilité des hommes politiques - au niveau national et communautaire - d'assurer que le système du brevet, comme partie intégrante d'une politique d'innovation, soit le moins onéreux et le plus efficient possible. Les coûts de transaction qui sont imposés aux entreprises industrielles, en particulier aux PMI, et aux laboratoires de recherche publics et privés sont bien trop lourds. Plusieurs études empiriques commanditées par l'Office européen des Brevets et la Commission européenne l'ont montré de manière convaincante.

Mesdames, Messieurs,

Il faut réduire les obstacles administratifs qui pèsent sur les PMI innovatrices! Cela a encore été confirmé avec emphase par les chefs d'Etat et de Gouvernement au Sommet spécial pour l'Emploi qui vient de se tenir à Luxembourg.

Prenons l'exemple emblématique: les traductions qui englobent 1/3 des dépenses d'obtention d'un brevet européen. Je suis parfaitement conscient de la sensibilité des Etats quant à l'utilisation des langues nationales, mais il faut se demander si le domaine de la propriété industrielle - domaine technique et cosmopolite s'il en est - est bien le terrain le plus approprié pour faire valoir la différence culturelle, pour mettre en exergue l'exception linguistique. J'en doute. Dans la perspective de l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale, il faudra faire un pas significatif en cette matière, un peu sur le modèle de la Marque Communautaire.

Autre élément du coût du brevet: les taxes. A cet égard, je voudrais rendre hommage à la récente décision de l'Office européen des Brevets d'avoir diminué substantiellement les taxes de procédure et de désignation. C'est un pas dans la bonne direction et je suis convaincu qu'il y a certainement encore une marge de manoeuvre pour les Etats membres comme pour l'OEB, pour aller encore plus loin dans la recherche d'économies et de réduction des taxes.

Le brevet européen, géré de manière très compétente par l'Office européen des Brevets, auquel je tiens à rendre hommage, n'est malheureusement pas une solution satisfaisante pour l'Union Européenne. Le système a ses défauts, vous les connaissez:

- les coûts, j'en ai déjà parlé,
- la complexité des actions en contrefaçon ou en annulation,
- l'absence de juridiction commune et, enfin,
- le fractionnement du marché intérieur.

Le principal défaut est de ne pas être communautaire, c.-à-d. de ne pas délivrer un titre unitaire qui produirait les mêmes effets sur l'ensemble du territoire de l'Union et qui ne pourrait être délivré, transféré et annulé ou s'éteindre que pour l'ensemble du territoire de l'Union.

Le problème du système juridictionnel devrait également faire l'objet d'un examen critique. L'une des grandes innovations proposées par l'Accord de Luxembourg est la création d'une Cour d'Appel Commune, mieux connue sous son acronyme COPAC. Les voies de recours ouvertes constituent un élément essentiel du dispositif de l'uniformisation du droit communautaire et de sécurité juridique en matière de brevets communautaires. Quelles que soient les solutions retenues, le Tribunal de Première Instance et la Cour de Justice des Communautés européennes devraient jouer un rôle décisif.

Il nous faut donc réformer le système des brevets en Europe, au niveau national et communautaire.

Il nous faut avant tout dégager une stratégie d'ensemble qui intègre le système de brevet européen dans une politique d'innovation communautaire où tous les acteurs, au niveau national et communautaire, puissent pleinement prendre toute la place qui leur revient.

C'est la raison pour laquelle, au dernier Conseil Industrie que j'ai présidé, mes collègues sont tombés d'accord pour suivre les nouvelles initiatives avec une attention soutenue.

L'audition aujourd'hui et demain doit permettre de donner une nouvelle impulsion à la construction d'un système de brevet pour toute l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen et pour les pays candidats à l'accession. J'espère que vos travaux seront fructueux et qu'ils permettront d'aboutir à une proposition constructive pour le Conseil Marché Intérieur qui se tiendra jeudi à Bruxelles.

J'en terminerai par trois mots: un marché, une monnaie, un brevet!

Intervention de Monsieur Alex BODRY, Ministre des Sports du Luxembourg

au 7^{ème} Forum européen du Sport

le 27 novembre 1997

Permettez-moi d'abord de souhaiter à toutes et à tous la bienvenue à l'occasion de ce 7^e Forum Européen du Sport qui, et c'est une première, a lieu non pas à Bruxelles, mais au Luxembourg, pays qui assure actuellement la présidence au sein du Conseil des ministres de l'Union Européenne.

Confronté au voeu de la Commission Européenne de décentraliser à l'avenir le Forum, pour l'organisation duquel celle-ci signe toujours responsable, le Luxembourg était particulièrement heureux de répondre favorablement à cette sollicitation.

Si mon pays a ainsi la primeur d'offrir l'hospitalité dans le cadre de cette initiative de la Commission, il est également fier d'accueillir le 1^{er} Forum après la Déclaration d'Amsterdam sur le sport.

Une image du sommet européen d'Amsterdam a fait le tour du monde. C'était celle des chefs d'Etat et de Gouvernement qui, en enfourchant une bicyclette pour un déplacement en ville, ont fait du sport. Cette image avait valeur de symbole. En effet, c'est à Amsterdam que le sport a été officiellement introduit dans la maison de l'Union européenne. Par la même, une nouvelle étape a été inaugurée dans les relations entre le couple sport/Union européenne, relations qui étaient au plus bas au lendemain de la célèbre affaire Bosman dont pourtant les conclusions étaient déjà contenues dans les arrêts Walrave et Dona que la Cour européenne de Justice, établie non loin d'ici, avait rendues en 1974, respectivement 1976.

L'arrêt Bosman, vous le savez, a provoqué des réactions de contestation très vives dans beaucoup de milieux sportifs. La révision du Traité de Maastricht allait offrir l'occasion tant attendue pour le sport de se positionner sur l'échiquier communautaire.

Les moyens juridiques susceptibles d'assurer l'intégration du sport dans un Traité de Maastricht revisité étaient au nombre de quatre. Soit une référence au sport dans une disposition existante du Traité - on a pensé notamment à l'article 3 qui concerne les différents domaines d'action de la Communauté ou à l'article 128 qui concerne l'action de la Communauté dans le domaine de la culture -, soit une inclusion dans le Traité d'un article spécifiquement consacré au sport, soit l'adoption d'un protocole consacré au sport, soit, autre et dernière possibilité, l'adoption d'une déclaration annexée au Traité.

C'est à cette dernière possibilité que s'est donc arrêtée la Conférence intergouvernementale, et, par voie de conséquence le Traité d'Amsterdam. En fait, c'est donc sur acte de nature plus politique que juridique que les 15 ont pu se mettre d'accord.

Lors de la récente réunion des directeurs des sports à Echternach le 7 octobre dernier, l'occasion a été donnée d'avoir un échange de vues quant au contenu de la Déclaration, son impact juridique et les suites à y donner. Je m'abstiens à dessein d'aborder les volets contenu et impact juridique qui feront l'objet d'une analyse plus en avant à votre ordre du jour. S'agissant maintenant des suites à réserver à la Déclaration, il faut d'abord s'accorder sur sa signification. Or, à mon avis il faut voir dans la Déclaration essentiellement l'expression des volontés et intentions politiques d'agir dans l'intérêt du sport. Il est à espérer que ça se passe dans le respect de ses structures et particularités.

Le cadre des relations futures entre le sport et l'Union Européenne se trouve ainsi tracé. Prendre une position d'attente reviendrait à s'arrêter à mi-chemin. En effet, l'adoption de la Déclaration ne

signifie nullement que les intérêt du monde sportif d'une part et des centres de décision à Bruxelles d'autre part seront désormais toujours convergents. Ce serait se bercer d'illusions.

Aussi un dialogue permanent doit-il s'établir dans le prolongement de l'instrument du Forum du sport qui offre déjà à l'heure actuelle une plate-forme idéale pour avoir des échanges de vues, pour démanteler des préjugés et pour désamorcer des conflits potentiels.

Faut-il songer à la mise en place de nouvelles structures du côté "communautaire" comme du côté "organisations sportives"? La question reste posée, même si des structures garantissant le suivi des opérations, notamment en ce qui concerne la recherche ou encore la collecte d'informations et de données sur le sport, sont déjà en place et ne demandent qu'à être profitées davantage.

La Commission vient de procéder, pour sa part, à une restructuration interne en créant une Unité Sport au sein de la DG X, chargée d'une mission de coordination au sein des services de la Commission des problèmes en rapport avec le sport, ainsi que d'une concertation régulière avec l'ensemble des organes représentant les milieux sportifs. Un plan d'action global de l'Union Européenne dans le sport, tel que suggéré dans le rapport Doris Pack du Parlement Européen, devient une nécessité. Pareil plan d'action peut se traduire soit par l'instrument plus compliqué et donc à plus longue haleine d'un Livre Vert, soit celui plus souple et direct d'une deuxième communication sur le sport. La remise à jour des données fournies par le rapport Coopers et Lybrand - rapport concernant l'impact des activités de l'Union Européenne sur le sport -, ainsi que l'éventuelle création d'une Task Force "Sport" sont d'autres sollicitations auxquelles se trouve confrontée la Commission.

A la veille de la réunion des directeurs des sports à Echternach, j'avais invité les ministres responsables du sport dans les pays de l'UE à émettre leur avis quant à l'opportunité de se réunir à bref délai et de manière informelle. Ceci pour évoquer, à la lumière de la déclaration d'Amsterdam l'avenir et le rôle du sport - lequel représente un phénomène culturel, social et éducatif essentiel - dans la

construction européenne. L'écho a été positif en ce qui concerne le principe de pareille rencontre au plus haut niveau qui nécessite toutefois un travail préparatoire soigneux avec une identification claire des problématiques à inscrire à l'ordre du jour. Ne faisons pas de l'art pour l'art. Voilà pourquoi, il a été jugé préférable de ne pas précipiter les événements et de laisser à une prochaine présidence l'initiative de convoquer une telle rencontre ministérielle. D'après mes informations, le Royaume-Uni est en train d'examiner sérieusement l'organisation d'une telle réunion informelle des ministres des sports de l'Union.

La politique communautaire vise à améliorer la qualité de vie des citoyens des pays membres.

Ce bénéfice général est également visé dans le domaine du sport.

Or, force est de constater que le sport et l'Union Européenne sont trop souvent présentés comme des antagonistes principalement dans l'application des règles du traité et des règlements relatifs au marché intérieur, ceci sous l'angle du principe de la libre circulation, mais également de la politique de la concurrence. D'ailleurs Monsieur le Commissaire Karel VAN MIERT réfèrera de façon approfondie sur les aspects de la politique de concurrence de l'Union Européenne concernant le sport, alors qu'un autre représentant de la Commission procédera, dans son exposé, à l'analyse des droits de retransmission télévisée des manifestations sportives à la lumière de la nouvelle directive "télévision sans frontières".

Il ne faut pas que l'image de l'Union européenne auprès de nos opinions nationales se trouve ternie, affectée par une perception négative de l'impact des règles communautaires sur l'activité sportive, dans ses différents aspects.

Lorsqu'il est sollicité de porter un jugement sur une relation qui prête matière à conflit, l'homme a tendance à privilégier les aspects négatifs. En mettant en exergue les problèmes relationnels qui existent entre le sport et l'Union Européenne, on oublie qu'ils se présentent souvent comme partenaires pour réaliser des projets en commun. Je cite le développement du sport pour handicapés, la lutte

contre le dopage ou encore la mise en œuvre du programme Eurathlon en faveur du sport dont l'objectif général est de contribuer à une meilleure compréhension entre les citoyens européens et de promouvoir la fonction essentielle que joue le sport en tant que facteur d'intégration sociale, de solidarité humaine et d'éducation à la santé.

Le sport peut constituer un véritable catalyseur pour la compréhension mutuelle et l'émergence d'une véritable citoyenneté européenne!

Le partenariat est susceptible de s'étendre à d'autres domaines. Un des principaux défis que doit aujourd'hui relever l'Europe est la lutte contre le chômage, ceci compte tenu de 18 millions d'hommes et de femmes qui sont à la recherche d'un emploi dans les pays de l'Union Européenne. Le sommet extraordinaire sur l'emploi qui s'est déroulé il y a quelques jours ici même au Luxembourg avait pour but de convenir de stratégies communes pour combattre le chômage et de coordonner nos efforts nationaux. Le Conseil européen a permis de dégager des lignes directrices et d'adopter une méthode de travail de surveillance et de convergence. Le secteur du sport est lui aussi susceptible de générer des emplois et donc d'apporter un élément de réponse au fléau du chômage dans nos pays. Les plans d'actions nationaux doivent intégrer ce facteur essentiel que constitue cet important potentiel de création d'emplois qui existe au niveau local et dans l'économie sociale. Le fait d'offrir à un chômeur, et notamment à un jeune chômeur, une expérience liée à une activité formatrice est un moyen, parmi d'autres, pour s'attaquer au phénomène du chômage. Il faut privilégier systématiquement des mesures d'actions d'insertion professionnelle par rapport aux mesures passives de soutien aux chômeurs.

A mon avis, il existe essentiellement trois domaines qui se prêtent à la prospection de nouveaux débouchés, à savoir l'encadrement d'activités sportives organisées ou non, l'encadrement administratif, ainsi que l'entretien, la maintenance et la surveillance des installations sportives. Il s'agit de dresser un inventaire de la situation en Europe reprenant les initiatives dans les différents pays. Il s'agit de mieux connaître les emplois afférents pour pouvoir réagir adéquatement aux tendances du marché, tout en sachant que les emplois sportifs professionnels sont généralement précaires et évolutifs.

Le mouvement sportif avec ses structures et organismes, tout comme le monde associatif dans son ensemble, constituent un réservoir privilégié d'emplois dits de proximité. Au niveau gouvernemental, la création d'emplois et d'activités formatrices dans le secteur du sport gagnera certainement à des synergies à mettre en place avec d'autres ministères chargés du tourisme, de la jeunesse ou encore de l'éducation et de la formation. Evidemment, elle devra s'accompagner, en fonction des besoins du marché, de la mise au point de formations ponctuelles complémentaires accélérées ou de l'adaptation de formations existantes.

Comme vous pouvez le constater, il serait une grande erreur dans le plein respect du principe de subsidiarité de se désintéresser du sport au niveau de l'Union Européenne. Il s'agit d'aborder les sujets avec sérénité et détermination si nous voulons que le sport soit à la hauteur des objectifs que nous lui assignons.

Je voudrais terminer en exprimant le souhait que ce Forum soit une pleine réussite et que ses participants gardent un agréable souvenir de leur séjour au Luxembourg.

Intervention de Monsieur Marc FISCHBACH, Ministre du Budget du Grand-Duché de Luxembourg

lors du Conseil ECOFIN

le 1^{er} décembre 1997

Intervention concernant le projet de conclusions portant sur le code de bonne conduite dans le domaine de la fiscalité des entreprises et les éléments qui pourraient constituer une base pour un projet de directive en matière de fiscalité d'épargne.

A ce stade, j'estime que le paquet global, tel qu'il se trouve sur la table du Conseil, est suffisamment nuancé et équilibré pour trouver l'appui du Luxembourg. Ceci dit, je plaiderai instamment pour un code de conduite qui couvre non seulement la fiscalité des entreprises mais également les régimes fiscaux pour salariés qui ont ou pourraient avoir une incidence sensible sur la localisation des activités économiques au sein de la Communauté.

Par ailleurs, la couverture géographique du code pour être intégrale devrait inclure les territoires dépendants et associés de même que les territoires sur lesquels les Etats membres ont des prérogatives fiscales ou à l'égard desquels les Etats membres ont des responsabilités particulières.

Je voudrais toutefois souligner que le code, dans sa version actuelle, reste par trop axé sur l'harmonisation de la fiscalité à l'intérieur d'un Etat membre alors qu'en toute logique on devrait également prendre en considération les écarts entre les taux des Etats membres qui peuvent constituer en eux-mêmes des éléments de concurrence fiscale dommageable.

En matière de concurrence fiscale dommageable, il existe une corrélation étroite entre une imposition effective minimale dans le domaine de la fiscalité

de l'épargne et une imposition effective minimale dans le domaine de la fiscalité des entreprises.

Comment pourrait-on raisonnablement justifier qu'en raison d'un écart trop important entre un régime spécifique et le régime ordinaire, un Etat membre doive démanteler son régime spécifique alors que sans évaluation aucune du dommage causé, tel autre Etat membre continue à appliquer un régime ordinaire qui se situe à un niveau largement inférieur au niveau du régime spécifique de l'Etat membre incriminé. Comment pourrait-on justifier, par exemple, qu'un Etat membre qui applique un taux d'imposition effectif de 20% pour certaines activités des entreprises doive y renoncer en raison d'un écart trop important par rapport à son régime ordinaire alors qu'une telle sanction n'aurait d'autre conséquence que celle d'une délocalisation d'autant plus sensible en faveur d'un Etat membre qui, en toute liberté, applique un régime ordinaire de 15 ou même de 10 %.

Comme une telle hypothèse n'est pas envisageable, comme à terme une telle situation ne serait ni justifiable ni acceptable, je me réfère à notre déclaration unilatérale comme quoi le Luxembourg estime qu'une directive en matière de fiscalité de l'Etat devrait s'accompagner d'une directive en matière de fiscalité des entreprises portant sur les régimes généraux d'imposition des entreprises dans les Etats membres.

Ceci dit, à ce stade et sous réserve des quelques observations que je viens de faire, le Luxembourg peut accepter le compromis global de la présidence.

Intervention de Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille et Présidente en exercice du Conseil Consommateurs

**pour l'ouverture de la Conférence européenne
"Les consommateurs et l'EURO"**

les 1^{er} et 2 décembre 1997

Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les représentants de la Commission européenne, éminent(e)s conférenciers/ères, Mesdames et Messieurs, chères participantes et participants,

Je vous salue cordialement et je suis heureuse de vous accueillir si nombreux ici à Luxembourg pour la présente Conférence relative à l'EURO et les consommateurs. J'espère que vous passerez un séjour agréable et que votre travail sera intensif et fructueux.

L'introduction de la monnaie unique présente une véritable révolution en Europe au sens étymologique du terme. L'ampleur du phénomène ne doit pas être méconnue alors que tous les citoyens européens - du plus petit au plus grand, du plus jeune au plus âgé - seront directement concernés.

Le moment de l'introduction de la monnaie unique et surtout la phase transitoire est imminente. Nous devons nous préparer tous, dès aujourd'hui, et anticiper les difficultés qui pourraient se présenter. Nous devons trouver des réponses objectives et appropriées afin que nous puissions gérer sans accroc la transition de nos monnaies nationales vers la monnaie unique.

C'est l'objectif principal de la présente conférence organisée conjointement - et j'en suis heureuse, car c'est une marque de l'importance - par le Parlement européen, la Commission et particulièrement la DG XXIV et la Présidence luxembourgeoise.

Le projet de l'Euro est unique dans l'histoire monétaire, les précédents nous manquent. Pourtant, c'est un vieux rêve européen. Prémonitoirement,

Victor HUGO a désiré à son époque - et je cite - "une monnaie continentale ayant pour point d'appui le capital de l'Europe et pour moteur l'activité de deux cent millions d'hommes".

Aujourd'hui nous serons, si tous les Etats de UE en font partie directement, près de 375 millions à utiliser la même monnaie. Cependant, ni nos grands-parents ni nos parents, sortant de la dernière guerre mondiale, n'auraient pu croire que ce projet puisse se réaliser avant la fin du XXe siècle.

Je ne souhaite pas vous retracer l'histoire longue, difficile, complexe mais passionnée de la monnaie européenne naissante. Monsieur le Premier Ministre d'Etat honoraire Pierre Werner l'a fait hier soir beaucoup mieux que je ne pourrai le faire, lui qui, grâce à son plan, a contribué d'une façon remarquable à la création de la monnaie unique.

L'Euro deviendra réalité le 1er janvier 1999, alors que la troisième phase de l'union monétaire prévue au Traité de Maastricht se mettra à ce moment définitivement en route. Accepté démocratiquement, c'est une voie sans retour qui contribuera immanquablement et définitivement au renforcement de la solidarité européenne et à l'intégration européenne.

Pour apprécier l'ampleur de ce changement, il convient de se référer à ce que représente pour nous tous la monnaie, sans parler de la légitimité et de la souveraineté monétaire des Etats.

La monnaie est durable. Pour Röpke la monnaie "est par essence immortelle parce qu'elle ne sert pas à la satisfaction réelle mais à la satisfaction circulatoire". C'est un bien d'échange généralement accepté au sein d'une communauté de paiement,

mais ce n'est pas un bien de consommation, puisqu'elle ne satisfait pas définitivement un besoin et qu'elle ne disparaîtra pas.

Elle n'est pas non plus un bien de production. La monnaie a une utilité spécifique: elle permet d'acquérir par sa neutralité et son universalité tout ce qui se trouve dans le commerce. Elle est donc avant tout porteuse de choix et donc de la liberté qui résulte des prestations monétaires directes. La monnaie participe de la liberté, ou comme le dit Louis Baudin, et je cite, "Ce que l'homme acquiert en se procurant de la monnaie, c'est de l'indéterminable".

On peut comprendre les réactions de ceux qui ne comprennent pas ces changements. Comme tout changement majeur, comme toute révolution, celle-ci a non seulement ses détracteurs mais suscitera également de l'anxiété, de la peur. Parce que tous les Européens ne sont pas des spécialistes financiers, des experts en matière monétaire sachant évaluer les conséquences, comprenant les différentes facettes du problème, ayant une vision globale de la question. Cela n'est même pas le cas de tous les experts, loin s'en faut.

Alors, il faut continuer, toujours et toujours, à expliquer le "Pourquoi" sans pour autant tomber dans le panneau des louanges excessives.

N'oublions jamais qu'à la base de la crédibilité monétaire se trouve l'habitude de l'acceptation massive. La monnaie est un phénomène social. Pour Simiand "Toute monnaie est fiduciaire, elle implique une croyance et une foi sociale".

Le changement de l'échelle de valeur, du référentiel monétaire et le bouleversement de nos habitudes conduit, pour certaines catégories de personnes beaucoup plus que pour d'autres, à un très long réapprentissage.

Depuis de nombreux mois, depuis quelques années, nous sommes en train de préparer cette introduction. Discours, tables rondes, brochures et autres moyens de communication étaient utilisés. Rétrospectivement, on peut constater que les travaux préparatoires actuellement faits tournent essentiellement autour des acteurs actifs de la

place économique et financière. On est relativement avancé pour tous les préparatifs qui concernent p.ex. les entreprises, la place financière, les administrations. Ce sont là les centres de notre vie économique et la réussite du changement vers l'Euro passera par l'adhésion de ces acteurs essentiels.

Mais elle passera, tout autant, sinon plus, par l'acceptation de ceux qui, tous les jours auront cette monnaie dans leur porte-feuille, qui tous les jours feront des achats avec l'Euro.

Et nous pouvons remarquer que nos préparatifs pour l'acceptation de l'Euro dans la population sont loin d'être aussi avancés que nos préparatifs pour son acceptation par les acteurs économiques. Il est évident que la première est beaucoup plus difficile à faire, car beaucoup de gens sont peu au courant, les explications à donner sont plus longues, doivent être répétées, et sont, surtout dans une matière éminemment complexe, difficiles à formuler de façon simple et compréhensible.

Voilà la difficulté majeure. Passer d'un problème scientifique à une explication pédagogique. Trouver les mots simples, exprimer de façon succincte ce qui ne peut s'exprimer en deux minutes.

Et pourtant il s'agit là d'une question vitale qu'il faudra bien résoudre. Ajoutons à cette difficulté que les explications à fournir aux consommateurs ne sont pas monolithiques. Nous n'avons pas pour cible un bloc de consommateurs homogènes. Les consommateurs sont multiples, jeunes, vieux, dans des situations sociales et professionnelles différentes, aux intérêts différents.

Le message à adresser à une personne qui a vécu la dernière guerre mondiale, qui a été acteur de la reconstruction de son pays, qui a connu les balbutiements de l'Europe, qui a ancré profondément en soi la valeur de son pays et de sa monnaie nationale est certainement beaucoup plus difficile à formuler que celui d'une jeune personne qui a grandi avec l'Europe, qui a participé au programme européen d'échanges entre les pays, qui a des amis dans d'autres pays européens, qui partage avec eux les mêmes lectures, la même musique, la même culture parfois, où la semence européenne a déjà pris racine et commence lentement à porter ses fruits.

S'il faut expliquer au dernier, il faut convaincre le premier. Et non pas par de grands discours. Mais en essayant de faire disparaître la peur de ce qui pour eux est inconnu, en expliquant, en détail, ce qui pour eux va changer, comment cela va changer, et quelles en seront les conséquences personnelles.

Il faudra expliquer non pas les avantages économiques de l'Euro mais bel et bien les avantages qu'aura l'Euro pour chacun de nous. Il faudra préciser les garanties qu'auront les personnes individuelles de ne pas perdre une partie de ce que pendant toute leur vie ils auront épargnés.

Il faudra, pour les consommateurs, trouver un moyen de personnaliser l'Euro. Leur donner la possibilité d'avoir des réponses à leurs nombreuses questions.

Voilà pourquoi, en tant que Ministre des Consommateurs du Grand-Duché de Luxembourg, je suis personnellement satisfaite que Monsieur le Premier Ministre va profiter d'un prochain remaniement ministériel pour charger un des membres de son Gouvernement de la préparation de l'Euro, non pas au niveau européen, mais bel et bien au niveau national. Cela, je l'espère, permettra de contribuer à personnaliser un processus difficile, à le rapprocher des gens, à le faire accepter de toutes et tous. Je souhaite bonne chance et bon courage au nouveau Ministre chargé de ce travail.

Le facteur psychologique de l'acceptation est donc d'importance pour réussir l'adhésion de tou(tes) les citoyen(nes)s européen(nes)s. La transition doit se faire d'une manière claire, transparente et sans heurts.

Le "comment" du passage des monnaies nationales à la monnaie unique prend dans ce contexte toute son importance. Ce passage doit être neutre pour les droits des consommateurs et beaucoup de

problèmes particuliers se posent. Je n'en citerai que trois pour exemple:

- La continuation des contrats n'est, à mon sens, pas suffisamment sûre alors que certaines clauses contractuelles peuvent conduire à une modification unilatérale des contrats au détriment du consommateur. La question qui s'impose est de savoir s'il ne faut pas compléter dans ce sens, la liste des clauses abusives contenue dans la directive 93/13/CEE.
- La double indication des prix EURO/monnaie nationale devrait également trouver une solution harmonisée.
- Les écarts dus à l'arrondissement des montants ou erreurs de sommation méritent une solution qui ne soit pas au détriment des consommateurs. Le consommateur ne doit pas faire les frais de l'opération du passage à la monnaie unique, d'autant plus que les entreprises semblent tirer le grand avantage de l'Euro.

La présente conférence abordera ces problèmes et beaucoup d'autres. Elle se veut une conférence de dialogue et pour ce faire, des ateliers ont été institués. Ceux-ci permettront à chacun de participer activement.

J'espère, et j'en suis persuadée, que nous pourrons apporter quelques réponses aux nombreux problèmes posés.

N'oublions cependant pas qu'il faudra faire passer, expliquer les solutions trouvées aux consommateurs, aux futurs utilisateurs de la monnaie européenne, dont dépendra, en fin de compte, la réussite de ce projet historique.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une bonne conférence.

"Agenda 2000 - Une Europe plus forte et plus large"

Discours de Monsieur Jacques F. POOS, Président du Conseil,
devant la session plénière du Parlement européen à Bruxelles

le 3 décembre 1997

Monsieur le Président, Honorables Parlementaires,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un plaisir d'intervenir dans votre débat en ma fonction de Président du Conseil de l'Union européenne.

Le thème autour duquel j'entends développer mon intervention se fonde sur le projet d'une Union plus forte et plus large. Il nous invite à entretenir un niveau d'ambition politique élevée.

La communication de la Commission sur l'Agenda 2000 et sur l'élargissement ainsi que les avis sur chacun des pays candidats est sans aucun doute un des dossiers les plus importants pour notre Union européenne. La Présidence luxembourgeoise est consciente que l'étape fondamentale qu'il nous faudra franchir à Luxembourg en décembre prochain a une portée politique de première importance. C'est ce à quoi nous nous sommes attachés depuis le mois de juillet, date à laquelle la Commission a présenté sa communication au Conseil. Votre débat d'aujourd'hui et votre résolution apporteront à leur tour une contribution essentielle.

Le Conseil européen d'Amsterdam en juin, en prévision de l'échéance de décembre, avait déjà tracé les grandes lignes de notre travail puisqu'il a invité le Conseil à examiner en détail les avis de la Commission ainsi que l'Agenda 2000 et à présenter un rapport au Conseil européen.

Ainsi, le Conseil européen de Luxembourg devra prendre les décisions nécessaires sur l'ensemble du processus d'élargissement, notamment en ce qui concerne les modalités pratiques de la phase initiale des négociations, le renforcement de la stratégie de pré-adhésion, ainsi que les autres moyens qui permettront de renforcer la coopération entre l'Union européenne et tous les pays candidats. Il

est, en outre, entendu que le Conseil européen devra, sur la base des travaux du Conseil, formuler des orientations générales en vue de préparer la réforme des politiques notamment agricole et structurelles ainsi que la mise en place du futur cadre financier.

Dès le mois de juillet, la Présidence a donc entamé son travail. Ce faisant, nous avons été guidés par l'idée, fondamentale selon nous, selon laquelle les deux volets "développement des politiques de l'Union" et "élargissement" constituaient les deux pans indissociables d'un paquet global. C'est cette même globalité que le Conseil européen d'Amsterdam avait d'ailleurs exprimée en confiant l'ensemble du Rapport au Conseil "Affaires générales". Les Ministres de l'Agriculture ont apporté une contribution très utile. Le document de la Commission est par ailleurs une illustration du souci de la Présidence de concentrer autour de la préparation d'un processus d'élargissement qui s'annonce particulièrement complexe, toutes les ressources et toutes les qualifications disponibles.

A cet égard, je tiens à remercier le Parlement européen de sa contribution. Le rapport de Monsieur Oostlander et de Monsieur Baron Crespo met l'accent sur les questions essentielles. Les idées qui y sont exprimées, notamment celle selon laquelle une Union "en bonne ordre de marche", renforcée plutôt qu'affaiblie par l'élargissement, est dans l'intérêt des pays candidats et des Etats membres, reçoit notre pleine approbation. Il doit être dit et expliqué autant de fois que nécessaire, que l'élargissement est une chance pour l'Union. En reprenant les termes de votre rapport, "une chance non seulement en termes de sécurité et d'économie, mais également en ce qui concerne sa culture".

C'est bien plus qu'une étape, c'est la mesure de notre ambition politique, et il est pour cela essentiel

que les conditions de sa réalisation soient les meilleures et les plus équitables pour tous.

Le Conseil Affaires Générales en a discuté à cinq reprises, y compris lors de sa réunion informelle à Mondorf. Le 24 novembre, la Présidence a soumis au Conseil sous sa propre responsabilité, un premier projet de rapport d'ensemble. Celui-ci comporte trois parties. Une note introductive rappelle certaines échéances telle que l'ouverture du processus d'élargissement six mois après la conclusion de la Conférence intergouvernementale.

Une deuxième partie est consacrée aux questions liées à l'élargissement.

En ce qui concerne les questions liées à l'élargissement, je ne veux pas préjuger des décisions qui seront prises par le Conseil européen, et je dois vous avouer que certaines questions délicates restent encore ouvertes, mais je peux vous faire part de l'esprit qui a animé les travaux du Conseil.

Notre réunion à Mondorf a montré que tous les Etats membres étaient d'accord pour considérer l'élargissement comme un processus d'ensemble, duquel aucun candidat ne devrait être exclu ni se sentir exclu. Chacun des candidats doit être traité d'une façon individuelle, objective, personnalisée, et selon ses propres mérites. Le processus d'adhésion se déroulera par étapes selon des rythmes propres à chaque pays candidat en fonction de son degré de préparation. C'est d'ailleurs ce que le Parlement européen propose dans son projet de résolution. Chypre et tous les pays candidats de l'Europe centrale et orientale sont appelés à devenir membres de l'Union. Ceci est la base sur laquelle nous travaillons.

L'élargissement ne se réduit pas à l'ouverture des négociations d'adhésion. C'est un processus beaucoup plus large. S'agissant de mettre tous les pays candidats en mesure d'adhérer à l'Union, l'ouverture des négociations n'est que l'un des éléments de ce processus. La Conférence européenne, le renforcement de la stratégie de pré-adhésion, la tenue des réunions ministérielles entre les Etats membres de l'Union et les pays candidats ainsi que l'examen régulier des progrès accomplis par les candidats sont d'autres éléments de ce processus.

Il est vital dans les prochaines années de concentrer nos efforts afin de mettre à la fois les Etats candidats en mesure d'adhérer à l'Union et de préparer l'Union elle-même à son élargissement dans de bonnes conditions.

Comme vous le savez bien, à ce stade aucun des candidats de l'Europe centrale et orientale ne satisfait pleinement à l'ensemble des critères. Il conviendra dès lors de tirer tout le parti possible de la période de pré-adhésion.

A cet effet, des partenariats pour l'adhésion seront mis en place pour chaque pays candidat d'Europe centrale et orientale pour mobiliser toutes les formes d'assistance financière à ces pays. Nous espérons qu'il y aura, à partir de l'année 2000, une augmentation substantielle de l'aide pré-adhésion. Il conviendra également d'ouvrir les programmes communautaires et les agences aux pays candidats, afin de leur permettre de se familiariser avec les politiques et méthodes de travail de l'Union. Le Conseil a également évalué de façon positive la proposition de la Commission d'axer PHARE sur la perspective de l'adhésion en se fixant deux objectifs prioritaires: le renforcement de la capacité administrative et juridictionnelle et des investissements liés à la reprise et l'application de l'acquis.

Le Conseil discute également de la définition d'une stratégie de pré-adhésion particulière pour Chypre, ciblée sur les besoins propres de l'île.

Un élément important du processus est l'examen des progrès accomplis par chaque pays candidat sur la voie de l'adhésion au regard des critères de Copenhague. Celui-ci fera l'objet pour chaque pays candidat de rapports annuels de la Commission au Conseil, et ce dès la fin de l'année 1998. Les rapports de la Commission serviront de base au Conseil Européen pour prendre les décisions nécessaires sur la conduite ou l'extension des négociations d'adhésion.

Le moment de l'adhésion des différents candidats dépendra essentiellement du respect par chacun d'entre eux des critères de Copenhague et de la capacité de l'Union à assimiler de nouveaux membres. L'ouverture des négociations avec quelques-uns des candidats, si le Conseil européen

devait en décider ainsi, n'implique pas une priorité dans l'adhésion.

La décision d'engager des négociations en application de la procédure prévue à l'article 0 du Traité sur l'Union européenne n'implique pas que ces négociations aboutissent en même temps. Je vous rappelle que les négociations seront conduites entre les 15 Etats membres et chaque Etat candidat individuellement.

Je voudrais aborder maintenant le sujet de la Conférence européenne. Bien qu'il existe une large convergence de vues sur l'opportunité d'un cadre multilatéral de dialogue entre les quinze Etats membres et les pays qui ne sont pas encore membres de l'Union pour débattre des questions horizontales d'intérêt commun pour l'ensemble de l'Europe, il appartiendra au Conseil européen de décider sur sa composition et son mandat.

La Turquie, dont l'éligibilité à l'adhésion est incontestable, mais qui ne remplit actuellement pas les conditions politiques, devrait trouver sa place au sein de notre approche globale en vue de l'élargissement.

Enfin, une troisième partie concerne le développement des politiques de l'Union et le futur cadre financier. S'agissant de ce volet, il me semble particulièrement important de souligner de prime abord que l'objectif n'est pas, à Luxembourg, de prendre des décisions de réforme. Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, le Conseil européen devra évaluer l'opportunité, là où il l'estimera nécessaire, de formuler des orientations générales à partir desquelles la Commission présentera des propositions au cours de l'année 1998, et le Conseil, le moment venu, prendra les décisions nécessaires.

La réflexion menée par le Conseil consiste donc à dégager sur la base des propositions présentées en juillet, les éléments fondamentaux pour l'avenir, sur lesquels il serait important que le Conseil européen s'exprime.

Il est primordial de s'assurer qu'en matière agricole les nécessaires réformes à entreprendre en vue de l'élargissement contribuent à consolider le projet que nous avons en commun d'une Union plus forte

et plus solidaire tenant compte, d'une part, des exigences de la compétitivité et, d'autre part, d'une identité propre, s'articulant autour des notions d'équilibre et de qualité, de développement rural harmonieux et respectueux de l'environnement.

En ce qui concerne la cohésion économique et sociale, il sera nécessaire de se doter, au plan communautaire, d'instruments rénovés, plus efficaces, plus rationnels, plus transparents, afin de garantir la continuité de l'effort de cohésion entre les pays membres de l'Union.

De même, tant au plan des politiques internes qu'externes, il sera nécessaire de se fixer des priorités afin de proposer, dans le respect des dispositions du traité, un véritable projet commun aux pays qui seront demain membres de l'Union.

Enfin, il est clair que la perspective de l'élargissement et la réforme des politiques exigent que nous nous penchions dès à présent sur la révision des perspectives financières pour la période 2000/2006 en ayant à l'esprit la nécessité de trouver un équilibre entre les besoins nouveaux qui découleront du processus d'élargissement et le principe de rigueur budgétaire sans lequel il n'est pas de bonne politique.

Hier, le Coreper a analysé la partie du projet de rapport contenant les positions détaillées exprimées par les délégations lors de l'examen approfondi des propositions avancées par la Commission pour chacune des politiques et pour le futur cadre financier. Cette partie sera soumise au Conseil "Affaires Générales" du 8 décembre, avec d'ailleurs l'ensemble du rapport.

Désormais, le travail du Conseil consiste à identifier sur cette base les éléments sur lesquels le Conseil européen devrait formuler des orientations générales.

La contribution du Parlement européen à cette réflexion est très utile et je vous en remercie.

Monsieur le Président, Honorables Parlementaires, Mesdames, Messieurs,

Pour terminer, permettez-moi de souligner encore





une fois le caractère exceptionnel et complexe du processus d'élargissement que nous avons engagé. Essentiel pour les pays qui ont demandé d'entrer dans l'Union et qui sont porteurs d'attentes que nous ne pourrions pas décevoir. Complexe au

regard de l'Union elle-même qui doit se donner les moyens d'affronter ce défi en renforçant la solidarité qui existe en son sein, l'efficacité de ses politiques ainsi que sa propre identité sur la scène internationale.

**Discours de Monsieur Alex BODRY,
Ministre luxembourgeois de la Force publique**
prononcé lors de la cérémonie de signature de la Convention
sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production
et des transferts des mines antipersonnel et sur leur destruction, Ottawa

le 4 décembre 1997

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de pouvoir parler aujourd'hui au nom de l'Union européenne, et je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Gouvernement du Canada de l'hospitalité dont il a de nouveau fait preuve en nous invitant ici à Ottawa afin de célébrer ensemble la signature de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et des transferts de mines antipersonnel et sur leur destruction. Déjà en octobre 1996, beaucoup d'entre nous avaient suivi l'invitation du Canada et s'étaient rassemblés ici afin de réfléchir ensemble sur des stratégies possibles pour promouvoir notre objectif commun: l'élimination totale des mines antipersonnel dans le monde entier.

L'année passée, le Ministre des Affaires étrangères canadien, SEM Lloyd Axworthy, nous a lancé le défi de conclure, jusqu'à la fin de cette année, une convention internationale sur l'interdiction complète des mines antipersonnel.

Cette Convention est due en grande partie à l'initiative et la persistance du Canada, mais également à l'Autriche, qui a fourni le projet qui a servi de base pour la présente Convention, l'Afrique du Sud, qui a assuré la présidence de la Conférence d'Oslo, la Belgique et la Norvège qui ont assuré les Conférences de suivi de la Conférence d'Ottawa de 1996, à l'Allemagne, et bien d'autres.

Un proverbe dit que "le succès a beaucoup de pères", et c'est sans doute vrai pour la Convention qui est ouverte à la signature aujourd'hui. Or le proverbe se tait sur les mères du succès, ce qui est une omission grave. La mère du succès de la Convention d'Ottawa en tout cas est parmi nous:

Mlle Jody Williams. J'ose dire que sans vous, Mlle Williams, et sans votre engagement infatigable, nous ne serions pas là où nous sommes aujourd'hui. Le Comité Nobel a reconnu le mérite de Mlle Williams et de la Campagne internationale pour interdire les Mines en leur attribuant le Prix Nobel de la Paix en 1997. L'Union européenne saisit cette occasion pour vous féliciter, Mlle Williams, et à travers vous la Campagne internationale pour interdire les Mines, de cet honneur.

Quand je regarde autour de moi, je vois plus de cent Etats qui se sont réunis ici avec l'intention de signer cette Convention. Il y a un an encore, nous n'étions que cinquante. Pourrait-il y avoir un indice plus clair des progrès que nous avons faits depuis lors?

Je vois également des Etats qui, bien qu'ils partagent notre objectif, l'interdiction totale des mines antipersonnel dans le monde entier, se voient dans l'impossibilité d'adhérer à la Convention à ce stade. Ces Etats, qui ont tous leurs raisons individuelles pour avoir choisi de rester en dehors de la Convention au stade actuel, nous tendent la main pour travailler ensemble vers notre objectif commun. Saisissons cette offre!

Finalement, je constate qu'il manque un certain nombre de pays dans cette salle, des pays qui ne sont pas sans importance pour la question qui nous a fait venir à Ottawa. Ceci prouve que malgré le succès incontestable que nous avons connu, nous devons parcourir encore un bon bout de chemin pour atteindre notre ligne d'arrivée finale. Ne nous reposons donc pas sur nos lauriers, mais joignons de nouveau nos forces. Nous devons maintenir notre élan et saisir toute opportunité pour faire avancer notre cause commune.

Lors de la Conférence d'octobre 1996, la Présidence irlandaise de l'Union avait annoncé dans cette salle même l'adoption par l'Union européenne d'une action commune - l'instrument légalement contraignant le plus fort que l'Union européenne emploie dans sa politique étrangère et de sécurité commune - sur les mines antipersonnel. Aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir annoncer que dans la poursuite de son objectif, l'Union européenne vient d'adopter une nouvelle action commune pour renforcer encore considérablement les importantes mesures politiques et concrètes déjà prises par l'Union pour atteindre ces objectifs.

L'Union européenne est résolue à atteindre l'objectif consistant à éliminer totalement les mines terrestres antipersonnel dans le monde entier ainsi que de contribuer à résoudre les problèmes déjà causés par ces engins. Elle salue dans ce contexte la Convention internationale sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et des transferts des mines antipersonnel et sur leur destruction que quatorze de ses Etats membres signeront lors de cette cérémonie.

A cette fin, l'action commune comporte trois composantes: Elle renforce les efforts politiques déployés par l'Union européenne dans la poursuite de ses objectifs, elle comporte un moratoire commun sur les transferts ainsi qu'un moratoire commun sur la production des mines terrestres antipersonnel, et elle prévoit une contribution multidimensionnelle de l'Union européenne à l'effort de déminage et d'activités liées.

A titre d'information, une copie de la nouvelle action commune de l'Union européenne sur les mines antipersonnel est jointe à la version imprimée de ce discours et sera mise à la disposition de tous les délégués.

Au cours de nos travaux que nous avons effectués depuis la Conférence d'octobre 1996, nous avons démontré clairement qu'il ne suffit pas d'interdire l'emploi, le stockage, la production et les transferts des mines antipersonnel pour combattre efficacement le désastre humanitaire qu'ils causent à travers le monde. L'emploi indiscriminé de ces engins meurtriers, pendant des années et des années, nous a laissé un héritage horrible. Un nombre

effrayant de mines antipersonnel sont mises en place à travers le monde et attendent leur victime. Comment s'attaquer à un problème sans en éliminer la cause? Toute mine dédagée équivaut à une vie sauvée. Malheureusement, nous ne pourrons pas sauver toutes les vies. Chaque jour, des existences sont détruites par des mines antipersonnel, et des vies sont perdues. N'oublions pas ces victimes.

L'Union européenne et ses Etats Membres pour leur part sont prêts à assumer leurs responsabilités dans l'effort global en matière de déminage et d'assistance aux victimes. Au cours des dernières années, la Communauté européenne a augmenté sa contribution dans le domaine du déminage et de l'assistance aux victimes dans le cadre de son aide humanitaire, de la reconstruction et de la coopération au développement. En plus des contributions bilatérales des Etats Membres, l'Union européenne soutient de manière permanente les efforts internationaux de déminage et d'assistance aux victimes. Elle apporte une assistance ou contribue au financement de programmes ou de projets en réponse à la demande d'une organisation régionale, des autorités d'un pays tiers, du Comité International de la Croix Rouge, des Nations Unies ou d'autres organisations concernées. Dans ce contexte, je suis heureux de pouvoir annoncer que l'Union européenne vient d'agréer une nouvelle contribution de jusqu'à huit millions d'ECU pour des projets des appels spéciaux pour l'assistance aux victimes de mines du CICR.

Pendant les cinq dernières années, l'Union européenne a contribué à peu près 138 millions de dollars américains au déminage et l'assistance aux victimes, et figure par conséquent parmi les donateurs les plus importants au niveau mondial. Elle a été le donateur individuel le plus important au Fonds d'affectation volontaire des Nations Unies, et le donateur le plus important aux appels spéciaux pour l'assistance aux victimes de mines du CICR, et son engagement en matière de déminage s'étend sur tous les pays les plus sévèrement affectés par le fléau des mines. Le montant que je viens d'indiquer comprend les contributions de la Communauté européenne, qui ont été décrites plus en détail par Mme Bonino dans son discours, mais ne comprend pas les contributions substantielles

fournies par les Etats Membres de l'Union européenne à titre national.

En 1998, l'Union européenne renforcera davantage son engagement massif dans le domaine des besoins pratiques de déminage, quand plus de 60 millions de dollars seront prévues à ces fins.

Afin d'améliorer l'efficacité d'emploi des énormes efforts consacrés à la lutte contre les mines antipersonnel, il est aussi nécessaire d'assurer une meilleure coordination internationale, impliquant les principaux donateurs, au premier rang desquels l'Union européenne.

Monsieur le Président,

Avant de conclure, permettez-moi de dire encore quelques mots à titre national.

Le Luxembourg a toujours soutenu les efforts internationaux visant l'élimination totale des mines terrestres antipersonnel. Il a signé et ratifié la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination avec ses Protocoles, et a commencé les travaux pour ratifier le Protocole II modifié ainsi que du nouveau Protocole IV sur les armes à laser aveuglant.

Le 25 avril 1996, le Ministre des Affaires étrangères luxembourgeois et moi-même avons déclaré l'interdiction complète de la production, des transferts et

de l'entreposage des mines terrestres antipersonnel au Luxembourg. Depuis lors, nos dispositions légales nationales ont été modifiées afin d'inscrire ces interdictions dans la législation luxembourgeoise.

A la même occasion, j'ai donné l'instruction à l'armée luxembourgeoise de détruire les stocks de mines antipersonnel dont elle disposait, à l'exception de quelques exemplaires destinés à l'entraînement des équipes de déminage. En août 1997, cette tâche a été accomplie.

Le Luxembourg a participé, dès la Conférence internationale d'Ottawa en octobre 1996, aux travaux effectués dans le cadre du Processus d'Ottawa. Il a participé aux séminaires de Vienne et de Bonn, et aux conférences internationales de Bruxelles et d'Oslo. Le Luxembourg a co-parrainé la Déclaration de Bruxelles, et c'est avec plaisir que je signerai, au nom du Grand-Duché de Luxembourg, la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction aujourd'hui.

Laissez-moi remercier encore une fois tous ceux - et toutes celles - sans lesquels ce succès n'aurait pas été possible. En même temps, laissez-moi nous encourager tous à maintenir notre élan et à continuer et à coordonner nos efforts pour que nous puissions un jour aboutir à un monde libre de mines antipersonnel.

Je vous remercie, Monsieur le Président.



Intervention de Monsieur Jacques F. POOS, Président en exercice du Conseil des ministres de l'Union européenne, Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg

à la 3^{ème} P.I.C. (Peace implementation conference)

le 9 décembre 1997

Le processus initié à Dayton voici deux ans a été marqué par un succès incontestable sur deux plans seulement:

- le volet militaire des accords est réalisé et une présence militaire au-delà du 30 juin 1998 semble désormais acquise,
- la communauté internationale a lancé un effort de reconstruction considérable. Les routes sont réparées, des ponts sont reconstruits. Les habitations reçoivent de nouvelles toitures. Les communications téléphoniques sont partout rétablies. L'eau, l'électricité le gaz sont revenus.

Il est vrai que ces résultats resteront fragiles si d'autres progrès au niveau des institutions communes et de l'économie ne sont pas bientôt réalisés.

En effet, la vie d'un Etat, quelqu'en soit la construction constitutionnelle, dépend essentiellement du fonctionnement efficace de ses institutions.

C'est pour ces raisons que l'Union européenne souhaite que les responsables bosniaques, serbes et croates coopèrent pleinement entre eux et avec la communauté internationale.

La volonté des responsables politiques d'éviter le retour de la guerre n'est pas encore clairement établie. Pourtant, tel est le premier devoir des dirigeants de la Bosnie Herzégovine tant envers leurs citoyens qu'envers la communauté internationale.

En Bosnie, le gouvernement central fonctionne sans loi organique, ni secrétariat, ni lieu fixe.

L'assemblée ne s'est réunie que cinq fois depuis son élection l'année passée.

Le budget central n'est pas alimenté par les entités qui retiennent les recettes douanières ou ne les perçoivent tout simplement pas. De cette sorte la Bosnie ne peut même pas rembourser sa dette ou payer ses factures de gaz.

Des sommes importantes sont gérées sans la nécessaire transparence et en dehors de la légalité. Les travaux menés par la CAFAO (European Commission's Customs and Fiscal Assistance Office) ont mis à jour des insuffisances graves qui doivent être éliminées.

La Bosnie n'a toujours ni drapeau, ni monnaie commune.

Si la coopération avec le TRI a connu des progrès, elle restera insuffisante aussi longtemps que des personnes inculpées, telles que Radovan Karadzic et Ratko Mladic, ne seront pas transférées devant la Cour de La Haye.

Malgré ses discours officiels, la Fédération traîne des pieds pour réformer sa loi sur le logement afin d'ouvrir son parc de logements aux réfugiés et personnes déplacées. Or sans ces retours, Sarajevo ne sera pas une vraie capitale. Des villes comme Banja Luka demeureront mono-ethniques et Brcko ne guérira pas de ses blessures si les réfugiés ne sont pas autorisés à retourner.

Durant ces derniers mois, la Republika Srpska a connu une crise politique regrettable. Les élections législatives des 22/23 novembre devraient permettre un nouveau départ pour les institutions de cette entité en vue d'une politique de coopération dans le cadre du processus de paix.

Certes Dayton n'est peut-être pas facile à interpréter quant à l'exacte répartition des compétences entre le niveau central et celui des entités, entre la Présidence et le Conseil des Ministres, entre celui-ci et l'assemblée parlementaire. En cas de désaccord, il faut que les parties écoutent et suivent les arbitrages que rendra le Haut Représentant, comme cela est prévu par les accords de paix.

L'Union européenne appuie pleinement M. Carlos Westendorp dans le difficile exercice de ses fonctions.

Son action, celle de la communauté internationale, reste indispensable dans un avenir prévisible. Notre objectif final demeure une Bosnie-Herzégovine qui soit en mesure de se gérer enfin elle-même, qui soit dotée d'une administration honnête et impartiale et qui puisse vivre à l'intérieur de frontières respectées par ses voisins.

Des élections générales sont prévues en Bosnie-Herzégovine en 1998. L'OSCE y jouera certainement un rôle. Elles constitueront une nouvelle étape importante dans le processus de démocratisation du pays.

A cet effet, la réforme des médias doit être menée à bien pour en arriver à un fonctionnement démocratique et authentiquement pluraliste de ceux-ci. Le pluri-ethnisme des partis est à développer. Les efforts sont à poursuivre en vue de la création d'un système électoral permanent.

Malgré toutes les insuffisances que je viens de mentionner, il serait pourtant injuste de ne pas saluer ce qui a été accompli. Comparé à voici deux ans, les progrès sont tangibles.

Mais nous devons accélérer le pas et renforcer l'autorité du Haut Représentant.

Les citoyens de Bosnie, mais aussi nos citoyens attendent de nous que la Conférence de Bonn donne une impulsion décisive.

Un mot pour terminer, sur la situation au Kosovo, qui ne cesse de nous préoccuper. L'Union européenne souhaite une approche constructive pour résoudre les problèmes ethniques et des minorités de cette région. Un dialogue direct entre les parties devrait pouvoir commencer sans délai.

Aménagement du Territoire, Semaine Ministérielle d'Echternach, Conclusions de la Présidence

le 9 décembre 1997

1. Les Ministres responsables de l'aménagement du territoire des Etats membres de l'Union européenne se sont réunis avec Madame Wulf-Mathies, membre de la Commission européenne, ainsi que des représentants du Parlement européen, du Comité des Régions et du Comité Economique et Social à Echternach au Grand-Duché de Luxembourg le 9 décembre 1997 et ont débattu des suites à donner au premier projet officiel du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (S.D.E.C.) entériné à l'occasion de la réunion ministérielle informelle de Noordwijk au mois de juin de cette année. Le Luxembourg a présenté au début de sa présidence un programme de travail à court et moyen terme basé sur les conclusions de Noordwijk. Pour ce qui est des six mois écoulés, des avancées significatives ont été accomplies sur la voie de la réalisation des objectifs de ce programme de travail.

2. Les ministres estiment que le SDEC est dès à présent un instrument à utiliser en vue de développer davantage l'approche territoriale au niveau européen. Pour concrétiser cette vision il faudra, dans le cadre du processus continu dans lequel se situe le SDEC:

- l'affiner et l'approfondir dans le sens d'une spatialisation des options politiques sans pour autant compromettre l'équilibre de ces options, fondé sur un consensus;
- le prendre en considération au niveau régional, national, transfrontalier, transnational et communautaire;
- élargir le consensus sur la base du large débat décidé à Noordwijk et entamé depuis;
- préparer activement la création effective

de l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ORATE) conformément aux principes énoncés dans la note de base qui s'y rapporte.

3. Les ministres et la Commission ont retenu quatre lignes d'action permettant de poursuivre l'affinement et l'approfondissement du SDEC pendant la présidence du Royaume-Uni.

- l'affinement des contributions supplémentaires à la partie II du groupe d'experts ad hoc;
- l'intégration des résultats du débat mené au sein des Etats membres, dans son état d'avancement avant février 1998;
- un rapport de la Commission sur les résultats des consultations interservices menées à l'intérieur de la Commission;
- la préparation d'un nouveau chapitre du SDEC consacré aux perspectives territoriales de l'élargissement;

Ces différents éléments constitueront des compléments au premier projet officiel entériné à Noordwijk et seront présentés à Glasgow. Tous ces documents serviront de base à la poursuite du débat.

4. Différentes pistes ont été définies en ce qui concerne l'application du SDEC dans l'immédiat. Elles seront approfondies sous la présidence du Royaume-Uni.

5. Les ministres et la Commissaire accordent une grande importance à ce que le débat se poursuive à tous les niveaux prévus afin d'élargir le consensus sur le SDEC.

Dans ce contexte:

- Ils s'engagent à poursuivre le débat au niveau national.
 - Ils accueillent favorablement le programme présenté par la Commission, visant à organiser au niveau transnational 7 séminaires transnationaux à organiser entre début 1998 et le début du printemps 1999.
 - Ils approuvent les débats déjà lancés au niveau du Parlement européen, du Comité des régions et du Comité économique et social.
 - Ils sont d'avis que l'apport de toutes les parties intéressées (secteur privé, ONG et autres forces vives de l'Union européenne) revêt une grande importance. Ils prendront les initiatives nécessaires pour favoriser leur contribution au grand débat sur le SDEC.
 - Conformément aux conclusions de Noordwijk, ils soulignent l'importance d'impliquer, dans le processus du SDEC, les pays voisins extérieurs à l'Union, et en particulier les pays associés. Ils invitent explicitement les pays du Conseil de l'Europe à participer au débat alors que leur apport permettra d'élargir la vision d'une Europe plus solidaire et plus cohérente.
6. Selon certaines délégations, les difficultés rencontrées pour créer l'ORATE ont fait apparaître la nécessité d'engager une réflexion sur le cadre institutionnel.
7. Les Ministres et chefs de délégation des Etats-Membres réunis à Echternach, le mardi 9 décembre 1997 confirment, à partir des conclusions des réunions antérieures, le principe de la

création de l'O.R.A.T.E., précédé d'une phase test de deux ans (1998-1999).

Cette phase a trois objectifs:

- contribuer à la finalisation du SDEC en 1999, suite au large débat en cours dans les Etats-Membres et au niveau européen;
- définir les conditions institutionnelles, juridiques et financières nécessaires à la création de l'O.R.A.T.E.. Le Comité de Développement Spatial est chargé d'élaborer cette proposition.
- engager un programme d'études lié au SDEC à réaliser en réseau par des instituts spécialisés des Etats-Membres, dans le cadre de la proposition présentée par la Commission et cofinancée par celle-ci à 50 % au titre de l'article 10 du FEDER.

A cette fin, le programme d'études sera concerté au Comité de Développement Spatial au plus tard lors de la première réunion du CDS sous la Présidence du Royaume-Uni, avant le lancement de la procédure de l'appel à proposition par la Commission dans le respect des règles communautaires. La Commission associera informellement les Etats Membres par l'intermédiaire du Comité de développement spatial à la réalisation et à la mise en œuvre de ce programme d'études.

A l'issue de cette phase expérimentale de deux ans, un bilan sera transmis aux Ministres sur l'apport au processus du SDEC du programme d'études à réaliser en réseau par des instituts spécialisés en aménagement du territoire.

Les Ministres demandent également à l'autorité budgétaire de l'Union Européenne d'envisager pour l'an 2000 dans le budget communautaire une ligne budgétaire spécifique visant à financer à long terme l'O.R.A.T.E..



"L'Europe après le Sommet pour l'emploi de Luxembourg"

Discours de Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre de l'Economie
à l'occasion de la conférence de la presse syndicale, Luxembourg,

le 11 décembre 1997

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Traité d'Amsterdam marque un tournant dans l'histoire de la construction européenne. En inscrivant dans le nouveau Traité un chapitre spécial consacré à l'emploi, en élevant l'emploi au rang des grands objectifs de la politique communautaire commune, l'intégration économique et monétaire se double clairement d'une dimension sociale.

Beaucoup ont vu dans le nouvel objectif communautaire de l'emploi un pendant au pacte de stabilité et de croissance, un contrepoids aux fameux "critères de convergence" du Traité de Maastricht. Ainsi le Traité d'Amsterdam répond-il aux angoisses et aux espoirs exprimés par la majorité des citoyens européens. Selon un sondage récent d'Eurobaromètre, un quart des citoyens de l'Union pensent qu'ils risquent de perdre leur emploi dans les prochaines années. Une majorité de citoyens attendent que l'Union Européenne prenne des initiatives communautaires pour combattre le chômage.

La présidence luxembourgeoise de l'Union s'est vue investie à Amsterdam d'un véritable défi. Comment donner vie au noble objectif d'une politique de l'emploi commune? Il fallait inventer, ex nihilo, les principes et les procédures de mise en œuvre d'une politique de l'emploi, qui tire parti des bénéfices de la coordination renforcée des politiques budgétaires et économiques, tout en respectant l'impératif de la subsidiarité, étant donné que les instruments d'action sont aux mains des Etats membres, voire des entités régionales ainsi que des partenaires sociaux.

De plus, plusieurs Etats membres, et non des moindres, avaient impérativement fait savoir qu'ils s'opposeraient à toute mesure demandant un effort financier supplémentaire à l'Union ou aux Etats.

Sous ces conditions il était difficile sinon impos-

sible à la petite équipe autour du Premier Ministre Jean-Claude Juncker, de Madame la Ministre Mady Delvaux ainsi que de votre serviteur, de présenter pour le sommet de Luxembourg une sorte de potion magique permettant d'effacer rapidement des années de crise de l'emploi.

De toute façon il n'y a pas et il n'y aura jamais de solution miracle. La lutte pour le plein emploi nécessite un effort incessant, car devant s'adapter aux mutations économiques et sociologiques intervenant continuellement.

Je m'abstiendrai de toute appréciation des résultats du sommet pour l'emploi.

A Luxembourg, les chefs d'Etat et Gouvernement ont adopté une méthode et ont fixé des objectifs, dont certains sont quantifiés, donc vérifiables.

Même si les "objectifs de Luxembourg" pour la lutte contre le chômage sont moins contraignants que les "critères de Maastricht" pour l'achèvement de l'Union économique et monétaire, ils ont été conçus pour enclencher la même dynamique.

Le fait d'imposer à l'Union Européenne d'adopter chaque année des "lignes directrices pour l'emploi", puis de demander aux Etats membres d'élaborer sur base de ces "lignes directrices" un "plan d'action national pour l'emploi" à discuter au niveau de l'Union, mettra chaque Gouvernement dans l'obligation politique de se fixer des buts concrets et de les atteindre.

Les "plans d'actions nationaux pour l'emploi" ne seront pas uniquement soumis à la surveillance multilatérale des Etats de l'Union, mais seront discutés dans chaque pays par les forces politiques et syndicales de ce pays, ce qui constituera une incitation supplémentaire pour chaque Gouvernement de faire un effort consistant en matière d'emploi.

De ce fait le sommet de Luxembourg constituera un nouveau départ pour la politique de l'emploi en Europe.

Si les Etats se conforment à la méthode retenue, - et ils ont contracté cet engagement politique -, les "objectifs de Luxembourg" mèneront certainement à une plus grande convergence sociale en Europe.

Celle-ci sera nécessaire, car constituant l'indispensable complément à la réalisation de l'Union Economique et Monétaire.

Force est de constater que la priorité sur l'agenda politique de l'Union reste l'introduction de l'euro et le fonctionnement sans heurts de l'Union économique et monétaire.

La doctrine dominante actuelle, que d'aucuns appellent la "pensée unique", accorde une place très importante, voire exclusive, à la lutte contre l'inflation.

On peut s'interroger sur la nécessité de poursuivre cet objectif avec autant de vigueur, en considérant le niveau d'inflation atteint: 1,7% au mois d'octobre! L'hydre inflationniste semble bien morte.

Le pacte de stabilité fixe des procédures rigoureuses. En cas de déficits publics dits excessifs, des sanctions sont prévues. La politique de l'emploi se trouve ainsi corsetée par les exigences monétaristes d'une croissance non inflationniste. C'est dire que la marge de manoeuvre pour des programmes de mise au travail reste nécessairement limitée, tant que nos économies ne réussiront pas à réaliser durablement des taux de croissance économiques supérieurs à 3%, qui seuls permettront de desserrer la contrainte budgétaire et de réduire la partie du chômage conjoncturel.

La volonté de faire partie de la zone euro afin de profiter à l'avenir de la stabilité des taux de change et de taux d'intérêts faibles, a incité tous les Etats membres à faire de parfois douloureux efforts de consolidation budgétaire. En clair, de pratiquer des politiques d'austérité des dépenses publiques, parfois liées à une augmentation des prélèvements obligatoires, afin de pouvoir respecter les critères de convergence.

Cette volonté politique a porté ses fruits, puisque 11 Etats semblent vouloir et pouvoir faire partie de la zone euro, dont le lancement définitif se fera le 2 mai de l'année prochaine.

Parfois les médias présentent le respect des critères de convergence comme une camisole de force limitant inutilement la marge de manoeuvre des Etats. Or il faut rappeler que la référence à des objectifs paramétrisables et sanctionnables est nécessaire. D'une part, le budget communautaire est très léger. Il ne représente que moins de 2% du PIB communautaire et ne peut de ce fait guère influencer significativement la conjoncture européenne. D'autre part, les Etats restent souverains pour toute une série de politiques fondamentales.

Il fallait donc resserrer la coordination des politiques économiques pour réussir une union monétaire stable.

On a parfois tendance à oublier la longue marche vers la coordination. Il n'est pas si éloigné le temps où les politiques nationales de dévaluations compétitives isolées faites aux dépens des partenaires européens, où des tentatives de politiques de relance solitaires ont contribué à désarçonner les cycles conjoncturels du continent européen et à plonger, au cours des années quatre-vingt, les Etats dans un jeu à somme négative.

Songez au triste épisode d'août 1993, qui a fait exploser le système monétaire européen et a forcé l'Europe à recourir à un flottement interne des monnaies en élargissant de 2,25 % à 15 % les marges de fluctuation. Qui ne se souvient de l'envolée des taux d'intérêt, pénalisant l'investissement et donc la croissance. La réalisation de la monnaie unique et la nécessaire coordination des politiques économiques permettra à l'Europe de franchir un pas historique vers un marché intérieur d'autant moins dépendant des contraintes extérieures, que près de trois quarts des échanges de biens et de services se feront à l'intérieur d'une même zone monétaire, empêchant les marchés, pour ne pas dire la spéculation, de parier sur les hausses ou les baisses des parités entre les monnaies des Etats membres.

Personnellement je ne suis pas partisan d'une politique uniquement monétariste.



Pour moi, la politique économique doit être au service de la société, donc de l'emploi.

Je n'ai jamais admis le caractère "scientifique" des critères de Maastricht, et je ne pense pas qu'il faille les remplir à la décimale près pour faire partie de la zone "Euro".

En fait les "critères de Maastricht" sont, en tendance, des critères de bon sens, de bonne gestion des affaires publiques. Même sans la contrainte de l'Union Economique et Monétaire, aucun Etat n'aurait pu se permettre de creuser indéfiniment les déficits budgétaires, de vivre à crédit, de ponctionner toujours plus les contribuables, que ce soient les entreprises ou les simples citoyens.

Une des causes essentielles du chômage grandissant en Europe consiste dans la montée inexorable des prélèvements obligatoires, qui a conduit à un renchérissement continu du coût du travail.

Au sommet de Luxembourg les chefs d'Etat et de Gouvernement ont conclu à la nécessité d'alléger la fiscalité du travail afin de favoriser l'emploi: Plusieurs pistes sont possibles. Le livre blanc de Jacques Delors de 1992 avait déjà préconisé un accroissement de la taxation des produits énergétiques au profit à la fois d'une politique environnementale plus conséquente et d'un abaissement des prélèvements pesant sur le facteur travail.

La Commission Européenne réfléchit actuellement sur une baisse éventuelle de la charge fiscale sur le travail et une augmentation concomitante de la TVA, ce qui selon les calculs des services de la Commission aurait un effet positif sur l'emploi, mais un effort plus négatif sur l'inflation et le pouvoir d'achat.

D'autres moyens de taxation, ayant vocation à limiter l'imposition du travail, ont été proposés:

Quotidiennement, quelque 1 500 milliards de dollars font de multiples allers et retours sur les marchés de changes. D'aucuns pensent qu'il y a urgence à jeter des grains de sable dans ces mouvements de capitaux aléatoires et déconnectés de l'économie réelle, en introduisant une taxation des

transactions financières. C'est ce qu'on appelle la "taxe de Tobin", du nom du Prix Nobel d'économie qui la proposa au début des années soixante-dix. Il s'agit de lever une taxe modeste sur toutes les transactions de changes pour dissuader la spéculation erratique et procurer des recettes nouvelles à la communauté internationale.

Relever le défi de la souveraineté nationale et communautaire dans un monde marqué par la globalisation et la société de l'information a fait émerger une autre idée qui mérite réflexion: celle d'une taxe sur le débit d'information, qu'on appelle la "bit tax", une piste additionnelle qui devrait être étudiée sérieusement.

Si ces deux dernières taxes ne seront vraisemblablement pas introduites dans un avenir prévisible, une meilleure répartition entre la taxation du facteur travail et de celle du facteur capital devient nécessaire et possible.

C'est dans ce contexte qu'il faut voir le récent accord politique des Ministres de l'Economie et des Finances sur la concurrence fiscale nuisible en matière d'imposition des sociétés et de fiscalité de l'épargne.

Je souligne que cet accord politique s'est fait sous la présidence luxembourgeoise, alors que chacun sait que, dans cette affaire, mon pays a des intérêts vitaux qui se traduisent par des dizaines de milliers d'emplois!

Pour qu'une telle neutralisation de la concurrence fiscale ait quelque chance que ce soit de se révéler efficace, il faut avant tout veiller à ce que les mesures de rapprochement fiscal soient applicables, d'une part, à toutes les entités territoriales de l'Union, y compris dans les territoires dépendants, et, d'autre part, aux pays tiers, en commençant par les pays de l'OCDE. Car, à quoi servirait une imposition plus lourde des revenus mobiles sur le profit et l'épargne en Europe si ceux-ci se mettaient à l'abri à l'étranger, loin de la portée des Etats membres de l'Union?

C'est la raison pour laquelle mon pays a lié son accord sur une taxation de l'épargne à une harmonisation de l'imposition effective des sociétés.

Il faut à l'Europe non seulement des standards sociaux minimaux, mais également une harmonisation minimale de fiscalité des entreprises et du capital.

Mesdames et Messieurs,

En imposant aux Etats de l'Union une politique budgétaire plus responsable, une réduction des déficits publics, et partant, de l'endettement public, le processus enclenché par le traité de Maastricht a permis une convergence des économies européennes presque inespérée. L'inflation est maîtrisée, les taux d'intérêts reculent partout.

La dynamique de la convergence a amené les marchés financiers à intégrer de plus en plus la perspective de l'Union Monétaire dans leurs stratégies.

Prenons l'exemple de l'Espagne: Il y a 18 mois, personne ne croyait que l'Espagne ferait partie de l'Union Monétaire en 1999: l'écart des taux à long terme entre l'Espagne et l'Allemagne dépassait 5 %.

La ferme résolution tant du Gouvernement Gonzales que du Gouvernement actuel de tout faire pour assurer la présence de l'Espagne dans l'euro a convaincu les investisseurs.

Qu'ont-ils fait? Ils ont massivement investi dans des titres espagnols pour jouer la différence de taux de 5%. Du coup, ces taux ont fortement baissé. Aujourd'hui le différentiel de taux est inférieur à 0,50%.

Conséquence inespérée: l'Etat espagnol a pu refinancer sa dette à des taux beaucoup plus bas, et a donc pu réduire son déficit budgétaire! C'est l'enclenchement d'un cercle vertueux, qui s'applique d'ailleurs de la même manière au Portugal et à l'Italie.

La réalisation de l'Union monétaire ne plongera bien sûr pas l'Europe dans une situation idyllique. La transparence des prix et des coûts amènera davantage de concurrence, en principe bénéfique pour le consommateur, mais qui en subira parfois le contrecoup, en perdant son emploi suite à des restructurations, à des rationalisations.

Mais aucun Etat ne peut subventionner éternellement des emplois improductifs, maintenir sous perfusion budgétaire des secteurs dépassés technologiquement. Aucune société ne peut tolérer les rentes douillettes de corporations se contentant de défendre leur seul fromage.

Aucune économie ne peut se soustraire à des ajustements structurels dans des secteurs en crise ou en mutation.

Mais en acceptant les réalités, fussent-elles déplaisantes, les Etats européens peuvent réagir en se dotant d'une politique économique volontariste, d'une politique structurelle interventionniste, d'une politique industrielle active.

La globalisation, la libre-concurrence doit être encadrée, doit fonctionner selon des règles mutuellement admises.

Il n'y a pas de liberté sans responsabilité. Il n'y a pas de libéralisme économique sans règles, ni contrôles.

Il n'y aura pas de développement durable sans cohésion sociale forte et sans solidarité. A tout cela il faut l'Etat, peut-être plus économe, mais nécessairement fort.

Il est vain de vouloir préserver chaque emploi. Mais il est nécessaire de lutter pour le maintien de chaque emploi qui peut être sauvé, en acceptant parfois des sacrifices. Car tout emploi perdu en phase récessive ou adaptative, est généralement du savoir-faire perdu définitivement, qui ne revivra pas, même en cas de reprise économique.

Le lancinant problème du chômage nous enseigne que tout emploi n'est jamais un droit acquis, mais résulte d'un processus dynamique, qui, comme la vie humaine, connaît des cycles destructeur et créateur.

Aux Etats-Unis, il y eut en vingt ans destruction de 43 millions d'emplois, mais en même temps création de 70 millions d'emplois nouveaux.

En Europe, il y eut sur pratiquement la même période 8 millions d'emplois détruits, contre 16 millions



de créations d'emploi. Malgré un solde positif, le chômage a augmenté massivement, car la population active s'est accrue en même temps de 28 millions.

Aux Etats-Unis, pays du "hire and fire", l'on perd plus souvent son emploi, mais on a une chance plus grande qu'en Europe de retrouver plus rapidement un emploi.

S'il n'y avait pas le cortège de plus en plus long des "working poor", des faillites personnelles, des 2 % d'Américains en âge de travailler derrière les barreaux des prisons, l'on pourrait peut-être s'accommoder de cette "flexibilité" américaine.

Mais l'ambition et la tradition européenne nous imposent de ne pas choisir entre la montée d'un chômage de masse ou l'aggravation des inégalités sociales.

L'Europe doit réinventer le dialogue entre partenaires sociaux, afin d'arriver à une flexibilité positive de l'emploi, une flexibilité sans injustice.

A cet égard l'aménagement et la réduction du temps de travail doivent cesser d'être un tabou, même si d'évidence il faut en discuter sectoriellement.

En 1996, plus de 4000 accords sur la durée du travail ont été signés en France. L'organisation collective du travail cède de plus en plus le pas à des horaires individualisés.

Plus de la moitié de ces accords combinent réduction et aménagement du temps de travail. Les accords permettent le plus souvent aux entreprises d'adapter leur outil de production ou leur offre de services aux fluctuations de la demande et/ou en faveur de la durée d'utilisation des équipements.

Cet éclatement du temps de travail standardisé mène à une multitude de situations, reflétant mieux la diversité de l'économie moderne.

Cette flexibilité positive, car sécurisée à travers l'accord négocié, est une condition essentielle devant permettre à l'Union de mener enfin une politique macro-économique visant également le plein emploi.

Ainsi, du traité de Maastricht, en passant par le traité d'Amsterdam jusqu'aux objectifs pour l'emploi de Luxembourg se met en place une politique européenne plus cohérente, une politique qui met l'économique et le monétaire au service de l'emploi.

"Progrès dans le domaine de la justice et des affaires intérieures"

Intervention de Monsieur Marc FISCHBACH, Président en exercice du Conseil JAI, devant le Parlement européen

le 16 décembre 1997

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, une belle tradition nous est offerte par l'article K6 du traité qui nous conduit, chaque année, à faire le bilan, dans le cadre du troisième pilier, des actions et des réalisations concernant la justice et les affaires intérieures.

Je dirai tout d'abord, Monsieur le Président, que j'ai apprécié l'intervention de M. Nassauer, un des spécialistes de la matière dans ce Parlement et qui, en fait, a indiqué un certain nombre de pistes que nous devrions prendre au sérieux dans les mois, les années à venir, puisqu'il s'agit de pistes tout à fait réalistes, qui devraient s'insérer dans une coopération plus étroite, plus loyale entre le Conseil et le Parlement européen.

Je voudrais dire aussi, Monsieur le Président, que je fais ici le bilan de l'année 1997. Ce n'est pas le bilan de la présidence luxembourgeoise, car celui-ci s'insère en fait dans celui de la présidence néerlandaise. La présidence néerlandaise était préoccupée par la préparation et l'élaboration du projet de traité d'Amsterdam, et je crois qu'elle a bien fait son travail. Il appartenait ensuite à la présidence luxembourgeoise de mettre en oeuvre et d'anticiper sur un certain nombre de dispositions du traité d'Amsterdam. Je sais gré à votre Parlement de nous avoir suivis.

J'avais demandé à tous mes collègues de faire comme si nous étions déjà dans la logique d'Amsterdam, et tout le monde m'a suivi. Je peux dire, Monsieur le Président, à l'adresse de M. Nassauer, de M. Schulz et de tous les autres intervenants, que, finalement, la présidence britannique, qui va nous suivre, et la présidence autrichienne, qui suivra la présidence britannique, sont toutes deux disposées à continuer sur la même lancée et à faire leur *modus vivendi* dont nous étions convenus au cours de ces six derniers mois. Tous ont été désireux de le faire, puisque votre Parlement

a réagi sans retard à notre offre en donnant son avis à temps sur un certain nombre de projets, d'actions communes, que la présidence vous avait soumis, et avec un résultat, finalement, tout à fait encourageant.

La présidence luxembourgeoise et la présidence néerlandaise se sont focalisées sur un certain nombre de domaines plus particuliers. Le premier domaine était celui de la lutte contre la criminalité organisée. Fort de ce calendrier d'Amsterdam, 33 points ont été enfermés dans des délais bien précis, bien définis. Nous devons évidemment respecter ce calendrier. Je crois que nous l'avons fait, en trouvant un accord politique sur l'action commune établissant un réseau judiciaire européen. Nous l'avons fait en mettant la dernière main à l'action commune selon laquelle les instruments internationaux devront être évalués autrement sur le plan national. Il ne suffit pas d'adopter une convention, encore faut-il savoir si tout le monde est disposé à l'appliquer sur le terrain, conformément à la volonté du législateur.

Nous avons tout fait, je dis bien tout fait, pour finaliser l'action commune portant incrimination de la participation à une organisation criminelle. Nous n'avons pas réussi. Je vous avoue que j'en suis extrêmement déçu, parce que votre Parlement a raison d'insister, encore et toujours, sur la nécessité d'une définition commune de la criminalité organisée. Comment voulons-nous combattre le crime organisé, dans l'Union européenne, si nous n'arrivons pas, entre États membres, à nous mettre d'accord sur le même langage, sur le même *wording*, sur la même définition du crime organisé. Nous étions tout près d'y arriver, Monsieur le Président, mais un État membre, un seul, nous a empêchés d'aller de l'avant, et donc de nous mettre d'accord.

Je dirai encore, Monsieur le Président, que nous

avons également fait des progrès considérables dans le domaine de la coopération policière. Je veux parler d'Europol. Cinq États membres, à l'heure où nous avons cette discussion, ont d'ores et déjà ratifié la convention d'Europol. Il reste dix États membres, qui devraient le faire dans les mois à venir, et au plus tard au mois de février, pour qu'Europol puisse devenir opérationnel au mois de juillet. Nous avons mis au point la majorité des règlements qui seront à la base de cette nouvelle institution qu'est Europol et nous avons bon espoir de voir finalisée et ratifiée cette convention par tous les États membres d'ici le début de l'année prochaine.

Nous considérons, je considère personnellement l'adoption de la convention de Naples II comme le fleuron de la présidence luxembourgeoise, et je vous dis pourquoi. Il s'agit d'une coopération entre administrations douanières, qui devrait donner aux autorités douanières les instruments nécessaires et suffisants pour lutter de façon efficace contre le trafic illégal d'alcool, de cigarettes, de drogues, de psychotropes, d'armes, de munitions, de matériel nucléaire. Il s'agit d'un instrument qui devrait permettre un saut qualitatif dans la lutte transfrontalière contre la criminalité organisée.

Mais nous n'en restons pas là. Nous allons également enregistrer l'adoption, l'accord politique, de la convention de Bruxelles II. C'est la première fois qu'en matière de coopération judiciaire dans le domaine civil nous dépassons le stade patrimonial pour élargir nos compétences au domaine matrimonial. Cette évolution est extrêmement importante pour nos concitoyens, puisqu'il s'agit de matières comme le divorce, la séparation de corps, l'annulation du mariage, la garde des enfants, décisions qui demandent à être reconnues et exécutées dans tous les États membres. Là aussi nous avons finalement approuvé une convention qui est d'une importance vitale pour la communauté de droit à laquelle nous aspirons. Je pourrais citer encore d'autres exemples.

Je dois signaler, en matière de drogue, un certain nombre de résultats, mais surtout, et c'est là une première, ceux de cette première réunion informelle entre ministres de la Justice et ministres chargés du dossier de la drogue, qui ont discuté d'une

approche plus cohérente, plus pragmatique, dans le domaine de la lutte contre les drogues. Je ne vous dirai pas que cette réunion a été un grand succès, mais elle a eu le mérite de permettre la discussion, en toute sérénité, en toute objectivité, des problèmes qui sont du ressort à la fois des ministres de la Justice et des ministres de la Santé, encore qu'ils les apprécient sous des angles différents. Il est évident que les ministres de la Justice ont tendance à mettre davantage l'accent sur l'aspect répressif, alors que les ministres de la Santé, évidemment, sont essentiellement préoccupés par l'aspect préventif. Eh bien, nous avons quand même réussi à trouver autour de la table un consensus minimal.

Je vous dirai en quoi je considère que cette discussion a été extrêmement utile. Elle devrait d'ailleurs guider les ministres de la Justice et de la Santé dans les mois et les années à venir. En effet, les ministres se sont mis d'accord sur le fait que le toxicomane est essentiellement un homme ou une femme malade, qui demande à être assisté, qui demande à être aidé, et non pas à être puni. Et nous nous sommes mis d'accord pour dire que, finalement, il importe de mettre tout autant, sinon davantage, l'accent sur les aspects préventifs de la lutte contre les drogues que sur les aspects répressifs.

Voilà, Monsieur le Président, un bilan très sommaire de cette année, mais il devrait quand même être suffisamment marquant pour être bien compris par les honorables parlementaires. Cette année a été, à mon avis, extrêmement utile sur le plan de la justice et des affaires intérieures. Nous avons fait des progrès considérables dans un certain nombre de domaines, comme la lutte contre la criminalité organisée, la coopération policière, la coopération judiciaire en matière pénale, la coopération judiciaire en matière civile. Nous avons par ailleurs enrichi et intensifié le dialogue avec les PECO et avec Chypre, en insistant plus particulièrement sur l'évaluation des instruments juridiques, conformément aux critères de Copenhague, mais vous verrez, Monsieur le Président, que les négociations avec les PECO, avec les États de l'Europe centrale et orientale, seront certainement très difficiles au niveau du troisième pilier et de l'évaluation des instruments que je viens d'évoquer.

Monsieur le Président, je pense que nous avons fait un travail honnête. Evidemment, nous n'avons pas tout fait, mais, en tout état de cause, les résultats d'une présidence se mesurent au succès des présidences qui vont lui succéder. Encore une fois, je voudrais vous remercier de m'avoir donné la parole. Mais je voudrais surtout remercier le Parlement, ainsi que les honorables membres de la commission des libertés publiques, de la commission juridique, de la commission institutionnelle et de la commission du contrôle budgétaire, puisque nous avons fait beaucoup de choses aussi dans le domaine de la protection des intérêts financiers de

la Communauté et dans le domaine de la corruption, je voudrais les remercier tous pour leur engagement et pour leur disponibilité au service d'une cause qui est commune au Conseil et au Parlement. Je veux parler de notre lutte déterminée contre la criminalité organisée. La sécurité, Monsieur le Président, et l'immigration, sont les sujets qui préoccupent le plus nos concitoyens. Il faut donc que nous répondions à leurs attentes, et à leurs intérêts, car ils sont légitimes et ils devraient aussi nous interpeller quant à la crédibilité du travail que nous faisons ensemble.



Discours de fin de Présidence de Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Président en exercice du Conseil

devant le Parlement européen à Strasbourg

le 17 décembre 1997

Monsieur la Président, Mesdames, Messieurs,

Le 1er juillet de l'année en cours la présidence luxembourgeoise a débuté dans la morosité faisant suite à l'adoption du traité d'Amsterdam. Celle-ci était largement injustifiée parce qu'il va falloir donner sa chance au traité d'Amsterdam.

Nous terminons cette présidence luxembourgeoise non pas dans un enthousiasme débordant, mais dans une atmosphère qui est devenue plus sereine et plus laborieuse. Cette sérénité découle de notre capacité de démontrer que nous savons rester fidèles aux ambitions à long terme et à celles, plus anciennes, que nous avons contractées en adoptant et en ratifiant le traité de Maastricht. Nous avons prouvé que nous étions en mesure de nous attaquer à de nouvelles ambitions pour dégager de nouveaux horizons. Nous avons voulu rendre le projet européen plus complet, de lui donner toute son ampleur. Nous l'avons fait par le biais des conclusions adoptées le 21 novembre 1997 lors du sommet pour l'emploi.

Je vous ai dit en octobre, dans ce même hémicycle, qu'il était exclu que ce sommet devienne celui de la déréglementation excessive, voire de la paraphrase. Je crois pouvoir dire aujourd'hui que nous avons tenu parole sur ce point - et sur d'autres - puisque le sommet européen pour l'emploi a su adopter des décisions concrètes, quantifiées et chiffrées partout où cela était possible.

En quittant Amsterdam, on nous avait dit d'organiser un sommet sur l'emploi, mais de ne pas consacrer des moyens budgétaires supplémentaires aux politiques afférentes. À Luxembourg, nous avons adopté des conclusions comportant l'octroi de nouveaux moyens budgétaires, grâce à l'intervention très efficace de votre Parlement, la Banque

européenne d'investissement va déboursier trois fois 150 Mécus et 10 milliards d'écus. Des investissements supplémentaires de l'ordre de 30 milliards d'écus auront lieu dans toute l'Europe, chose qui aurait été inconcevable sans l'impulsion donnée par le sommet pour l'emploi. Nous avons adopté des orientations concrètes, quantifiées, sur la formation des chômeurs. Notre ambition est de multiplier par deux le nombre de chômeurs concernés. S'agissant du chômage de longue durée et du chômage des jeunes, nous nous sommes montré concrets: nous avons redonné un nouvel espoir aux chômeurs de longue durée et aux jeunes chômeurs en leur offrant un nouveau départ. Nous avons su nous mettre d'accord sur une méthode d'encadrement des politiques de l'emploi au cours des années à venir. Ce sera la méthode de la convergence. Rappelez-vous les doléances qui ont été exprimées pendant plus d'une décennie: on reprochait vivement aux autorités politiques de l'Union européenne de se consacrer exclusivement à la politique monétaire et à la politique économique, et de manquer d'ambition dans le domaine de l'emploi. Aujourd'hui nous appliquons la même méthode de convergence aux politiques de l'emploi. Nous espérons que le zèle de convergence qui fut le nôtre lorsqu'il s'agissait de préparer l'Union économique et monétaire, nous gagnera lorsqu'il s'agira de mettre en place des politiques plus cohérentes et plus conséquentes en matière d'emploi.

Le Conseil européen sur l'emploi pose des jalons. Il marque le début d'une nouvelle ambition, le début d'un nouveau projet pour l'emploi. Luxembourg a été un point de départ. À chaque étape nous devons vérifier s'il y a lieu de revoir nos méthodes pour les compléter, s'il y a lieu d'amender les lignes directrices pour les rendre plus performantes. Lundi, le Conseil "Affaires sociales" a su adopter les premières lignes directrices. Nous voudrions

que les présidences britannique et autrichienne procèdent aux premières évaluations concrètes et aux premiers réajustements. J'ai demandé aux Etats membres de présenter leur plan d'action national pour le 15 avril de l'année prochaine. J'espère que le Conseil européen de Cardiff pourra s'en occuper et je voudrais que lors du Conseil européen de Vienne, à la fin de l'année prochaine, nous soyons en mesure de faire le premier bilan critique et autocritique.

Lors du sommet pour l'emploi, nous nous sommes efforcés de compléter le projet européen. De même, les décisions prises lors du deuxième sommet de Luxembourg sur l'élargissement, visent à élargir la portée du projet européen. Au début de cette décennie, l'histoire s'est accélérée et l'Europe se devait de fournir une réponse politique solide et cohérente. Je crois que c'est ce que nous avons fait vendredi et samedi dernier, à Luxembourg, lorsque nous nous sommes mis d'accord sur une méthode et sur une méthodologie de l'élargissement.

De nouvelles lignes de division ne traverseront pas le continent européen. Encouragés par l'avis du Parlement, nous avons tout fait pour que ce processus d'élargissement global devienne évolutif. Les onze pays candidats seront compris dans le processus d'élargissement et d'adhésion, et dans les négociations. Il est évident que nous devons prendre en compte les progrès accomplis par certains pays candidats en matière de transformation et d'ajustement économique et social, progrès qui leur ont permis de distancer les autres. Les plus avancés pourront entamer des négociations s'inscrivant dans le cadre des conférences intergouvernementales. Ceux qui, aujourd'hui encore, accusent un certain retard, se verront proposer une préparation mieux adaptée. C'est un processus ouvert: les pays retardataires pourront, bien entendu, rattraper le retard qu'ils ont sur d'autres. Ce processus doit respecter la dignité des pays candidats. Donc il n'y aura pas de négociations par groupe, mais des négociations bilatérales avec l'Union européenne, qui seront personnalisées afin de prendre en compte les disparités des pays candidats.

Nous avons parlé de la Turquie et la Turquie a beau-

coup parlé de l'Union européenne. En disant oui aux pays de l'Europe centrale et de l'Europe orientale et à Chypre, nous n'avons pas voulu dire non à la Turquie. Nous considérons que la Turquie est un grand Etat européen. La place de la Turquie au milieu de la famille européenne n'est pas un sujet que nous pouvons discuter dans la controverse. C'est un fait acquis de l'histoire. Nous voudrions que la Turquie comprenne que, non seulement, nous ne sommes pas un club de Chrétiens, mais que nous sommes, si je peux rester dans cette terminologie, un club qui a certaines règles. En conséquence, nos amis turcs doivent savoir que pour pouvoir devenir membres de ce club, il faut savoir respecter certaines règles.

L'Union européenne n'est pas une organisation internationale. Elle n'est pas une organisation internationale comme tant d'autres. L'Union européenne est un espace fait de liberté et de volonté politique. Elle est plus qu'une organisation internationale. Nous respecterons toujours la dignité de la Turquie. Je voudrais que la Turquie respecte aussi notre dignité et notre façon de faire et notre façon de voir les choses.

Nous avons voulu rendre le projet européen plus complet en remplaçant l'homme, en particulier l'homme sans travail, au centre de nos préoccupations. Nous avons voulu élargir le projet européen en essayant d'apporter une réponse aux pays d'Europe centrale et orientale et à Chypre. Nous avons aussi essayé de crédibiliser notre ambition majeure, à savoir l'Union économique et monétaire.

Il y a trois ou quatre mois, tous pensaient que nous ne serions pas en mesure de nous mettre d'accord sur une stratégie de renforcement de la coordination des politiques économiques. Aujourd'hui c'est chose faite. Samedi, à Luxembourg, nous avons adopté une résolution sur le renforcement de la coordination des politiques économiques. La Banque centrale européenne dont l'indépendance ne saurait être mise en cause par personne, se verra opposer un pendant politique. Pour pouvoir engager un dialogue constructif avec la Banque centrale européenne, les Etats membres disposeront de tous les instruments nécessaires pour articuler leurs pensées politiques et influencer comme il se doit, les choix de politique économique dans tous les pays

de l'Union européenne. Nous disposons d'une résolution sur la coordination des politiques économiques. Celle-ci nous dote d'un instrument de travail que certains n'ont pas aimé, mais qui prendra corps quoi qu'il arrive: il s'agit du conseil de l'euro ou le conseil euro x, où les Etats membres qui auront pour charge de gérer en commun, de façon collective et solidaire, la même monnaie, où ces Etats membres qu'on dit "in" pourront se rencontrer pour discuter des problèmes qui leur seraient spécifiques étant entendu qu'à chaque fois où il s'agira d'aborder des questions d'intérêt commun, la présence des quinze Etats membres doit être assurée. Pour crédibiliser la marche de l'Union européenne vers la monnaie unique, nous avons su prendre une décision qui a eu son importance. Elle consiste à faire coïncider la date de fixation de la liste des pays membres participant au 1er janvier 1999 au lancement de la monnaie unique avec celle où les parités entre les monnaies nationales participantes seront fixées. Nous avons pris toutes les décisions techniques qui devaient l'être: les pièces et les billets seront introduits au 1er janvier de l'année 2002. En matière d'union économique et monétaire, nous avons donc fait tout le travail qui restait à faire et, en

ne prenant pas de décisions, nous avons pris une initiative essentielle à Luxembourg. Nous n'avons pas décidé que l'Union économique et monétaire ne se ferait pas au 1er janvier 1999. Rappelez-vous cette disposition pernicieuse du traité établissant que la troisième phase de l'Union européenne et monétaire débiterait le 1er janvier 1999, si aucune décision n'est prise avant la fin de l'année 1997. En ne disant rien sur la date, nous avons tout dit sur la date. Un jour nous constaterons que ce silence du Conseil européen pourra être le moment le plus important de la construction monétaire. Comme quoi, il est parfois sage de se taire. C'est ce que je vais faire maintenant en vous disant que nous avons l'impression d'avoir fait ce à quoi vous étiez en droit d'attendre de nous. Nous avons assuré et rendu plus crédible la marche de l'Union européenne vers l'euro. Nous avons replacé l'homme en replaçant l'emploi au centre des préoccupations politiques de l'Union européenne et nous avons su apporter les réponses politiques aux mouvements de l'histoire. Cette décennie marque la réconciliation entre l'histoire et la géographie européennes. Sachons être à la hauteur de tant d'ambition, de tant d'espoir et de tant de nouveaux horizons.

Discours de fin de Présidence de Monsieur Jacques F. POOS, Président du Conseil de l'Union européenne, Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg

devant la session plénière du Parlement européen à Strasbourg

le 17 décembre 1997

Faire en quelques instants le bilan de six mois d'activités à la tête du Conseil demeure un exercice bien téméraire. Le risque d'omettre telle ou telle réalisation peut donner lieu à des interprétations en sens divers. L'écueil, d'un autre côté, de chercher à exagérément grossir "tel ou tel succès" est tout aussi évident.

Comme le Premier Ministre et moi-même l'avons itérativement souligné, la Présidence représente un service que les Etats membres rendent à tour de rôle à l'Union. C'est d'abord et avant tout la gestion sereine et méthodique d'un calendrier et d'échéances imposés avec l'objectif de fournir une contribution concrète à notre processus d'intégration.

Dans ce contexte, nous nous étions fixé un double but: d'une part, faire preuve de notre capacité d'organisation des travaux tant sur le plan interne que sur le plan externe; d'autre part, témoigner de notre capacité de faire avancer les dossiers fort complexes qui vous sont familiers.

Le Premier Ministre Jean-Claude Juncker vous a, quant à lui, expliqué les résultats des deux Conseils Européens (Emploi et Elargissement) qui ont émaillé le calendrier de notre Présidence.

Il m'appartient de vous rappeler à présent l'activité du Conseil. Elle fut particulièrement intense au cours des semaines écoulées.

Pour ce faire, j'articulerai mon rapport sur les activités sur le plan interne, d'abord, puis au niveau des relations extérieures et, enfin, last but not least, sur le plan des relations interinstitutionnelles.

Marché Intérieur

Sur le plan interne, la Présidence a fait avancer

avec succès une série de dossiers importants comme, dans le cadre du marché intérieur, la proposition de directive relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques, ainsi que celle relative à la transparence réglementaire dans la société de l'information.

La négociation d'un accord sur la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances a pu également être couronnée de succès.

- Le Conseil a pu trouver un accord à 14 sur le volet agricole de l'Agenda 2000. Le message qui se dégage de ses conclusions tient au rappel de la nature spécifique de l'agriculture européenne, du besoin d'une définition d'une politique de développement rural et de l'affirmation de l'identité de l'Union Européenne en matière sanitaire.
- Dans la mesure où le Conseil était directement représenté lors de vos délibérations sur l'épineuse question de la "vache folle", je n'insisterai pas sur l'importance qu'il continuera à attacher à ce dossier. J'en veux pour preuve les modifications intervenues au niveau du règlement portant organisation commune des marchés dans le secteur de la viande bovine.
- Dans le domaine social, il me plaît de relever l'extension au Royaume-Uni de deux directives portant l'une sur les comités d'entreprises européens et l'autre sur le congé parental. Ainsi et avec le concours du Royaume-Uni ces dispositions sociales font désormais l'objet d'un acquis à Quinze.
- Dans le domaine de l'énergie, l'accord sur

la directive relative aux règles communes pour le marché intérieur du gaz constitue une autre avancée articulée autour des mêmes principes que ceux retenus en matière d'électricité. Cet important texte législatif se fonde sur les principes de réciprocité, de subsidiarité et de progressivité pour ce qui est de l'ouverture du marché.

- Dans le domaine des transports aériens, des débats très intenses ont eu lieu dans le souci d'autoriser la Commission à engager des négociations portant création d'une organisation européenne compétente en matière de sécurité de l'aviation civile (EASA).
- Je puis également faire état du progrès en ce qui concerne la proposition de directive concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises et de transporteur de voyageurs par route.
- Dans le même contexte, le Conseil a dégagé des conclusions sur le Livre Blanc de la Commission traitant des secteurs d'activités exclus de la directive sur le temps de travail et visant à une harmonisation sociale dans le domaine des transports routiers.
- Notre objectif de faire avancer concrètement la préparation du 5ème programme-cadre de recherche a été atteint. Ainsi nous avons pu enregistrer un accord politique sur les trois programmes horizontaux.
- Le Conseil Recherche s'est mis d'accord sur la conclusion d'un premier accord de coopération scientifique et technique entre la Communauté Européenne et l'Afrique du Sud. Dans le même domaine, je tiens à relever l'accord signé avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en marge du Sommet avec le Président Clinton le 5 décembre à Washington.
- L'activité de nos collègues de l'Industrie visait avant tout à apporter de premières clarifications sur la future politique de

l'Union en matière d'aides d'Etat et de compétitivité. Une convergence s'est dessinée sur la proposition de règlement visant à exempter certaines catégories d'aides horizontales de l'obligation de notification à la Commission. Le Conseil attend à présent l'avis du Parlement.

La question de la compétitivité de l'industrie européenne restera au centre des préoccupations du Conseil Industrie, trois Présidences successives ayant élaboré un programme de travail commun.

Nous avons pu adopter avec les Etats-Unis en marge du Sommet transatlantique une déclaration commune sur le commerce électronique qui nous assure d'une coopération effective dans un domaine particulièrement prometteur pour l'avenir.

- Dans le secteur des télécommunications, le Conseil a adopté le programme pluriannuel pour stimuler la mise en place de la société de l'information en Europe et peut d'ores et déjà faire état de progrès en la matière.
- Soucieuse de la perception que se font nos citoyens de nos activités, la Présidence se félicite de l'adoption de la directive concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des télécommunications.
- L'adoption de la directive concernant les règles communes pour le développement du Marché Intérieur des services postaux constitue également une avancée significative.

Europe des citoyens

- Nonobstant les très importants intérêts économiques en jeu, nous avons pu débloquent la proposition de directive portant interdiction de toute forme de publicité directe ou indirecte pour le tabac au sein de l'UE. Dans la mesure où la date butoir

- envisagée pour l'application de cette directive est le 1er octobre 2006, laissant une période transitoire de 8 ans, la Présidence estime qu'elle a tenu compte de tous les intérêts, souvent contradictoires, qu'il s'agissait de concilier.
- La dimension environnementale n'a pas été négligée au cours des derniers mois. Une forte pression de l'UE a été nécessaire à Kyoto afin d'adopter les conclusions sur les changements climatiques. Il convient de relever aussi l'adoption d'un accord politique au niveau des Quinze en matière de qualité des eaux destinées à la consommation humaine.
 - Laissez-moi également mettre en évidence l'accord du Conseil sur le règlement établissant les règles et procédures communes applicables au transfert de certains types de déchets vers des pays non-membre de l'OCDE.
 - Enfin, je signale un accord dans le cadre de la stratégie relative au contrôle des émissions atmosphériques provenant de la circulation routière.
 - Dans le secteur de l'Education, je voudrais mettre en exergue l'adoption par le Conseil d'une recommandation sur la coopération européenne visant à garantir la qualité de l'enseignement et d'une résolution sur l'enseignement des langues.
 - Parmi les autres réalisations significatives, il me tient à coeur de relever l'accord unanime du Conseil sur le programme "service volontaire européen". Cette initiative, que nous devons à Mme Cresson, ne manquera pas de favoriser grandement la mobilité de nos jeunes.
 - Dans le domaine de la culture, je regrette que les efforts entrepris par notre Présidence visant à débloquent le projet de fond de garantie n'ait pu être couronné de succès. Je ne peux que formuler l'espoir, compte tenu de l'importance des enjeux,

qu'un fonds expérimental doté de 30 millions ne soit pas définitivement rangé aux oubliettes.

- Enfin, laissez-moi vous rappeler la déclaration adoptée par le Conseil Européen de Luxembourg sur la sûreté alimentaire à propos de l'adoption d'une directive qui est le fruit d'une concertation entre quatre formations différentes du Conseil.
- Au moment où s'achève la campagne sur la lutte contre le racisme et la xénophobie, il me faut aussi souligner la déclaration adoptée par le Conseil mettant en évidence le rôle de l'éducation dans ce contexte.

Les relations économiques et financières (UEM)

Dès le lendemain du Conseil Européen d'Amsterdam, le Conseil Ecofin a pu formellement adopter les 2 règlements qui sont à la base du Pacte de Stabilité et de Croissance: l'un relatif au renforcement de la surveillance et de la coordination des politiques économiques, l'autre visant à accélérer et à préciser la mise en œuvre de la procédure concernant les déficits excessifs. Il en fut de même du règlement concernant l'introduction de l'Euro. Enfin, la date pour la mise en circulation des billets et pièces de monnaie a pu être convenue, à savoir le 1er janvier 2002.

La Présidence luxembourgeoise a finalement pu trouver un consensus en matière de coordination des politiques économiques par un accord portant sur la représentation extérieure en matière monétaire ainsi que sur les modalités du dialogue entre le Conseil et la future Banque Centrale Européenne.

Je n'insisterai plus à cet endroit sur l'accord intervenu au Conseil Européen de la semaine passée pour ce qui est de la tenue des réunions des pays participants à l'Euro.

Avant de conclure cette partie de notre activité, il me faut bien entendu mettre en évidence l'adoption d'un Code de Conduite dans le domaine de la fiscalité des entreprises, tout comme un accord sur un ensemble d'éléments pour assurer, à terme, et sous certaines conditions, un minimum d'imposition des revenus de l'épargne.

Budget

Un chacun d'entre vous sait l'importance que nous attachons de part et d'autre à la gestion des finances communautaires. A ce titre, je qualifierai l'Accord trouvé entre le PE et le Conseil pour ce qui est du Budget 1998, de jalon dans la relation entre nos deux institutions.

Avec une croissance limitée à plus ou moins 1% en termes de dépense, laissant ainsi une marge non utilisée d'une ampleur sans précédent, votre Parlement a su répondre avec un sens aigu des responsabilités à l'exigence de discipline budgétaire que tous les Etats membres se sont imposée.

JAI

La Présidence a pu respecter le rythme de mise en œuvre du plan d'action approuvé par le Conseil Européen d'Amsterdam en matière de lutte contre la criminalité organisée, notamment à travers la mise en place d'un mécanisme d'évaluation de la mise en œuvre des engagements internationaux en la matière.

Dans le domaine de l'asile et de l'immigration, le Conseil a adopté deux actions communes autorisant le financement d'actions en faveur des personnes déplacées ayant trouvé une protection temporaire dans les Etats membres comme demandeurs d'asile et réfugiés.

J'ai le plaisir de vous confirmer la signature, encore cette semaine, de la Convention Naples II sur l'assistance mutuelle entre les administrations douanières et, dans quelques semaines, de la Convention de Bruxelles II, sur la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale.

Il convient de saluer aussi la nouvelle définition de la traite des êtres humains, dans l'annexe de la Convention Europol: désormais le trafic de matériel à caractère pédo-pornographique sera passible de poursuites à l'échelle de notre Union.

Comme annoncé en juillet, les Ministres de la Santé et de la Justice ont pour la première fois siégé en commun pour coordonner les actions de prévention

et de répression en matière de lutte contre la drogue et la toxicomanie.

Enfin, je ne veux pas manquer de souligner que l'Union, de par sa cohésion, a grandement favorisé l'aboutissement fin novembre des négociations relatives à la Convention internationale en matière de lutte contre la corruption.

Les relations extérieures

En matière de relations avec les PECOS, la Présidence a délibérément axé les réunions ministérielles dans le cadre du dialogue structuré sur la préparation des pays candidats de l'Europe Centrale et Orientale à la reprise de l'acquis. Ainsi, pour la première fois, les Ministres des Affaires Sociales ont rencontré leurs homologues des pays candidats.

Vous me permettrez de vous signaler également que sur le plan commercial, nous avons pu enfin conclure le dossier relatif à l'importation de bovins vivants en provenance des PECOS dans le cadre du contingent OMC.

Ex-Yougoslavie

La situation en ex-Yougoslavie figurait à l'ordre du jour de toutes les réunions des Ministres des Affaires Etrangères. Tout au long du semestre, l'UE a continué à mener une politique active pour faire appliquer les accords de paix et superviser les élections.

Une troisième Conférence des donateurs sur la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine a pu être organisée à Bruxelles fin juillet. Au vu des différentes échéances électorales, le Conseil étudie en ce moment les possibilités de prolongation des mesures commerciales autonomes pour 1998, à l'égard des pays issus de l'ex-Yougoslavie. Qu'il me soit permis de rappeler également l'adoption de mesures restrictives à l'encontre des personnes en Bosnie-Herzégovine, qui agissent contre les accords de paix.

Au-delà de la préparation de la "peace implementation conference", qui s'est tenue ces jours-ci à Bonn, le Conseil a rappelé et clarifié les conditionalités qui continuent à s'attacher à l'assistance de l'UE.

Albanie

La Présidence s'était engagée devant vous de ne pas ménager ses efforts pour soutenir le retour à une "certaine normalité" en Albanie. L'Union a été directement associée à la tenue d'une Conférence ministérielle sur ces pays puis, à l'organisation d'une Conférence des donateurs. Cette dernière Conférence a permis de réunir les annonces à court et moyen terme pour un montant de 500 Mio dollars US, la part incombant à la Communauté étant de 100 Mio. Un montant identique a pu être mobilisé pour une aide immédiate à la balance des paiements et au budget de l'Albanie.

Suisse

Le Conseil n'a pas été en mesure - comme le souhaitait la Présidence - de faire des progrès décisifs sur plusieurs volets des négociations en cours, depuis plusieurs années, avec la Confédération Helvétique. En raison de la globalité des négociations et de la nécessité d'assurer le parallélisme entre tous les volets, le dossier Transports fut l'objet d'intenses concertations, tant entre les Quinze qu'entre la Commission et la Présidence, d'une part, et les dirigeants suisses, d'autre part. Au vu des derniers développements, les chances d'une avancée significative se sont précisées.

Turquie

Le Président du Conseil européen a pu vous exposer l'offre adressée à la Turquie lors de la réunion de Luxembourg. Tout au long de notre Présidence, nous sommes restés en contact étroit avec Ankara.

Nous n'avons négligé aucun effort, notamment en précisant avec clarté quelles seraient les avancées envisagées dans l'approfondissement de l'Union douanière. A Luxembourg, nous avons proposé à la Turquie de l'inclure dans notre stratégie d'élargissement avant de l'appeler à rejoindre le processus d'adhésion proprement dit. Nous lui avons proposé de participer à la Conférence européenne. Nous lui avons proposé une stratégie de rapprochement spécifique. Nous avons confirmé son éligibilité. Nous avons confirmé qu'elle serait jugée sur base des mêmes critères que les autres pays candidats.

L'offre de l'Union est sincère, substantielle et crédible. L'Union n'a pas claqué la porte, elle l'a ouverte. Il revient maintenant aux autorités d'Ankara de s'engager sur la voie ainsi tracée. L'Union européenne est une communauté de valeurs et d'objectifs. A la Turquie de montrer qu'elle les partage.

Russie

La Présidence a tout entrepris pour obtenir l'entrée en vigueur à la date du 1er décembre de l'Accord de Coopération avec la Russie, signé en été 94 à Corfou. La voie est désormais ouverte à la convocation d'un premier Conseil de Coopération que la partie russe souhaite voir se réunir sous Présidence britannique.

Ukraine

Un premier Sommet UE/Ukraine s'est tenu sous Présidence luxembourgeoise. Le Conseil a depuis confirmé la volonté de l'UE d'apporter son soutien aux autorités de Kiev dans leurs efforts de réformes économiques.

Bassin méditerranéen et Moyen-Orient

Pour ce qui est du processus de Barcelone, le tableau est quelque peu ambigu. Certes, un Accord Euro-Méditerranéen avec la Jordanie et un Accord de Coopération avec le Yémen ont été signés.

De même la tenue d'une Conférence conjointe au niveau des Ministres de l'Environnement à Helsinki traduit la volonté d'aller de l'avant. En revanche, l'annulation d'une rencontre des Ministres de l'Industrie ne manque pas d'inquiéter dans la mesure où ce fait vient corroborer l'impression qu'il n'est pas possible pour le moment de tenir en terre arabe des réunions avec la participation de tous les Etats associés au processus de Barcelone.

Nous savons que la raison invoquée par nos partenaires arabes tient à l'état critique dans lequel se trouve le processus de paix au Moyen-Orient. Pourtant, l'Union, à travers des visites à Jérusalem, Gaza, le Caire, Amman, Damas et Beyrouth de la Présidence et les efforts de son envoyé spécial, M. l'Ambassadeur Moratinos, a sans relâche incité les parties à une relance dudit processus. La stratégie renforcée de l'UE est reflétée de façon détaillée

dans les conclusions du Sommet de Luxembourg. Demain, en recevant le Premier Ministre Nethanayhou, puis vendredi le Président Arafat, nous poursuivrons notre action de persuasion en faveur de la paix.

Dans le souci d'aider l'Autorité palestinienne à faire face à ses besoins de trésorerie du fait du non-versement temporaire par Israël des revenus fiscaux lui revenant, l'Union a créé un fonds de roulement permettant à l'avenir de rencontrer de telles situations. Le Conseil s'est également penché sur le respect des règles d'origine par le partenaire israélien. Des solutions pragmatiques ont pu être trouvées à la satisfaction de tous.

L'UE a suivi ces derniers moi avec une grande préoccupation la situation en Algérie. Lors d'une rencontre avec le Ministre des Affaires étrangères, M. Attaf, le 26 novembre à Luxembourg, nous avons encouragé les autorités algériennes à rendre leur politique aussi transparente, ouverte et inclusive que possible. La négociation d'un nouvel accord d'association est en cours.

Iran

La Présidence est également satisfaite de constater le retour en Iran des Ambassadeurs de l'Union. Ce retour a pu être conduit dans la solidarité de tous. La reprise de relations diplomatiques normales ne saurait cependant faire oublier nos profondes divergences avec certaines aspects de la politique iranienne.

Afrique

En Afrique la situation reste préoccupante dans la région des Grands Lacs. Comme au Proche-Orient, la présence d'un envoyé spécial de l'UE assure la continuité de l'action de l'Europe en même temps qu'elle favorise sa visibilité. J'ai dirigé la Troïka de l'UE qui s'est rendue début août à Kinshasa pour y rencontrer le Président Kabila et l'exhorter à développer une politique démocratique et respectueuse des droits de l'homme.

Le Conseil a adopté des mesures restrictives à l'égard de l'UNITA en Angola et à l'adresse du Sierra Leone et a renouvelé celles visant le régime en place au Nigéria.

Relations Transatlantiques

Au cours des six mois écoulés, Commission et Présidence ont, de concert, déployé beaucoup d'efforts pour intensifier les coopérations entre l'Union Européenne et les Etats-Unis. Sur un certain nombre de sujets de politique étrangère d'intérêt commun, comme la Bosnie, le Moyen-Orient, l'Ukraine et l'Iran. Mes contacts avec le Secrétaire d'Etat, Mme Madelaine Albright étaient fréquents. Une suite d'accords et de déclarations ont pu être finalisés, qu'il s'agisse, par exemple, du commerce électronique ou de l'accord de dernière minute sur les normes de piégeage sans cruauté.

Les contacts ont été constants sur le différend UE/USA lié aux lois à effets extra-territoriaux Herms-Burton et d'Amato. Il a fallu beaucoup de doigté tout au long de ces derniers mois pour consolider l'unité de vue entre les 15 et sans perdre pour autant, au-delà de la date butoir du 15 octobre, le contact avec l'Administration américaine.

Avec le Canada, l'Union a pu également signer, cette semaine, un accord sur les normes de piégeage qui aura donné satisfaction à une très grande majorité d'Etats membres.

Amérique latine et Asie

Après d'âpres négociations, il a été possible de finaliser le 8 décembre l'accord de partenariat économique, de coopération politique et de coopération avec le Mexique.

Une nouvelle impulsion a pu être donnée à nos relations avec nos partenaires de l'Asie.

La réunion des hauts fonctionnaires, fin octobre à Luxembourg, s'est soldée par des résultats substantiels notamment en ce qui concerne le renforcement du dialogue politique et les préparations du prochain Sommet de l'ASEM à Londres début avril prochain.

Nous avons relancé de manière prometteuse notre dialogue avec la Chine. J'ai rencontré le Ministre chinois des Affaires Etrangères à Kuala Lumpur en juillet, puis à New York en septembre. Nous sommes convenus de reprendre, sans conditions

préalables, le dialogue en matière des droits de l'homme. Deux réunions tenues entretemps au niveau des experts, à Luxembourg et à Pékin, ont conduit à des résultats encourageants.

Le développement de nos relations avec les pays de l'ASEAN s'avère moins facile. Il est à regretter que la Commission mixte prévue pour novembre à Bangkok entre l'UE et l'ASEAN n'ait pu se tenir à la date convenue en raison de l'insistance de nos partenaires asiatiques pour assurer une présence de représentants du pouvoir militaire en Birmanie.

Relations futures UE/ACP et coopération au développement

Les Conseils Affaires générales et Développement ont engagé un débat approfondi sur l'avenir de la Convention de Lomé sur base des orientations proposées par la Commission. La contribution à ce sujet du Parlement Européen et en particulier de son rapporteur, l'ancien Premier Ministre Martens, a été particulièrement appréciée.

Le Conseil, après 15 mois de tergiversations, a pu définir les règles portant limitations des flux commerciaux de riz et de sucre en provenance et via les pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Cet exercice particulièrement ardu a permis l'adaptation de la nouvelle enveloppe financière reconnue aux PTOM à la suite de la révision de la Convention de Lomé.

La Présidence luxembourgeoise voudrait également vous faire part de sa satisfaction devant l'adoption d'une résolution sur le micro-financement dans les pays en voie de développement.

O.M.C.

Au moment où s'achevaient les travaux du Conseil Européen à Luxembourg, nous avons enregistré l'accord intervenu au sein de l'OMC sur les services financiers. Cet accord est de bonne augure pour l'avenir de l'OMC.

Désarmement

Comme le souhaitait votre Parlement, le Conseil a adopté les décisions qui s'imposaient en matière de mise en œuvre de l'action commune visant à

enrayer universellement les mines anti-personnel. Grâce à cette décision, l'Union et ses Etats membres donnent une suite concrète à l'application des dispositions de la Convention d'Ottawa. Elle a confirmé son leadership de par le monde au niveau de l'assistance aux opérations de déminage.

Le Conseil a adopté deux règlements dans le souci de clarifier les bases juridiques pour toute une série de lignes budgétaires dans le domaine des Droits de l'Homme. Signalons à cet égard la déclaration du Conseil européen de Luxembourg relative au 50ème anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Relations inter-institutionnelles

En terminant le présent rapport avec les relations interinstitutionnelles, je ne voudrais pas donner l'impression qu'il s'agit là d'une préoccupation secondaire de la Présidence sortante, bien au contraire. Nous avons pu mesurer l'importance à tout instant de bonnes relations entre le Conseil et la Commission d'une part, et entre ce même Conseil et le Parlement Européen d'autre part.

Pour ce qui est précisément des relations avec votre Parlement, la Présidence luxembourgeoise a fait la démonstration d'un engagement de tout instant.

Je ne compte pas le nombre de présences ministérielles tant en Commission qu'en plénière.

Le dialogue fut permanent et souvent très fructueux, je n'en veux pour preuve que le nombre de conciliations conclues avec succès dans des matières souvent difficiles aux intérêts parfois divergents.

Le Président José Maria Gil Robles a lui-même indiqué que cette Présidence avec dix conciliations réussies a établi un nouveau record.

Au-delà de ce palmarès des plus éloquents, laissez-moi également souligner que par anticipation de la mise en œuvre du Traité d'Amsterdam les Ministres de la Justice ont consulté le Parlement sur l'ensemble des initiatives qui étaient à l'ordre du jour du Conseil JAI.

Qu'il me soit enfin permis de souligner l'importance que la Présidence a attachée à l'intervention du Parlement dans l'ordre séquentiel des décisions qui présideront au choix début mai des futurs membres de l'Union économique et monétaire.

Tout cela me fait dire qu'avec le concours de tous et dans le respect des compétences attribuées par les Traités à chacune de nos institutions, cette Union est en mesure de décider et par conséquent, d'avancer.

Mesdames et Messieurs les députés, il vous appartient de porter un jugement sur le bilan que je viens d'esquisser.

Les membres du Gouvernement auquel j'appartiens, et tous les hauts fonctionnaires qui les ont assistés avaient à coeur de démontrer que nonobstant la modestie de ses moyens, un pays comme le Luxembourg est toujours en mesure de fournir une part utile à la réalisation de nos communes ambitions.

Au terme de ma troisième présidence du Conseil, j'aimerais surtout remercier et féliciter tous mes collaborateurs, leur motivation était exemplaire. Une fois de plus, ils ont donné, pour l'Europe, le meilleur d'eux-mêmes.

Discours pour la fin de la Présidence luxembourgeoise de Monsieur Carlo TROJAN, Secrétaire général, Coreper II

le 18 décembre 1997

Lors du déjeuner avec les PECO et Chypre, samedi dernier, j'ai noté 95 fois l'expression du mot "historique" et 37 fois la mention "inclusif".

Alors j'ai réalisé que j'étais témoin d'un événement à la fois historique et inclusif. Etant assis à côté du grand régisseur de cet événement, Jean-Jacques Kasel en personne, j'ai saisi tout de suite l'occasion de lui demander un autographe.

Il a bien voulu signer mon menu juste en marge de la Terrine de foie gras. Quel délicieux souvenir de ce qu'on appelle désormais un jalon historique. En observant cette ballade des gens heureux, je me suis dit que somme toute les longues tractations au Coreper ont été payantes. C'était un processus de négociation global, inclusif et évolutif qui a généré un résultat correspondant. On peut s'en féliciter tout un chacun.

Bien sûr, le succès, bien qu'indivisible, connaît toujours beaucoup d'auteurs. Le succès d'un Conseil européen, c'est celui de nos Chefs et c'est juste. Ce sont eux qui ajoutent à la sauce l'élément déterminant de tout repas réussi. Dans le cas d'espèce, Jean-Claude Juncker a été le grand Chef incontesté. Quatre étoiles par acclamation.

La préparation a été très soignée. Grosso modo, on peut dire qu'il y a eu partage de responsabilités entre le COREPER qui a fait la cuisine et les Ministres qui ont commenté le menu. Le résultat: le menu signé Jacques Poos a été tout à fait digne de la haute gastronomie luxembourgeoise.

Dans la cuisine, le vrai chef c'était bien toi, Jean-Jacques. Tu as présidé les travaux du COREPER avec beaucoup d'allure, avec ténacité, avec professionnalisme et avec l'humour qu'on te connaît. Nonobstant mes nouvelles fonctions, j'ai pu fréquenter régulièrement ta cuisine à toi au COREPER spécial ou en bilatérale. C'était un vrai plaisir de travailler avec toi. Tu as cette remarquable qualité

d'injecter dans notre travail les moments de détente si indispensables pour remonter notre moral.

Tu as mené les travaux du COREPER avec une persévérance et une grande habileté. Et pourtant cette fois-ci la tâche n'était pas simple. En effet, le COREPER pendant ce semestre avait un double agenda. Le travail normal et l'Agenda 2000.

J'ai surtout suivi ce dernier. Je peux te dire en toute franchise que j'ai été impressionné par la façon dont tu as présidé les travaux. Le plan établi en juillet a été suivi et exécuté dans les moindres détails. Tu as mené à bien la partie concernant l'élargissement et la négociation sur les autres politiques et le cadre financier a été bien engagée. Si bien, que le Conseil européen a dû s'efforcer de camoufler dans ses conclusions les larges plages d'accord qui existent dès à présent entre les délégations. C'était tout à fait intéressant de voir jongler nos Chefs d'Etat et de gouvernement avec les conclusions à la fois réalistes et ambitieuses proposées par la Présidence. Elles restent valables et constitueront l'orientation virtuelle pour les propositions que la Commission présentera fin mars 1998.

La préparation du volet élargissement a été laborieuse mais fascinante. L'inspiration sportive des uns et artistique des autres a finalement produit un emballage cadeau digne des fêtes de Noël. Ce n'était pas facile.

Le schéma que tu as circulé un beau jour au COREPER a beaucoup aidé et constitue désormais une source d'inspiration pour les fabricants de poupées russes.

Le schéma de départ consacré par le Conseil Affaires Générales était proche du compromis mais souffrait d'un chaînon manquant. Celui-ci fut apporté par Jean-Claude Juncker dans son fameux récit de l'Histoire d'O. J'avais le privilège d'être en salle à ce moment suprême, mais la pudeur m'in-

terdit de vous faire part de tous les détails. Ce qui compte est que les Chefs d'Etat ou de Gouvernemnet étaient tellement fascinés par ce récit qu'ils ont tout de suite accepté d'insérer le processus d'adhésion dans le cadre de l'Article 0. Très peu se sont rendu compte que bientôt cet article sera transformé en art. 49. Voyez à quoi la soi-disante simplification nous amène.

Après les délices de l'Article 0, les Chefs sont retombés dans le débat métaphysique sur l'Euro X.

Après cinq heures de discussion, ils ont pu conclure que quand les Ministres discutent à 15, ils sont à 15 et quand ils discutent à 11, ils sont à 11. Ce n'est que grâce au travail précieux du Comité monétaire qu'ils ont pu bâtir ce pont entre les "in's" et "out's". Un compromis ingénieux aussi bien sur le plan mathématique qu'intellectuel.

Je laisse pour l'instant à côté la Turquie. Les deux pages que j'ai préparées à ce sujet, je les réserve pour la fin de la Présidence de Stephen Wall. Il faut toutefois mentionner un autre grand succès de ce Conseil européen et j'espère que Stephen Wall s'en inspirera. Pour une fois, on a limité les conclusions relatives aux relations extérieures aux seuls sujets discutés. La seule exception a été la coopération arctique qui désormais s'étend dans le Sud-Est de la Méditerranée. Apparemment c'est l'effet El Nino.

Enfin, et heureusement, il y a la déclaration sur la sûreté alimentaire. A la veille des fêtes, on a besoin de ce gage de confiance dans l'alimentation européenne. Surtout les amateurs de viande rouge. S'il fallait en croire les scientifiques, la vache est désormais un animal composé de matériaux à risque. Ne vous en faites pas. Pour ma part, avec cette déclaration, je continuerai à goûter le filet américain au Vieux Saint Martin.

Ma propre implication dans les travaux du COREPER s'est limitée à l'Agenda 2000 et à la préparation du Conseil européen. Dans mes nouvelles fonctions, je dois désormais réserver une bonne partie de mon temps à écrire des lettres à Jürgen Trumpf. Parfois, une cinquantaine par jour. Malheureusement, j'ai dû constater qu'il ne me répond jamais. Même pas un accusé de réception.

Je m'attends au moins à une carte de voeux pour la fin de l'année.

Quand je ne signe pas de lettres à Jürgen, j'arrive malgré tout à me rendre compte de tout le travail que le COREPER a pu accomplir pendant ce semestre. Le bilan de cette Présidence a été impressionnant. L'autre jour, au Parlement, M. Poos en a fait état. Un long catalogue: des lignes directrices pour l'emploi au congé parental. Tout y était. Les lignes directrices, je les emporte en vacances. Une belle surprise pour les gens du village. Le congé parental, c'est pour Jean-Jacques. Il l'a bien mérité. En six mois, il a élargi la famille européenne avec une équipe complète de foot.

Cela demande de la récupération.

Lors du discours de M. Poos, je me suis également rendu compte que cette Présidence a lutté contre tous les fléaux du monde: la traite des femmes, la drogue, la pédophilie, le tabagisme, la criminalité,... Là encore, c'est avec un sentiment de gratitude qu'il faut juger le travail accompli. Il en va de notre propre sécurité.

Pour ne pas oublier le paquet Monti sous notre arbre de Noël. Quel beau cadeau. J'en parlais l'autre jour avec mon dentiste à Bruxelles. Il convenait que c'est émouvant de voir l'engagement du Grand-Duché pour une fiscalité d'épargne.

Le bilan de la Présidence, c'est le bilan du COREPER. Et le succès du COREPER, c'est celui de son Président. Le Président à son tour dépend de ses collaborateurs et ceux-ci ont besoin de l'appui du Secrétariat général du Conseil. Et l'ensemble de la chaîne dépend de la Commission. Cela pour dire que le succès de la Présidence est celui également de la Commission. Je m'en réjouis sincèrement. Je crois pouvoir dire qu'on a travaillé main dans la main. Du moins, je l'ai ressenti de cette façon et je voudrais t'en remercier ainsi que Jürgen.

Cela n'enlève rien à ton propre succès et celui de ton équipe. Bien au contraire. Le vrai maestro, c'était toi. Tu as pu éviter avec beaucoup d'habileté les multiples pièges dans le parcours du COREPER. Les pièges à mâchoires des uns et les prises d'otages des autres. Tu as pu rassembler ce

Comité sur un résultat positif et sans précédent. Je voudrais t'en remercier au nom de la Commission et en mon nom personnel. Tu as mérité la médaille Schuman, le seul ordre honorifique dont dispose la Commission. Normalement, on ne le donne qu'après 20 ans de service. Tu l'auras avec 6 mois de Présidence. J'en déciderai moi-même sous le régime d'habilitation de fin d'année. Egalement un grand merci à ton équipe. Une petite équipe, c'est vrai mais c'était ton grand atout. Ils étaient trop peu pour se disputer entre eux. Marc Ungeheur, le dépanneur dans la vraie tradition des Antici, Christian Braun désormais M. PECO et tous les autres.

L'équipe de Jürgen n'a pas eu la vie facile non plus. Les multiples propositions de rédaction, les pressions, les tentations. Eckart Cuntz et Sabine Ehmke ont pu y faire face et comme toujours c'était la plume de Jacques Keller qui faisait miracle.

Somme toute, une fois de plus toute la machinerie du COREPER a fonctionné sans faille. Cela ne va pas toujours de soi: il faut l'animer, parfois la brusquer parfois la caresser. Comme un cheval de race. C'est peut-être grâce à ton expérience avec les chevaux que toi, Jean-Jacques, tu y as tellement réussi.

Mon cher Jean-Jacques,

Tu as même pu combiner tes lourdes charges avec une vie culturelle, spirituelle et sociale. Et pour dissiper tout malentendu que mon discours à Philippe aurait pu susciter, je t'octroie en plus de la médaille

Schuman un certificat de moralité, geste très rare d'un représentant de la Commission. Tes récits sont entretemps fameux tout comme tes discours lardés par tes connaissances historiques et culturelles.

J'ai d'ailleurs noté que lors d'événements sociaux, ta table est toujours la plus recherchée et la plus animée pour en juger des éclats de rire. C'est également ce talent-là que tout un chacun au COREPER - et ailleurs - apprécie tellement.

Mon cher Jean-Jacques,

On ne peut pas te remercier sans inclure Jacky dans les éloges. Nous avons encore tous le souvenir de notre excursion gastronomique au Grand-Duché. C'était un programme quatre étoiles signé Jacky pour lequel nous lui sommes reconnaissants tout comme les multiples occasions qu'on a eues de nous réjouir de votre grande hospitalité.

Mon cher Jean-Jacques,

Après chaque Présidence, il y en a une autre. Stephen a pu savourer ton succès et s'en inspirer. Avec le professionnalisme qu'on lui connaît, il aura déjà tout anticipé et programmé. Speaking briefs, background briefs et defensive points. En plus du professionnalisme, il y a désormais le nouvel élan. Le gage du succès que nous lui souhaitons tous.

A toi Jean-Jacques et à tous les collègues du COREPER: Bonnes fêtes et bonne année et bonne chance à Stephen.



Conseil Européen extraordinaire sur l'emploi

Conclusions de la Présidence

les 20 et 21 novembre 1997

1. Le Conseil européen a eu un échange de vues avec M. José Maria Gil Robles - Gil Delgado, Président du Parlement européen qui lui a présenté la résolution de son institution relative à une initiative en faveur de l'emploi. Le Conseil européen s'est félicité de cette contribution substantielle du Parlement européen aux résultats du Conseil européen extraordinaire pour l'emploi et a souhaité que cette coopération de toutes les institutions dans l'action en faveur de l'emploi se poursuive à l'avenir.

PARTIE I

LE DÉFI DE L'EMPLOI: UNE APPROCHE NOUVELLE

2. La question de l'emploi est au coeur des préoccupations du citoyen européen et tout doit être mis en œuvre pour lutter contre le chômage dont le niveau inacceptable menace la cohésion de nos sociétés. Face à ce défi auquel il n'existe pas de réponse simple, le Conseil européen d'aujourd'hui - pour la première fois entièrement consacré au problème de l'emploi - veut marquer un nouveau départ pour la réflexion et l'action des Etats membres et de l'Union, engagées depuis le Conseil européen d'Essen.

3. A cette fin, le Conseil européen a décidé que les dispositions pertinentes du nouveau titre sur l'emploi du Traité d'Amsterdam seront immédiatement suivies d'effet. Cette décision permet l'application anticipée des dispositions relatives à la coordination des politiques de l'emploi des Etats membres, dès 1998. Cette coordination se fera sur la base d'orientations communes portant à la fois sur les objectifs et les moyens - les "lignes directrices pour l'emploi" - qui s'inspirent directement de l'expérience acquise dans la coordination des politiques économiques, avec le succès que l'on sait pour la convergence. Il s'agit, tout en respectant les différences qui existent entre les deux domaines et entre les situations de chaque Etat membre, de créer, pour l'emploi, comme pour la

politique économique, la même volonté de convergence vers des objectifs décidés en commun, vérifiables et régulièrement mis à jour.

4. Cette ambition est l'élément nouveau d'une stratégie d'ensemble qui comporte deux autres volets.

5. En premier lieu, la poursuite et le développement d'une politique macro-économique saine s'appuyant sur un marché intérieur performant qui créera les bases d'une croissance durable, un nouveau dynamisme et un climat de confiance favorable à la relance de l'emploi.

6. En second lieu, la mobilisation plus systématique et plus volontaire que par le passé de l'ensemble des politiques communautaires au service de l'emploi, qu'il s'agisse des politiques d'encadrement ou des politiques de soutien. L'ensemble de ces politiques doivent contribuer à libérer le potentiel de dynamisme et d'initiatives qui existe dans l'économie européenne.

7. Le Conseil européen en appelle à la mobilisation de tous les acteurs: Etats membres, régions, partenaires sociaux, institutions communautaires, afin de saisir la chance unique qui s'offre aujourd'hui de changer le cours des choses en s'associant à la nouvelle démarche cohérente et déterminée définie par le Conseil européen dans les présentes conclusions.

8. Afin de marquer immédiatement sa volonté d'agir dans le sens d'une politique plus active d'accompagnement des efforts des Etats membres, le Conseil européen apporte son appui à deux initiatives concrètes, directement orientées vers le développement de l'emploi. La première est un plan d'action de la Banque Européenne d'Investissement visant à mobiliser en faveur des Petites et Moyennes Entreprises, des nouvelles technologies, de nouveaux secteurs et des réseaux

transeuropéens, jusqu'à 10 milliards d'écus supplémentaires qui pourront générer un volume global d'investissement de 30 milliards d'écus. La seconde initiative résulte d'un accord entre Parlement et Conseil sur un redéploiement des crédits et comporte la création d'une nouvelle ligne budgétaire destinée notamment à aider les Petites et Moyennes Entreprises à créer des emplois durables ("initiative européenne pour l'emploi"). Il est prévu de consacrer à cette ligne 450 millions d'écus sur les trois ans à venir.

UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE FAVORABLE

9. Il n'y a pas de perspective réelle et durable de développement de l'emploi sans un environnement économique favorable, ce qui suppose l'existence d'un cadre macro-économique sain et d'un véritable marché intérieur.

10. En ce qui concerne le contexte macro-économique, il est essentiel pour l'Union de poursuivre une politique axée sur la stabilité, l'assainissement des finances publiques, la modération salariale et les réformes structurelles. A cette fin, les Etats membres renforceront la coordination de leurs politiques économiques. La politique mise en œuvre ces dernières années commence à porter ses fruits et les perspectives de croissance pour 1997 et 1998 se sont améliorées. Il est impératif de tirer parti de ces perspectives plus favorables et de transformer la reprise conjoncturelle actuelle en un mouvement de croissance à plus long terme. La volonté réaffirmée des Etats membres de renforcer la coordination des politiques économiques y contribuera.

11. Cette évolution sera confortée par l'entrée dans la troisième phase de l'Union économique et monétaire et l'introduction de l'Euro à partir du 1er janvier 1999 qui consacreront définitivement les efforts entrepris depuis plusieurs années et constitueront un cadre de stabilité permanent propice à la croissance et à l'emploi.

12. Les résultats encourageants en matière de croissance ne permettront toutefois ni de compenser les pertes d'emplois subies au début des années '90 ni de parvenir au taux de croissance de l'emploi qui serait nécessaire pour donner du travail

à la majorité des chômeurs. Malgré les efforts déjà consentis, les Etats membres doivent continuer à mettre en œuvre des réformes structurelles nécessaires dans tous les domaines ainsi que mieux coordonner leurs politiques de l'emploi.

UNE STRATÉGIE COORDONNÉE POUR LES POLITIQUES NATIONALES DE L'EMPLOI

Une méthode novatrice

13. La stratégie coordonnée pour l'emploi telle qu'elle découle notamment du futur article 128 du Traité s'inspire, mutatis mutandis, de la méthode suivie pour la convergence économique, tout en tenant compte des différences qui existent entre les deux domaines et entre les situations particulières de chaque Etat membre. Elle consiste à définir, au niveau de l'Union, des "lignes directrices pour l'emploi" qui se fondent sur une analyse commune de la situation et des grands axes de la politique à mener pour faire reculer durablement le chômage. Sur la base de cette analyse, les "lignes directrices" fixent des objectifs concrets dont la réalisation est suivie régulièrement selon une procédure commune d'évaluation des résultats.

14. La mise en œuvre des "lignes directrices" peut varier selon leur nature, selon leurs effets pour les Etats membres et selon leurs destinataires. Elles doivent respecter le principe de subsidiarité ainsi que les compétences des Etats membres y compris celles de leurs entités régionales, en matière d'emploi et être compatibles avec les grandes orientations de politique économique.

15. Après leur adoption par le Conseil sur la base d'une proposition de la Commission, les "lignes directrices" devront s'insérer dans des plans d'action nationaux pour l'emploi élaborés par les Etats membres dans une perspective pluriannuelle. C'est ainsi qu'interviendra leur concrétisation effective, sous forme d'objectifs nationaux chiffrés chaque fois que cela est possible et approprié, suivie de leur traduction en mesures nationales réglementaires, administratives ou autres. La différence de situation des Etats membres face aux problèmes traités par les "lignes directrices" se traduira par des solutions et des accents différents adaptés à la situation de chacun. Les Etats

membres fixeront les délais pour atteindre le résultat recherché compte tenu, entre autres, des moyens administratifs et financiers mobilisables. Il est cependant crucial, pour la cohérence et l'efficacité de l'ensemble de la démarche, que tous les Etats membres utilisent les "lignes directrices" dans l'analyse de leur situation propre ainsi que dans la définition de leur politique et définissent leur attitude à l'égard de chacune d'elles dans leur plan d'action national pour l'emploi.

16. Par analogie au principe de surveillance multilatérale appliqué dans le processus de convergence économique, les Etats membres transmettront chaque année au Conseil et à la Commission leur plan d'action national pour l'emploi, assorti d'un rapport sur les conditions de sa mise en œuvre. Sur cette base, le Conseil procédera annuellement à un examen de la façon dont les Etats membres ont transposé les "lignes directrices" dans leur politique nationale et adressera un rapport au Conseil européen qui arrêtera les orientations nécessaires à la fixation des "lignes directrices" pour l'année suivante.

17. Le Conseil européen rappelle l'importance d'indicateurs communs établis sur la base de données statistiques comparables pour permettre le suivi et l'évaluation efficaces des politiques de l'emploi ainsi que l'identification des bonnes pratiques. Le Conseil européen a marqué son accord pour que soient rapidement adoptés et mis en œuvre les instruments et les moyens qui ont été proposés à cet effet.

Le Conseil européen invite par ailleurs la Commission à présenter annuellement une mise à jour du rapport sur "l'Europe en tant qu'entité économique" en relation avec la surveillance des politiques de l'emploi.

18. Les partenaires sociaux à tous les niveaux seront associés à toutes les étapes de cette démarche et apporteront leur contribution à la mise en œuvre des "lignes directrices"; cette contribution fera l'objet d'une évaluation régulière.

19. Des contacts réguliers avec le Conseil permettront une bonne préparation de la réunion semestrielle des partenaires sociaux avec une troi-

ka au niveau des Chefs d'Etat ou de Gouvernement et de la Commission avant le Conseil européen.

Les "lignes directrices" pour 1998

20. Afin de mobiliser tous les moyens disponibles dans la lutte contre le chômage, le Conseil européen a décidé d'appliquer immédiatement dans la pratique et par consensus la méthode prévue par le futur article 128 du Traité, tel qu'arrêté à Amsterdam.

21. Le Conseil européen a pris note avec intérêt du rapport conjoint de la Commission et du Conseil sur la situation de l'emploi dans les Etats membres. Ce rapport met en évidence un certain nombre de "bonnes pratiques" qui ont montré leur efficacité sur le plan national. La Commission s'en est inspirée pour ses propositions de "lignes directrices pour l'emploi".

22. Le Conseil européen a accueilli favorablement la communication de la Commission relative aux "lignes directrices" pour 1998 et a pris connaissance avec intérêt des contributions du Parlement européen, du Comité économique et social, du Comité des Régions et du Comité de l'emploi ainsi que de la déclaration commune des partenaires sociaux. Le Conseil européen a adopté, sur la base de la communication de la Commission, les conclusions reprises en Partie II ci-après qui s'articulent autour de quatre axes principaux: améliorer la capacité d'insertion professionnelle, développer l'esprit d'entreprise, encourager la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises pour permettre au marché du travail de réagir aux mutations économiques et renforcer la politique d'égalité des chances.

L'objectif de ces mesures qui s'insèrent dans la stratégie d'ensemble pour l'emploi est de parvenir à une augmentation significative du taux d'emploi en Europe sur une base durable.

23. Le Conseil européen attire l'attention sur l'importance particulière que revêtent les mesures préventives visant à infléchir l'évolution du chômage des jeunes et du chômage de longue durée grâce à une identification précoce des besoins individuels et à des réponses adaptées qui privilégient systématiquement

quement les mesures actives d'insertion professionnelle par rapport aux mesures passives de soutien.

24. Le Conseil européen invite la Commission à soumettre rapidement son projet de "lignes directrices" pour 1998 conformément aux présentes conclusions de sorte que le Conseil puisse se prononcer à leur sujet avant la fin de l'année. Les plans d'action nationaux pour l'emploi basés sur ces "lignes directrices" devront être présentés pour examen par le Conseil avant le Conseil européen de Cardiff dans la perspective de la fixation des "lignes directrices" pour 1999 par le Conseil européen de décembre 1998.

LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES AU SERVICE DE L'EMPLOI

Marché intérieur - concurrence et compétitivité

25. L'intégration croissante des marchés a déjà permis d'engendrer un supplément de croissance significatif par rapport à la situation qui aurait prévalu en l'absence de marché unique. Il importe donc de poursuivre résolument sur cette voie et de tout mettre en œuvre pour assurer le fonctionnement optimal du marché intérieur en remédiant aux lacunes ou défaillances qui subsistent encore dans certains domaines. A cette fin, le Conseil européen demande de veiller au respect de toutes les échéances prévues et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application rapide et efficace des priorités du plan d'action récemment présenté pour l'achèvement du marché intérieur.

26. Afin d'assurer la réalisation effective de ces priorités, le Conseil européen approuve l'initiative de la Commission de faire connaître régulièrement l'état de la mise en œuvre des priorités du plan d'action par la publication d'un "tableau de bord du marché unique".

27. En ce qui concerne les aides publiques, le Conseil européen partage l'avis de la Commission selon lequel il importe de s'orienter vers des régimes d'aides qui favorisent l'efficacité économique et l'emploi sans pour autant entraîner des distorsions de concurrence. La Commission veillera à ce que le contrôle des aides d'Etat n'entrave pas les mesures de politique du marché du travail compatibles avec le Traité. La Commission s'enga-

ge à statuer rapidement sur tout dossier d'aide ayant un impact sur l'emploi. Le Conseil invite la Commission à établir, en collaboration avec les Etats membres, une méthode pour procéder à une évaluation de l'efficacité des différents régimes nationaux au regard de l'emploi, évaluation qui devrait se faire dans le cadre de l'examen des "lignes directrices".

28. Le Conseil européen considère qu'une attention particulière devrait être portée aux secteurs qui connaissent d'importantes mutations industrielles. Il invite un groupe d'experts à haut niveau sous l'autorité de la Commission à analyser les perspectives de mutations industrielles dans la Communauté et à étudier les moyens de mieux les anticiper pour en prévenir les effets économiques et sociaux. Un premier rapport sera présenté au Conseil européen de Cardiff.

29. Le Conseil européen demande aussi bien au législateur européen qu'aux législateurs nationaux de poursuivre activement les efforts entrepris pour simplifier l'environnement réglementaire et administratif des entreprises et en particulier des Petites et Moyennes Entreprises.

30. Enfin, le Conseil européen reconnaît l'importance du rôle que peuvent avoir sur la création d'emplois des marchés de capitaux à risque paneuropéens de grande taille et demande à la Commission de faire rapport au Conseil européen de juin 1998 sur les entraves au développement de tels marchés dans l'Union.

Fiscalité

31. Le Conseil européen confirme la nécessité de renverser la tendance à l'accroissement de la pression fiscale et souligne à cet effet l'importance d'une action coordonnée des Etats membres. Il invite le Conseil à s'accorder d'ici la fin 1997 sur un paquet global en matière fiscale. De même, il demande au Conseil de statuer sur la proposition de relèvement de la taxation sur l'énergie et sur l'approche suggérée par la Commission en matière de diminution ciblée des taux de TVA pour les services à fort contenu en main-d'œuvre, étant entendu que la neutralité budgétaire devra être respectée.

Recherche et innovation

32. L'action de l'Union au travers de ses différentes politiques doit compléter et soutenir l'effort des Etats membres en faveur de l'emploi. Cela vaut pour la recherche qui joue un rôle important dans la compétitivité et la création d'emplois, notamment par la dissémination de l'innovation et le transfert de technologies vers les Petites et Moyennes Entreprises. Le Conseil européen souligne à cet égard l'importance du nouveau programme cadre de recherche dont les axes prioritaires devront avoir été discutés et approuvés avant la fin de l'année 1998.

Grands réseaux

33. L'établissement d'un réseau de transports transeuropéen (RTE) reste un des meilleurs moyens de renforcer la compétitivité de l'économie européenne et constitue un complément essentiel au marché unique. Le Conseil européen souhaite que chacun des projets prioritaires du réseau de transports transeuropéen s'appuie désormais sur un calendrier et un plan de financement approprié avec la coopération des différents partenaires publics et privés et la participation active de la Banque Européenne d'Investissement. A cet effet, il approuve le lancement du plan spécial d'action de la Banque Européenne d'Investissement qui prévoit le développement des instruments destinés au financement des grandes infrastructures.

Fonds structurels

34. Le Conseil européen souhaite que la prochaine réforme des fonds structurels s'inspire de l'expérience acquise jusqu'ici pour utiliser au mieux les fonds au service de l'emploi chaque fois que cela est possible dans le cadre des objectifs qui leur sont assignés et dans le respect de leur vocation première visant à assurer le rattrapage des régions en retard de développement.

Société de la connaissance

35. En raison de l'impact potentiel sur la formation et donc l'emploi, des technologies de la connaissance et de l'information, le Conseil européen demande à la Commission de lui faire rapport

avant la fin de 1998 sur les résultats obtenus et les perspectives en matière de commerce électronique, de développement des réseaux ouverts et d'utilisation des outils multimédia pour l'éducation et la pédagogie.

NOUVELLES INITIATIVES SPECIFIQUEMENT ORIENTÉES VERS LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

Le plan d'action de la Banque Européenne d'Investissement

36. Le Conseil européen prend acte avec satisfaction de la mise en place par la Banque européenne d'investissement du Programme d'action spécial d'Amsterdam (PASA), dont la durée est prévue jusqu'à la fin de l'an 2000 et qui a pour objectif de traduire les orientations de la résolution sur la croissance et l'emploi du 16 juin 1997 en possibilités concrètes d'investissement, susceptibles de contribuer à la création d'emplois en Europe.

37. Le Conseil européen note que ce programme comporte trois séries de mesures complémentaires, qui correspondent aux objectifs de la résolution:

38. - la création d'un "guichet spécial" destiné à apporter une aide à de nouveaux instruments visant à contribuer au financement de Petites et Moyennes Entreprises de haute technologie et à forte croissance; cette aide pourra être renforcée au besoin par le recours, jusqu'à concurrence d'un milliard d'écus, aux excédents annuels de la Banque. Cette action est fondée sur une coopération et une complémentarité étroites avec le monde de la banque et de la finance et fait appel, comme partenaire privilégié, au Fonds Européen d'Investissement;

39. - le développement et le renforcement des financements accordés par la Banque dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'environnement urbain et de la protection de l'environnement;

40. - un nouvel élan donné au financement des réseaux transeuropéens et autres grands réseaux d'infrastructures, pour lesquels la Banque accorde déjà d'importants financements. La Banque étant fermement déterminée à favoriser

des projets sains, elle est disposée à accorder des différés d'amortissement et des délais de remboursement importants, adaptés aux caractéristiques du projet, afin de faciliter des approches taillées sur mesure, et à fournir des aides supplémentaires à la mise en place de partenariats appropriés entre le secteur public et le secteur privé.

41. Le Conseil européen observe avec une satisfaction particulière que la mise en œuvre de ce programme est déjà bien engagée et qu'un certain nombre de résultats importants ont déjà été obtenus, parmi lesquels:

42. - la création, par la Banque et le Fonds, d'un Mécanisme Européen pour les Technologies (MET), financé jusqu'à concurrence de 125 millions d'écus sur les excédents annuels de la Banque, en vue de fournir des capitaux à risque aux Petites et Moyennes Entreprises actives dans le secteur des hautes technologies. En tant que "fonds pour les fonds", le Mécanisme Européen pour les Technologies pourrait participer à un pool de capitaux à risque de plus de 800 millions d'écus;

43. - la définition de projets taillés sur mesure entre la Banque et un certain nombre d'établissements financiers de l'Union, comportant un partage des risques et fournissant aux Petites et Moyennes Entreprises différents types de financement sous forme de capital ou de quasi-capital;

44. - l'approbation de prêts à long terme pour des projets d'investissement dans le secteur de la santé et de l'éducation, dont le montant total dépassera sans doute un milliard d'écus d'ici la fin de 1997;

45. - l'intensification des financements à long terme de la Banque en faveur de projets urbains et environnementaux, ainsi que de réseaux transeuropéens et d'infrastructures de même nature, les prêts approuvés dans ces secteurs depuis le Conseil d'Amsterdam s'élevant à plus de 5 milliards d'écus.

46. Le Conseil européen encourage la Banque à maintenir et à renforcer la dynamique insufflée par ce programme. D'après certaines estimations, les nouveaux prêts qui pourraient être accordés par le

biais de ce programme et d'opérations apparentées au cours des trois prochaines années dans les secteurs prioritaires définis dans la résolution d'Amsterdam, et qui viendraient s'ajouter à l'activité actuelle de la Banque, pourraient atteindre un montant de 10 milliards d'écus, somme qui est de nature à favoriser un investissement total de plus de 30 milliards d'écus.

Une "initiative européenne pour l'emploi"

47. Le Conseil européen se félicite de l'initiative du Parlement européen de renforcer les moyens budgétaires en faveur de l'emploi qui a été positivement accueillie par le Conseil. Il invite les deux institutions à formaliser cet accord et la Commission à faire, dans les meilleurs délais, des propositions pour de nouveaux instruments financiers de soutien des Petites et Moyennes Entreprises innovatrices et créatrices d'emplois, afin que le Conseil puisse les adopter rapidement.

48. Ces nouveaux instruments doivent renforcer la facilité technologique européenne, financée par la Banque Européenne d'Investissement et gérée par le Fonds Européen d'Investissement, par l'ouverture d'un "guichet capital risque", soutenir la création d'entreprises conjointes transnationales et instaurer auprès du Fonds Européen d'Investissement un fonds spécial de garantie pour faciliter la prise de risque par les institutions finançant les Petites et Moyennes Entreprises.

PARTIE II

LES "LIGNES DIRECTRICES" POUR 1998

I. AMÉLIORER LA CAPACITÉ D'INSERTION PROFESSIONNELLE

49. - S'attaquer au chômage des jeunes et prévenir le chômage de longue durée.

Pour infléchir l'évolution du chômage des jeunes et du chômage de longue durée, les Etats membres développeront des stratégies préventives et axées sur la capacité d'insertion professionnelle en se fondant sur l'identification précoce des besoins individuels dans un délai à fixer par chaque Etat

membre qui ne peut excéder cinq ans - ce délai pourrait être plus long dans les Etats membres à chômage particulièrement élevé - les Etats membres feront en sorte:

50. - d'offrir un nouveau départ à tout jeune avant qu'il n'atteigne six mois de chômage, sous forme de formation, de reconversion, d'expérience professionnelle, d'emploi ou de toute autre mesure propre à favoriser son insertion professionnelle;

51. - d'offrir également un nouveau départ aux chômeurs adultes avant qu'ils n'atteignent douze mois de chômage, par un des moyens précités ou, plus généralement, par un accompagnement individuel d'orientation professionnelle.

52. Ces mesures préventives et d'insertion devraient être combinées avec des mesures de réinsertion des chômeurs de longue durée.

53. - Passer des mesures passives à des mesures actives.

Les systèmes d'indemnisation et de formation - là où cela s'avère nécessaire - doivent être revus et adaptés afin de promouvoir activement la capacité d'insertion professionnelle et d'inciter réellement les chômeurs à chercher et à accepter un emploi ou une formation.

A cette fin, chaque Etat membre:

54. - s'efforcera d'augmenter sensiblement le nombre de personnes bénéficiant de mesures actives propres à faciliter leur insertion professionnelle. En vue d'augmenter le pourcentage de chômeurs qui se voient proposer une formation ou toute autre mesure analogue, il se fixera en particulier un objectif, en fonction de sa situation de départ, de rapprochement progressif de la moyenne des trois Etats membres les plus performants, au moins 20 %.

55. - Encourager une approche de partenariat.

L'action des Etats membres seuls ne suffira pas pour atteindre les résultats souhaités en matière d'insertion. En conséquence,

56. - les partenaires sociaux sont instamment invités, à leurs différents niveaux de responsabilités et d'action, à conclure rapidement des accords en vue d'accroître les possibilités de formation, d'expérience professionnelle, de stage ou d'autres mesures propres à faciliter la capacité d'insertion professionnelle;

57. - les Etats membres et les partenaires sociaux s'efforceront de développer les possibilités de formation tout au long de la vie.

58. - Faciliter le passage de l'école au travail.

Les perspectives d'emploi sont médiocres pour les jeunes qui quittent le système scolaire sans avoir acquis les aptitudes nécessaires pour accéder au marché du travail. En conséquence, les Etats membres:

59. - amélioreront la qualité de leur système scolaire, de sorte à réduire substantiellement le nombre de jeunes qui quittent prématurément le système scolaire;

60. - veilleront à doter les jeunes d'une plus grande capacité d'adaptation aux mutations technologiques et économiques et de qualifications correspondant aux besoins du marché du travail, le cas échéant en mettant en place ou en développant les systèmes d'apprentissage.

II. DEVELOPPER L'ESPRIT D'ENTREPRISE

61. - Faciliter le démarrage et la gestion des entreprises en mettant en place une réglementation claire, stable et fiable et en améliorant les conditions pour le développement des marchés de capital à risque. Les nouvelles facilités offertes par la Banque Européenne d'Investissement, conjuguées avec les efforts des Etats membres, permettront de faciliter la création de nouvelles entreprises. Les Etats membres devraient également alléger et simplifier les charges administratives qui pèsent sur les Petites et Moyennes Entreprises. Dans ce but, les Etats membres:

62. - accorderont une attention particulière à la réduction sensible des frais généraux et des charges administratives des entreprises et plus

spécialement des Petites et Moyennes Entreprises, notamment lors de l'embauche de travailleurs supplémentaires;

63. - encourageront le développement de l'activité indépendante en examinant - avec l'objectif de les réduire - les obstacles pouvant exister, notamment dans les régimes fiscaux et de sécurité sociale, au passage de l'emploi salarié à l'activité indépendante et à la création de petites entreprises.

64. - Exploiter les opportunités de nouvelles créations d'emplois

Si l'Union européenne veut réussir à relever le défi de l'emploi, toutes les sources potentielles d'emplois, ainsi que les nouvelles technologies et innovations doivent être effectivement exploitées. A cette fin, les Etats membres:

65. - examineront les moyens d'exploiter complètement les possibilités offertes par la création d'emploi à l'échelon local, dans l'économie sociale et dans les nouvelles activités liées aux besoins non encore satisfaits par le marché, en examinant - avec l'objectif de les réduire - les obstacles qui les freineraient.

66. - Rendre le système fiscal plus favorable à l'emploi et renverser la tendance à long terme à l'alourdissement de la fiscalité et des prélèvements obligatoires sur le travail (qui sont passés de 35 % en 1980 à plus de 42 % en 1995). Chaque Etat membre:

67. - se fixera, en tant que de besoin et en tenant compte de son niveau actuel, un objectif de réduction progressive de la pression fiscale sur le travail et des coûts non salariaux du travail - notamment sur le travail peu qualifié et faiblement rémunéré - sans mettre en cause l'assainissement des finances publiques et l'équilibre financier des systèmes de sécurité sociale. Ils examineront, le cas échéant, l'opportunité d'introduire une taxe sur l'énergie ou sur les émissions polluantes ou toute autre mesure fiscale;

68. - examinera l'opportunité de réduire le taux de TVA sur les services à forte intensité de main d'œuvre et non exposés à la concurrence transfrontalière. La Commission soumettra avant la fin de

l'année une proposition de directive à cette fin.

III. ENCOURAGER LA CAPACITÉ D'ADAPTATION DES ENTREPRISES ET DE LEURS TRAVAILLEURS

69. - Moderniser l'organisation du travail.

Afin de promouvoir la modernisation de l'organisation du travail et des formes de travail:

70. - les partenaires sociaux sont invités à négocier, aux niveaux appropriés, notamment au niveau sectoriel et au niveau des entreprises, des accords visant à moderniser l'organisation du travail, y compris les formules souples de travail, afin de rendre les entreprises productives et compétitives et d'atteindre l'équilibre nécessaire entre souplesse et sécurité. Ces accords peuvent porter par exemple sur l'annualisation du temps de travail, la réduction du temps de travail, la réduction des heures supplémentaires, le développement du travail à temps partiel, la formation "tout au long de la vie" et les interruptions de carrière;

71. - chaque Etat membre examinera de son côté l'opportunité d'introduire dans sa législation des types de contrats plus adaptables pour tenir compte du fait que l'emploi revêt des formes de plus en plus diverses. Les personnes travaillant dans le cadre de contrats de ce type devraient, dans le même temps, bénéficier d'une sécurité suffisante et un meilleur statut professionnel, compatible avec les nécessités des entreprises.

72. - Soutenir la capacité d'adaptation des entreprises.

Afin de rehausser les niveaux de qualification au sein des entreprises, les Etats membres:

73. - réexamineront les obstacles, notamment fiscaux, qui peuvent s'opposer à l'investissement dans les ressources humaines et, le cas échéant, prévoiront des incitations, fiscales ou autres, pour développer la formation en entreprise.

IV. RENFORCER LES POLITIQUES D'EGALITÉ DES CHANCES

74. - S'attaquer à la discrimination entre hommes et femmes.

Les Etats membres devraient traduire leur volonté de promouvoir l'égalité des chances en augmentant le taux d'emploi des femmes. Ils devraient également être attentifs au déséquilibre dans la représentation des femmes ou des hommes dans certains secteurs d'activité et dans certaines professions. Les Etats membres:

75. - s'efforceront de réduire l'écart entre le taux de chômage des femmes et celui des hommes en soutenant activement une augmentation de l'emploi des femmes et agiront contre la sous-représentation des femmes dans certains secteurs d'activité et professions et leur sur-représentation dans d'autres.

76. - Concilier vie professionnelle et vie familiale.

Les politiques en matière d'interruption de carrière, de congé parental et de travail à temps partiel sont d'une importance particulière pour les femmes et les hommes. La mise en œuvre des diverses directives et accords des partenaires sociaux en la matière devrait être accélérée et faire l'objet d'un suivi régulier. Il faut disposer en suffisance de services de qualité en matière de garde d'enfants et de soins aux personnes dépendantes afin de favoriser

l'entrée et le maintien des femmes et des hommes sur le marché du travail. Les Etats membres:

77. - s'efforceront d'augmenter, là où existent certains besoins non satisfaits, les niveaux d'accès aux services de garde et de soins.

78. - Faciliter la réintégration dans la vie active.

Les Etats membres:

- accorderont une attention particulière au cas des femmes qui envisagent de réintégrer la vie active rémunérée après une absence et, dans ce but, ils examineront les moyens de supprimer progressivement les obstacles qui freinent cette réintégration.

79. - Favoriser l'insertion des personnes handicapées dans la vie active.

Les Etats membres:

- accorderont une attention particulière aux difficultés que peuvent rencontrer les personnes handicapées pour s'insérer dans la vie active.

Conseil Européen de Luxembourg Conclusions de la Présidence

les 12 et 13 décembre 1997

Introduction

Le Conseil européen de Luxembourg des 12 et 13 décembre 1997 constitue un jalon historique pour l'avenir de l'Union et de l'Europe toute entière. Le lancement du processus d'élargissement inaugure une nouvelle ère en mettant définitivement fin aux divisions du passé. Le prolongement, à l'échelle du continent, du modèle d'intégration européenne est un gage de stabilité et de prospérité pour l'avenir.

Parallèlement au lancement du processus d'élargissement, le Conseil européen a entamé une réflexion d'ensemble sur le développement de l'Union et de ses politiques afin de rechercher des réponses adaptées aux défis qui se dessinent au-delà de l'an 2000. Ainsi, l'Union pourra aborder le prochain siècle et faire face à l'élargissement sur la base d'une vision claire et cohérente.

Le Conseil européen a adopté une résolution sur la coordination des politiques économiques qui assure le parachèvement des préparatifs pour la troisième phase de l'Union économique et monétaire. Par ailleurs, il a constaté avec satisfaction que le dispositif pour une action de l'Union en faveur de l'emploi est maintenant en place.

Les travaux du Conseil européen ont débuté par un échange de vues avec M. José María GIL-ROBLES, Président du Parlement européen, sur les principaux thèmes en discussion.

Une réunion a aussi eu lieu avec les Chefs d'Etat ou de Gouvernement et les Ministres des Affaires étrangères des pays associés d'Europe centrale et orientale et de Chypre. Cette réunion était consacrée au lancement de l'ensemble du processus d'élargissement de l'Union.

L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

1. Le Conseil européen à Luxembourg a pris

les décisions nécessaires pour lancer l'ensemble du processus d'élargissement.

2. L'objectif des prochaines années est de mettre les Etats candidats en mesure d'adhérer à l'Union et de préparer celle-ci à son élargissement dans de bonnes conditions. Cet élargissement est un processus global, inclusif et évolutif, qui se déroulera par étapes, selon des rythmes propres à chaque Etat candidat en fonction de son degré de préparation.

3. L'élargissement de l'Union nécessite au préalable un renforcement et une amélioration du fonctionnement des institutions conformément aux dispositions du traité d'Amsterdam sur les institutions.

La Conférence européenne

4. Le Conseil européen a décidé de mettre en place une Conférence européenne qui rassemblera les Etats membres de l'Union européenne et les Etats européens ayant vocation à y adhérer et partageant ses valeurs et objectifs internes et externes.

5. Les membres de la Conférence devront partager un engagement mutuel en faveur de la paix, de la sécurité et des relations de bon voisinage, du respect de la souveraineté, des principes sur lesquels se fonde l'Union européenne, de l'intégrité et de l'inviolabilité des frontières extérieures et des principes du droit international ainsi qu'un engagement de régler les différends territoriaux par des moyens pacifiques, en particulier via la juridiction de la Cour internationale de Justice de La Haye. Les pays qui souscrivent à ces principes et respectent le droit de chaque pays européen qui remplit les critères fixés à accéder à l'Union européenne et qui partagent l'engagement de l'Union en faveur de la construction d'une Europe affranchie des divisions et des difficultés du passé seront invités à participer à la Conférence.

6. Les Etats qui accepteront les critères et qui souscriront aux principes exposés ci-dessus sont appelés à participer à cette Conférence. L'offre de l'UE s'adresse dans un premier temps à Chypre, aux Etats candidats de l'Europe centrale et orientale et à la Turquie.

7. La Conférence européenne sera une enceinte multilatérale de consultation politique qui aura pour objet de traiter des questions d'intérêt général pour les participants afin de développer et d'intensifier leur coopération dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité, de la justice et des affaires intérieures, ainsi que dans d'autres domaines d'intérêt commun notamment en matière économique et de coopération régionale.

8. La Présidence de la Conférence sera assurée par l'Etat qui préside le Conseil de l'Union européenne. A l'invitation de la Présidence, la Conférence se réunira une fois par an au niveau des Chefs d'Etat et de gouvernement et du Président de la Commission et une fois par an au niveau des Ministres des Affaires étrangères.

9. La Conférence tiendra sa première réunion en mars 1998 à Londres.

Le processus d'adhésion et de négociation

10. Le Conseil européen a procédé à l'examen de la situation actuelle de chacun des onze Etats candidats sur la base des avis de la Commission et du rapport de la Présidence du Conseil. A la lumière de cet examen, il a décidé de lancer un processus d'adhésion englobant les dix Etats candidats d'Europe centrale et orientale et Chypre. Ce processus d'adhésion s'insère dans le cadre de la mise en oeuvre de l'article O du traité sur l'Union européenne. Le Conseil européen rappelle que tous ces Etats sont appelés à adhérer à l'Union européenne sur la base des mêmes critères et qu'ils participent aux mêmes conditions au processus d'adhésion. Ce processus - de nature évolutive et inclusive - comporte les éléments décrits ci-après.

a. Le dispositif d'encadrement

11. Le processus d'adhésion sera lancé le 30 mars 1998 par une réunion des Ministres des

Affaires étrangères des quinze Etats membres de l'Union européenne, des dix Etats candidats de l'Europe centrale et orientale et de Chypre à travers l'établissement d'un dispositif d'encadrement unique pour ces Etats candidats.

12. En tant que de besoin, les Ministres des Affaires étrangères des quinze Etats membres de l'Union européenne rencontreront leurs homologues des dix Etats candidats d'Europe centrale et orientale et de Chypre. En tenant compte des expériences du dialogue structuré, des réunions ministérielles techniques pourront également être envisagées.

b. La stratégie de pré-adhésion renforcée

13. La stratégie de pré-adhésion renforcée a pour objectif de mettre tous les Etats candidats d'Europe centrale et orientale en mesure de devenir, à terme, membres de l'Union européenne et, à cette fin, de s'aligner le plus possible sur l'acquis de l'Union dès avant l'adhésion. Avec les Accords européens qui demeurent la base des relations de l'Union européenne avec ces Etats, cette stratégie s'articule autour des partenariats pour l'adhésion et du renforcement de l'aide pré-adhésion. Elle sera accompagnée de l'examen analytique de l'acquis de l'Union pour chaque Etat candidat pris individuellement.

i) Partenariats pour l'adhésion

14. Le partenariat pour l'adhésion est un nouvel instrument qui constitue l'axe essentiel de la stratégie de pré-adhésion renforcée en mobilisant toutes les formes d'assistance aux Etats candidats d'Europe centrale et orientale dans un cadre unique.

15. Ce cadre unique regroupera pour chaque candidat d'une manière détaillée, d'une part, les priorités à suivre au niveau de la reprise de l'acquis de l'Union et, d'autre part, les moyens financiers, notamment PHARE, disponibles à cet effet. Dans ce contexte, les interventions financières seraient liées aux progrès des Etats candidats et, sur un plan plus spécifique, au respect de la programmation pour la reprise de l'acquis.

16. Le Conseil décidera à l'unanimité de l'établissement d'un système de partenariats en tant qu'élément-clé de la stratégie de pré-adhésion.

Sur cette base, il décidera ensuite, à la majorité qualifiée et au plus tard le 15 mars 1998, des principes, des priorités, des objectifs intermédiaires, des adaptations significatives, ainsi que des conditionnalités contenues dans chaque partenariat individuel. Lorsqu'un élément essentiel pour la poursuite de l'assistance pré-adhésion fait défaut dans un Etat candidat, le Conseil prend, selon les mêmes modalités, les mesures appropriées.

ii) Renforcement de l'aide pré-adhésion

17. L'aide pré-adhésion sera substantiellement augmentée et, en complément du programme PHARE déjà réorienté sur les priorités liées à l'adhésion, comprendra à partir de l'an 2000 des aides pour l'agriculture et un instrument structurel qui privilégiera des actions similaires à celles du Fonds de cohésion.

Le soutien financier aux Etats participant au processus d'élargissement sera fondé, dans la répartition de l'aide, sur le principe de l'égalité de traitement, indépendamment de la date de l'adhésion, une attention particulière étant accordée aux Etats qui en ont le plus besoin. A cet égard, le Conseil européen se félicite de ce que la Commission envisage la création d'un mécanisme de rattrapage.

18. Sans préjudice des décisions relatives aux perspectives financières 2000 - 2006, le programme PHARE sera axé sur la perspective de l'adhésion en se fixant deux objectifs prioritaires, à savoir le renforcement de la capacité administrative et judiciaire (environ 30 % de l'enveloppe) et des investissements liés à la reprise et l'application de l'acquis (environ 70 %).

19. Certains programmes communautaires (comme, par exemple, en matière d'éducation, de formation et de recherche) seront ouverts aux Etats candidats, ce qui leur permettra de se familiariser avec les politiques et méthodes de travail de l'Union. Une telle participation devra se décider au cas par cas, chaque Etat candidat devant apporter une contribution financière propre qui augmentera progressivement. PHARE pourra continuer à prendre en charge, en cas de besoin, une partie du financement de la contribution nationale des Etats candidats. Ce financement devrait rester de l'ordre

de 10 % de l'enveloppe PHARE, hors participation au programme-cadre de recherche et développement.

20. Les Etats candidats devraient pouvoir participer, en qualité d'observateurs et pour les points qui les concernent, aux comités chargés du suivi des programmes auxquels ils contribuent financièrement, selon des modalités précises et adaptées au cas d'espèce.

21. Les Etats candidats pourront participer à des agences communautaires, sur décision à prendre au cas par cas.

22. Une stratégie de pré-adhésion particulière pour Chypre sera fondée sur:

- la participation à certaines actions ciblées, en particulier dans les domaines du renforcement de la capacité administrative et juridictionnelle ainsi que dans le domaine de la justice et des affaires intérieures;
- la participation à certains programmes et à certaines agences communautaires (à l'instar de l'approche suivie pour les autres Etats candidats);
- l'utilisation de l'assistance technique offerte par TAIEX (Technical Assistance Information Exchange Office).

c. Les avis de la Commission et les négociations d'adhésion

23. Les avis de la Commission sur les Etats candidats constituent une bonne analyse d'ensemble de la situation de chaque Etat candidat à la lumière des critères d'adhésion fixés par le Conseil européen de Copenhague. La perspective d'adhésion représente une incitation unique à l'égard des candidats en vue d'accélérer la mise en oeuvre de politiques conformes à l'acquis de l'Union. La transposition de l'acquis de l'Union sur le plan législatif est un élément nécessaire mais non suffisant, car il conviendra également d'en assurer l'application effective.

24. Le Conseil européen a relevé le lien existant entre la mise à niveau continue des Etats can-

didats dans les politiques sectorielles, notamment le marché intérieur et les politiques connexes, et le fonctionnement harmonieux des politiques communautaires après l'adhésion.

25. Le respect des critères politiques de Copenhague constitue un préalable à l'ouverture de toute négociation d'adhésion. Les critères économiques et la capacité à assumer les obligations qui découlent de l'adhésion ont été et doivent être appréciés d'une manière prospective et dynamique.

26. La décision d'engager des négociations n'implique pas que celles-ci aboutiront en même temps. Leur conclusion et l'adhésion subséquente des différents Etats candidats dépendront du respect par chacun d'entre eux des critères de Copenhague et de la capacité de l'Union à assimiler de nouveaux membres.

27. Le Conseil européen décide de convoquer au printemps 1998 des conférences intergouvernementales bilatérales pour commencer les négociations avec Chypre, la Hongrie, la Pologne, l'Estonie, la République Tchèque et la Slovaquie sur les conditions de leur admission dans l'Union et les adaptations des traités que cette admission entraîne. Ces négociations seront fondées sur le cadre général de négociation dont le Conseil a pris acte le 8 décembre 1997.

Parallèlement, la préparation des négociations avec la Roumanie, la Slovaquie, la Lettonie, la Lituanie et la Bulgarie sera accélérée en particulier par le biais d'un examen analytique de l'acquis de l'Union. Cette préparation pourra aussi être abordée lors de réunions bilatérales au niveau ministériel avec les Etats membres de l'Union.

28. L'adhésion de Chypre devrait bénéficier à toutes les communautés et concourir à la paix civile et à la réconciliation. Les négociations d'adhésion contribueront de manière positive à la recherche d'une solution politique au problème chypriote à travers des pourparlers sous l'égide des Nations Unies qui doivent se poursuivre en vue de la création d'une fédération bi-communautaire et bi-zonale. Dans ce contexte, le Conseil européen demande que la volonté du gouvernement de

Chypre d'inclure des représentants de la communauté chypriote turque dans la délégation pour les négociations d'adhésion soit suivie d'effet. Afin que cette demande soit suivie d'effet, les contacts nécessaires seront entrepris par la Présidence et la Commission.

d. Procédure de suivi

29. L'examen des progrès accomplis par chaque Etat candidat de l'Europe centrale et orientale sur la voie de l'adhésion au regard des critères de Copenhague, et en particulier du rythme de reprise de l'acquis de l'Union, fera l'objet pour chacun d'eux de rapports réguliers de la Commission au Conseil, accompagnés le cas échéant de recommandations pour l'ouverture de conférences intergouvernementales bilatérales, et ce, dès la fin de l'année 1998. Préalablement à ces rapports, la mise en oeuvre des Partenariats pour l'adhésion et l'état de reprise de l'acquis seront examinés avec chaque Etat candidat dans le cadre des instances des Accords européens.

Les rapports de la Commission serviront de base pour prendre dans le cadre du Conseil les décisions nécessaires sur la conduite ou l'extension des négociations d'adhésion à d'autres candidats. Dans ce contexte, la Commission continuera à suivre la méthode retenue par l'Agenda 2000 dans l'évaluation de la capacité des Etats candidats de remplir les critères économiques et d'assumer les obligations qui découlent de l'adhésion.

30. Il conviendra de maintenir une approche dynamique dans l'évaluation des progrès faits par les Etats candidats dans le cadre des rapports réguliers que la Commission soumettra au Conseil.

Une stratégie européenne pour la Turquie

31. Le Conseil européen confirme l'éligibilité de la Turquie à l'adhésion à l'Union européenne. Elle sera jugée sur la base des mêmes critères que les autres Etats candidats. Les conditions politiques et économiques permettant d'envisager des négociations d'adhésion n'étant pas réunies, le Conseil européen considère qu'il importe toutefois de définir une stratégie pour préparer la Turquie à

l'adhésion en la rapprochant de l'Union européenne dans tous les domaines.

32. Cette stratégie devrait consister en:

- un développement des potentialités de l'Accord d'Ankara;
- un approfondissement de l'Union douanière;
- une mise en oeuvre de la coopération financière;
- un rapprochement des législations et la reprise de l'acquis de l'Union et
- la participation, à décider au cas par cas, à certains programmes et à certaines agences par analogie à ce qui est prévu aux paragraphes 19 et 21.

33. La stratégie sera réexaminée par le Conseil d'association notamment sur la base de l'Article 28 de l'Accord d'association à la lumière des critères de Copenhague et de la position adoptée par le Conseil le 29 avril 1997.

34. En outre, la participation à la Conférence européenne permettra aux Etats membres de l'Union européenne et à la Turquie de renforcer leur dialogue et leur coopération dans des domaines d'intérêt commun.

35. Le Conseil européen rappelle que le renforcement des liens de la Turquie avec l'Union européenne est aussi fonction de la poursuite des réformes politiques et économiques que cet Etat a engagées, notamment dans l'alignement des normes et des pratiques en matière de droits de l'homme sur celles en vigueur dans l'Union européenne; du respect des minorités et de leur protection; de l'établissement de relations satisfaisantes et stables entre la Grèce et la Turquie; du règlement des différends, notamment par la voie judiciaire, en particulier via la Cour Internationale de Justice; ainsi que de l'appui aux négociations menées sous l'égide de l'ONU en vue de parvenir à un règlement politique à Chypre sur la base des Résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

36. Le Conseil européen fait siennes les orientations dégagées lors du Conseil Affaires générales du 24 novembre 1997 sur l'avenir des relations entre l'Union et la Turquie et invite la Commission à faire des propositions appropriées.

L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES DE L'UNION: AGENDA 2000

37. Le Conseil européen a salué la communication de la Commission sur l'Agenda 2000 relative au développement des politiques de l'Union et au futur cadre financier. Il confirme la nécessité de s'assurer, préalablement à l'élargissement, que l'Union est en mesure d'y faire face dans les meilleures conditions en apportant à ses politiques et à leur financement les adaptations jugées nécessaires en tenant compte du fait qu'un cadre financier pour les politiques de l'Union est indispensable. L'impératif de discipline budgétaire et d'efficacité de la dépense doit prévaloir au niveau de l'Union comme il prévaut au niveau des Etats membres.

38. Le Conseil européen considère que les propositions de la Commission contenues dans l'Agenda 2000 constituent une bonne base de travail pour la poursuite des négociations en vue d'un accord sur les politiques de l'Union et le cadre financier. Il invite la Commission à présenter ses propositions sur l'ensemble de ces questions dans les meilleurs délais à la lumière des premières discussions et des présentes orientations. Le Conseil européen prend note de l'intention de la Commission de présenter son rapport sur le fonctionnement du système de ressources propres au plus tard à l'automne 1998.

39. Il importe, pour des raisons de transparence, d'opérer une distinction claire dans la présentation et la mise en oeuvre du futur cadre financier entre les dépenses se rapportant à l'Union dans sa composition actuelle et celles réservées aux futurs adhérents au titre de l'aide pré-adhésion ou de l'adhésion.

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

40. Le Conseil européen a pris note du résultat des travaux du Conseil "Agriculture". L'Union a la volonté de continuer à développer le modèle actuel d'agriculture européenne tout en recherchant une

plus grande compétitivité interne et externe. L'agriculture européenne doit, en tant que secteur économique, être multifonctionnelle, durable, compétitive, répartie sur tout le territoire européen y compris les régions à problèmes spécifiques. Il convient de poursuivre, d'approfondir, d'adapter et de compléter le processus de réforme entamé en 1992 en l'étendant aux productions méditerranéennes. La réforme doit aboutir à des solutions économiquement saines et viables, socialement acceptables et permettant d'assurer des revenus équitables ainsi qu'un juste équilibre entre secteurs de production, producteurs et régions et en évitant les distorsions de concurrence. Les moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre de la politique agricole commune seront déterminés sur la base de la ligne directrice agricole.

UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE

41. Le Conseil européen constate avec satisfaction que l'essentiel du dispositif nécessaire au passage à la monnaie unique est maintenant en place grâce aux contributions apportées par le Conseil, la Commission, le Parlement européen et l'Institut Monétaire Européen:

- Le pacte de stabilité et de croissance et les textes législatifs relatifs au statut juridique de l'euro ont été approuvés par le Conseil. Dans ce contexte, il a été décidé que les signes monétaires en euro seront introduits à partir du 1er janvier 2002.
- Le Conseil a défini dans une position commune les valeurs unitaires et les spécifications techniques des pièces de monnaie en euro.
- Le Conseil et le Parlement européen ont convenu du calendrier et des modalités pratiques pour la préparation des décisions relatives à la confirmation des Etats membres qui remplissent les conditions nécessaires et pour la nomination du Président, du vice-président et des membres du Directoire de la Banque Centrale Européenne. Dans ce contexte, la Commission et l'Institut Monétaire Européen communiqueront leurs rapports

de convergence avant fin mars et les Etats membres ont été invités à publier les statistiques financières requises dans la dernière semaine de février au moment de leur notification à la Commission.

- Les taux de change bilatéraux qui seront utilisés pour déterminer les taux de conversion de l'euro seront annoncés le 3 mai 1998 pour les Etats qui participeront dès le début à l'euro.

42. Le Conseil européen demande d'accélérer à tous les niveaux les derniers préparatifs pratiques, qui devraient être achevés avant mai 1998, concernant la mise en oeuvre de la troisième phase de l'UEM.

43. Le Conseil européen note le rapport du Conseil sur les préparatifs en vue de la troisième phase de l'Union économique et monétaire. Ce rapport reprend les principes et les modalités d'une coordination économique renforcée entre Etats qui partageront une monnaie unique aussi bien qu'entre ceux-ci et les Etats qui ne seront pas encore en mesure de participer à l'euro.

44. En vertu du traité, le Conseil ECOFIN est au coeur de la coordination des politiques économiques des Etats membres et est habilité à statuer dans les domaines concernés. En particulier, le Conseil ECOFIN est la seule instance habilitée à formuler et à adopter les grandes orientations des politiques économiques qui constituent le principal instrument de coordination économique.

Cette place déterminante du Conseil ECOFIN au coeur du processus de coordination et de prise de décision en matière économique consacre l'unité et la cohésion de la Communauté.

Les Ministres des Etats participant à la zone euro peuvent se réunir entre eux de façon informelle pour discuter de questions liées aux responsabilités spécifiques qu'ils partagent en matière de monnaie unique.

La Commission, ainsi que, le cas échéant, la Banque Centrale Européenne, sont invitées à participer aux réunions.

Chaque fois que des questions d'intérêt commun sont concernées, elles sont discutées par les Ministres de tous les Etats membres.

Dans tous les cas où une décision doit être prise, celle-ci l'est par le Conseil ECOFIN selon les procédures fixées par le traité.

45. En ce qui concerne la mise en oeuvre des dispositions relatives à la politique de change, il est entendu que des orientations générales de politique de change vis-à-vis d'une ou de plusieurs monnaies non communautaires ne seront formulées que dans des circonstances exceptionnelles à la lumière des principes et politiques définis par le traité.

46. Le Conseil et la Banque Centrale Européenne rempliront leurs tâches dans la représentation de la Communauté au niveau international de manière efficace et dans le respect de la répartition des compétences prévue au traité. La Commission sera associée à la représentation externe dans la mesure nécessaire pour lui permettre d'exercer le rôle que lui assignent les dispositions du traité.

47. L'organisation d'un dialogue continu et fructueux entre le Conseil et la Banque Centrale Européenne, dans le respect de l'indépendance de celle-ci, est un élément important du bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire.

48. Le Conseil européen a adopté une résolution reprenant les principaux éléments du rapport précité (voir Annexe 1).

EMPLOI

49. Suite à la décision prise par le Conseil européen extraordinaire de Luxembourg sur l'emploi les 20 et 21 novembre 1997 permettant, en pratique, l'application anticipée dès 1998 des dispositions du futur article 128 du traité relatives à la coordination des politiques de l'emploi des Etats membres, le Conseil européen constate avec satisfaction que le dispositif pour une action de l'Union en faveur de l'emploi est maintenant en place et que le Conseil "Travail et Affaires sociales" adoptera le 15 décembre 1997 les lignes directrices pour 1998.

MARCHÉ INTERIEUR

50. Le Conseil européen se félicite des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan d'Action sur le Marché intérieur depuis le Conseil européen d'Amsterdam et réaffirme que l'achèvement et la stabilisation du Marché intérieur constituent une contribution majeure au renforcement de la compétitivité et de la croissance économique ainsi qu'à la création d'emplois dans l'Union européenne.

51. Dans le cadre du programme de travail conjoint des présidences luxembourgeoise, britannique et autrichienne, une attention particulière est consacrée à la mise en oeuvre et au suivi de la législation du Marché intérieur - pour lesquels la Commission a présenté son premier tableau d'affichage. Plusieurs dossiers prioritaires ont fait l'objet récemment d'accords politiques (protection juridique des inventions biotechnologiques, mécanisme de transparence pour les services de la société de l'information, libéralisation du marché du gaz). D'autres dossiers doivent encore être menés à bonne fin (société européenne, dessins et modèles, etc.). Les conclusions importantes récemment dégagées par le Conseil en matière de politique fiscale contribueront également à réduire les distorsions existant encore au sein du marché unique. Le Conseil européen invite le Conseil à poursuivre activement ses efforts pour mettre en oeuvre, dans les délais prévus, les orientations du Plan d'Action afin de renforcer le cadre législatif du Marché intérieur et sa traduction effective dans la réalité économique.

52. Le Conseil européen salue le fait que la Commission ait donné suite à la demande du Conseil européen d'Amsterdam d'examiner les moyens de garantir de manière efficace la libre circulation des marchandises et il invite le Conseil et le Parlement à instruire rapidement cette proposition.

OMC: SERVICES FINANCIERS

53. Le Conseil européen se félicite de la conclusion avec succès des négociations Organisation Mondiale du Commerce sur les services financiers à Genève, remplaçant ainsi l'accord intérimaire de 1995 par un accord substantiel et permanent. Le Conseil européen estime qu'il importe que l'Union développe davantage le mou-

vement multilatéral de libéralisation résultant de la conclusion positive de ces négociations pour continuer à prendre des initiatives visant l'ouverture du marché à l'approche du nouveau millénaire, notamment dans le contexte des préparatifs pour la réunion ministérielle Organisation Mondiale du Commerce en mai 1998.

PROBLÈMES POSÉS PAR LE PASSAGE À L'AN 2000 DANS LE DOMAINE INFORMATIQUE

54. Le Conseil européen accueille avec satisfaction l'intention de la Commission de présenter une communication sur les problèmes posés par le passage à l'an 2000 dans le domaine informatique et il demande à la future présidence d'accorder la plus grande priorité aux suites à y donner.

ENVIRONNEMENT / SANTÉ

Changement climatique

55. Le Conseil européen a pris connaissance de l'accord qui vient d'être réalisé à Kyoto sur un Protocole à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, contenant des engagements significatifs de tous les pays industrialisés conduisant à des réductions des émissions de gaz à effet de serre supérieures à 5 %. Il estime que ce résultat constitue un premier pas qui devra être suivi par d'autres progrès à l'avenir.

56. Le Conseil européen souligne sa conviction - exprimée dans le futur article 6 du traité - que les exigences de la protection de l'environnement doivent être intégrées dans les politiques et actions de la Communauté, en particulier afin de promouvoir le développement durable. Dans cette perspective, il invite la Commission à lui présenter, avant sa session de juin 1998, une stratégie pour atteindre cet objectif.

Sûreté alimentaire

57. La sûreté des denrées alimentaires constitue, plus que jamais, une préoccupation majeure aux yeux des citoyens et tout doit être fait pour rétablir leur confiance, particulièrement mise à l'épreuve par la crise de l'ESB. Face à cette préoc-

cupation, le Conseil européen a approuvé la déclaration figurant en Annexe 2.

Santé

58. Le Conseil européen demande à la Commission d'étudier les modalités de l'établissement d'un fonds de solidarité thérapeutique sous l'égide de l'ONUSIDA destiné à la lutte contre le SIDA dans les pays en voie de développement.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

59. Le Conseil européen a pris connaissance du dernier rapport sur les activités dans le secteur Justice et Affaires Intérieures et souligne les progrès réalisés au cours du dernier semestre. Il se félicite de la signature dans les prochains jours, de la convention dite "Naples II" relative à l'assistance mutuelle et à la coopération entre les administrations douanières.

60. Le Conseil européen salue également l'accord politique intervenu sur les éléments essentiels du projet de convention concernant la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale (Convention Bruxelles II); cette Convention est appelée à jouer un rôle important dans la vie des citoyens de l'Union. Il demande que les travaux sur ce projet soient achevés sous présidence britannique.

61. Parmi les autres progrès accomplis, il constate avec satisfaction l'adoption des premières mesures concrètes de réalisation du programme d'action relatif à la criminalité organisée. Il invite le Conseil à poursuivre activement la réalisation de ce programme approuvé par le Conseil européen à Amsterdam. Dans ce contexte, des avancées substantielles ont été réalisées sur le projet d'action commune relative à l'incrimination de la participation à une organisation criminelle dans les Etats membres de l'Union européenne et sur le projet d'action commune portant création d'un réseau judiciaire européen; il invite le Conseil à adopter ces deux instruments avant fin mars 1998.

62. Le Conseil européen réaffirme, dans ce contexte, le rôle d'Europol comme instrument privi-

légé de la coopération policière, notamment dans la lutte contre la criminalité organisée. Tout en reconnaissant les progrès réalisés dans la mise en place d'Europol, il regrette que l'état des ratifications dans plusieurs Etats membres ait entraîné le report de l'entrée en vigueur de la Convention de plusieurs mois.

63. Le rapport sur la mise en oeuvre du programme de lutte contre la drogue fait état des progrès réalisés en matière d'harmonisation des législations et des pratiques de lutte contre les drogues synthétiques et de coopération sur le plan international. A cet égard, des progrès substantiels sont intervenus dans la mise en oeuvre du mécanisme de coopération UE/Amérique latine y compris les Caraïbes. Le Conseil européen se félicite du travail préparatoire entrepris en vue de mettre en oeuvre des projets pour combattre le transit et la production de la drogue en Asie centrale, et pour l'établissement d'un programme d'action pluriannuel sur la coopération avec la Russie et les NEI en ce domaine.

64. La situation résultant de l'afflux massif d'immigrants notamment en provenance de l'Irak est préoccupante. Le Conseil doit élaborer et mettre en oeuvre rapidement un plan d'action pour apporter une réponse à ce problème.

65. Le Conseil européen souligne l'importance des initiatives développées dans le cadre de l'année contre le racisme et la xénophobie en faveur d'une société plus juste et plus tolérante et salue le démarrage prochain des travaux de l'Observatoire des phénomènes racistes et xénophobes.

66. Le Conseil européen invite enfin le Conseil à poursuivre ses efforts sur l'intégration de l'acquis de Schengen, y compris la détermination des bases juridiques pour l'acquis et la négociation des accords à conclure avec l'Islande et la Norvège. Il rappelle que ces travaux doivent être achevés en temps utile afin de permettre l'application effective de ces dispositions dès l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam.

COOPÉRATION RÉGIONALE EN EUROPE

67. La coopération régionale joue un rôle très important pour la stabilité et la prospérité en

Europe. Le Conseil européen prend note avec satisfaction des rapports que la Commission a présentés suivant l'engagement qu'elle a pris lors du Conseil européen de Dublin sur la coopération régionale notamment en mer Noire, en Europe centrale et en Europe du sud-est. Il prend note du développement positif en mer Baltique (Conseil des Etats de la mer Baltique) et dans la région arctique de la mer de Barents. Il invite le Conseil à examiner lesdits rapports.

68. Le Conseil européen a pris note de la proposition de la Finlande sur une dimension septentrionale des politiques de l'Union et demande à la Commission de présenter un rapport intérimaire à ce sujet lors d'une prochaine réunion du Conseil européen en 1998.

50^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME

69. Le Conseil européen a approuvé la déclaration reprise en annexe 3.

PROCESSUS DE PAIX AU MOYEN-ORIENT

70. Le Conseil européen a examiné l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient à la lumière des résultats de la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue à Mondorf les 25 et 26 octobre, de la visite que le président du Conseil a effectuée dans la région du 10 au 14 novembre, ainsi que d'un rapport établi à l'intention du Conseil par l'envoyé spécial de l'UE.

71. Le Conseil européen a déclaré qu'il demeurerait profondément préoccupé par l'absence de progrès dans la mise en oeuvre de tous les engagements prévus dans les accords intérimaires conclus entre les Israéliens et les Palestiniens et le Protocole d'Hébron, ainsi que par l'impasse dans laquelle se trouvent toujours les volets syrien et libanais.

72. Le Conseil européen a réitéré son "Appel en faveur de la paix" lancé à Amsterdam les 16 et 17 juin 1997 et a rappelé la déclaration qu'il a faite à Florence le 21 juin 1996. Il a invité instamment toutes les parties à honorer leurs engagements prévus dans les accords existants et à assumer

leurs responsabilités afin de rendre sa dynamique au processus de paix et d'éviter que ce processus ne subisse de nouveaux revers, ainsi qu'à reprendre les négociations dans un esprit de confiance mutuelle, l'objectif étant de parvenir à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient d'ici la fin du siècle.

73. Il s'est déclaré satisfait de l'action menée par l'envoyé spécial et l'a encouragé à poursuivre ses efforts pour appuyer le processus de paix au Moyen-Orient.

74. Il a approuvé les orientations ci-après pour une politique de l'UE ayant pour but de faciliter la réalisation de progrès et de rétablir la confiance entre les parties.

a. Volet palestinien

Mesures à court terme

75. L'Union européenne continuera à peser de tout son poids politique et moral pour que toutes les dispositions des accords déjà conclus soient pleinement mises en oeuvre, sur une base de réciprocité, tant par les Israéliens que par les Palestiniens.

76. Le Conseil européen a souligné qu'il est très urgent que les parties respectent leurs engagements antérieurs, notamment en ce qui concerne des redéploiements crédibles et significatifs. Il a également souligné qu'il importe d'éviter toute action unilatérale contreproductive, par exemple à propos des colonies de peuplement et de Jérusalem. Dans ce contexte, il s'est félicité des travaux en cours en vue d'une adoption rapide du code de conduite proposé par l'UE.

77. Le Conseil européen a rappelé la détermination de l'UE à lutter contre le terrorisme partout où il se produit et quels qu'en soient les motifs. Dans ce contexte, il souligne également l'importance de la coopération entre les Israéliens et les Palestiniens en matière de sécurité. Cette coopération devrait être renforcée et il faut éviter à tout prix sa rupture. Il a également rappelé la proposition de l'UE visant à instituer un comité de sécurité permanent, ce qui permettrait d'institutionnaliser la

coopération en matière de sécurité, ainsi que son programme d'assistance à l'Autorité palestinienne dans la lutte contre le terrorisme.

78. Ces mesures aideront à rétablir l'esprit de partenariat et de confiance mutuelle qui est indispensable à l'application des accords intérimaires et du Protocole d'Hébron, ainsi qu'à la reprise des pourparlers sur le statut permanent. Elles ont pour but d'empêcher une rupture des négociations et de mettre le processus de paix à l'abri d'événements qui pourraient lui être néfastes.

79. Le Conseil européen a souligné qu'il importe de conclure les négociations au sein des neuf comités créés par les accords intérimaires.

L'aéroport et le port de Gaza, ainsi que la sûreté de passage, sont des questions qui revêtent une importance et une urgence particulières et qui font l'objet d'une contribution financière substantielle de l'UE.

80. Le Conseil européen a souligné que l'UE est un partenaire économique majeur tant d'Israël que de l'Autorité palestinienne, ainsi que le principal bailleur de fonds de l'Autorité palestinienne. Le développement économique est une condition essentielle de la stabilité politique. Il a exprimé une nouvelle fois sa détermination à oeuvrer, notamment au moyen du dialogue conjoint avec Israël, à l'élimination des obstacles qui entravent le développement de l'économie palestinienne et à faciliter la libre circulation des personnes et des marchandises. Il a également souligné la nécessité d'une application intégrale de l'accord intérimaire CE/OLP. L'UE renforcera en outre son soutien aux institutions palestiniennes à Jérusalem-Est.

81. Le Conseil européen a insisté sur l'importance des programmes visant à faciliter les contacts humains ; il s'agit là d'un moyen essentiel de renforcer le dialogue et de rétablir la confiance mutuelle entre les parties au niveau de la société civile.

82. L'UE continuera aussi à suivre attentivement l'évolution de la situation sur le terrain, au moyen de ses propres instruments de surveillance, les observatoires pour les droits de l'homme, Jérusalem et les colonies de peuplement.

Moyen terme

83. Le Conseil européen a déclaré que l'UE était prête à contribuer aux négociations sur le statut permanent, en faisant aux parties des suggestions spécifiques sur des questions s'y rapportant, notamment l'éventuelle création d'un Etat palestinien, les arrangements concernant les frontières et la sécurité, les colonies de peuplement, les réfugiés, Jérusalem et les ressources en eau.

84. Il a aussi demandé que le soutien financier de l'UE au processus de paix fasse l'objet d'un réexamen, le but étant d'améliorer son efficacité dans la réalisation des objectifs du processus de paix.

85. Il a souhaité vivement que la coopération économique régionale reprenne afin de promouvoir le développement économique et social et de créer un climat propice à des relations pacifiques.

b. Volets syrien et libanais

86. Le Conseil européen a confirmé l'importance qu'attache l'UE à la relance des négociations sur les volets syrien et libanais. L'UE souhaite le rétablissement d'un processus global, fondé sur le principe de l'échange de territoires contre la paix, et exige l'application intégrale des résolutions 242, 338 et 425 du Conseil de sécurité de l'ONU.

c. Coopération avec les Etats-Unis et d'autres parties

87. Le Conseil européen appuie fermement les efforts déployés par les Etats-Unis pour relancer le processus de paix et a exprimé la disponibilité de l'UE à travailler étroitement avec les Etats-Unis et à maintenir un contact étroit avec la Russie et les parties en présence dans la région.

ANNEXES AUX CONCLUSIONS DE LA PRÉSIDENTE

- **Résolution du Conseil européen sur la coordination des politiques économiques au cours de la troisième phase de l'UEM et sur les articles 109 et 109 B du traité (annexe 1)**

- **Déclaration du Conseil européen sur la sûreté alimentaire (annexe 2)**

- **Déclaration du Conseil européen à l'occasion du début de l'année du cinquantenaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (annexe 3)**

- **Liste des rapports transmis au Conseil européen (annexe 4)**

ANNEXE 1

RESOLUTION DU CONSEIL EUROPÉEN SUR LA COORDINATION DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES AU COURS DE LA TROISIÈME PHASE DE L'UEM ET SUR LES ARTICLES 109 ET 109 B DU TRAITÉ

Le Conseil européen, réuni à Luxembourg le 13 décembre 1997,

Rappelant les conclusions du Conseil européen d'Amsterdam, notamment sur l'amélioration de la coordination économique, ainsi que sur les moyens efficaces d'appliquer les articles 109 et 109 B du traité,

la résolution du Conseil européen d'Amsterdam sur le Pacte de stabilité et de croissance,

la résolution du Conseil européen d'Amsterdam sur la croissance et l'emploi,

et rappelant les conclusions de sa session à Luxembourg, au cours de laquelle il a approuvé le rapport du Conseil du 1er décembre 1997,

décide ce qui suit:

I. Coordination des politiques économiques au cours de la troisième phase de l'UEM

1. L'Union économique et monétaire établira des liens plus étroits entre les économies des Etats membres de la zone euro. Ceux-ci partageront une politique monétaire unique et un taux de change unique. Il est vraisemblable que les évolutions conjoncturelles convergeront davantage.

Les politiques économiques, ainsi que la détermination des salaires, demeurent cependant du ressort national, sous réserve des dispositions de l'article 104 C et du Pacte de stabilité et de croissance.

ce. Dans la mesure où l'évolution économique sur le plan national a des répercussions sur les perspectives d'inflation dans la zone euro, elle influera sur la situation monétaire dans cette zone. C'est la raison fondamentale pour laquelle le passage à une monnaie unique nécessitera un renforcement de la surveillance et de la coordination, par la Communauté, des politiques économiques des Etats membres de la zone euro.

2. Il existera également une forte interdépendance économique et monétaire avec les Etats membres non participants, car ils participent tous au marché unique. La nécessité d'assurer davantage de convergence et le bon fonctionnement du marché unique requiert donc que tous les Etats membres soient intégrés dans la coordination des politiques économiques. En outre, l'interdépendance sera particulièrement forte si les Etats membres qui ne font pas partie de la zone euro participent au nouveau mécanisme de change, comme les pays faisant l'objet d'une dérogation le feront sans doute.

3. La coordination renforcée entre les politiques économiques devrait donner toute l'attention voulue à l'évolution et aux politiques économiques au niveau national qui sont à même d'influer sur la situation monétaire et financière dans l'ensemble de la zone euro ou d'affecter le bon fonctionnement du marché intérieur. Cela inclut:

- la surveillance étroite de l'évolution macroéconomique dans les Etats membres afin d'assurer une convergence soutenue, ainsi que de l'évolution du taux de change de l'euro,
- la surveillance des situations et des politiques budgétaires, conformément au traité et au Pacte de stabilité et de croissance,
- la surveillance des politiques structurelles menées par les Etats membres sur les marchés du travail, des produits et des services, ainsi que des tendances en matière de coûts et de prix, notamment dans la mesure où elles pèsent sur les possibilités d'obtenir une croissance non inflationniste durable et de créer des emplois, et

- l'encouragement de réformes fiscales de nature à améliorer l'efficacité et des mesures dissuasives à l'encontre d'une concurrence fiscale préjudiciable.

La coordination économique renforcée doit être conforme au principe de subsidiarité prévu par le traité, ne pas porter atteinte aux prérogatives que possèdent les gouvernements nationaux d'arrêter leurs politiques structurelles et budgétaires, sous réserve des dispositions du traité et du Pacte de stabilité et de croissance, respecter l'indépendance du Système européen de banques centrales dans la poursuite de son objectif principal, à savoir maintenir la stabilité des prix, respecter le rôle du Conseil ECOFIN en tant qu'instance centrale habilitée à prendre des décisions en matière de coordination économique, et respecter les traditions nationales, ainsi que les compétences et les responsabilités des partenaires sociaux dans le mécanisme de formation des salaires.

4. Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'UEM, le Conseil, la Commission et les Etats membres sont invités à appliquer intégralement et efficacement les instruments que prévoit le traité en matière de coordination des politiques économiques.

A cette fin, il conviendrait de faire des grandes orientations des politiques économiques adoptées conformément à l'article 103, paragraphe 2, un instrument efficace au service d'une convergence soutenue entre les Etats membres. Elles devraient fournir des lignes directrices plus concrètes, adaptées à chaque pays, et être davantage axées sur des mesures destinées à améliorer le potentiel de croissance des Etats membres, augmentant ainsi l'emploi. C'est pourquoi, dans le cadre de ces grandes orientations, il convient de s'attacher davantage à améliorer la compétitivité, l'efficacité des marchés du travail, des biens et des services, l'éducation et la formation, ainsi qu'à rendre les régimes de fiscalité et de protection sociale plus favorables à l'emploi.

La coordination renforcée devrait veiller à assurer la conformité des politiques économiques nationales et de leur mise en oeuvre avec les grandes orientations de politique économique et avec le bon fonc-

tionnement de l'UEM. Les politiques et l'évolution économiques dans chacun des Etats membres et dans la Communauté devraient être surveillées dans le cadre de la surveillance multilatérale conformément à l'article 103, paragraphe 3.

Il conviendrait de veiller particulièrement à déclencher rapidement l'alerte, non seulement en cas de menace de détérioration de la situation budgétaire, conformément au Pacte de stabilité et de croissance, mais aussi lorsque surviennent d'autres évolutions qui risquent, si l'on n'y porte pas remède, de menacer la stabilité, la compétitivité et, à terme, la création d'emplois. A cette fin, le Conseil pourrait se montrer plus enclin à adresser à un Etat membre les recommandations nécessaires prévues à l'article 103, paragraphe 4, lorsque les politiques économiques de cet Etat ne sont pas conformes aux grandes orientations de politique économique. De son côté, l'Etat membre concerné devrait s'engager à prendre en temps voulu les mesures efficaces qu'il estime nécessaires pour satisfaire aux recommandations du Conseil. En outre, les Etats membres devraient s'engager à procéder à un échange d'informations complet et rapide sur l'évolution économique et les intentions politiques susceptibles d'avoir des incidences au-delà des frontières nationales.

5. Dorénavant, la surveillance de la situation économique et les débats d'orientation devraient figurer régulièrement à l'ordre du jour des sessions informelles du Conseil ECOFIN. Afin de susciter un débat franc et ouvert, le Conseil ECOFIN devrait, de temps à autre, se réunir en session restreinte (ministre plus un), notamment lorsqu'il exerce la surveillance multilatérale.

6. En vertu du traité, le Conseil ECOFIN est au coeur de la coordination des politiques économiques des Etats membres et est habilité à statuer dans les domaines concernés. En particulier, le Conseil ECOFIN est la seule instance habilitée à formuler et à adopter les grandes orientations des politiques économiques qui constituent le principal instrument de coordination économique.

Cette place déterminante du Conseil ECOFIN au coeur du processus de coordination et de prise de

décision en matière économique consacre l'unité et la cohésion de la Communauté.

Les ministres des Etats participant à la zone euro peuvent se réunir entre eux de façon informelle pour discuter de questions liées aux responsabilités spécifiques qu'ils partagent en matière de monnaie unique.

La Commission, ainsi que, le cas échéant, la Banque Centrale Européenne, sont invitées à participer aux réunions.

Chaque fois que des questions d'intérêt commun sont concernées, elles sont discutées par les Ministres de tous les Etats membres.

Dans tous les cas où une décision doit être prise, celle-ci l'est par le Conseil ECOFIN selon les procédures fixées par le traité.

II. Mise en oeuvre des dispositions du Traité relatives à la politique de change, à la position extérieure et à la représentation de la Communauté (article 109)

7. Le Conseil européen reconnaît la responsabilité qui incombera à la Communauté du fait de l'introduction de l'euro, l'une des principales monnaies du système monétaire mondial. La contribution que la Communauté apportera par l'intermédiaire du SEBC, dans le strict respect de la répartition des compétences et des procédures établies par le traité, sera de créer un pôle de stabilité des prix. De son côté, le Conseil européen est déterminé à jouer pleinement son rôle en contribuant à jeter les fondements d'une économie prospère et performante dans la Communauté, dans le respect du principe d'une économie ouverte où la concurrence est libre, favorisant une répartition efficace des ressources, et dans le respect des principes énoncés à l'article 3 A du traité. Le Conseil européen a la conviction que ces conditions formeront la base d'une monnaie forte et respectée.

8. Le Conseil devrait surveiller l'évolution du taux de change de l'euro à la lumière d'une large gamme de données économiques. La Commission devrait fournir des analyses au Conseil, et le

Comité économique et financier devrait préparer les travaux du Conseil. Il est important d'appliquer pleinement les dispositions du traité pour assurer entre le Conseil et la BCE un échange de vues et d'informations sur le taux de change de l'euro. Même si les taux de change doivent être considérés en général comme la résultante de toutes les autres politiques économiques, le Conseil peut, dans des circonstances exceptionnelles, par exemple en cas de désalignement manifeste, formuler des orientations générales de politique de change vis-à-vis des monnaies non communautaires, conformément à l'article 109, paragraphe 2, du traité. Ces orientations générales devraient toujours respecter l'indépendance du SEBC et être conformes à l'objectif principal du SEBC, qui est d'assurer la stabilité des prix.

9. Le Conseil devrait arrêter la position de la Communauté au niveau international en ce qui concerne des questions qui revêtent un intérêt particulier pour l'Union économique et monétaire, conformément à l'article 109, paragraphe 4. A cet égard, il s'agira tant des relations bilatérales entre l'UE et des pays tiers que des travaux se déroulant dans des enceintes internationales ou des groupements informels d'Etats. Cette disposition a une portée nécessairement limitée, puisque seuls les Etats membres faisant partie de la zone euro votent dans le cadre de l'article 109.

10. Le Conseil et la Banque Centrale Européenne rempliront leurs tâches dans la représentation de la Communauté au niveau international de manière efficace et dans le respect de la répartition des compétences prévue au traité. En ce qui concerne les éléments de politique économique autres que la politique monétaire et de taux de change, les Etats membres devraient continuer à présenter leurs politiques en dehors du cadre communautaire, tout en tenant pleinement compte de l'intérêt de la Communauté. La Commission sera associée à la représentation externe dans la mesure nécessaire pour lui permettre d'exercer le rôle que lui assignent les dispositions du traité.

La représentation dans les organisations internationales devrait être conforme aux règles de ces der-

nières. Les relations entre la Communauté et le Fonds monétaire international, notamment, devraient être régies par la disposition, contenue dans les Statuts du Fonds, selon laquelle seuls des pays peuvent être membres de cette institution. Les Etats membres devraient, en leur qualité de membres du FMI, contribuer à mettre sur pied des arrangements pratiques qui faciliteraient la surveillance par le FMI et l'exposé des positions de la Communauté, y compris de l'avis du SEBC, dans les instances du Fonds.

III. Le dialogue entre le Conseil et la BCE

11. Compte tenu de la répartition des compétences prévue par le traité CE, il faudra, pour que la Communauté connaisse une évolution économique harmonieuse pendant la troisième phase de l'UEM, que s'instaure entre le Conseil et la Banque centrale européenne un dialogue permanent et fructueux, qui fasse intervenir la Commission et qui respecte, à tous égards, l'indépendance du SEBC.

12. De ce fait, le Conseil devrait jouer pleinement son rôle en tirant parti des voies de dialogue prévues par le traité. Le président du Conseil, faisant usage de la faculté que lui ménage l'article 109 B du traité, devrait faire rapport au conseil des gouverneurs de la BCE sur l'évaluation que fait le Conseil de la situation économique de l'Union et sur les politiques économiques des Etats membres et il pourrait discuter avec la BCE du point de vue du Conseil sur l'évolution et les perspectives en matière de taux de change. Le traité prévoit par ailleurs que le président de la BCE participe aux travaux du Conseil lorsque celui-ci délibère sur des questions relatives aux objectifs et aux missions du SEBC, par exemple lorsqu'il élabore les grandes orientations de politique économique. Les rapports annuels que la BCE adressera au Parlement européen, au Conseil et à la Commission, ainsi qu'au Conseil européen, sont un autre élément important.

Le Comité économique et financier, qui sera composé de hauts fonctionnaires des banques centrales nationales et de la BCE ainsi que des ministères des finances nationaux, formera le cadre dans lequel le dialogue pourra être préparé et poursuivi au niveau des hauts fonctionnaires.

ANNEXE 2

DECLARATION DU CONSEIL EUROPEEN SUR LA SÛRETÉ ALIMENTAIRE

La sûreté des denrées alimentaires constitue, plus que jamais, une préoccupation majeure aux yeux des citoyens et tout doit être fait pour rétablir leur confiance, particulièrement mise à l'épreuve par la crise de l'ESB. Par ailleurs, le choix des consommateurs doit être facilité par une information et une éducation adéquates.

Le Conseil européen souligne que la production et la mise sur le marché d'aliments sûrs doivent figurer parmi les priorités de l'Union européenne.

Il confirme son attachement à ce qu'un niveau élevé de protection de la santé humaine soit garanti, sur la base d'avis scientifiques de haut niveau et transparents. En tenant compte du principe de précaution, toutes les mesures appropriées pour réaliser cet objectif doivent être prises par les institutions communautaires et les Etats membres. Il importe que la Communauté oeuvre avec détermination pour que le même objectif soit atteint au niveau des instances internationales compétentes et dans le cadre des échanges commerciaux entre les pays-tiers et l'Union européenne.

Le Conseil européen se félicite de la tenue de débats d'orientation consacrés à la sûreté des denrées alimentaires, par les Ministres de l'Agriculture, des Consommateurs, du Marché intérieur et de la Santé, en octobre, novembre et décembre 1997, et il estime que la sûreté alimentaire doit rester une préoccupation constante de l'Union européenne.

Le Conseil européen estime nécessaire de compléter certains aspects de la législation communautaire et de simplifier celle-ci, tout en maintenant un haut niveau de protection et en cherchant à satisfaire les attentes légitimes des consommateurs. Il importera de couvrir d'une manière efficace et cohérente l'ensemble de la chaîne de production alimentaire.

Le suivi à accorder au Livre vert sur la législation

alimentaire présenté par la Commission devra être guidé par l'exigence de la sûreté alimentaire.

Le Livre vert devra en outre servir de base à un étiquetage des denrées alimentaires qui réponde aux attentes des consommateurs en étant le plus clair et le plus informatif possible.

Le Conseil européen rappelle que la mise en oeuvre efficace de la législation constitue un élément essentiel du processus et invite à cet égard les Etats membres à optimiser leurs contrôles et à renforcer leur coordination avec la Commission.

Le Conseil européen se félicite par ailleurs de l'engagement de la Commission à présenter deux fois par an, un rapport d'activités en matière d'ESB au Parlement européen et au Conseil.

ANNEXE 3

DECLARATION DU CONSEIL EUROPEEN A L'OCCASION DU DEBUT DE L'ANNEE DU CINQUANTAIRE DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

1. Au moment où commence la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), le Conseil européen réaffirme solennellement l'engagement de l'Union européenne à respecter et à défendre les droits de tous les êtres humains tels qu'ils sont énoncés par ce texte. Le Conseil européen rappelle également que l'Union est fondée sur les principes de la liberté, de la démocratie, du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, ainsi que de l'Etat de droit, principes qui sont communs aux Etats membres.

2. Le Conseil européen souligne le caractère universel des droits de l'Homme et rappelle l'obligation qu'ont tous les Etats, conformément à la Charte des Nations Unies, de développer et d'encourager le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

3. Le Conseil européen rappelle sa déclaration sur les droits de l'Homme de juin 1991 et réaffirme que le respect, la promotion et la sauvegarde des droits de l'Homme constituent un facteur

essentiel des relations internationales et l'une des pierres angulaires de la coopération européenne ainsi que des relations entre l'Union européenne et les pays tiers. Le Conseil européen souligne la contribution substantielle de l'Union européenne aux travaux des différents organes permanents traitant des droits de l'Homme au sein des Nations Unies ainsi que de l'Organisation sur la Sécurité et la Coopération en Europe et du Conseil de l'Europe.

4. Le Conseil européen salue les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'Homme depuis l'adoption de la DUDH, notamment à travers l'élaboration et la mise en oeuvre de mécanismes et d'instruments favorisant la protection et la promotion des droits de l'Homme. Il déplore toutefois la persistance de violations flagrantes des droits de l'Homme dans toutes les parties du monde.

5. L'année des droits de l'Homme 1998, qui est l'année du cinquantenaire de la DUDH, donnera également lieu à un examen de la mise en oeuvre de la déclaration et du programme d'action de la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'Homme, cinq ans après leur adoption. Ces événements marquants qui se dérouleront en 1998 devraient permettre de sensibiliser et de mobiliser les populations du monde à la cause des droits de l'Homme afin d'obtenir de nouvelles avancées dans ce domaine.

6. Le Conseil européen lance un appel à tous les Etats à renforcer leur action en matière de droits de l'Homme:

- en adhérant aux instruments internationaux auxquels ils ne sont pas encore parties en vue d'atteindre l'objectif de la ratification universelle des traités et protocoles internationaux relatifs aux droits de l'Homme;
- en assurant une mise en oeuvre plus rigoureuse de ces instruments;
- en renforçant le rôle de la société civile en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme;
- en promouvant les activités sur le terrain et

en développant l'assistance technique dans le domaine des droits de l'Homme;

- en renforçant tout particulièrement les programmes de formation, de sensibilisation et d'éducation aux droits de l'Homme.

7. Le Conseil européen rappelle la contribution des droits de l'Homme à l'établissement de conditions plus propices à la paix, à la sécurité, à la démocratie et au développement social et économique. Par conséquent, il soutient l'approche intégrée des droits de l'Homme dans toutes les activités pertinentes des Nations-Unies et des autres Organisations internationales.

8. L'Union européenne et ses Etats membres, qui contribuent de façon substantielle aux activités dans le domaine des droits de l'Homme, soulignent la nécessité d'accroître sensiblement les ressources que les Nations Unies y consacrent, de manière à ce qu'elles soient à la mesure de l'importance prioritaire que la communauté internationale attache à la promotion et à la protection des droits de l'Homme.

9. L'Union européenne donne son plein appui au Haut Commissaire aux droits de l'homme et souligne l'importance de sa mission, y compris dans le cadre de ce cinquantenaire. Elle attire l'attention de la communauté internationale sur l'importance d'une pleine coopération de tous les Etats avec les mécanismes internationaux dans le domaine des droits de l'Homme.

10. Le Conseil européen rend hommage aux défenseurs des droits de l'Homme et aux organisations non gouvernementales, qui par leur engagement apportent une contribution essentielle à la défense et au respect des droits de l'Homme.

11. Le Conseil européen salue la mise en oeuvre de programmes académiques par la Commission européenne dans le cadre du cinquantenaire. Les Etats membres de l'Union européenne lanceront des initiatives nationales pour commémorer cet anniversaire.

12. L'Union européenne continuera à coopérer avec les membres de la communauté internationale en vue d'atteindre une mise en oeuvre universelle des normes existantes en matière de droits de l'Homme, qui trouvent leur fondement dans la Déclaration Universelle des droits de l'Homme.

ANNEXE 4

RAPPORTS TRANSMIS AU CONSEIL EUROPÉEN

- Rapport du Conseil au Conseil européen sur l'élargissement et l'Agenda 2000 (doc. 13241/97).
- Rapport du Conseil au Conseil européen sur les préparatifs en vue de la troisième phase de l'UEM (doc. SN 4832/97).
- Rapport du Conseil au Conseil européen sur les réalisations dans le domaine de la justice et des affaires intérieures en 1997 (doc. 13191/1/97 REV 1).
- Rapport du Conseil au Conseil européen sur la drogue (doc. 12254/2/97 REV 2).
- Rapport de la Commission sur la coopération régionale en Europe (doc. 13051/97).
- Rapport de la Commission "Mieux légiférer" (doc. 13002/97).
- Rapport de la Commission sur la mise en oeuvre du plan d'action pour le marché intérieur (tableau d'affichage du marché unique) (doc. 12602/1/97 REV 1).
- Rapport annuel de la Commission relatif aux réseaux transeuropéens (doc. 13203/97).
- Deuxième rapport de la Commission sur la mise en oeuvre des recommandations du groupe des représentants personnels sur la bonne gestion financière (SEM 2000); Conclusions du Conseil relatives à ce rapport (doc. 12231/97 + doc 12725/97).

Impression: 1998



ISBN 2-87999-005-X

Grand-Duché de Luxembourg
MINISTÈRE D'ÉTAT



Service
Information
et **Presse**

Luxembourg